

A stylized graphic in light gray, featuring a large, thick, curved line that sweeps across the page from the bottom left towards the top right. Below this curve, there are several parallel, slightly curved lines that resemble the fingers of a hand, extending from the center towards the right edge of the page.

**Perspectives
économiques
2008-2013**

Mai 2008



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

104 *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales - Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*

D. Bassilière, F. Bossier, F. Caruso, D. Hoorelbeke, O. Lohest - Avril 2008

105 *Politique économique structurelle: l'agenda de Lisbonne*

BFP - DG SIE - Mai 2008

Working Papers (les derniers numéros)

9-08 *Coût budgétaire et effet sur la pension moyenne des mesures récentes dans le régime des travailleurs indépendants - Une analyse réalisée par une version adaptée de MoSES*

B. Scholtus - Avril 2008

10-08 *The PLANET Model: Methodological Report, PLANET 1.0*

R. Desmet, B. Hertveldt, I. Mayeres, P. Mistiaen, S. Sissoko - Avril 2008

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2008/7433/20



Table des matières

I	Synthèse	1
II	Environnement international et marchés financiers	13
	A. Un environnement international peu porteur en début de période, plus dynamique à moyen terme	14
	B. Risques et incertitudes	24
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	25
	A. La croissance du PIB effectif et potentiel	28
	B. Les composantes de la croissance économique	30
	1. Aperçu général	30
	2. Le commerce extérieur	31
	3. La demande intérieure	33
	4. L'évolution par branche d'activité	43
	C. Prix et coûts	47
	D. Secteurs institutionnels	53
	1. Compte des particuliers	53
	2. Compte des sociétés	56
	3. Compte des administrations publiques	57
	4. Ensemble des secteurs intérieurs	58
	5. Le compte du reste du monde	59
IV	Le marché du travail	63
	A. L'offre de travail	66
	1. Population	66
	2. Population active	67
	B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	79
	1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales	79
	2. Coût salarial et salaire brut	86
	3. Coût salarial unitaire	88
	4. Suivi de la norme salariale	90
	C. Emploi	98
	D. Réserve de main-d'œuvre et chômage	105

V	Finances publiques	113
A.	Solde de financement et endettement des administrations publiques	115
1.	Solde de financement	115
2.	Endettement public et charges d'intérêt	117
B.	Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	119
1.	Recettes	119
2.	Dépenses primaires	122
C.	Evolutions par sous-secteurs de l'Etat	126
1.	Vue d'ensemble	126
2.	Pouvoir fédéral	129
3.	Sécurité sociale	134
4.	Communautés et régions	143
5.	Pouvoir locaux	145
VI	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	147
A.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens en matière énergétique et climatique à l'horizon 2020	149
1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto	149
2.	Les objectifs européens en matière énergétique et climatique à l'horizon 2020	151
B.	Evolution de la demande d'énergie	152
1.	Evolution de l'intensité en énergie du PIB	152
2.	Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie	153
3.	Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	155
C.	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	158
1.	Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	158
2.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	165
3.	Emissions de CH ₄ et N ₂ O	165
4.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	167
5.	Emissions totales de GES	168
VII	Annexes	171
A.	Principales hypothèses de la projection	171
B.	Résultats macroéconomiques	177
C.	Comptes sectoriels	185
D.	Finances publiques	191
E.	Résultats par branche d'activité	201



Liste des encadrés

ENCADRE 1 -	Comment l'éclatement de la bulle immobilière américaine mène à un ralentissement de la croissance économique en Europe	23
ENCADRE 2 -	Les perspectives économiques à moyen terme en matière d'inflation	52
ENCADRE 3 -	Analyse de la part salariale et de l'excédent d'exploitation des entreprises dans la valeur ajoutée	55
ENCADRE 4 -	Croissance de la population d'âge actif : les déterminants à moyen terme	68
ENCADRE 5 -	Influence de la démographie sur l'offre de travail et le taux d'activité	71
ENCADRE 6 -	Baisse récente du taux d'activité : causes possibles	75
ENCADRE 7 -	Quelles charges salariales réduire pour créer de l'emploi : les cotisations patronales, personnelles ou l'impôt des personnes physiques ?	85
ENCADRE 8 -	Part salariale : divers concepts	95
ENCADRE 9 -	Taux de chômage : taux administratif (BFP) vs. enquête sur les forces du travail (EFT)	110
ENCADRE 10 -	Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007	136
ENCADRE 11 -	Augmentation des prestations de sécurité sociale	140
ENCADRE 12 -	Proposition de la Commission européenne concernant les énergies renouvelables	157
ENCADRE 13 -	Décomposition des émissions de CO ₂ liées à l'énergie	160
ENCADRE 14 -	Influence des importations nettes d'électricité sur la production d'électricité et les émissions de GES de la Belgique	162
ENCADRE 15 -	Le système européen d'échange de permis d'émission de CO ₂ pour les installations industrielles	163
ENCADRE 16 -	Biocarburants	164
ENCADRE 17 -	Réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 pour les secteurs hors du système européen d'échange de quotas d'émission	165



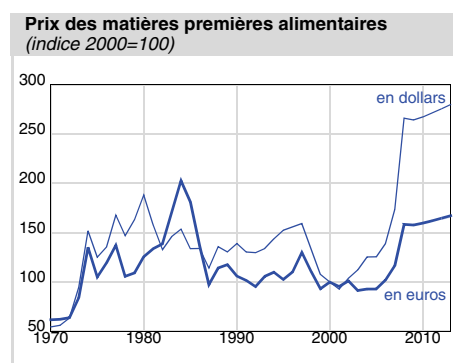
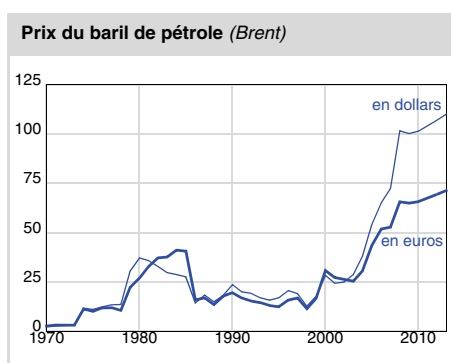
Synthèse

Nette détérioration des perspectives économiques mondiales pour 2008...

...dans un contexte de forte hausse du prix des matières premières et d'appréciation de l'euro...

Touchée de plein fouet par l'affaiblissement du marché de l'immobilier aux Etats-Unis et ses répercussions sur les marchés financiers par le biais de la crise des subprimes, la croissance mondiale marque le pas depuis le dernier trimestre de 2007. Le repli de la progression de l'activité devrait être particulièrement sévère aux Etats-Unis mais l'Europe et le Japon ne devraient pas être épargnés. Les économies des pays émergents devraient mieux résister mais la croissance des échanges internationaux ne devrait malgré tout plus dépasser 6,4 % en 2008 alors qu'elle s'est élevée à 8,6 % en moyenne par an sur la période 2004-2007.

Ce ralentissement économique s'opère dans un contexte international inflationniste alimenté par la forte hausse du prix du pétrole et des matières premières industrielles et alimentaires exprimé en dollars. Le choc sur les prix est toutefois amorti dans la zone euro, grâce à la forte appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Ces importantes augmentations de prix résultent en premier lieu d'un déséquilibre au niveau mondial entre une offre contrainte par des capacités limitées et une demande poussée par la forte croissance des pays émergents. Elles s'expliquent aussi par un afflux de capitaux vers les marchés des matières premières provenant des marchés financiers frappés par la crise des subprimes, les baisses de taux d'intérêt aux Etats-Unis contribuant à renforcer ce phénomène.



...qui fragilise la croissance dans la zone euro.

La baisse d'activité aux Etats-Unis et la forte appréciation de l'euro devraient pénaliser les exportations de la zone euro, alors que l'érosion du revenu disponible réel (conséquence de la forte hausse de l'inflation) devrait peser sur la progression de la consommation privée. Les investissements des entreprises seraient handicapés par les perspectives de demande moins favorables et par l'accroissement du coût du capital suite au durcissement des conditions d'octroi de crédits et à la hausse de la prime de risque sur les marchés obligataires pour les entreprises. Enfin, le repli des investissements en logements pèserait également sur la croissance économique de la zone euro qui ne devrait plus s'élever qu'à 1,7 % en 2008 contre encore 2,6 % l'année dernière.

Timide reprise de la croissance américaine en 2009...

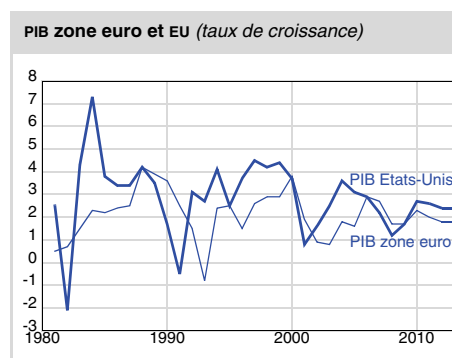
Aux Etats-Unis, la politique d'assouplissement monétaire et d'accès des banques au crédit menée par la Federal Reserve Bank, soutenue par des efforts budgétaires du gouvernement fédéral, devrait permettre un redressement progressif du secteur du logement et la restauration de la confiance sur les marchés financiers. Soutenue par les exportations, la croissance américaine devrait se redresser graduellement en 2009 mais ne dépasserait pas 1,7 % (contre 1,2 % cette année), restant nettement en dessous de son potentiel évalué aux alentours de 2,5 %.

...suivie avec retard par l'économie européenne.

La croissance européenne profiterait de l'amélioration de la situation économique aux Etats-Unis, mais cette amélioration jouerait avec retard et ce n'est que dans la seconde moitié de l'année que le redressement de la croissance européenne serait probant. Dans ces conditions, la croissance dans l'ensemble de l'Union européenne ne dépasserait pas 1,9 % et celle de la zone euro resterait cantonnée à 1,7 % en 2009.

Un scénario de moyen terme caractérisé par un rebond conjoncturel en 2010...

A moyen terme, le scénario postule, en l'absence de nouveaux chocs conjoncturels, une croissance permettant au PIB des différents pays de se rapprocher de leur niveau potentiel. Pour la zone euro, la croissance dépasserait tout d'abord assez nettement son potentiel, pour se réduire ensuite progressivement et ne plus dépasser un rythme moyen de 1,8 %. Quant à la croissance américaine, celle-ci atteindrait 2,7 % en 2010 et serait ramenée à 2,4 % en fin de période de projection.



...et une décélération de l'inflation dès 2009.

L'inflation dans la zone euro devrait, après avoir atteint 3,2 % en 2008, soit le taux le plus élevé depuis la création de la zone, rapidement se réduire pour ne plus s'élever qu'à 1,8 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées, par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires et de taux d'intérêt réels de court terme relativement élevés.

Un scénario international sur lequel pèsent plusieurs risques à la baisse.

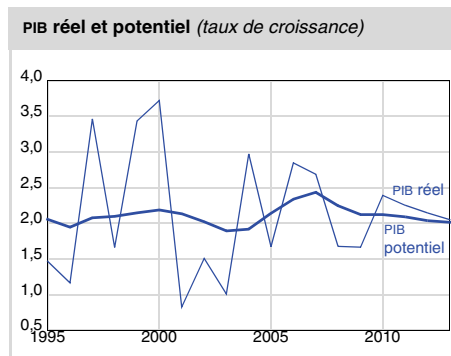
Le scénario international retenu présente plusieurs facteurs d'incertitude. Primo, des turbulences supplémentaires sur les marchés financiers pourraient entraîner un nouveau resserrement des conditions de crédit pour les ménages et les entreprises, ce qui devrait avoir des conséquences néfastes pour la croissance économique. Secundo, la crise sur le marché immobilier américain pourrait s'avérer finalement plus aiguë ou durer plus longtemps que prévu dans notre scénario. Enfin, compte tenu de la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents, la possibilité de la poursuite de la forte hausse des prix pétroliers et des autres matières premières ne peut être écartée. Ces augmentations de prix pourraient toutefois être tempérées par un retour au calme sur les marchés financiers incitant les investisseurs à délaisser quelque peu les marchés des matières premières.

Une progression des marchés à l'exportation de la Belgique ralentie avant de rebondir en 2010...

A l'image de la croissance mondiale, la progression des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique se ralentirait nettement en 2008 et 2009. En outre, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain en 2008 et son maintien à ce niveau élevé en 2009 affectera la compétitivité-prix des exportateurs de la zone euro. A partir de 2010, la croissance des marchés potentiels devrait rebondir sous l'impulsion de la reprise en Europe et la croissance toujours importante des pays émergents.

...et qui détermine le profil de croissance du PIB belge.

Grâce à une croissance soutenue en 2006 et 2007 (2,8 % en moyenne par an), le PIB belge est repassé l'an dernier au-dessus de son niveau potentiel. L'output gap devrait toutefois redevenir rapidement négatif suite à une augmentation annuelle moyenne du PIB en 2008 et 2009 de seulement 1,7 %. En 2010, sous l'impulsion de la conjoncture internationale, la croissance économique serait en accélération (2,4 %). A partir de 2011, la progression du PIB belge serait un peu moins vigoureuse (2,1 % en moyenne annuelle) mais resterait légèrement supérieure à son potentiel de croissance (2,0 % en moyenne annuelle). Cette évolution ne permet pas à l'output gap de se refermer complètement à l'horizon 2013.



Une demande intérieure qui résiste...

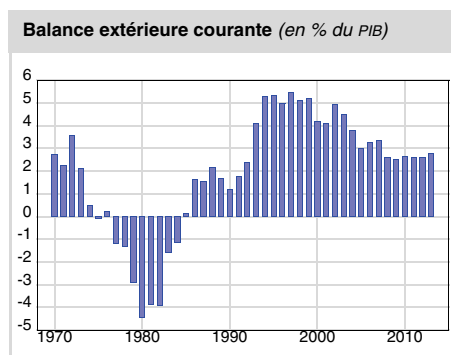
Alors que la demande intérieure s'était montrée particulièrement dynamique en 2006 et 2007 (augmentation de 2,9 % en moyenne par an), cette année, elle devrait croître à un rythme nettement plus modéré (1,8 %). La progression de la consommation publique resterait toutefois soutenue. En 2009, la croissance des dépenses intérieures devrait légèrement se redresser (1,9 %) mais elle ne devrait vraiment s'accélérer qu'à partir de 2010 (2,2 %), avant de se replier à nouveau en fin de période de projection.

...mais des exportations nettes qui continuent de reculer avant de se relever en 2010...

Dans un contexte international nettement moins porteur que les années précédentes et suite à la forte appréciation de l'euro, la croissance des exportations belges ne devrait plus atteindre que 3,9 % en moyenne sur 2008 et 2009 et les exportations nettes devraient contribuer négativement à la croissance du PIB au cours de chacune de ces années. Leur contribution devrait toutefois redevenir légèrement positive à partir de 2010 sous l'impulsion de la reprise de la progression des exportations (5,6 % en moyenne sur la période 2010-2013).

...expliquant avec les pertes de termes de l'échange le repli de la balance courante en 2008.

Alors qu'il représentait encore 5 % du PIB en 2002, le surplus de la balance des opérations courantes avec le reste du monde est descendu à 3,3 % du PIB en 2007. En 2008, l'appréciation de l'euro ne permettrait qu'une compensation partielle de la hausse en dollars des prix des matières premières importées et les termes de l'échange devraient par conséquent se dégrader fortement

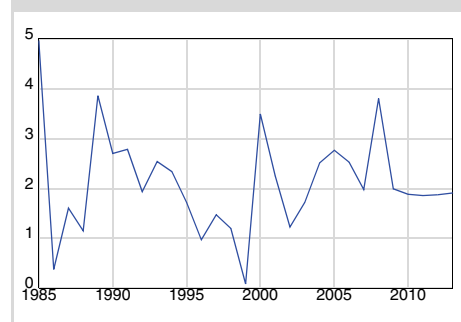


(-0,6 %). Cette détérioration, combinée à la poursuite de la diminution du volume des exportations nettes, devrait se traduire par une nouvelle contraction du solde des opérations courantes qui ne devrait plus s'élever qu'à 2,6 % du PIB en 2008. Le recul se poursuivrait encore un peu en 2009 (2,5 %) avant de faire place à un redressement lent et progressif dans un contexte de stabilisation des termes de l'échange et d'une très légère hausse du volume des exportations nettes. Le solde extérieur courant s'établirait à 2,8 % du PIB en 2013.

Forte accélération de l'inflation en 2008 mais retour sous les 2 % à moyen terme.

Dopée par les prix énergétiques et alimentaires, l'inflation belge, mesurée par le déflateur de la consommation privée, devrait connaître une forte accélération en 2008 (3,8 %). L'année prochaine, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le rythme de croissance du déflateur de la consommation privée devrait ralentir nettement (2,0 %). Il ne devrait plus dépasser 1,9 % en moyenne entre 2010 et 2013 et ce en dépit d'une légère accélération des coûts intérieurs.

Prix de la consommation privée (taux de croissance)



La tertiarisation de l'économie se poursuit...

Avec le maintien d'une demande intérieure relativement robuste, les services marchands et la construction - dont les activités sont davantage orientées vers la demande intérieure - devraient continuer à croître sur la période 2008-2013 à un rythme (respectivement de 2,3 % et 3,1 %) plus soutenu que l'industrie manufacturière (1,4 %). Le poids des services marchands dans le total de la valeur ajoutée en volume passerait ainsi de 59,9 % en 2006 à 60,7 % en 2013. L'évolution de l'emploi refléterait davantage encore que celle de la valeur ajoutée la tertiarisation de l'économie belge: le poids de l'emploi des services marchands dans l'emploi total progresserait ainsi de 58,5 % en 2006 à 61,8 % en 2013.

...avec des gains de productivité se stabilisant à 1,2 % par an.

Les gains de productivité horaire dans les branches d'activité marchande ont été tempérés en 2006 et 2007 par l'importante extension du système des titres-services et ce phénomène devrait également jouer cette année et l'année prochaine. La reprise économique en 2010 devrait être accompagnée par un rebond des gains de productivité. En moyenne annuelle sur la période 2008-2013, la productivité horaire des entreprises devrait augmenter de 1,2 %, soit une progression légèrement inférieure à celle enregistrée en moyenne depuis 1996. Les gains de productivité engrangés par l'industrie manufacturière (2,6 %) resteraient nettement supérieurs à ceux enregistrés dans les services marchands (0,8 %), mais l'écart se réduirait par rapport à la période 1996-2007. Le contexte d'ouverture de plus en plus grande des services à la concurrence internationale pourrait expliquer l'orientation à la hausse des gains de productivité récemment observée dans certaines branches des services marchands.

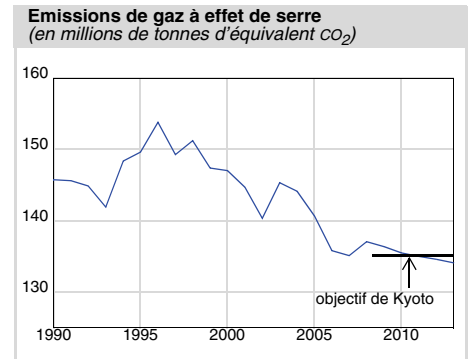
L'intensité en énergie du PIB poursuivrait sa décroissance...

La baisse de l'intensité en énergie du PIB, déjà observée dans le passé, devrait se poursuivre durant la période 2008-2013. Tant la consommation intérieure brute d'énergie que la consommation finale augmenteraient de manière modérée, en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie

- suite à la hausse des prix de l'énergie - et de modifications structurelles au sein de l'économie.

...et l'objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre prévu par le Protocole de Kyoto serait en vue...

Dans un contexte de prix de l'énergie restant élevés et d'une croissance économique relativement faible en 2008 et 2009, l'ensemble des mesures introduites par les différents niveaux de pouvoir dans le cadre du Plan National Climat devrait permettre une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de la période 2008-2013. En moyenne, sur la période 2008-2012, le niveau des émissions de GES serait même en baisse de 6,9 % par



rapport à 1990 et permettrait ainsi d'approcher l'objectif - une baisse de 7,5 % - tel que stipulé dans le cadre du Protocole de Kyoto et même de l'atteindre si des mesures ayant trait par exemple à l'utilisation croissante de biocarburants s'avèrent plus efficaces que ce qui a été retenu dans ces perspectives. En outre, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux.

...mais des objectifs nettement plus ambitieux se profilent à l'horizon.

Au niveau européen, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord, l'an dernier sur la définition d'un objectif nettement plus ambitieux à l'horizon 2020: les émissions de GES et les consommations d'énergie devraient diminuer de 20 % par rapport au niveau de 1990 et la part des énergies renouvelables devrait être portée à 20 %. A cette fin, la Commission européenne a présenté en janvier dernier un paquet de mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Ces propositions doivent encore être approuvées par le Parlement européen et le Conseil des Ministres et pourraient dès lors subir d'importantes modifications. Par conséquent, les implications de ces propositions ne sont pas prises en compte dans les présentes perspectives.

Hausse des salaires plus rapide que dans un passé récent...

Cumulée sur les années 2007-2008, la hausse du coût salarial nominal horaire serait proche de 6,2 %¹, soit un peu plus de 1 point de pour cent au-delà de la norme indicative du dernier accord interprofessionnel. Ce dépassement serait dû pour l'essentiel à une indexation plus forte que prévue. A partir de 2009, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales seraient équivalentes à celles enregistrées en moyenne chez nos trois principaux partenaires commerciaux. Sous cette hypothèse, la hausse du coût salarial nominal horaire continuerait à être soutenue (de l'ordre de 3,5 % par an en moyenne sur la période 2009-2013). Il s'ensuit que la croissance du salaire horaire brut avant indexation serait plus rapide (soit 1,4 % par an) que la moyenne enregistrée depuis 1996 (0,8 % par an), couplée à une indexation qui resterait légèrement supérieure à 2 % par an en moyenne.

...tempérée par des subventions salariales essentiellement ciblées.

Remarquons que ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial qui n'intègre pas l'impact des subventions salariales. Depuis leur introduction en 1996,

1. Cette hausse pourrait même être supérieure vu la première estimation des comptes nationaux annuels 2007 publiée après la clôture des présentes perspectives.

cet impact n'a pas été négligeable et le poids des subventions salariales dans l'ensemble des mesures visant à la réduction des charges salariales devrait croître sur la période de projection de sorte qu'elles continueraient à jouer leur rôle modérateur sur l'évolution du coût du travail. L'augmentation du nombre de groupes cibles implique que les subventions salariales seraient en pratique distribuées de façon inégale entre les branches d'activité.

Léger redressement de la part salariale à partir de 2009.

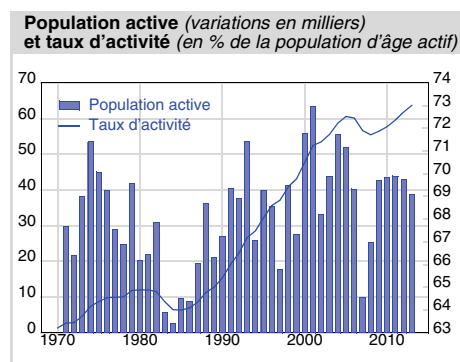
Depuis 2003, la part de la masse salariale¹ dans la valeur ajoutée des entreprises diminue régulièrement, passant de 64,8 % en 2002 à 60,7 % en 2007. Après un nouveau recul en 2008, elle devrait se redresser très légèrement pour atteindre 60,6 % en 2013. Ceci signifie notamment que l'assiette des cotisations sociales évoluerait à un rythme proche de la croissance nominale de la valeur ajoutée au cours des prochaines années.

La population d'âge actif devrait continuer à croître mais à un rythme légèrement moins soutenu...

Au cours des six dernières années, la population d'âge actif (15-64 ans) a progressé de 264 000 unités (soit une croissance de 0,6 % en moyenne annuelle contre moins de 0,1 % entre 1985 et 2000). Cette accélération récente s'explique essentiellement par des facteurs démographiques temporaires - dont l'arrivée à l'âge de la pension de la génération peu nombreuse née pendant la guerre - combinée à une hausse notable du solde migratoire. Sur la période 2008-2013, la population d'âge actif devrait encore augmenter de 218 000 unités (0,5 % de croissance par an) sous l'impulsion d'un solde migratoire restant largement positif (330 000 personnes en cumulé sur 6 ans) alors que la contribution liée à la structure d'âge de la population devrait graduellement s'essouffler et même devenir négative en fin de période avec l'arrivée à l'âge de la pension de la génération plus nombreuse née après-guerre.

...alors que la progression de la population active se maintiendrait.

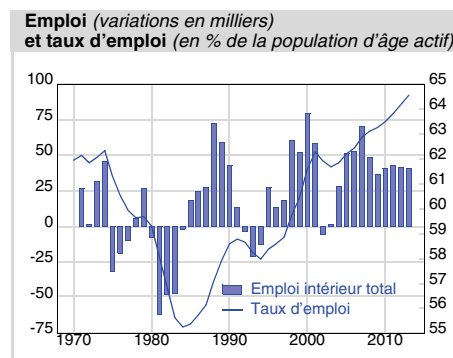
La population active devrait augmenter sur la période de projection de 237 000 unités², soit une progression moyenne de 0,8 % par an. Le maintien d'un solde migratoire positif expliquerait un peu plus de la moitié de cette augmentation tandis que la hausse des taux d'activité expliquerait la partie restante. Le taux d'activité global¹ (en pour cent de la population de 15-64 ans) passerait ainsi de 71,9 % en 2007 à 73 % en 2013. Cette hausse repose sur l'hypothèse que les baisses de taux d'activité, récemment observées pour les catégories d'âge en dessous de 50 ans, résultent de facteurs spécifiques. Ces derniers font l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre consacré au marché du travail.



1. Ajustée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales.
2. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Les créations d'emploi resteraient importantes...

Malgré une croissance de la valeur ajoutée peu soutenue en 2008 et 2009, les créations nettes d'emploi devraient se maintenir à un niveau relativement élevé ces deux années en particulier grâce à la poursuite de la progression des emplois titres-services (soit 25 000 unités en cumulé sur 2008-2009). La reprise économique à partir de 2010 devrait permettre aux autres branches des services de prendre le relais. Dès lors, l'emploi dans les services marchands devrait croître de 271 000 unités sur la période 2008-2013 (dont 74 000 dans les soins de santé et 138 000 dans la branche 'autres services marchands' qui regroupe e.a. les services non financiers aux entreprises y compris par convention l'ensemble du travail intérimaire) tandis que l'industrie perdrait encore 29 000 emplois. Au total, l'emploi intérieur augmenterait de 251 000 unités, soit une hausse annuelle moyenne d'un peu plus de 0,9 % par an. Le taux d'emploi (en pour cent de la population 15-64 ans) passerait ainsi de 62,9 % en 2007 à 64,6 % en 2013.

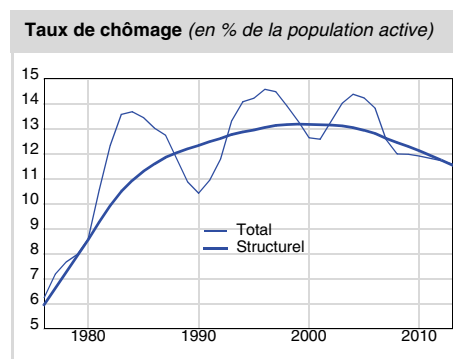


...mais le taux de chômage ne baisserait plus que faiblement.

Le chômage a enregistré en 2007 une baisse sans précédent de 62 000 unités¹, le taux de chômage passant ainsi de 13,8 % en 2006 à 12,6 %. Ce recul s'explique en partie par la forte croissance de l'emploi mais aussi par une chute de la progression de la population active. Le nombre de chômeurs devrait encore reculer de 26 000 unités cette année, aidé en cela par une augmentation toujours historiquement faible de la population active. A partir de l'an prochain, la progression quasiment identique de l'emploi et de la population active - qui retrouverait un rythme plus élevé comme détaillé plus haut - n'autoriserait plus qu'une faible baisse du taux de chômage. Celui-ci s'établirait à 11,6 % en 2013 contre 12 % en 2008.

Un scénario pour le marché du travail entouré d'incertitudes.

La baisse importante du chômage ces dernières années n'a été accompagnée que d'une hausse modérée de l'inflation salariale. Ceci implique qu'au-delà de sa composante cyclique, cette diminution du taux de chômage aurait également eu un caractère structurel. L'évolution des salaires retenue dans ces perspectives suppose que les réformes engagées sur le marché du travail - comme un meilleur suivi et une mobilité accrue des demandeurs d'emplois - contribuent au recul du taux de chômage structurel dans un contexte d'une croissance de la population active qui reste soutenue par un solde migratoire positif. En l'absence d'une telle impulsion sur l'offre de travail, la crédibilité du scénario pour le marché du travail aurait dû reposer d'avantage encore sur les effets attendus des réformes sur le marché du travail.



1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Le déficit budgétaire devrait s'élever à 0,3 % du PIB en 2008...

Le budget de l'Etat a enregistré en 2007 un déficit nominal de 0,3 % du PIB (0,2 % en concept conforme à la procédure sur les déficits excessifs). Compte tenu des mesures budgétaires connues au mois d'avril, le solde de 2008 présenterait également un déficit de 0,3 % du PIB, soit environ 1 milliard d'euros. La hausse de certaines catégories de recettes et la diminution des charges d'intérêt seraient contrebalancées par une augmentation des dépenses primaires de l'ordre de 0,4 % du PIB.

...mais il se creuserait en 2009.

En 2009, le déficit budgétaire se creuserait assez nettement pour atteindre 0,8 % du PIB, soit 3 milliards d'euros. Les dépenses primaires connaîtraient une progression importante (0,6 % du PIB). D'une part, la forte inflation de 2008 produira des effets différés en 2009 sur les dépenses de soins de santé et sur les rémunérations publiques. D'autre part, les subsides à l'emploi seraient relevés, de même que les dépenses de coopération au développement et les investissements publics. Enfin, la chute des dépenses de chômage serait interrompue. Les recettes seraient en recul (-0,2 % du PIB) suite notamment à l'indexation des barèmes fiscaux sur base de l'inflation importante de 2008 et à l'extension de la réduction de l'impôt des personnes physiques en Flandre. La diminution des charges d'intérêt (-0,3 % du PIB) permettrait d'adoucir le choc de la détérioration du solde primaire.

Les dépenses sociales progresseraient sensiblement à moyen terme...

La période de projection est caractérisée par une progression sensible du ratio des dépenses sociales par rapport au PIB et par un certain tassement des frais de fonctionnement de l'Etat, en particulier des rémunérations. Au total, sur la période 2010-2013, les dépenses sociales augmenteraient de 0,7 % du PIB, essentiellement sous l'impulsion de la hausse des dépenses de soins de santé et de pension. La masse salariale dans le secteur public serait en recul de 0,3 % du PIB sur la même période.

...de sorte que le déficit budgétaire devrait perdurer...

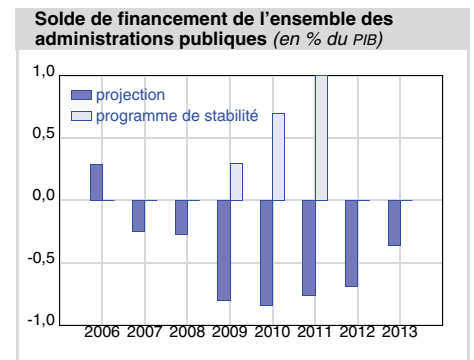
Dans ces conditions, la hausse des recettes en pour cent du PIB - imputable surtout à l'augmentation, à législation inchangée, des prélèvements obligatoires sur le travail - qui reste limitée et la baisse désormais plus lente des charges d'intérêt n'autoriseraient pas de réduction importante du déficit budgétaire. Celui-ci passerait de 0,9 % du PIB en 2010 à 0,7 % en 2012 avant de revenir à 0,4 % du PIB en 2013 avec le reflux des investissements publics au lendemain des élections communales. Dans la mesure où les surplus budgétaires constituent la source principale de financement du Fonds de vieillissement, leur absence signifie que le Fonds ne serait que peu alimenté dans les prochaines années.

...masquant des situations par entité très contrastées...

Cette évolution du solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques masque, au niveau des entités, des situations très contrastées. Le pouvoir fédéral a vu son solde de financement se dégrader fortement en 2007 (passant de l'équilibre à un déficit de 1,1 % du PIB) et celui-ci devrait encore légèrement se détériorer à l'horizon 2010 pour revenir à 0,8 % du PIB en 2013. La sécurité sociale resterait en boni sur toute la période de projection (passant de 0,5 % du PIB en 2007 à 0,3 % en 2013) grâce à l'augmentation du financement alternatif suite à la loi de janvier 2007 sur le financement des soins de santé. Les communautés et régions maintiendraient un surplus compris entre 0,3 et 0,4 % du PIB. Enfin, les pouvoirs locaux verraient leur situation budgétaire se détériorer l'année des élections communales suivant le cycle des investissements des autorités locales (passant d'une situation proche de l'équilibre en 2007 à un déficit de 0,5 % du PIB en 2012).

...exigeant un effort considérable du fédéral pour atteindre les objectifs du Programme de stabilité.

Etant donné le contexte macroéconomique décrit ci-dessus et dans l'état actuel des mesures annoncées, les objectifs du Programme de stabilité d'avril 2008 pour l'ensemble des administrations publiques (équilibre en 2008, dégagement d'un boni augmentant graduellement pour atteindre un 1,0 % en 2011) seraient loin d'être atteints. L'effort serait particulièrement douloureux pour le pouvoir fédéral qui devrait, d'après les présentes perspectives, combler un écart équivalent à 1,2 % du PIB en 2011. Les régions et communautés dépasseraient par contre, à politique inchangée, assez largement l'objectif fixé d'un budget à l'équilibre.



Les déficits qui apparaissent entre 2007 et 2013 ne remettent néanmoins pas en cause le processus de désendettement de l'Etat. La dette publique en pourcentage du PIB continuerait son repli entamé dès 1994, pour atteindre 70,8 % du PIB en 2013 contre encore 84,8 % en 2007. Une telle trajectoire de désendettement n'est toutefois pas suffisante pour se conformer à celle préconisée par le Conseil Supérieur des Finances dans son rapport de mars 2007 pour faire face au coût budgétaire du vieillissement.

La baisse de l'endettement public se poursuivrait malgré tout.

Les déficits qui apparaissent entre 2007 et 2013 ne remettent néanmoins pas en cause le processus de désendettement de l'Etat. La dette publique en pourcentage du PIB continuerait son repli entamé dès 1994, pour atteindre 70,8 % du PIB en 2013 contre encore 84,8 % en 2007. Une telle trajectoire de désendettement n'est toutefois pas suffisante pour se conformer à celle préconisée par le Conseil Supérieur des Finances dans son rapport de mars 2007 pour faire face au coût budgétaire du vieillissement.

Les "Perspectives économiques 2008-2013" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 15 avril 2008.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne de période	
								2002-2007	2008-2013
DEMANDE ET PRODUCTION (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	2,5	1,4	1,6	1,8	1,8	1,8	1,9	1,5	1,7
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,2	2,8	1,9	2,1	2,0	1,9	1,9	1,5	2,1
- Formation brute de capital fixe	5,0	2,2	2,7	3,2	3,7	3,1	1,9	3,4	2,8
. Entreprises ^b	5,3	3,2	2,6	3,7	3,0	2,9	3,4	2,6	3,1
. Administrations publiques	2,7	-1,3	8,5	2,1	11,7	6,6	-10,1	2,8	2,9
. Logements	5,1	0,9	1,1	2,4	2,8	2,4	2,3	5,9	2,0
- Variations de stocks ^c	-0,1	-0,0	-0,0	0,1	0,0	-0,0	0,0	0,2	0,0
- Dépenses intérieures totales	2,9	1,8	1,9	2,2	2,3	2,1	1,9	2,0	2,0
- Exportations de biens et services	4,6	4,3	3,6	5,9	5,5	5,4	5,4	3,6	5,0
- Total des utilisations finales	3,7	3,0	2,7	4,0	3,9	3,8	3,7	2,8	3,5
- Importations de biens et services	4,9	4,5	3,9	5,8	5,6	5,5	5,4	3,6	5,1
- PIB	2,7	1,7	1,7	2,4	2,3	2,1	2,1	2,1	2,0
- PIB (prix courants)	4,4	4,8	4,0	4,5	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	2,0	3,8	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	2,1	2,2
- Indice santé	1,8	3,5	2,1	2,0	1,9	1,9	2,0	1,8	2,2
- Formation brute de capital fixe	2,0	2,3	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6	1,5	1,8
- Exportations de biens et services	1,9	1,8	1,5	1,3	1,4	1,5	1,6	1,5	1,5
- Importations de biens et services	1,7	2,4	1,4	1,1	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6
- Termes de l'échange	0,2	-0,6	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
- Déflateur du PIB	1,7	3,1	2,3	2,1	1,8	1,9	1,9	2,0	2,2
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	4,3	4,0	3,8	4,3	4,6	4,7	4,7	4,1	4,4
. réel	2,4	0,2	1,8	2,4	2,7	2,8	2,8	2,0	2,1
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	4,0	4,3	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	2,7	4,0
. réel	2,0	0,5	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	0,6	1,7
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4348,0	4396,6	4433,1	4473,9	4516,6	4558,2	4599,3	4219,3	4496,3
. différence en milliers	70,1	48,6	36,4	40,9	42,6	41,7	41,1	33,0	41,9
. variation en %	1,6	1,1	0,8	0,9	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9
- Chômage total, définition BFP, en milliers	633,4	607,6	612,0	613,4	613,7	614,1	611,2	679,6	612,0
. différence, en milliers	-61,9	-25,9	4,4	1,4	0,3	0,4	-3,0	4,8	-3,7
- Taux de chômage, définition BFP	12,6	12,0	12,0	11,9	11,8	11,7	11,6	13,7	11,8
- Demandeurs d'emploi, en milliers	525,5	508,4	514,9	519,3	517,4	515,2	509,3	548,7	514,1
. différence en milliers	-53,7	-17,1	6,5	4,4	-1,9	-2,2	-5,9	11,4	-2,7
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,2	0,6	1,0	1,7	1,4	1,3	1,3	1,4	1,2
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	0,4	0,1	1,1	1,6	1,7	1,8	1,7	0,3	1,3
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	2,3	2,9	2,2	1,8	2,1	2,3	2,4	1,0	2,3
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	2,3	0,4	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1	0,7	1,8
- Taux d'épargne des particuliers ^a	12,4	11,5	12,0	12,3	12,4	12,6	12,6	13,5	12,2
- Masse salariale en % du revenu national	49,5	49,4	49,6	49,6	49,8	50,0	50,4	50,3	49,8
- Taux de marge des entreprises ^d	31,3	31,6	31,9	32,2	32,1	32,0	31,9	29,2	31,9
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	18,0	18,2	18,4	18,6	18,6	18,6	18,6	16,3	18,5

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne de période	
								2002- 2007	2008- 2013
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	43,8	44,0	43,9	43,9	44,0	44,2	44,4	44,2	44,1
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-0,9	-1,1	-3,0	-3,3	-3,1	-2,9	-1,6	-0,1	-2,5
. en % du PIB	-0,3	-0,3	-0,8	-0,9	-0,8	-0,7	-0,4	-0,0	-0,6
- Dette publique totale									
. en % du PIB	84,8	81,6	79,5	77,1	75,0	73,0	70,8	93,6	76,2
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	10,6	8,5	8,4	9,8	9,9	10,6	11,7	11,5	9,8
. en % du PIB	3,2	2,5	2,3	2,6	2,5	2,6	2,8	3,9	2,5
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	11,1	9,0	9,1	10,0	10,2	10,8	11,8	11,2	10,2
. en % du PIB	3,3	2,6	2,5	2,7	2,6	2,6	2,8	3,8	2,6
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ(*)									
(valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	2,7	1,1	1,2	2,4	2,1	1,9	1,6	1,5	1,7
. Industries manufacturières	2,0	0,5	0,8	2,4	1,8	1,7	1,5	0,9	1,4
. Construction	4,7	3,1	3,0	3,5	3,6	3,0	2,3	3,3	3,1
- Services marchands, dont	2,4	2,0	2,0	2,6	2,5	2,4	2,4	2,5	2,3
. Transports et communication	2,6	2,6	1,8	2,9	3,0	3,1	3,0	1,5	2,7
. Autres services marchands ^f	2,4	1,9	2,0	2,6	2,4	2,3	2,3	2,6	2,2
- Services non marchands	2,3	1,7	1,5	1,7	1,7	1,7	1,8	1,2	1,7

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



Environnement international et marchés financiers

Alors que la croissance du PIB mondial avait encore été particulièrement soutenue en 2007, elle devrait ralentir considérablement en 2008, sous l'influence d'un net repli de la progression de l'activité aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Le ralentissement serait moins marqué pour les pays émergents. Les échanges internationaux devraient également pâtir de cette évolution et, alors qu'ils s'étaient encore accrus de 8,6 % par an sur la période 2004-2007, leur progression ne devrait pas dépasser 6,4 % en 2008.

La croissance de la zone euro et de l'Union européenne qui s'était déjà légèrement ralentie en 2007, devrait connaître un sérieux coup de frein en 2008 (1,7 % pour la zone euro). La croissance américaine serait également en forte baisse (1,2 %). En 2009, la progression du PIB européen resterait limitée (1,7 %) et la croissance américaine, malgré un certain rebond, ne dépasserait pas la performance européenne (1,7 % également).

A moyen terme, le scénario postule, en l'absence de chocs conjoncturels, une croissance permettant une résorption progressive des output gaps des différents pays. Pour la zone euro, la croissance dépasserait tout d'abord assez nettement le potentiel de croissance de la zone, pour se réduire ensuite progressivement et ne plus dépasser un rythme moyen de 1,8 % en fin de période. Quant à la croissance américaine, celle-ci atteindrait 2,7 % en 2010 puis 2,4 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

L'inflation de la zone euro dépasserait largement la barre des 2 % en 2008, essentiellement en raison d'une forte hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires. Ce n'est qu'à partir de 2009 que l'inflation dans la zone euro se réduirait graduellement pour ne plus atteindre que 1,8 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation à moyen terme s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées et par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, le niveau des taux courts et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient accrus de manière dynamique en 2007 (7,2 % en rythme annuel), marqueraient le pas en 2008 et 2009 (croissance moyenne de 5,5 % pour ces deux années), avant de rebondir en 2010, puis de retrouver progressivement un rythme de croissance proche de 7 % en fin de période.

De nombreuses incertitudes pèsent sur ce scénario international, notamment l'évolution des prix pétroliers et des autres matières premières. Une autre incertitude majeure a trait au comportement de l'économie américaine en 2008 et 2009; un ralentissement plus important que prévu pourrait entraîner une chute plus brutale de la croissance des échanges internationaux, avec des conséquences dommageables pour la croissance européenne.

A. Un environnement international peu porteur en début de période, plus dynamique à moyen terme

Croissance mondiale encore soutenue en 2007, mais l'année 2008 serait nettement moins favorable.

Tout comme les trois années précédentes, la croissance du PIB mondial est restée particulièrement soutenue en 2007 (croissance moyenne d'environ 5 %), en dépit de l'augmentation considérable du prix des matières premières (énergétiques ou non), de l'affaiblissement du marché immobilier aux Etats-Unis et dans d'autres pays et des turbulences sur les marchés financiers. Ce sont les économies dites émergentes qui ont particulièrement contribué à ce dynamisme. Des zones ou pays comme la Chine, l'Inde, l'Amérique latine et les pays de l'OPEP, mais aussi la Russie ont affiché des performances élevées, alors que l'Europe, le Japon et surtout les Etats-Unis ont vu leur croissance fléchir quelque peu.

L'activité mondiale devrait se ralentir considérablement en 2008, sous l'influence d'un net repli de la croissance aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Le ralentissement serait moins marqué pour les pays émergents.

La croissance plus modérée du PIB mondial devrait se traduire par une décélération au niveau des échanges internationaux. Alors que le volume du commerce mondial s'était accru en moyenne de 8,6 % par an sur la période 2004-2007, la croissance des échanges internationaux ne devrait pas dépasser 6,4 % en 2008, sous l'influence de l'important ralentissement des importations américaines.

Union européenne et zone euro: léger tassement en 2007. Ralentissement plus prononcé en 2008.

Après avoir atteint 2,9 % en 2006, la croissance de l'activité de la zone euro a légèrement ralenti en 2007 (2,6 %). L'Union européenne dans son ensemble a également connu un léger tassement entre 2006 et 2007 (croissance de 3,1 % en 2006 et 2,9 % en 2007).

Cette croissance moins soutenue, en dépit d'une situation très favorable pour le marché du travail, a pour origine une certaine atonie de la consommation privée, due aux effets négatifs liés à la hausse de la TVA en Allemagne et à la montée de l'inflation. De plus, si les investissements des entreprises sont restés très dynamiques, les investissements en logements n'ont plus fourni de contribution positive à la croissance. Par contre, les exportations ont largement contribué à la croissance européenne, en raison de la forte demande des pays émergents.

Le repli de la croissance européenne devrait être nettement plus accentué en 2008. Pour la zone euro, la croissance n'atteindrait plus que 1,7 %. La consommation privée continuerait à se tasser du fait de l'érosion du revenu disponible réel (conséquence de la forte hausse de l'inflation). Les exportations pâtiraient de la baisse d'activité dans deux importants marchés (Etats-Unis et Royaume-Uni) et en raison de la forte appréciation de l'euro¹. Les investissements des entreprises seraient handicapés par les perspectives de demande moins favorables et l'accroissement des coûts de financement (taux d'intérêt en hausse et cours boursiers en baisse) et cela malgré des taux d'utilisation des capacités restant élevés et des pénuries d'investissements d'extension. Enfin, le repli des investissements en logements (surtout en Espagne, au Royaume-Uni et en Irlande) pèserait sur la croissance économique.

1. Entre janvier et décembre 2007, l'euro s'est apprécié de 7,5 % en termes nominaux effectifs et de 12 % par rapport au dollar américain. Entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2008, l'euro s'est encore apprécié de 8 %.

Etats-Unis: ralentissement notable de la croissance.

La croissance américaine avait déjà nettement ralenti en 2007 (passant de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007), sous l'influence du recul accentué des investissements en logements (-17 % pour l'année). En 2008, la croissance américaine ne devrait pas dépasser 1,2 %, du fait du repli supplémentaire du marché immobilier et de la forte baisse de croissance de la consommation privée. Les dépenses des ménages seraient freinées par la baisse du prix des logements (effet richesse négatif), l'arrêt des créations nettes d'emplois et la hausse de l'inflation. Dans la foulée, les investissements des entreprises souffriraient de la dégradation des perspectives de débouchés et de conditions de financement moins favorables. Au total, une grande partie de la croissance américaine en 2008 découlerait d'un effet de report favorable de 2007 (à concurrence de 1 point de pour cent), la croissance trimestrielle moyenne étant, cette année, à peine positive. Dans ces conditions, une récession durant la première partie de 2008 n'est pas à exclure¹.

La croissance des économies émergentes se maintient.

Quant à la croissance des économies émergentes, celle-ci ne serait que peu affectée en 2008, du fait d'une demande intérieure restant dynamique et, dans le cas des pays producteurs de matières premières, en raison du maintien d'une forte demande pour les matières premières énergétiques et alimentaires.

Une année 2009 marquée par un certain rebond aux Etats-Unis, mais une croissance toujours peu dynamique en Europe.

L'année 2009 serait marquée par une légère reprise de la croissance aux Etats-Unis. Le PIB américain devrait s'accroître de 1,7 %, dans un contexte de redressement progressif du secteur du logement et de restauration de la confiance chez le consommateur. Les exportations américaines constitueraient également un moteur de cette reprise. En outre, la politique monétaire particulièrement accommodante de la Federal Reserve Bank (FRB) contribuerait à la reprise générale de l'activité.

La croissance européenne resterait, de son côté, peu dynamique. Certes, l'Europe profiterait de l'amélioration progressive de la situation économique aux Etats-Unis, mais cette amélioration jouerait avec retard et ce n'est que dans la seconde moitié de l'année que le redressement de la croissance européenne serait probant. Dans ces conditions, la croissance de l'Union européenne ne dépasserait pas 1,9 % et celle de la zone euro resterait cantonnée à 1,7 %.

Une croissance de moyen terme marquée par la diminution progressive des output gaps.

A moyen terme, le scénario postule, en l'absence de chocs conjoncturels, une croissance permettant une diminution progressive des output gaps des différents pays. Pour la zone euro, la croissance dépasserait tout d'abord assez nettement le potentiel pour se réduire ensuite progressivement et ne plus dépasser un rythme moyen de 1,8 % en fin de période. Pour l'ensemble de l'Union européenne, la croissance **moyenne** du PIB devrait se situer aux alentours de 2 % (mais serait supérieure en 2010 et 2011). Quant à la croissance américaine, celle-ci atteindrait 2,7 % en 2010 puis 2,4 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient accrus de manière particulièrement dynamique en 2007 (7,2 %), ralentiraient nettement en 2008 et 2009, pour ne plus atteindre qu'un rythme de croissance d'environ 5,5 % pour ces deux années. A moyen terme, la croissance des marchés potentiels bénéficierait tout d'abord d'un effet de rebond (croissance supérieure à 7 % en 2010 et 2011) pour revenir ensuite à un rythme de progression ne dépassant plus 7 % (soit un niveau légèrement supérieur à celui

1. L'économie est dite en récession quand l'activité se contracte durant deux trimestres successifs.

de la période 2002-2007), reflétant notamment la croissance toujours importante des marchés émergents.

GRAPHIQUE 1 - PIB zone euro et Etats-Unis
(taux de croissance en pour cent)

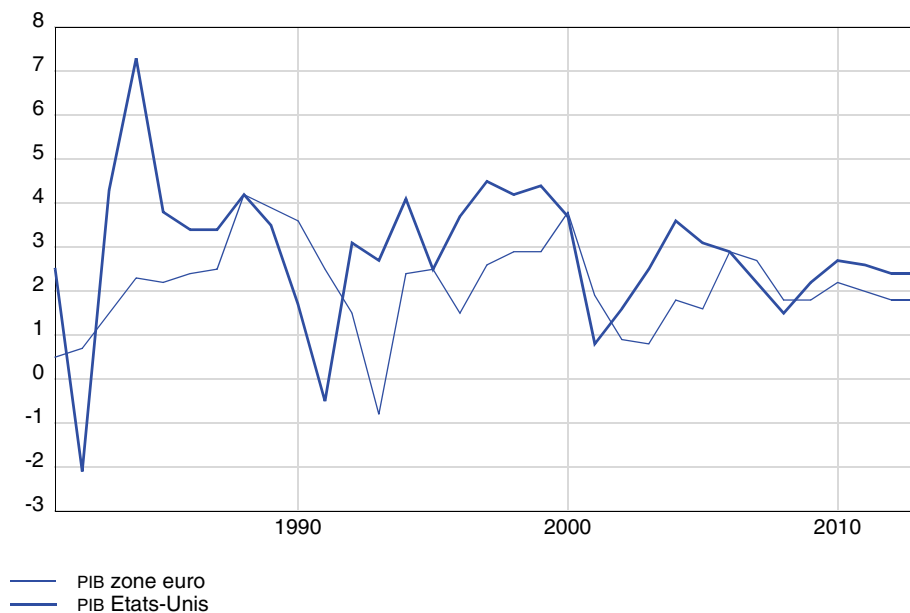


TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne	
									2002-2007	2008-2013
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	8,9	7,2	5,6	5,3	7,9	7,2	7,0	7,0	6,8	6,7
PIB zone euro	2,9	2,6	1,7	1,7	2,3	2,0	1,8	1,8	1,8	1,9
PIB Etats-Unis	2,9	2,2	1,2	1,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,6	2,2
Prix à la consommation zone euro	2,2	2,1	3,2	2,1	1,9	1,8	1,8	1,8	2,2	2,1
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en USD										
Exportations	2,7	8,5	11,8	0,7	1,2	1,4	1,5	1,5	5,7	3,0
Importations	1,5	8,6	11,6	0,6	1,2	1,5	1,6	1,6	5,4	3,0
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en EUR										
Exportations	1,8	-0,6	-1,0	1,0	1,2	1,4	1,5	1,5	-1,6	0,9
Importations	0,6	-0,5	-1,2	1,0	1,2	1,5	1,6	1,6	-1,9	0,9
Prix du baril (Brent, USD)	65,2	72,5	101,5	100,2	101,4	104,1	107,0	110,0	47,3	104,0
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	125,6	137,0	154,7	154,2	154,2	154,2	154,2	154,2	119,9	154,3
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)										
Zone euro	3,1	4,3	4,4	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	2,9	4,0
États-Unis	5,2	5,3	2,5	2,6	3,5	4,1	4,6	4,8	3,1	3,7
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,8	4,3	3,9	3,7	4,3	4,6	4,7	4,7	4,1	4,3
États-Unis	4,8	4,6	3,4	3,4	4,1	4,7	4,3	5,5	4,4	4,4
Taux d'intérêt belges										
Court terme	2,9	4,0	4,3	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	2,7	4,0
Long terme (OLO 10 ans)	3,8	4,3	4,0	3,8	4,3	4,6	4,7	4,7	4,1	4,4

Note: Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international:

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est fondé sur les derniers scénarios disponibles de la Commission européenne¹, pour le court terme, et de l'OCDE² pour le moyen terme. En ce qui concerne le court terme (période 2008-2009), les évolutions mises en évidence ont été adaptées afin de tenir compte des observations et des diagnostics prévisionnels les plus récents en matière de croissance chez nos partenaires commerciaux, de taux de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières. Ainsi, le calcul de la croissance de nos marchés potentiels pour 2008 et 2009 a pu être actualisé en faisant appel aux "prévisions-consensus" publiées par The Economist³. Quant aux hypothèses de court terme relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières, celles-ci ont été adaptées sur base des cotations les plus récentes des marchés à terme.

1. European Commission, DG ECFIN: "Economic Forecasts, Autumn 2007", Novembre 2007.

2. OCDE: "The OECD Medium-Term Reference Scenario EO82", décembre 2007.

3. The Economist: "The Economist Poll of Forecasters", avril 2008.

Des prix mondiaux hors énergie poussés vers le haut par la forte demande mondiale à court terme, mais se stabilisant à moyen terme.

Les prix mondiaux hors énergie¹, exprimés en dollars, ont assez fortement augmenté en 2007 en raison d'une hausse importante des prix des matières premières industrielles et alimentaires. Les prix des matières premières industrielles ont été notamment poussés à la hausse par la croissance de la demande en provenance de Chine et d'Inde (pays qui connaissent une forte augmentation des investissements en infrastructures). L'augmentation des prix des matières premières alimentaires est, entre autres, la conséquence du développement de la demande pour les biocarburants, ainsi que de mauvaises récoltes dues aux conditions climatiques défavorables dans certaines parties du monde. Le choc a toutefois été amorti dans la zone euro, grâce à l'appréciation de l'euro et les prix mondiaux hors énergie exprimés en euro ont même légèrement baissé en 2007².

En 2008, les prix mondiaux hors énergie, exprimés en dollars, continueraient à monter de manière sensible (+12 %), mais, du fait de la forte appréciation de l'euro, les prix en euros seraient à nouveau en baisse³.

Les prix mondiaux hors énergie progresseraient à un rythme plus modéré dès 2009, ne dépassant pas en moyenne 1,3 % entre 2009 et 2013. Cette évolution refléterait surtout une stabilisation du prix des matières premières hors énergie (matières premières industrielles et matières premières alimentaires), mais également une évolution sans à-coups du prix des produits manufacturés, dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale.

Des prix énergétiques qui battent des records en 2007 et 2008 et qui sont quasiment stabilisés en termes réels à moyen terme.

Alors que le prix du baril de Brent avait nettement reflué dans la seconde partie de 2006, il a entamé une remontée dès le début de 2007. Cette remontée s'est poursuivie dans le courant du second semestre de 2007, amenant le prix du baril de pétrole à plus de 100 dollars au début de 2008. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette envolée: les tensions géopolitiques persistantes dans certaines parties du monde (en Iran, au Nigeria, au Vénézuéla et en Irak) ont, certes, joué un rôle, mais c'est surtout la combinaison d'une demande internationale restant forte (notamment en provenance d'Asie) et d'une décision bien appliquée de limitation de l'offre de pétrole par les pays de l'OPEP qui est responsable de cette hausse brutale.

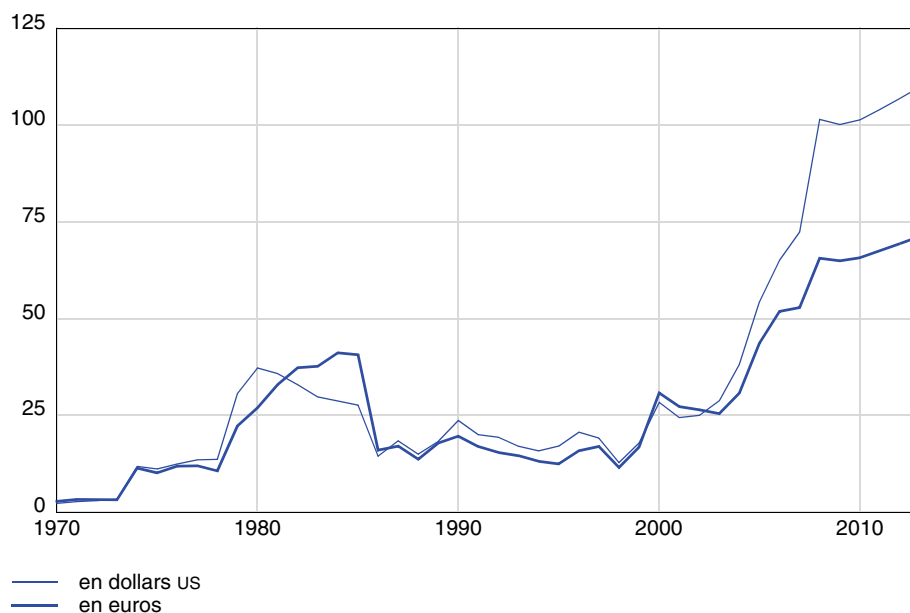
En moyenne annuelle, le prix du baril de pétrole est passé de 65,2 dollars en 2006 à 72,5 dollars en 2007. Dans le scénario retenu, le baril de pétrole est supposé atteindre le niveau moyen de 101 dollars en 2008; il se replierait légèrement en 2009 (niveau moyen de 100 dollars) pour progresser ensuite à un rythme légèrement supérieur à celui de l'inflation mondiale. En fin de période (2013), le prix du baril atteindrait ainsi 110 dollars en termes nominaux.

La forte appréciation de l'euro, à partir de 2007, a permis d'amortir de manière non négligeable cette hausse du prix du pétrole brut. Exprimé en euros, le prix du baril de Brent est ainsi passé de 51,9 à 52,9 euros entre 2006 et 2007, puis atteindrait 65,6 euros en 2008. En 2013, le prix du brut en euros serait de 71,3 (voir graphique 2).

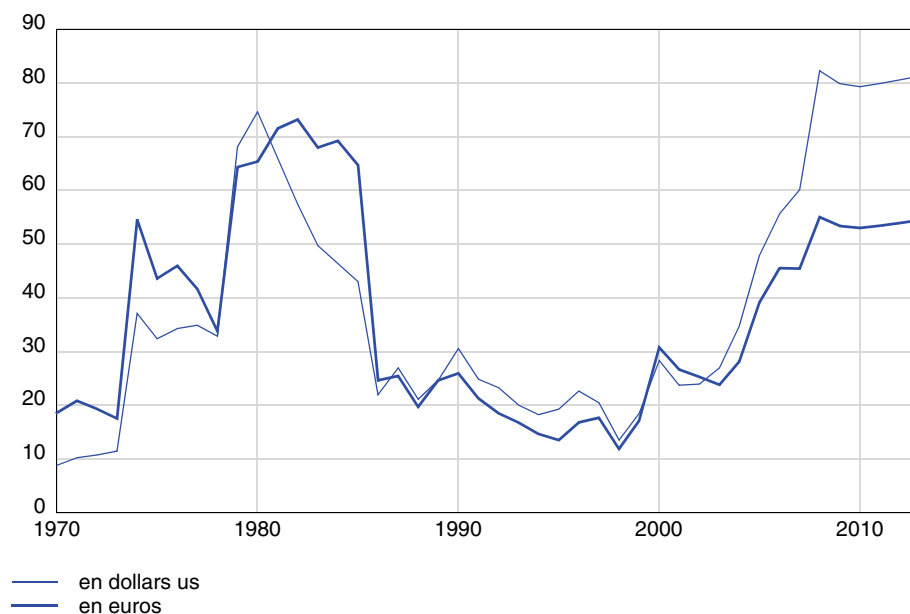
1. Prix mondiaux pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).
2. On notera toutefois que les prix des produits alimentaires se sont accrus, en 2007, de 25 % exprimés en dollars et de 14 % exprimés en euros.
3. Les prix des produits alimentaires continueraient, par contre, à s'accroître de manière sensible en euros (augmentation prévue de 36 % sur l'année).

On notera qu'en termes réels (voir graphique 3), les cours du baril de pétrole seraient également en forte hausse depuis 2003. Toutefois, le prix réel du baril serait quasiment stabilisé au-delà de 2008. De plus, en fin de période, les cours réels resteraient inférieurs aux valeurs atteintes au début des années quatre-vingt (en euros), ou ne les dépasseraient que de peu (en dollars).

GRAPHIQUE 2 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent- en termes nominaux)



GRAPHIQUE 3 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent- en termes réels)¹



1. Cours nominaux déflatés à l'aide de l'indice des prix de la consommation privée

Une inflation pour la zone euro en accélération temporaire en 2008, mais ramenée à moins de 2 % à moyen terme.

L'inflation dans la zone euro (mesurée par l'indice harmonisé des prix de la consommation privée) a atteint 2,1 % en 2007, dépassant légèrement, pour la septième année consécutive, l'objectif déclaré de la BCE (une inflation dans la zone euro limitée à 2 %). Ce résultat s'explique par la nette accélération de l'inflation (jusqu'à des niveaux supérieurs à 3 %) durant les derniers mois de 2007, elle-même conséquence d'une forte hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires. La pression sur les prix de ces produits ne devant se réduire qu'à la fin de 2008, l'inflation de la zone euro, sur base annuelle, devrait atteindre 3,2 % en 2008, soit le taux le plus élevé depuis la création de la zone. Ce n'est qu'à partir de 2009 que l'inflation dans la zone euro se réduirait graduellement pour ne plus atteindre que 1,8 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar) et par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, le niveau assez élevé des taux d'intérêt réels de court terme et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

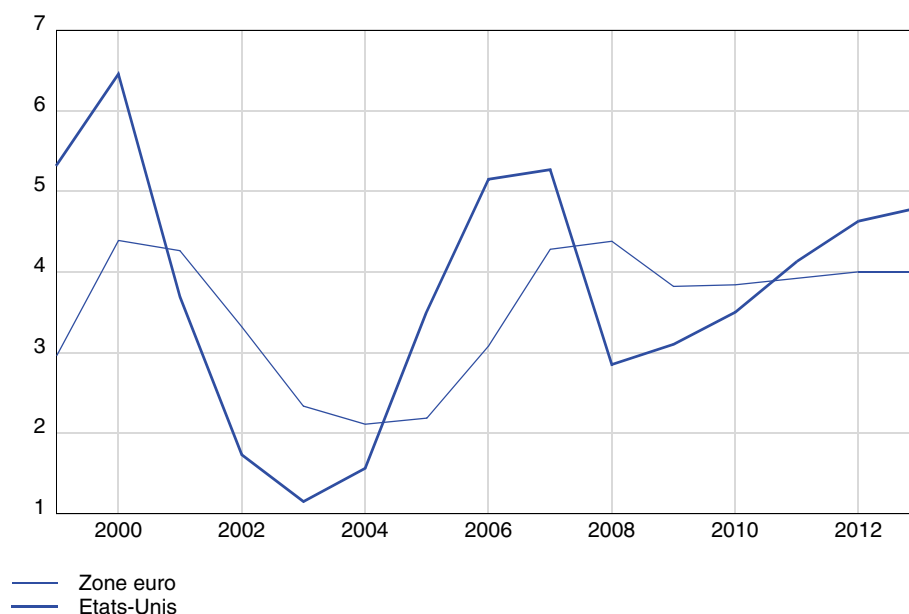
Fluctuations des taux d'intérêt de court terme, stabilisation à moyen terme.

Le taux d'intérêt à court terme¹ de la zone euro est passé de 3,1 % en moyenne en 2006 à 4,3 % en 2007, en raison de la remontée progressive du taux de base de la BCE entre le début de 2006 et la mi-2007. En dépit d'une stabilisation du taux de la BCE depuis lors, le taux à court terme a continué à s'accroître dans la seconde moitié de 2007, du fait de l'augmentation de la prime de risque liée à la crise des crédits hypothécaires à haut risque (crédits subprime: voir encadré 1) aux Etats-Unis. Ce phénomène jouerait encore en 2008, amenant les taux sur le marché interbancaire à un niveau moyen de 4,4 % cette année. Le taux à court terme se stabiliserait à 4 % à moyen terme, soit 2,2 % en termes réels. Cette évolution reflète la volonté des autorités monétaires européennes de maintenir l'inflation à un niveau bas.

Quant aux taux courts américains, ceux-ci atteignaient encore en moyenne 5,3 % en 2007. Ils baisseraient jusqu'à 2,5 % en 2008 en raison de la politique d'assouplissement monétaire menée de manière accélérée par la FRB. Cet assouplissement est destiné à soutenir l'activité économique et à réduire les tensions sur les marchés financiers. Tout comme en Europe, le taux interbancaire devrait largement excéder le taux officiel en raison de l'augmentation de la prime de risque. A moyen terme, le taux américain remonterait de manière régulière pour redevenir très largement positif en termes réels.

1. Taux d'intérêt à trois mois sur le marché interbancaire.

GRAPHIQUE 4 - Taux d'intérêt courts en zone euro et aux Etats-Unis
(en pour cent)



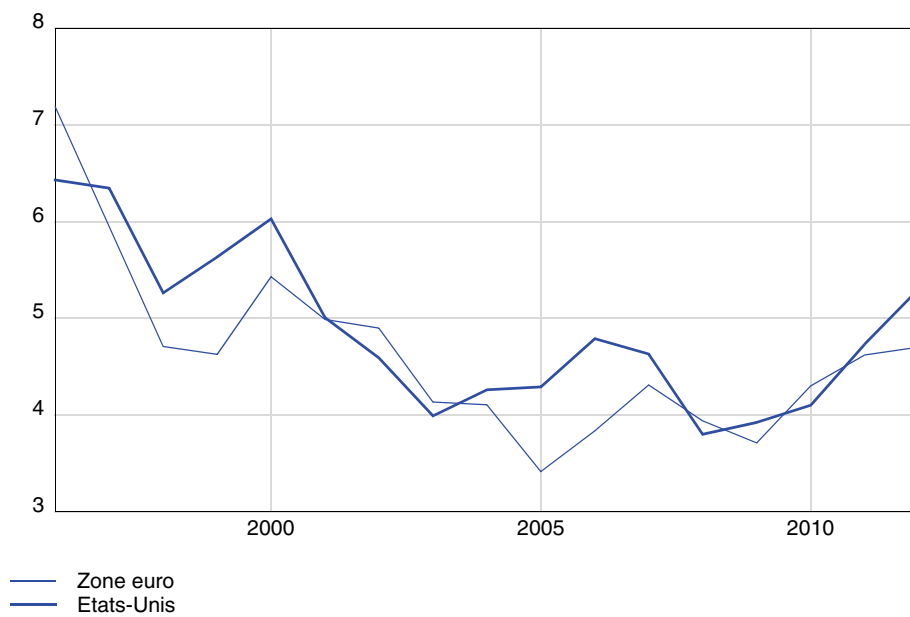
Baisse des taux longs en 2008 et 2009, redressement progressif ensuite.

Le taux long européen, qui n'atteignait que 3,8 % en 2006, s'est relevé progressivement jusqu'à la mi-2007 (4,6 %), pour ensuite redescendre en liaison avec les turbulences sur les marchés financiers et les comportements de fuite vers la qualité qui en ont résulté. Le taux long européen s'établirait en moyenne à 3,9 % en 2008, puis à 3,7 % en 2009. Il se relèverait ensuite de manière progressive en projection et atteindrait 4,7 % en 2013.

En ce qui concerne le taux long belge, on aura pu observer un accroissement de l'écart (spread) entre le taux belge et le taux allemand, pour la première fois depuis la création de la zone euro. Cet écart a atteint environ 40 points de base en mars. L'existence de cet écart s'explique notamment par la grande incertitude régnant actuellement sur les marchés financiers, qui pousse les investisseurs à rechercher des placements sur des marchés aussi liquides que possibles (le marché allemand en l'occurrence). A moyen terme, ce phénomène est supposé disparaître et tant le taux allemand que le taux belge seraient alignés sur le taux moyen européen.

A l'instar du taux long européen, le taux de long terme américain s'était accru dans la première partie de 2007. La crise des subprimes, la baisse des prix de l'immobilier et la crainte d'une récession ont ensuite entraîné une forte baisse de ce taux. Le taux long américain valait 4,8 % en 2006 et 4,6 % en 2007. Cette année (ainsi qu'en 2009), il ne dépasserait plus 3,4 %.

GRAPHIQUE 5 - Taux d'intérêt longs en zone euro et aux Etats-Unis
(en pour cent)



ENCADRE 1 - Comment l'éclatement de la bulle immobilière américaine mène à un ralentissement de la croissance économique en Europe

Des hypothèques en pagaille menant à une crise financière

Entre 2000 et 2005, le marché immobilier américain a connu un essor vigoureux qui s'est accompagné d'une hausse sensible des prix. Durant cette période, les banques ont considérablement assoupli les conditions de crédit, si bien que de nombreux ménages ont pu contracter des emprunts hypothécaires sans devoir produire les preuves de solvabilité habituelles¹. L'assouplissement des conditions de crédit a été favorisé en outre par le développement de la titrisation des hypothèques. Autrement dit, les emprunts hypothécaires (et, par conséquent, les risques qui y sont liés) n'ont plus été inscrits aux bilans des banques créancières mais ont été fractionnés et convertis en titres (avec les crédits hypothécaires en gage). Ces titres ont ensuite été revendus à d'autres banques, à des « fonds levier » (*hedge funds*), à des compagnies d'assurances et à des fonds d'investissement. C'est donc tout le système financier mondial qui s'est ainsi retrouvé exposé aux risques liés aux hypothèques *subprime*.

Fin 2006, suite à la hausse des taux d'intérêt, le marché immobilier américain a commencé à marquer le pas, et un nombre croissant de ménages n'ont plus été capables de rembourser leur emprunt hypothécaire. En 2007, cette tendance s'est accélérée, si bien que le système financier mondial a été mis sous pression via les risques liés à ces créances titrisées. Ce système a également généré des incertitudes quant à l'ampleur de l'exposition de chaque banque aux hypothèques *subprime*. Par conséquent, les banques se sont montrées moins disposées à se prêter de l'argent les unes aux autres et les taux interbancaires se sont mis à grimper. Actuellement, dans le monde entier, les banques comptabilisent en amortissements les produits liés aux *subprimes*. De plus, les crédits *subprime* ne sont plus le seul motif de préoccupation, étant donné que les problèmes s'étendent aux marchés des crédits hypothécaires de meilleure qualité, ainsi qu'à ceux des cartes de crédit et des prêts pour l'achat de voitures (aux Etats-Unis).

Via quels canaux l'économie européenne est-elle affectée par la crise des *subprimes* ?

L'imputation d'amortissements à des hypothèques *subprime* et la constitution de provisions destinées à éponger les pertes liées à ces prêts à haut risque affectent la valeur des actifs des banques, ce qui réduit d'autant leur capacité de prêt. De plus, les banques augmentent les taux d'intérêt des emprunts et resserrent les conditions de crédit pour les ménages et les entreprises². Toutefois, jusqu'à présent, dans la zone euro, les chiffres de croissance du crédit ne montrent que peu de signes d'une influence négative de la crise financière. La croissance des crédits octroyés à des entreprises non financières reste assez vigoureuse, tandis que celle des crédits hypothécaires ralentissait depuis un an et demi déjà.

Le malaise sur le marché immobilier américain et son impact sur la consommation privée freinent la croissance économique américaine. De plus, la politique agressive menée par la FRB en matière de taux d'intérêt et la baisse de la confiance dans les marchés de capitaux américains ont entraîné une accélération de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Ces deux facteurs affectent en retour la compétitivité des exportations européennes.

On ne peut pas exclure non plus que les turbulences sur les marchés financiers, et, surtout, la baisse des cours boursiers, aient pour effet de freiner la consommation européenne. Même si, sur le continent européen, la consommation privée paraît moins sensible aux fluctuations du patrimoine financier que dans les économies anglo-saxonnes, ces turbulences peuvent néanmoins inciter les consommateurs européens à davantage de prudence. Une partie de l'effritement de la confiance des consommateurs depuis la mi-2007 peut sans doute être imputée à l'évolution défavorable des marchés boursiers.

Au total, les effets de la crise du crédit sur l'économie européenne semblent assez mesurés jusqu'à présent et ses principales répercussions viendront vraisemblablement du ralentissement de la croissance des exportations.

1. Ces prêts sont appelés "prêts *subprime*" ou "hypothèques de pacotille".

2. Voir les dernières études de la BCE sur les taux de prêt et d'intérêt.

B. Risques et incertitudes

Plusieurs facteurs de risque, qui pourraient remettre en cause le scénario international retenu, sont à prendre en considération.

L'évolution des prix pétroliers et des autres matières premières constitue un premier facteur d'incertitude. Compte tenu de la persistance d'une forte croissance pour les pays émergents, des accroissements substantiels de ces prix ne sont pas à exclure dans l'avenir. En particulier, les hausses de prix des matières premières agricoles pourraient avoir un caractère plus durable. En effet, l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents (Chine, Inde, Brésil) et les changements alimentaires qui l'accompagnent devraient être amenés à persister dans les années à venir et il n'est pas du tout certain que l'offre de produits agricoles puisse s'adapter rapidement en raison du manque de terres arables et de la difficulté d'accroître la productivité agricole dans les pays en développement.

Une inflation soutenue sur les marchés internationaux des matières premières aurait des conséquences dommageables sur la croissance économique des Etats-Unis et de l'Union européenne, par le biais d'une baisse des revenus disponibles réels des ménages et de coûts de production plus élevés pour les entreprises. Une situation inverse n'est toutefois pas à exclure: le ralentissement économique mondial pourrait entraîner une baisse des prix des matières premières. De plus, dans la mesure où les marchés des matières premières ont pu apparaître ces derniers mois comme un refuge aux investisseurs en réaction à la crise des subprimes, l'hypothèse qu'un retour au calme sur les marchés financiers provoque un reflux de capitaux et donc engendre une baisse des prix de certaines matières premières, ne peut être écartée.

Le scénario retenu postule un sérieux ralentissement de la croissance de l'économie américaine en 2008. Il n'est toutefois pas exclu que la crise sur le marché immobilier soit finalement plus aiguë (baisse plus fortes des prix de l'immobilier, chute plus importante des investissements en logements, stagnation de la consommation privée du fait d'effets de richesse négatifs plus grands que prévu) ou dure plus longtemps que prévu. Ce scénario aurait bien sûr des implications sur la croissance mondiale et, en particulier, pour les partenaires commerciaux des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, les effets des turbulences qu'ont connu les marchés financiers sur l'économie réelle sont restés relativement limités (hormis aux Etats-Unis). Des turbulences supplémentaires sur les marchés financiers pourraient entraîner un resserrement des conditions de crédit pour les ménages et les entreprises, ce qui devrait avoir des conséquences néfastes pour la croissance économique.



Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Dans le sillage de l'économie européenne et mondiale, l'économie belge a enregistré une croissance soutenue en 2007 (2,7 %), tout comme en 2006 (2,8 %). Au cours de ces deux années, la croissance effective du PIB belge a dépassé son potentiel (voir graphique 6), ce qui a permis de résorber et même de rendre positif l'output gap, encore largement négatif en 2005. Au cours des trois dernières années écoulées, la croissance économique belge a été quasiment identique à celle de la zone euro.

Les années 2008 et 2009 devraient être marquées par un ralentissement de la croissance économique des principales zones géographiques. La Belgique ne serait pas épargnée. La croissance effective du PIB belge repasserait en-deça de son potentiel et atteindrait 1,7 % en 2008 et en 2009, soit des rythmes très proches de ceux de la zone euro. L'output gap redeviendrait donc négatif. En 2010, sous l'impulsion de la conjoncture internationale, la croissance économique serait en accélération (2,4 %). A partir de 2011, la croissance du PIB belge serait un peu moins vigoureuse (2,2 % en moyenne annuelle) mais resterait légèrement supérieure à son potentiel de croissance (2 % en moyenne annuelle). Cette évolution ne devrait toutefois pas permettre à l'output gap de se refermer complètement à l'horizon 2013.

En 2007, la croissance belge a été alimentée tant par la demande intérieure que par les exportations. Etant donné la croissance importante des importations, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB a toutefois été négative (à hauteur de -0,1 point de pourcentage). Au cours de la période 2008-2013, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB devrait, en moyenne, être à peine positive, la contribution négative des années 2008 et 2009 étant compensée par la contribution positive des années 2010 à 2013. La demande intérieure, pour sa part, devrait rester relativement robuste et continuer à supporter la croissance (à hauteur de 2 points de pourcentage en moyenne annuelle au cours de la période 2008-2013).

Toutes les composantes de la demande intérieure se sont montrées dynamiques en 2007, la consommation des administrations publiques ayant notamment retrouvé un rythme de croissance positif, après deux années consécutives de croissance quasiment nulle. Cette année, la croissance de la demande intérieure devrait être nettement plus modérée qu'en 2007 en raison d'un ralentissement marqué de la croissance des composantes issues du secteur privé. La progression de la consommation publique resterait toutefois soutenue. En 2009, la demande intérieure croîtrait pratiquement au même rythme qu'en 2008. Elle connaîtrait une accélération de sa progression à partir de 2010 et un nouveau repli en 2013.

Alors qu'il représentait encore 5 % du PIB en 2002, le surplus de la balance des opérations courantes avec le reste du monde est descendu à 3,3 % du PIB en 2007. En 2008, la combinaison d'une diminution du volume des exportations nettes et d'une détérioration des

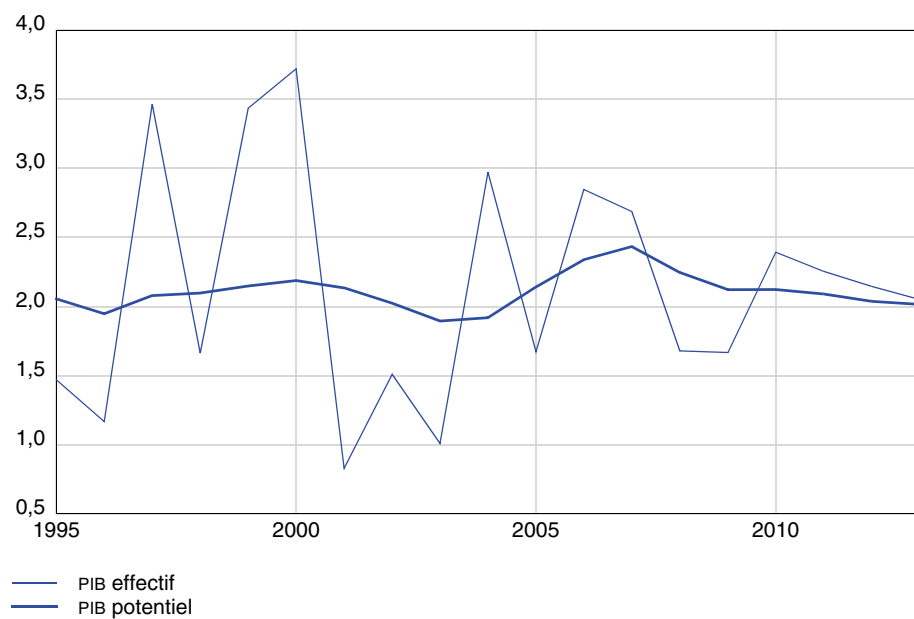
termes de l'échange se traduit par une nette contraction du solde des opérations courantes qui ne devrait plus s'élever qu'à 2,6 % du PIB. Le recul se poursuivrait encore un peu en 2009 (2,5 %) avant de faire place à un redressement lent et progressif dans un contexte de stabilisation des termes de l'échange et d'une très légère hausse du volume des exportations nettes. Le solde extérieur courant s'établirait à 2,8 % du PIB en 2013.

La tertiarisation de notre économie devrait encore être renforcée au cours des prochaines années. La part des services marchands dans le total des branches d'activité devrait en effet progresser en projection, tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Ainsi, en 2013, les services marchands devraient créer 61,5 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie alors que la part de l'industrie tomberait à 23,9 %; ces parts s'élevaient respectivement à 55,9 % et 28,3 % en 1995.

Après une année de relative modération, l'inflation belge devrait atteindre 3,8 % en 2008, dopée par les prix des matières premières (principalement énergétiques et agricoles) en forte hausse au niveau mondial et du fait de certains facteurs internes. Entre 2009 et 2013, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le rythme de croissance du déflateur de la consommation privée devrait ralentir pour ne plus dépasser 2 %. Cette maîtrise de l'inflation découlerait notamment d'une hausse modérée des prix à l'importation et d'une augmentation relativement contenue des coûts intérieurs (malgré une accélération de la hausse des salaires). Le maintien d'un output gap négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

La capacité de financement des particuliers, habituellement largement positive, s'est révélée à peine positive en 2007 et devrait être négative en 2008 (-0,3 % du PIB), notamment en raison de la chute de l'épargne des particuliers (exprimée en pour cent du PIB). Par la suite, le solde du compte des particuliers devrait se redresser quelque peu (0,3 % du PIB en 2013). De leur côté, les sociétés ont affiché en 2007 le niveau de capacité de financement le plus élevé atteint depuis 1995, à savoir 3,4 % du PIB. Ce résultat s'explique notamment par la progression constante, au cours des dernières années, de la part de l'excédent d'exploitation des sociétés dans le PIB. A partir de 2008, la capacité de financement des sociétés devrait se replier quelque peu pour finalement atteindre 2,7 % du PIB en 2013. En ce qui concerne les administrations publiques, à politique inchangée, leur capacité de financement devrait s'élever à -0,3 % du PIB en 2008 et à -0,8 % en 2009; elle resterait négative jusqu'à l'horizon 2013. Au total, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie belge (ou, encore, le prêt net de la Belgique au reste du monde) devrait nettement se détériorer en 2008, année où elle n'atteindrait plus que 2,6 % du PIB. Ce niveau ne serait plus guère dépassé ensuite, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie belge s'établissant à 2,7 % du PIB en 2013.

GRAPHIQUE 6 - Evolution du PIB effectif et potentiel
(taux de croissance en pour cent)



A. La croissance du PIB effectif et potentiel

Croissance du PIB en léger retrait par rapport à son potentiel.

Au cours des six dernières années écoulées, la croissance économique s'est située en moyenne annuelle au niveau de son potentiel, évalué à environ 2,1 % à l'aide de la méthode de la Commission européenne. Sur la période 2008-2013, la progression moyenne du PIB devrait par contre être légèrement en retrait par rapport à la croissance potentielle.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1981-1990	1991-2001	2002-2007	2008-2013
PIB effectif	2,0	2,0	2,1	2,0
PIB potentiel	1,9	2,1	2,1	2,1
Contributions:				
- Productivité horaire structurelle	2,3	1,6	1,0	1,2
dont:				
intensité capitalistique	0,7	0,6	0,3	0,6
productivité totale des facteurs	1,5	1,0	0,7	0,6
- Emploi potentiel (en heures)	-0,4	0,6	1,1	0,9
dont:				
population en âge de travailler	0,3	0,1	0,6	0,5
taux d'activité	0,2	0,7	0,3	0,2
taux de chômage non-inflationniste	-0,4	-0,1	0,1	0,2
durée du travail	-0,5	-0,1	0,0	-0,0

Grande stabilité de la croissance économique ces vingt-cinq dernières années...

Comme l'indique le tableau 3, la croissance effective sur longue période - et par conséquent la croissance potentielle - témoigne d'une grande stabilité au cours du dernier quart de siècle. Cette stabilité apparente masque néanmoins des changements structurels très importants. Durant les années quatre-vingt, la croissance potentielle était uniquement soutenue par des gains de productivité élevés alors que la contribution de l'emploi était négative. Depuis une bonne quinzaine d'années, la progression de l'emploi contribue de façon de plus en plus importante à la progression du PIB potentiel tandis que les gains de productivité s'affaiblissaient progressivement. Ce repli des gains de productivité est en partie imputable à un moindre soutien de l'intensité capitalistique (le stock de capital par travailleur), mais est également dû à un net recul de la contribution de la productivité totale des facteurs. Comme en pratique celle-ci capte tous les effets qui ne sont pas expliqués directement par l'évolution quantitative de l'emploi et du stock de capital, il n'est pas évident d'identifier empiriquement les causes de son évolution au niveau macro-économique. L'ensemble des politiques d'emploi visant à favoriser le travail des peu qualifiés (réductions ciblées de cotisations, emplois titres-services...) ont certainement contribué à ce ralentissement mais d'autres facteurs plus structurels peuvent également être à l'oeuvre¹.

1. Par exemple le Working Paper 14-07 du BFP met en évidence un ensemble de déterminants structurels (l'accumulation et l'utilisation de TIC, la qualification de la main-d'oeuvre, la R&D, l'innovation ou encore le degré de concurrence) susceptibles d'expliquer l'évolution de la productivité totale des facteurs.

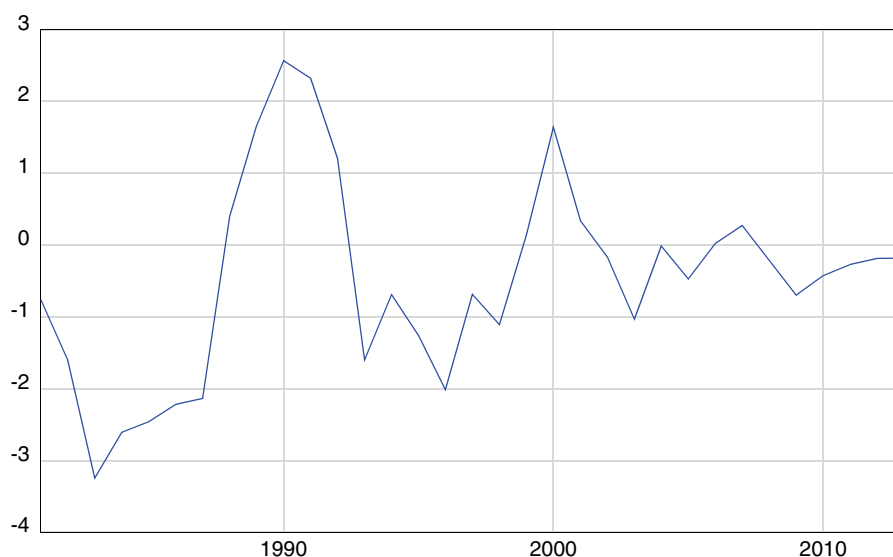
...mais la contribution de l'emploi s'est fortement accrue.

La contribution importante de l'emploi à la croissance potentielle au cours des six années écoulées s'explique par la progression notable de la population en âge de travailler ainsi que par la contribution positive du taux d'activité - en recul toutefois par rapport aux années nonante - et du taux de chômage non-inflationniste. A l'inverse, la croissance de la productivité horaire a atteint un point bas sous l'effet combiné du ralentissement de l'effort d'investissement et de la baisse de la contribution de la productivité totale de facteurs. Sur la période couverte par les présentes perspectives, la croissance de la productivité horaire potentielle devrait se redresser sous l'influence d'une accélération de l'accumulation de capital par travailleur alors que la progression de la productivité totale des facteurs devrait continuer à se ralentir, dans une mesure il est vrai inférieure à celle enregistrée dans le passé. La contribution de l'emploi à la croissance potentielle resterait importante mais serait néanmoins en repli par rapport aux performances de la période précédente du fait des évolutions démographiques, malgré une contribution significative du taux de chômage non-inflationniste.

L'output gap redevient négatif dès 2008.

Après avoir atteint un sommet en 2000, l'output gap (écart entre le PIB effectif et potentiel, exprimé en pour cent de ce dernier) est devenu négatif suite à l'important ralentissement économique enregistré sur la période 2001-2003 (voir graphique 7). Depuis il évolue en dents de scie dans une zone proche de zéro pour parvenir à une valeur légèrement positive en 2007. L'affaiblissement de la croissance économique prévue pour cette année et l'année prochaine devrait à nouveau creuser un écart négatif significatif entre le PIB effectif et le PIB potentiel. Par la suite, la reprise relativement molle prévue à partir de 2010 ne devrait pas permettre à l'output gap de se refermer complètement à l'horizon 2013.

GRAPHIQUE 7 - Output gap
(en pour cent du PIB potentiel)



B. Les composantes de la croissance économique

1. Aperçu général

Au cours de la période 2008-2013, les exportations demeurent le principal moteur de l'économie belge, bien épaulées par la demande intérieure.

La période 2008-2013 devrait se caractériser par une croissance économique annuelle moyenne (2,0 %) pratiquement identique à celle observée au cours de la période 2002-2007 (voir tableau 4).

Au cours de la période 2008-2013, la contribution des exportations à la croissance devrait être élevée, surtout à partir de 2010, étant donné le contexte international. Les exportations demeureront ainsi le principal moteur de l'économie belge. La contribution - négative - des importations à la croissance serait tout aussi élevée, là aussi de façon accentuée à partir de 2010 sous l'effet de la demande finale. Au total, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait, en moyenne, être à peine positive au cours de la période 2008-2013, la contribution négative des années 2008 et 2009 étant compensée par la contribution positive des années 2010 à 2013.

La contribution de la demande intérieure à la croissance devrait, en moyenne, être identique au cours de la période 2008-2013 à celle enregistrée pendant la période 2002-2007. Le rôle joué par chacune des composantes de la demande intérieure devrait, par contre, différer quelque peu. Ainsi, les investissements en logements constituent la seule composante de la demande intérieure à afficher une contribution à la croissance en (net) recul. Cette dernière a en effet été exceptionnellement élevée au cours de la période 2002-2007 en raison du niveau historiquement bas atteint par les taux hypothécaires. La contribution à la croissance de toutes les autres composantes de la demande intérieure s'affiche, par contre, en hausse; cette hausse serait relativement modeste dans le cas de la consommation des particuliers (dont la contribution à la croissance, bien qu'en progrès par rapport à la période 2002-2007, n'atteindrait pas le niveau observé, en moyenne, au cours des années nonante) et des investissements des entreprises (dont la rentabilité se maintiendrait à un niveau élevé au cours de la période de projection). La hausse de la contribution des dépenses publiques (consommation et investissements) à la croissance serait, par contre, plus importante, la période 2002-2007 ayant été marquée par deux années de stagnation du volume de la consommation publique.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
(moyennes annuelles en point de pourcentage)

	1990-1995	1996-2001	2002-2007	2008-2013
Demande intérieure	1,6	2,1	2,0	2,0
- Consommation des particuliers	1,1	1,1	0,8	0,9
- Consommation publique	0,3	0,4	0,3	0,5
- Investissements totaux	0,2	0,7	0,7	0,6
- Investissements en logements	0,1	0,0	0,3	0,1
- Investissements des entreprises ^a	0,0	0,7	0,3	0,4
- Investissements publics	0,1	0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	0,1	-0,2	0,2	0,0
Exportations nettes	0,3	0,3	0,1	0,1
- Exportations	2,7	3,6	3,0	4,7
- Importations	-2,4	-3,3	-2,9	-4,7
Total (croissance du PIB)	1,8	2,4	2,1	2,0

a. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

2. Le commerce extérieur

Nette accélération du taux de croissance des exportations et des importations en 2007.

Le taux de croissance des exportations s'est nettement accéléré en 2007 (4,6 % contre 2,6 % en 2006) mais les pertes de parts de marché sont restées conséquentes (cf. graphique 8). Dans la foulée, la croissance du volume des importations s'est également redressée (4,9 % contre 2,7 % en 2006). L'année 2007 s'est soldée par une contribution des exportations nettes à la croissance légèrement négative (-0,1 point de pourcentage). Elle s'est également distinguée de l'année 2006 en termes d'évolutions des prix extérieurs. En effet, le rythme de progression des prix à l'importation¹ est passé de 4,0 % en 2006 à 1,7 % en 2007. Dans le même temps, la croissance des prix à l'exportation² s'est repliée à 1,9 % en 2007 alors qu'elle atteignait encore 3,4 % en 2006.

En 2008 et en 2009, ralentissement de la croissance des débouchés extérieurs.

Les années 2008 et 2009 devraient être caractérisées par un net ralentissement, par rapport à 2007, de la croissance économique des principales zones géographiques et, dans la foulée, de celle du volume des échanges mondiaux (cf. chapitre II). En conséquence, la croissance des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique, estimée sur base des prévisions de croissance des importations de nos principaux partenaires commerciaux, devrait reculer et ne plus atteindre que 5,6 % en 2008 et 5,3 % en 2009. En outre, l'euro devrait continuer de s'apprécier par rapport au dollar américain en 2008 (+12,9 %) et demeurer à ce niveau élevé en 2009, ce qui affecte la compétitivité-prix des exportateurs de la zone euro. En conséquence, la croissance des exportations belges devrait atteindre 4,3 % en 2008³ et 3,6 % en 2009.

Dans le sillage de l'évolution moins soutenue des dépenses finales, la croissance des importations affiche également un ralentissement, moins prononcé toutefois que celui des exportations, et s'établit à 4,5 % en 2008⁴. En 2009, les importations devraient croître de 3,9 %. Il s'ensuivrait deux nouvelles années de contribution négative (à hauteur de -0,1 et -0,2 point de pourcentage, respectivement en 2008 et 2009) des exportations nettes à la croissance économique du PIB belge.

La croissance des prix à l'importation devrait à nouveau s'accélérer en 2008 (2,4 %), l'appréciation de l'euro par rapport au dollar étant insuffisante pour compenser la nouvelle flambée des prix de l'énergie. Les prix à l'exportation maintiendraient leur rythme de croissance de 2007 (1,8 %). En conséquence, les pertes de terme de l'échange seraient importantes en 2008 (-0,6 %). En 2009, par contre, une quasi stabilisation (+0,1 %) des termes de l'échange devrait intervenir. La croissance des prix à l'importation devrait en effet être ralentie (1,4 %), étant donné l'hypothèse de léger recul du prix de l'énergie, et être proche de celle des prix à l'exportation (1,5 %).

En 2008, la combinaison d'une diminution du volume des exportations nettes et d'une détérioration des termes de l'échange se traduit par une nette contraction du solde des opérations courantes qui ne devrait plus s'élever qu'à 2,6 % du PIB, et à 2,5 % en 2009 (cf. aussi section D du présent chapitre).

-
1. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section C du présent chapitre (cf. infra).
 2. Exprimés en euros.
 3. Notons que le taux de croissance annuel des exportations de 2008 bénéficie d'un effet d'acquis de croissance positif.
 4. Les importations profitent, tout comme les exportations, d'un effet d'acquis de croissance positif en 2008.

Redressement des débouchés extérieurs et de la croissance des exportations belges en 2010.

Après deux années moroses, la reprise de la conjoncture internationale devrait permettre aux marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique de redresser leur croissance en 2010 (7,9 %). Cette accélération de l'extension des débouchés extérieurs dans un contexte de parité euro-dollar stabilisée devrait stimuler les exportations dont le rythme de croissance remonterait à 5,9 %. Tant la composante intérieure que la composante extérieure de la demande finale devraient aussi croître plus rapidement, entraînant dans leur sillage la croissance des importations (5,8 %). Les prix à l'exportation et à l'importation devraient progresser pratiquement au même rythme.

Contribution légèrement positive des exportations nettes à la croissance au cours de la période 2011-2013.

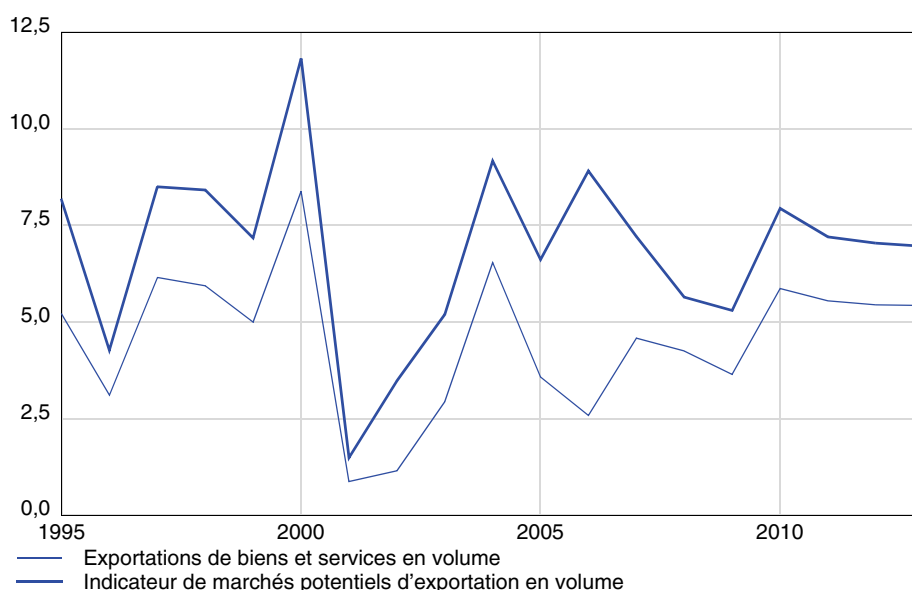
Au cours de la période 2011-2013, les exportations belges devraient croître, en moyenne, de 5,5 % par an. Cette évolution s'inscrit dans un scénario de stabilisation du taux de change euro-dollar dès 2010, d'une croissance du coût salarial horaire belge semblable à celle de nos trois principaux partenaires commerciaux et d'une évolution favorable des marchés potentiels d'exportation pour la Belgique. Ces derniers devraient évoluer en moyenne de 7,1 % par an au cours de la période 2011-2013, ce qui reste supérieur à la croissance des exportations et signifie le maintien de pertes de parts de marché non négligeables à moyen terme.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale qui reste relativement soutenue, les importations devraient augmenter au même rythme (5,5 %) que les exportations. Malgré cette forte hausse des importations, les exportations nettes devraient fournir une contribution (légèrement) positive à la croissance (+0,1 point de pourcentage, en moyenne sur la période 2011-2013).

Les termes de l'échange devraient être stabilisés en moyenne sur la période 2011-2013. En effet, étant donné la hausse plus modérée des prix des matières premières supposée à partir de 2010, les prix à l'exportation et à l'importation devraient progresser au même rythme (1,5 % en moyenne annuelle), conformément à l'évolution des prix mondiaux.

Le solde extérieur courant, exprimé en pour cent du PIB, devrait se rétablir très lentement pour atteindre 2,8 % en 2013, ce qui reste toujours nettement inférieur au niveau de 5 % encore de mise en 2002.

GRAPHIQUE 8 - Evolution des exportations de biens et services et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation (taux de croissance en pour cent)



3. La demande intérieure

Toutes les composantes de la demande intérieure ont affiché une croissance soutenue en 2007.

La croissance de la demande intérieure a été soutenue (2,9 %) en 2007 tout comme en 2006 d'ailleurs (3,0 %) (cf. tableau 1). Toutes les composantes de la demande intérieure se sont montrées dynamiques en 2007, à commencer par les investissements dont la croissance globale a atteint 5,0 %. Les investissements des entreprises et les investissements en logements ont fortement augmenté (respectivement, 5,3 et 5,1 %) alors que la croissance des investissements publics s'est limitée à 2,7 %. La consommation des particuliers, en accélération par rapport à 2006, a enregistré une croissance de 2,5 % alors que la consommation des administrations publiques est redevenue positive (2,2 %) après deux années consécutives de croissance nulle (en 2006), voire négative (en 2005). Enfin, la formation des stocks a contribué négativement à la croissance en 2007¹ (à hauteur de -0,1 point de pourcentage alors que cette contribution avait été exceptionnellement positive en 2006, à savoir +0,9 point de pourcentage).

Bien qu'en net recul par rapport à celle de 2007, la croissance de la demande intérieure résiste en 2008 et 2009.

Cette année, la croissance de la demande intérieure devrait être nettement plus modérée (1,8 %) qu'en 2007 en raison d'un ralentissement marqué de la croissance des composantes issues du secteur privé. La progression de la consommation publique resterait toutefois soutenue. En 2009, la demande intérieure devrait croître pratiquement au même rythme qu'en 2008 (1,9 %), la croissance un peu plus rapide de la consommation privée et des investissements permettant de compenser la progression moins élevée de la consommation publique.

Croissance légèrement supérieure à 2 % en moyenne au cours de la période 2010-2013.

A la faveur - indirectement - de la reprise au niveau international, la croissance de la demande intérieure devrait s'accélérer et dépasser légèrement la barre des 2,0 % à partir de 2010, avant de se replier à nouveau en 2013 en raison du net recul des investissements publics.

a. Consommation des particuliers²

Progression soutenue du pouvoir d'achat et de la consommation des particuliers en 2007.

En 2007, et pour la deuxième année consécutive, tant le pouvoir d'achat des particuliers^{3,4} que leur consommation ont enregistré une croissance élevée de, respectivement, 2,3 % (2,6 % en 2006) et 2,5 % (2,0 % en 2006). Plusieurs facteurs ont soutenu la progression du pouvoir d'achat des particuliers en 2007, à commencer par les nombreuses créations d'emplois qui ont engendré une croissance relativement forte de la masse salariale exprimée en termes réels (2,8 %)⁵. Dans un contexte de renforcement de la confiance des consommateurs, qui reflète notamment le climat conjoncturel favorable et la nette baisse du taux de chômage, la consommation des particuliers a progressé un peu plus rapidement que leur pouvoir d'achat. En conséquence, le taux d'épargne des particuliers⁶ s'est replié en 2007 pour atteindre 12,4 % (voir graphique 9).

1. A partir de 2008, l'impact des variations de stocks sur la croissance est supposé neutre.
2. Ménages et ISBL au service des ménages.
3. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.
4. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section D du présent chapitre.
5. Citons également comme autres facteurs la progression soutenue du revenu mixte, le retour à une croissance réelle positive des revenus nets de la propriété reçus par les ménages et le fait que la croissance de l'indice santé n'ait pas été inférieure à celle de l'indice national des prix à la consommation.
6. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

Croissance nettement moindre du pouvoir d'achat et de la consommation en 2008.

En 2008, la croissance du pouvoir d'achat ne devrait progresser que de 0,4 %. La plupart des composantes du revenu disponible contribuent à cette décélération. En particulier, le rythme de croissance de l'emploi (1,1 %) serait ralenti, tout comme celui des rémunérations des salariés exprimées en termes réels (0,9 %). De plus, la hausse des prix, notamment de l'énergie, devrait être très soutenue en 2008: l'indice national des prix à la consommation devrait enregistrer sa croissance la plus forte depuis 1990, à savoir 3,8 %. Cette hausse du niveau général des prix ne serait que partiellement répercutée sur les salaires et allocations sociales (croissance de l'indice santé de 3,5 %). La croissance du revenu mixte (0,2 %) est également en recul par rapport à 2007, tout comme l'augmentation du nombre d'indépendants (0,9 %). La progression des revenus nets de la propriété reçus par les ménages redevient négative (-1,1 %) en 2008 après avoir été largement positive en 2007. Enfin, les impôts sur le revenu payés par les ménages seraient en augmentation (2,2 % en termes réels) en 2008.

Face à un tel ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat et dans un contexte de poussées inflationnistes, la croissance de la consommation des particuliers devrait, elle, aussi se tasser en 2008 (1,4 %). Ce ralentissement significatif du rythme de croissance de la consommation des particuliers s'explique également par un changement législatif relatif à la couverture des "petits risques" de l'assurance soins de santé des indépendants. Ainsi, à partir de 2008, cette dernière est assurée par les pouvoirs publics alors qu'elle l'était jusqu'alors par les indépendants eux-mêmes. Il en résulte un transfert de ce poste de la consommation privée vers la consommation publique.

Le taux d'épargne des particuliers enregistrerait une nouvelle diminution, pour ne plus atteindre que 11,5 % en 2008.

En 2009, le taux d'épargne des particuliers devrait se redresser.

La baisse du taux d'épargne des particuliers enregistrée en 2008 devrait être partiellement résorbée en 2009 (12,0 %). L'année prochaine en effet, le pouvoir d'achat des particuliers (2,3 %) devrait progresser plus rapidement que leur consommation (1,6 %), à la faveur principalement d'une progression relativement soutenue des rémunérations des salariés (malgré un tassement de la croissance de leur nombre) et des prestations sociales exprimées en termes réels (respectivement 2,3 % et 3,2 %). Etant donné la légère baisse des prix de l'énergie prévue en 2009, l'indice-santé devrait progresser plus rapidement (2,1 %) que l'indice national des prix à la consommation dont la croissance retomberait à un rythme plus proche de la tendance (2,0 %). Enfin, la croissance des impôts sur le revenu payés par les ménages exprimés en termes réels devrait être relativement contenue (1,4 %) en 2009.

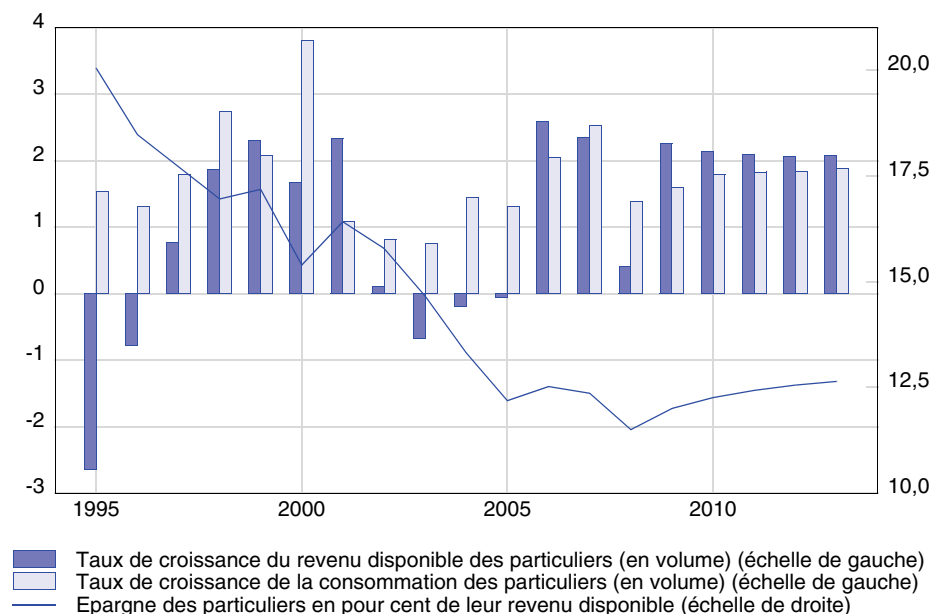
A partir de 2010, la croissance du pouvoir d'achat devrait légèrement dépasser celle de la consommation.

A partir de 2010, la croissance du revenu disponible réel des particuliers s'établit à 2,1 % en moyenne. Cette évolution reflète notamment des taux de croissance plus élevés des rémunérations des salariés^{1,2}. En outre, la contribution des transferts sociaux à la croissance du revenu disponible des particuliers est, elle aussi, relativement soutenue, en raison, notamment, des effets progressifs de l'entrée en vigueur du Pacte de solidarité entre les générations et du vieillissement de plus en plus marqué de la population belge. Enfin, la contribution des revenus de la propriété à la croissance du revenu disponible redevient positive (dès 2009), principalement en raison du relèvement des taux d'intérêt. Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation modéré (1,9 % en moyenne) et de baisse, certes

1. Les rémunérations des salariés (en termes réels) fournissent une contribution positive de 2,4 points de pourcentage à la croissance de 2,1 % du revenu disponible des ménages (moyenne sur la période 2010-2013).
2. Le chapitre IV présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

lente, du taux de chômage, les particuliers ajustent leur consommation (1,8 % en moyenne) à leur revenu disponible (2,1 % en moyenne). Il en résulte une légère remontée du taux d'épargne des particuliers qui s'élève à 12,6 % en 2013.

GRAPHIQUE 9 - Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers



La structure de consommation ne devrait pas connaître de bouleversement profond en projection.

Bien qu'aucun bouleversement profond ne doive affecter la structure de consommation intérieure des particuliers au cours de la période de projection, quelques glissements méritent d'être soulignés (voir tableau 5)¹.

Suite à la flambée des prix de l'énergie intervenue entre 2003 et 2007², la part du budget des ménages consacrée aux dépenses de chauffage, d'électricité et de transport a significativement augmenté au cours de cette période. Alors que le total de dépenses consacrées à l'énergie représentait 6,9 % des dépenses totales en 2003, il s'élevait à 7,6 % en 2006. Il est toutefois intéressant de noter que malgré la poursuite de la hausse des prix énergétiques, la part budgétaire consacrée à l'énergie a légèrement reculé en 2007 pour s'établir à 7,4 %. Alors que l'année 2006 laissait apparaître un ralentissement de la quantité totale d'énergie consommée par les ménages (-2,6 %), une stagnation a été observée en 2007. Ainsi, par exemple, les prix élevés de l'énergie associés, il est vrai, à des températures relativement clémentes ont mené à un recul du volume d'énergie consacré au chauffage, de 5,4 % en 2006 et de 0,9 % en 2007. En 2008, étant donné la nouvelle hausse très prononcée des prix énergétiques, la part du budget des ménages consacrée à l'énergie devrait repartir à la hausse (elle devrait s'établir à 8,4 % en 2008). A partir de 2009, l'hypothèse d'un prix de l'énergie progressant à peine mais demeurant à un niveau élevé couplée à une évolution modérée du volume d'énergie consommé par les ménages se solde par un recul progressif de la part du budget des ménages consacrée à l'énergie qui devrait atteindre 7,5 % en 2013.

1. Pour des résultats plus détaillés par catégorie de consommation, voir l'annexe statistique.
2. La croissance moyenne des prix à la consommation de l'énergie est respectivement de 4,2 % et de 4,5 % sur les périodes 2002-2007 et 2008-2013. Au cours de ces deux périodes, les prix à la consommation hors énergie progressent de, respectivement, 2,0 % et 2,1 % (voir section C du présent chapitre).

La hausse des prix de l'énergie pourrait être un des facteurs expliquant le rythme de progression soutenu de la quantité de services de transport par train, tram et métro consommée par les ménages au cours des années les plus récentes. Cette dernière a en effet crû de 3,4 % par an en moyenne au cours de la période 2002-2007 (5,2 % au cours de la période 2005-2007). En projection, cette catégorie de consommation devrait continuer d'afficher une croissance dynamique (3,9 % par an en moyenne au cours de la période 2008-2013).

Au cours de la période 2002-2007, la quantité de tabac consommée a nettement et constamment reculé (-4,6 % en croissance annuelle moyenne), encouragée en cela par l'interdiction récente de fumer sur le lieu de travail et dans les établissements Horeca¹. Cette baisse en volume n'a été accompagnée que d'une faible diminution de la part du tabac dans la structure de consommation des ménages qui est passée de 1,8 % en 2002 à 1,5 % en 2007. Le net recul des quantités a en effet été très largement compensé par de multiples augmentations du prix du tabac (+5,8 % en croissance annuelle moyenne), principalement *via* les hausses d'accises. En projection, les quantités de tabac consommées devraient continuer de diminuer mais à un rythme plus lent qu'au cours des dernières années étant donné l'hypothèse de faible progression des prix. La part des dépenses consacrées au tabac dans le total des dépenses des ménages devrait, à politique inchangée, baisser pour atteindre 1,2 % en 2013.

La hausse marquée des prix de l'alimentation à laquelle sont confrontés les consommateurs belges en 2008 (+5,0 %), conséquence de la flambée de certains prix alimentaires sur les marchés internationaux (cf. chapitre II), devrait affecter le volume consommé. Ainsi, en 2008, et pour la première fois depuis 1999, le volume d'alimentation consommé devrait reculer (-0,6 %). Comme cette poussée des prix alimentaires ne devrait pas s'amplifier à moyen terme, la quantité d'alimentation consommée devrait rejoindre son rythme de croissance tendancielle (évolution moyenne de 1,7 % par an au cours de la période 2009-2013).

Enfin, signalons la nette progression au fil du temps de la part du budget des ménages allouée aux services. Ainsi, par exemple, la part des dépenses allouées aux services de communication a fortement augmenté entre 1970 et 2006 (passant de 1,1 % du total des dépenses à 1,9 %), celle des dépenses en soins médicaux et de santé (partie privée) représentait 2,5 % du budget des ménages en 1970 contre 4,0 % en 2006. Cette tendance se confirme en projection: la part des dépenses en services de communication devrait atteindre 2,2 % en 2013, celle des dépenses de soins de santé 4,4 %. Il en va de même pour le poids occupé par les loyers dans le budget des ménages, ce dernier atteignait 10,9 % en 1970 pour grimper à 15,0 % en 2006; il devrait s'élever à 15,5 % en 2013.

1. L'interdiction de fumer hors des fumoirs sur les lieux de travail est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 tandis que l'interdiction de fumer dans les établissements Horeca dont un tiers ou plus du chiffre d'affaires provient de la vente de repas est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des particuliers
(en pour cent)

	Structure à prix courants			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	1999	2006	2013	2002-2007	2008-2013
Consommation, hors énergie	93,4	92,4	92,5	1,5	1,9
- Alimentation, boissons et tabac	16,1	15,6	14,9	1,5	1,2
<i>dont tabac</i>	2,0	1,5	1,2	-4,6	-0,4
- Habillement et chaussures	5,4	5,0	5,0	2,7	2,7
- Loyers	15,7	15,0	15,5	1,1	1,9
- Autres biens et services	56,3	56,7	57,0	1,4	2,0
Energie	6,6	7,6	7,5	0,1	0,1
- Chauffage et électricité	3,7	4,5	4,8	0,4	0,3
- Transport	2,9	3,1	2,8	-0,4	-0,1
Total	100,0	100,0	100,0	1,4	1,8

b. Investissements

En pourcentage du PIB, les investissements totaux enregistrent une légère progression.

L'ensemble des investissements rapportés au PIB¹ poursuit sa progression entamée en 2004 en passant au cours de la période de projection de 21,3 % en 2007 à 21,7 % en 2013; en 2003, ce taux n'atteignait encore que 18,8 %. Le taux d'investissement des administrations publiques est stable jusqu'en 2010, il remonte en 2011 et 2012 en perspective des élections communales de 2012, avant de reculer en 2013, année post-électorale. Après une stagnation entre 2002 et 2006, la part des investissements des entreprises² dans le PIB s'est redressée en 2007, elle devrait augmenter de manière régulière jusqu'en fin de période de projection. Quant au taux d'investissement des ménages, après avoir été en constante progression entre 2003 et 2007, il devrait légèrement reculer en 2008 et en 2009 avant de se stabiliser.

Les investissements des entreprises progressent à un rythme supérieur à celui du PIB.

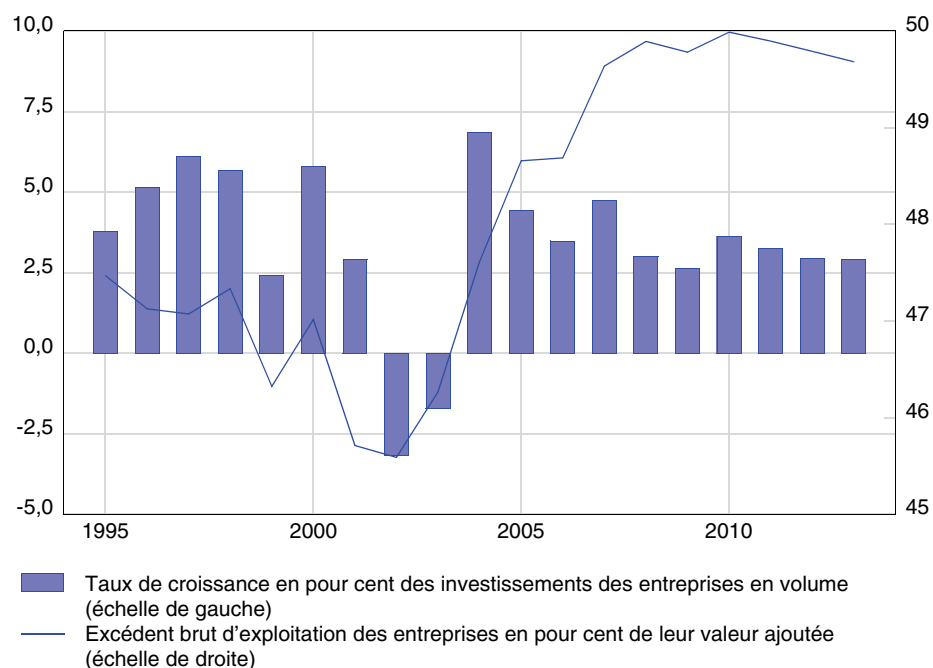
L'année dernière, la croissance réelle des investissements des entreprises a été soutenue puisqu'elle a atteint 4,7 %. Ce chiffre relatif au total des investissements des entreprises se révèle toutefois encore plus élevé (6,4 %) si l'on exclut les ventes de bâtiments publics³ au secteur privé. En effet, contrairement à 2006, peu de bâtiments publics ont été cédés au secteur privé en 2007, ce qui influence à la baisse la croissance de l'ensemble des investissements des entreprises.

Plusieurs éléments expliquent la progression soutenue des investissements des entreprises en 2007 et ce, malgré le relèvement des taux d'intérêt. Tout d'abord, les perspectives en matière de débouchés étaient favorables vu le niveau élevé de l'activité économique en 2007. En outre, depuis 2003, le taux de rentabilité des entreprises⁴ a entamé un redressement continu et significatif qui s'est poursuivi en

1. En termes nominaux.
2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".
3. En comptabilité nationale, la vente de bâtiments publics est considérée comme un désinvestissement des pouvoirs publics, compensé par un investissement des entreprises.
4. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants comme c'est le cas dans l'encadré 3 du présent chapitre et dans l'encadré 8 du chapitre IV.

2007 (voir graphique 10, voir également section D). Ce redressement s'explique principalement par la persistance de la modération salariale (en moyenne, au cours de la période 2003-2007, le coût salarial horaire réel a diminué de 0,1 %) combinée à une évolution des gains de productivité horaire de 1,3 % en moyenne au cours de la période 2003-2007.

GRAPHIQUE 10 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



Le rythme de croissance réelle des investissements des entreprises devrait nettement fléchir pour atteindre 3,0 %¹ en 2008. Le ralentissement marqué de la demande intérieure réduit les perspectives de débouchés et n'est pas compensé par davantage de débouchés extérieurs, la croissance des exportations se tassant. Cet effet défavorable à l'extension des investissements des entreprises est toutefois atténué par la poursuite de la progression de la rentabilité des entreprises. En effet, la croissance du coût salarial horaire réel devrait être nettement inférieure à celle de la productivité du travail en 2008. La nouvelle hausse des prix énergétiques érode, par contre, les termes de l'échange et, en conséquence, les marges.

Les perspectives de demande extérieure devraient encore se dégrader un peu en 2009 tandis que celles de demande intérieure seraient stabilisées. Le taux de rentabilité des entreprises serait en (léger) recul tout comme les taux d'intérêt. Etant donné la (très légère) baisse des prix de l'énergie supposée en 2009, les entreprises devraient engranger de (faibles) gains des termes de l'échange. Au total, le volume des investissements des entreprises devrait croître de 2,6 %².

En 2010, la progression du volume des investissements serait plus importante (3,6 %) que celle observée en 2009, principalement grâce à l'amélioration des

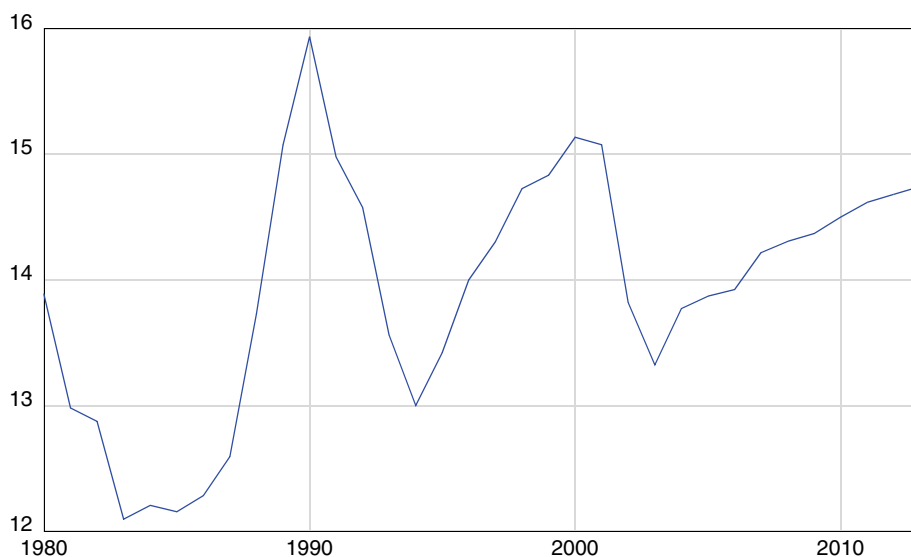
1. Notons que cette progression est semblable à celle du total des investissements des entreprises hors ventes de bâtiments publics (2,8 %). En effet, le niveau des ventes de bâtiments publics au secteur privé de 2008 est un peu supérieur à celui de 2007.
 2. 2,9 % hors ventes de bâtiments publics.

perspectives de demande entrevues suite à l'amélioration du contexte international (et, indirectement, par le biais de ce dernier, du contexte national). De plus, les conditions de financement interne des projets d'investissement demeurent favorables étant donné le relèvement du taux de rentabilité des entreprises. Les taux d'intérêt à long terme seraient, par contre, en hausse.

A partir de 2011, le taux de croissance réelle des investissements des entreprises devrait ralentir progressivement tout en restant à un niveau relativement élevé; il atteindrait en effet encore 2,9 % en 2013 (et 3,0 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2013). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de stabilisation des perspectives de débouchés mais également de remontée, certes d'ampleur relativement faible, des taux d'intérêt, ce qui est défavorable aux investissements. De même, le ralentissement progressif à moyen terme de la croissance réelle des investissements des entreprises intervient parallèlement au recul de leur rentabilité. Le retour à des gains de productivité un peu plus élevés (croissance de 1,3 % en moyenne au cours de la période 2011-2013) ne permettrait en effet pas de compenser l'accélération des coûts salariaux horaires réels (croissance de 1,7 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2013).

Grâce à une progression annuelle moyenne supérieure à celle du PIB sur l'ensemble de la période de projection, les investissements des entreprises devraient représenter un moteur important de la croissance économique, apportant une contribution de 0,4 point de pourcentage à la croissance de 2 % du PIB. Le taux nominal d'investissement des entreprises¹ progresse pour passer de 14,2 % en 2007 à 14,7 % en 2013 (voir graphique 11).

GRAPHIQUE 11 - Investissements des entreprises
(en pour cent du PIB)



1. Investissements des entreprises en pour cent du PIB.

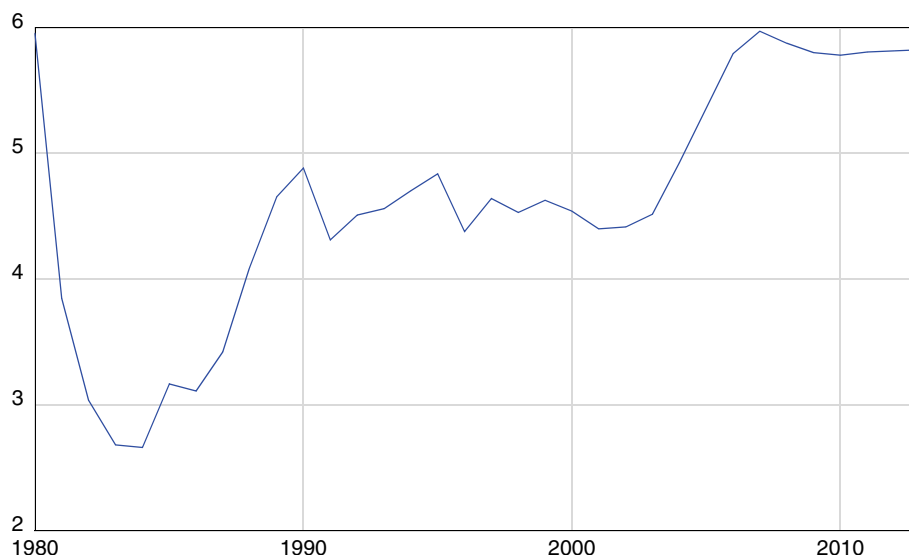
Progression des investissements en logements moins soutenue qu'au cours de la période 2003-2007.

Au cours de la période 2003-2007, le volume des investissements en logements des ménages a enregistré une croissance particulièrement soutenue (croissance annuelle moyenne de 7,2 % avec un pic à 9,9 % en 2005). Cela s'est traduit par une nette progression de la part des investissements résidentiels dans le PIB: cette dernière s'élevait à 6,0 % en 2007 alors qu'elle n'atteignait encore que 4,4 % en 2002. Cette croissance élevée affichée durant cinq années consécutives s'explique par le maintien des taux d'intérêt hypothécaires à des niveaux très bas (voire historiquement bas en 2005). Au cours de la période 2003-2005, la progression du pouvoir d'achat n'a pas soutenu la croissance des investissements en logements, contrairement à ce qui s'est passé en 2006 et 2007 (la croissance du pouvoir d'achat a en effet atteint, respectivement, -0,3 % et 2,5 % par an en moyenne au cours de ces deux sous-périodes).

En 2008 et en 2009, malgré le léger recul des taux hypothécaires, la croissance réelle des investissements en logements devrait s'inscrire en nette décélération par rapport aux années précédentes en s'élevant, respectivement, à 0,9 % et 1,1 %. Ce ralentissement est accentué en 2008 par l'affaiblissement de la croissance du pouvoir d'achat. Ces deux années de croissance plus lente des investissements en logements pourraient correspondre à une période de pause après cinq années consécutives d'une croissance très élevée, largement supérieure à la tendance historique.

La période 2010-2013 se caractérise par un retour à une croissance plus conforme à la tendance des investissements en logements des ménages (croissance annuelle moyenne de 2,5 %). Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une stabilisation de la progression du pouvoir d'achat des ménages et d'un (léger) relèvement du coût de financement. A moyen terme, la part des investissements en logements dans le PIB se stabiliserait à son niveau de 2009, soit 5,8 % (voir graphique 12).

GRAPHIQUE 12 - Investissements en logements
(en pour cent du PIB)



La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des élections communales.

Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux¹. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisqu'ils intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire. Au cours des dernières années, un autre facteur a fortement influencé la progression des investissements publics, à savoir les ventes de bâtiments publics qui ont été très importantes certaines années. Les ventes de bâtiments publics sont comptabilisées dans les comptes nationaux comme un désinvestissement de l'Etat et comme un investissement des entreprises.

En 2007, année qui suit les élections communales, le total des investissements publics a enregistré une croissance réelle de 2,7 %. La diminution importante intervenue en 2007 (par rapport à 2006) des ventes de bâtiments publics a toutefois flatté le taux de croissance des investissements publics en volume qui, à l'exclusion du produit de la vente de bâtiments publics, a atteint -8,4 %.

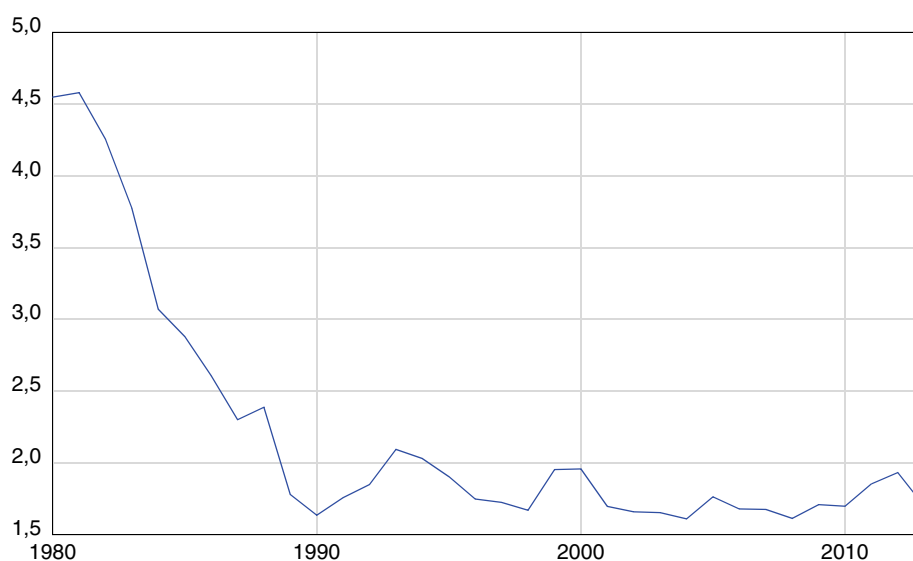
La croissance réelle du total des investissements publics devrait être légèrement négative en 2008 (-1,3 %; 0,2 % hors ventes de bâtiments publics) avant de redevenir largement positive l'année prochaine (8,5 %; 5,7 % hors ventes de bâtiments publics²). En 2010, elle devrait s'élever à 2,1 %.

En 2011 et 2012, les autorités locales devraient intensifier leurs efforts d'investissement à l'approche des élections communales de 2012. Enfin, le volume des investissements publics devrait se replier en 2013, année post-électorale.

Historiquement, le taux d'investissement public reste faible depuis la baisse structurelle enregistrée dans les années quatre-vingt (voir graphique 13). Au cours de la période de projection, le taux nominal d'investissement public³ est stable à 1,7 % entre 2007 et 2010, il est en hausse en 2011 et 2012 (1,9 %) avant de retrouver son niveau de 1,7 % la dernière année de la projection. Ces taux restent nettement en deçà de la moyenne de la zone euro qui, en 2006, s'élevait à 2,5 %.

-
1. En termes nominaux, les investissements des pouvoirs locaux représentent environ 50 % du total des investissements publics.
 2. A partir de 2009, aucune vente de bâtiment spécifique majeure n'étant plus prévue, seul un montant "de croisière" de ventes de bâtiments publics, inférieur à celui observé en 2008, est pris en compte.
 3. Investissements publics en pour cent du PIB.

GRAPHIQUE 13 - Investissements publics
(en pour cent du PIB)



c. Consommation publique

A moyen terme, la croissance de la consommation publique est surtout portée par celle des dépenses de soins de santé.

Après avoir quasiment stagné en 2005 (-0,2 %) et en 2006 (0,0 %), la consommation publique en volume a progressé de 2,2 % en 2007. Ce regain de croissance est attribuable à toutes les composantes de la consommation publique dont le rythme de croissance s'est accéléré en 2007 par rapport à 2006, à l'exception toutefois des achats nets de biens et services dont le volume a diminué (-2,6 %) et ce pour la troisième année consécutive. En particulier, les dépenses de soins de santé¹ ont retrouvé une croissance réelle positive (3,1 %) après avoir reculé de 1,5 % en 2006.

En 2008, la croissance de la consommation publique en volume devrait s'accroître par rapport à 2007 (2,8 %) et ce bien que la croissance de sa composante la plus importante, les rémunérations du secteur public², soit plus faible (1,4 %) en raison notamment d'une hausse plus limitée de l'emploi public (0,3 %). Tant les dépenses de soins de santé que les achats nets de biens et services devraient en effet croître plus rapidement que l'année dernière (respectivement, 5,4 % et 4,6 %). La croissance plus soutenue des dépenses de soins de santé s'explique notamment par le glissement de la couverture des "petits risques" de l'assurance soins de santé des indépendants de la consommation privée vers la consommation publique, suite à sa prise en charge par les pouvoirs publics à partir de 2008.

A partir de 2009, la croissance de la consommation publique en volume devrait osciller, en moyenne, autour de 2 %. La progression des dépenses de soins de santé devrait être systématiquement supérieure à cette évolution globale, à l'inverse de celle des rémunérations publiques.

La part nominale de la consommation publique dans le PIB s'affiche en hausse sur la période étudiée: elle s'élève à 22,4 % en 2006 (c'est-à-dire 2 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro) et en 2007, grimpe à 22,7 % en 2008

1. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.
2. Le terme "rémunérations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives).

et à 23 % en 2009 et se stabilise à ce niveau jusqu'en 2013. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre V.

4. L'évolution par branche d'activité

Le poids des services marchands dans la valeur ajoutée totale continue de progresser en projection.

Avec le maintien d'une demande intérieure relativement robuste, le poids économique des services marchands - dont l'activité est davantage orientée vers la demande intérieure - devrait continuer à croître en projection, tant à prix courants qu'en volume (voir tableau 6). Il atteindrait respectivement 61,5 % et 60,7 % en 2013. Au cours de la période de projection, la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait rester soutenue (2,3 %, contre 2,5 % au cours de la période 2002-2007).

Parmi les services marchands, la branche "santé et action sociale" est celle qui devrait enregistrer la croissance moyenne la plus élevée en projection (3,1 %), cette forte croissance étant notamment liée à l'évolution soutenue des dépenses de soins de santé. Trois autres branches devraient enregistrer une croissance moyenne supérieure à celle des services marchands: la branche "transports et communication" (2,7 %), favorablement influencée par le développement des transports publics (notamment le RER) et par la progression dynamique des dépenses de consommation de communication, la branche "autres services marchands" (2,6 %) qui génère un peu plus du quart de la valeur ajoutée totale belge et la branche "crédit et assurances" (2,6 %) qui a enregistré une croissance annuelle moyenne particulièrement importante (3,5 %) au cours de la période 2002-2007. Au sein des services marchands, seule la branche "commerce et horeca" afficherait donc une croissance annuelle moyenne (1,0 %) inférieure à celle du total de la valeur ajoutée (2,1 %).

En progressant à un rythme moyen (1,7 %) inférieur à celui de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité, les services non marchands voient leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer, tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 2002-2007.

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base
 (en pour cent)

	Structure à prix courants			Structure en volume			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	1999	2006	2013	1999	2006	2013	2002-2007	2008-2013
Agriculture	1,3	0,9	1,0	1,4	1,1	1,1	-1,0	2,0
Energie	3,1	2,8	3,3	3,1	3,0	2,9	2,1	1,2
Industries manufacturières	18,9	16,4	15,8	18,7	17,6	16,9	0,9	1,4
- Biens intermédiaires	7,5	6,8	6,8	7,5	7,0	6,8	0,7	1,5
- Biens d'équipement	4,5	3,9	3,5	4,3	4,2	4,0	0,5	1,5
- Biens de consommation	6,9	5,7	5,5	6,9	6,4	6,1	1,3	1,3
Construction	5,0	5,0	4,8	4,9	5,2	5,7	3,3	3,1
Services marchands	57,6	60,9	61,5	58,0	59,9	60,7	2,5	2,3
- Transports et communication	8,1	8,5	8,3	7,9	7,9	8,2	1,5	2,7
. Transports ferroviaires	0,8	0,9	0,7	0,9	1,0	0,9	4,3	0,3
. Transports urbains et routiers	1,9	1,8	1,8	1,8	1,6	1,7	-1,8	2,9
. Transports par eau et aériens	0,3	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	10,0	4,0
. Services auxiliaires de transports et communications	5,1	5,3	5,4	5,0	4,9	5,2	1,7	3,0
- Commerce et horeca	13,5	14,6	14,0	13,8	13,3	12,4	1,8	1,0
- Crédit et assurances	5,9	5,5	5,0	6,1	6,5	6,7	3,5	2,6
- Santé et action sociale	6,5	6,9	7,3	6,4	6,5	6,8	1,6	3,1
- Autres services marchands	23,5	25,3	26,9	23,8	25,9	26,8	3,1	2,6
Services non marchands	14,1	14,0	13,6	14,0	13,1	12,8	1,2	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,0	2,1

Tout en restant inférieure, en moyenne, à celle de l'ensemble de l'économie, la croissance des branches des industries manufacturières devrait être plus rapide en projection (1,4 % en moyenne) que durant la période 2002-2007 (0,9 %). De façon générale, ces branches étant davantage orientées vers les marchés extérieurs, la croissance des exportations, supérieure en moyenne sur la période de projection, stimule leur activité. Notons toutefois un net tassement de la croissance de ces branches en 2008 et 2009 (0,5 % et 0,8 %), années où le ralentissement de la conjoncture internationale devrait peser sur les exportations belges, tout comme le relèvement du taux de change de l'euro par rapport au dollar américain de 2007 et 2008.

La croissance attendue de l'activité des branches "construction" (3,1 % en moyenne) et "biens d'équipement" (1,5 % en moyenne) trouve notamment son origine dans la demande élevée de biens d'investissements des autres branches d'activité de l'économie belge.

A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services.

En raison de gains de productivité du travail dans les services systématiquement inférieurs à ceux dans l'industrie, l'évolution de l'emploi reflète davantage encore que celle de la valeur ajoutée la tertiarisation croissante de notre économie. Le poids de l'emploi des services marchands dans l'emploi total progresserait ainsi de 58,5 % en 2006 à 61,8 % en 2013. Au cours de la période 2002-2007, toutes les branches industrielles (à l'exception de la construction) ont enregistré une contraction de l'emploi alors que celui-ci augmentait dans toutes les branches de

services (à l'exception du transport par rail, du transport par eau et aérien et du crédit et assurances). Ainsi, par exemple, tandis que l'emploi des industries manufacturières était réduit de 47 600 unités entre 2002 et 2007, celui de la branche "autres services marchands" (en ce compris les titres-services et les emplois ALE) progressait de 122 900 unités et celui de la branche "santé et action sociale" de 53 400 unités. La projection suggère un renforcement de ces tendances: l'emploi progresserait donc à moyen terme dans chacune des branches de services, à l'exception de la branche "crédit et assurances", et dans la construction; il continuerait à se contracter dans les industries manufacturières, l'agriculture et l'énergie. Les gains d'emplois les plus importants concerneraient à nouveau les branches "autres services marchands" (en ce compris les titres-services et emplois ALE) (+125 000 unités entre 2008 et 2013) et "santé et action sociale" (+59 000 unités). Une analyse détaillée de l'emploi est présentée au chapitre IV.

Le différentiel entre les gains de productivité de l'industrie et ceux des services reste important mais se réduit quelque peu en projection.

La croissance annuelle moyenne de la productivité horaire des entreprises prévue en projection (1,2 %) est inférieure de 0,2 point de pourcentage à celle observée sur la période 2002-2007 et identique à celle observée sur la période 1996-2001 (voir tableau 7). Cette croissance remarquablement stable sur sous-périodes de six ans masque toutefois d'importantes fluctuations annuelles. Ainsi, par exemple, après avoir enregistré une croissance de 1,3 % en 2006, les gains de productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande n'ont progressé que de 0,2 % en 2007.

La croissance de la productivité des branches industrielles est nettement supérieure à celle des branches de services, ce qui permet aux premières, plus sensibles à la concurrence internationale, de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire. Ainsi, au cours des douze dernières années, la croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été nettement plus forte dans les branches industrielles (2,8 %) que dans celles des services marchands (0,6 %). Ce diagnostic est encore plus marqué lorsque l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière (3,2 %).

Bien que cette tendance doive perdurer à moyen terme, l'écart entre la croissance de la productivité des branches industrielles (croissance annuelle moyenne de 2,4 % en projection) et celle des services marchands (0,8 %) devrait se réduire quelque peu en projection par rapport à la période 2002-2007. Le contexte d'ouverture de plus en plus grande des services à la concurrence internationale pourrait expliquer l'orientation, récemment observée (cf. période 2002-2007), à la hausse des gains de productivité de l'ensemble des services marchands¹. En outre, les services marchands regroupent en leur sein des activités très hétérogènes (tant en termes d'exposition à la concurrence internationale qu'en termes d'intensité en travail), ce qui peut occulter des développements plus différenciés. Ainsi, la branche des "autres services marchands" (qui comprend, notamment, les emplois titres-services) devrait, en moyenne, enregistrer une progression négative de la productivité du travail (-0,2 %). A l'inverse, la branche "transports et communications" et, davantage encore, la branche "crédit et assurances" devraient engranger, tout comme cela a été le cas par le passé, des gains de productivité nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des services marchands.

1. Et ce, notamment, malgré l'effet à la baisse, surtout marqué en 2006 et 2007, provoqué par la création de nombreux emplois titres-services affichant de faibles gains de productivité.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des entreprises
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1996-2001	2002-2007	2008-2013
Agriculture	4,2	-0,1	4,4
Industrie	2,7	2,9	2,4
- dont industries manufacturières	3,5	3,0	2,6
Services marchands	0,3	0,9	0,8
- Transports et communication	0,9	2,4	2,0
- Commerce et horeca	-0,2	0,7	0,8
- Crédit et assurances	5,2	5,2	3,3
- Santé et action sociale	-0,3	-0,5	0,8
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	-1,8	0,1	-0,2
Total	1,2	1,4	1,2

C. Prix et coûts

Mesurée par le déflateur de la consommation privée, l'inflation avait largement dépassé la barre des 2 % depuis 2004 et ce n'est qu'en 2007 que le rythme de croissance des prix s'était quelque peu assagi. Dopée par les prix des matières premières en forte hausse au niveau mondial, l'inflation devrait connaître un nouveau dérapage en 2008, ce qui situerait l'inflation belge (3,8 %) nettement au-dessus de l'inflation mesurée au niveau de la zone euro (à savoir 3,2 %). A partir de 2009, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le rythme de croissance des prix de la consommation privée devrait se ralentir pour ne plus dépasser 2 % (voir graphique 14).

Après un ralentissement temporaire en 2007, l'inflation devrait à nouveau s'accélérer en 2008...

Alors que depuis 2004, le rythme de croissance des prix de la consommation privée s'était établi dans une fourchette allant de 2,5 à 2,8 %, l'inflation a nettement ralenti en 2007, pour ne plus dépasser 2 %. Cette hausse plus contenue des prix s'explique en grande partie par une modération -temporaire- des prix mondiaux de l'énergie. Certes, en moyenne annuelle, le prix du baril de pétrole s'est encore affiché en hausse entre 2006 et 2007, passant de 65,2 à 72,5 dollars, mais la dépréciation parallèle du dollar par rapport à l'euro a amorti en grande partie cette évolution et, de plus, la hausse du prix du baril n'a fait sentir tous ses effets que dans les derniers mois de l'année.

L'année 2008 devrait, par contre, connaître une hausse beaucoup plus vive des prix à la consommation, sous l'influence de la forte hausse des cours des matières premières énergétiques, mais aussi en raison de l'accroissement du prix des matières premières alimentaires et du jeu de certains facteurs internes.

Le prix du baril de Brent passerait ainsi à un niveau moyen de 101,5 dollars en 2008, en progression de près de 30 dollars par rapport à son niveau moyen de 2007. Exprimée en euros, la hausse est moins prononcée, quoique toujours importante¹. Les prix internationaux du gaz, qui suivent traditionnellement la cotation internationale des prix des produits pétroliers, devraient également subir de fortes hausses durant l'année 2008. De plus, les tarifs intérieurs de transport et de distribution du gaz et de l'électricité ont été augmentés de manière conséquente en janvier 2008. Enfin, les prix demandés par certains fournisseurs de gaz se sont accrus sans aucune commune mesure avec les hausses observées sur les marchés internationaux. Au total, ces divers facteurs se traduiraient par d'importantes majorations des tarifs du gaz naturel et de l'électricité pour le consommateur belge.

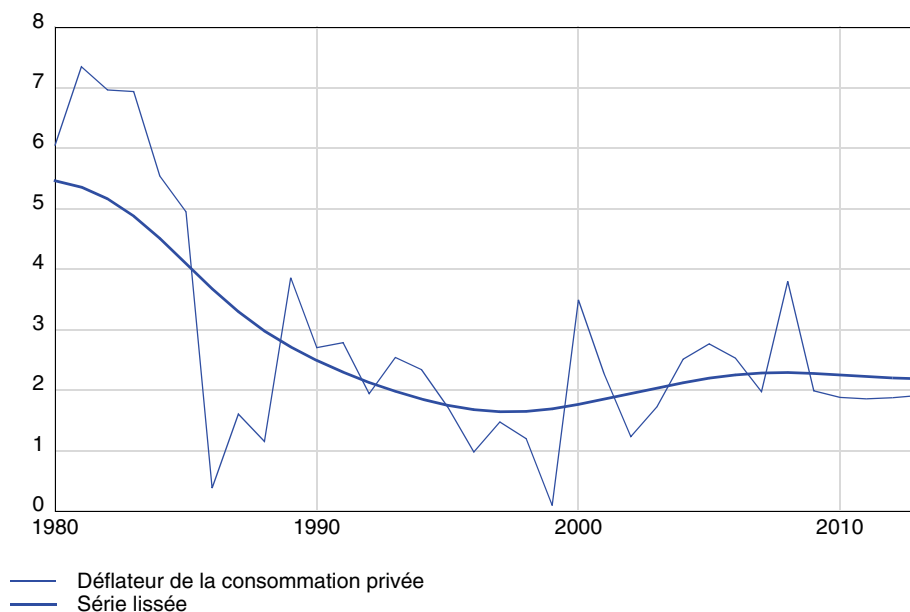
A la hausse du prix des matières premières énergétiques, devrait s'ajouter l'influence de la hausse des prix agricoles. Certes ce phénomène n'est pas neuf, les prix des matières premières agricoles ayant déjà augmenté de manière conséquente en 2006 et 2007, mais on s'attend encore à une forte hausse en 2008 (le prix des produits alimentaires, exprimé en dollars, devrait s'accroître de quelque 53 % en 2008, selon le scénario international retenu).

Dès lors, la hausse du déflateur de la consommation privée devrait s'accélérer nettement en 2008 et atteindre, en moyenne, 3,8 %, soit plus que dans la zone euro dans son ensemble (3,2 %).

1. Le cours du baril de Brent passerait de 52,9 euros en 2007 à 65,6 euros en 2008, soit une hausse de 24 % pour l'année 2008 (contre 40 % pour le cours exprimé en dollars).

Epuré de ses composantes énergétique et alimentaire (y compris tabac et boissons), le déflateur de la consommation privée devrait également connaître une hausse plus rapide en 2008, de l'ordre de 2,4 % en moyenne pour cette année, contre 1,9 % en 2007. L'accélération de ce déflateur est donc assez nette, tout en restant inférieure à celle de l'indice complet. Cette accélération reflète la diffusion progressive des hausses de coûts des matières premières (énergétiques et autres) au sein de l'économie, dans un contexte de progression limitée des coûts salariaux.

GRAPHIQUE 14 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent)



...puis, reviendrait à un niveau proche de 2 % entre 2009 et 2013...

A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait passer en dessous de la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE. Le recul de l'inflation serait perceptible dès 2009, le déflateur de la consommation privée profitant du reflux des prix des matières premières (tant le prix des produits énergétiques que les prix alimentaires seraient en -légère- baisse en 2009, dans le cadre du scénario international retenu¹). Au delà de 2009, l'inflation intérieure conserverait un rythme tournant autour de 1,9 %. Corrigée de ses composantes énergétique et alimentaire, l'inflation serait également plus modérée qu'en 2008, revenant à une moyenne de 2 % par an sur la période.

...grâce à une hausse modérée des prix à l'importation et en dépit d'une légère accélération des coûts intérieurs.

Cette maîtrise de l'inflation découlerait notamment d'une hausse modérée des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre": après la légère baisse qui serait observée en 2009 (le prix du Brent restant malgré tout à un niveau très élevé, de l'ordre de 100 dollars en moyenne), la progression du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus

1. Rappelons que ce scénario (voir chapitre II) admet une progression relativement modérée des prix mondiaux au-delà de 2008. Toutefois, le risque d'une progression plus rapide des prix mondiaux, découlant de la hausse plus rapide du prix des matières premières, notamment alimentaires, doit être souligné (voir également encadré 2 pour une analyse des erreurs de projection en matière d'inflation).

que légèrement le rythme de l'inflation mondiale. Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels (après une baisse en 2009). La relative modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

Les évolutions des prix des matières premières se reflètent dans les prix intérieurs.

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie reflète en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8).

Ainsi, la progression du prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac", qui aura connu une nette accélération en 2007 et 2008 (hausse de 3,2 % en 2007 et 4,2 % en 2008), devrait redevenir plus raisonnable à partir de 2009¹, mais la croissance moyenne du prix de cette catégorie pour la période 2008-2013 (2,2 %) resterait supérieure au rythme de hausse observé durant la période 2002-2007 (2 %). La tendance serait également à une certaine accélération pour la catégorie des autres biens (traduisant probablement une diffusion progressive des hausses de coûts importés au sein de l'économie), ainsi que pour les loyers. Quant aux prix de l'énergie, leur évolution devrait rester élevée (hausse annuelle moyenne de 4,5 % pour la période 2008-2013), mais c'est essentiellement en 2008 que les prix des produits énergétiques connaîtraient des hausses substantielles, liées au relèvement des prix internationaux des différentes formes d'énergie durant cette année. Après 2008, le rythme de croissance des prix énergétiques ne dépasserait plus 2 % en moyenne, reflétant ainsi l'absence de chocs sur les prix internationaux de l'énergie durant cette période.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2007	1981-1990	1991-1995	1996-2001	2002-2007	2008-2013
Déflateur macroéconomique	2,8	4,2	2,2	1,6	2,1	2,2
- Alimentation, boissons, tabac	2,5	4,1	0,5	1,9	2,0	2,2
- Autres biens	2,5	4,7	1,6	1,0	1,0	1,7
- Loyers	3,4	5,0	3,8	1,7	2,3	2,6
- Autres services	2,8	3,9	2,9	1,3	2,2	2,0
- Energie	3,3	3,2	1,2	4,2	4,2	4,5
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2,9	4,3	2,8	1,3	2,0	2,1

Légère accélération des coûts intérieurs...

Alors que la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale dépassait encore 2,5 points de pourcentage en moyenne durant la période 1981-1990, la croissance des coûts intérieurs fléchit de manière sensible dès le début des années nonante. Il en résulte une contribution des coûts intérieurs ne dépassant plus 1,7 point de pourcentage dans la première partie des années nonante et retombant même à 0,8 point de pourcentage pour la période 1996-2001. Entre 2002 et 2007, la contribution des coûts intérieurs à l'inflation remonte légèrement, atteignant 1,1 point de pourcentage. Cette contribution serait identique en projection (voir tableau 9).

1. En l'absence, bien entendu, de nouveaux chocs sur les prix des matières alimentaires au niveau international.

...dans un contexte d'accélération de la hausse des salaires.

Le comportement du coût salarial constitue un facteur déterminant permettant de comprendre les fluctuations des coûts intérieurs. On a, ainsi, observé depuis le début des années quatre-vingt une forte baisse du rythme de progression du coût salarial nominal horaire¹, la croissance de celui-ci n'atteignant plus en moyenne que 2,4 % par an sur la période 1996-2007, contre plus de 6 % durant les années quatre-vingt. L'évolution des coûts salariaux nominaux par unité produite a également connu un ralentissement tangible, avec une progression limitée à 1,1 % par an entre 1996 et 2007, contre 3,2 % durant les années quatre-vingt.

En projection, le rythme de hausse du coût salarial nominal horaire tendrait à s'accélérer pour atteindre 3,5 % en moyenne. Les coûts salariaux unitaires seraient également en accélération (2,3 % de hausse moyenne sur la période 2008-2013). En 2008, le dérapage des prix serait à l'origine de cette accélération (les salaires réels horaires n'augmentant, quant à eux, que de 0,1 %). Entre 2009 et 2013, c'est l'alignement de la progression de nos coûts salariaux sur celle de la moyenne pondérée de nos trois principaux partenaires commerciaux² qui expliquerait cette hausse plus rapide. Au total, la contribution des coûts salariaux unitaires à la croissance des prix intérieurs serait en hausse par rapport aux périodes précédentes. En moyenne, cette contribution atteindrait 0,6 point de pourcentage en projection contre 0,4 point de pourcentage sur la période 2002-2007 et 0,5 point entre 1996 et 2001³.

Contribution stable des facteurs non salariaux à l'inflation.

Des facteurs non salariaux ont également un impact sur la hausse des prix. Ainsi, la contribution des impôts indirects (nets de subventions) s'est progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995, à 0,2 point de pourcentage de 1996 à 2001, puis à seulement 0,1 point entre 2002 et 2007. En projection, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale se cantonnerait également à 0,1 point de pourcentage en moyenne par an, compte tenu de l'ampleur limitée du relèvement programmé de certaines taxes indirectes (et du relèvement de certaines subventions).

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,4 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution en baisse légère par rapport à celle enregistrée pour la période 2002-2007 et très largement inférieure à celle observée durant les années quatre-vingt. Durant cette période, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à l'inflation intérieure avait été supérieure à 1 point de pourcentage en moyenne.

Prix à l'importation: accélération temporaire en 2008; modération à moyen terme.

Alors que les prix à l'importation s'étaient encore nettement accrus en 2005 et 2006, leur croissance avait nettement ralenti en 2007 (notamment grâce à une relative modération des prix énergétiques). La hausse des prix à l'importation devrait à nouveau être plus soutenue en 2008, sous l'effet des hausses sensibles des prix des matières premières (énergie et matières premières alimentaires).

La progression des prix à l'importation serait moins forte en 2009, du fait de la détente des prix de l'énergie et des matières alimentaires. Ils épouseraient ensuite

1. Pour le secteur des entreprises.
2. La progression des coûts salariaux des trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique est fournie, en projection, par le scénario de référence à moyen terme de l'OCDE (voir chapitre II).
3. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre IV.

un rythme de progression relativement modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, la hausse des prix à l'importation s'établirait à 1,6 % en moyenne sur la période 2008-2013, tout comme sur la période 2002-2007.

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale serait assez conséquente en 2008 (1,1 point de pour cent) puis retomberait pour ne plus dépasser en moyenne 0,6 point de pour cent entre 2009 et 2013 (et 0,7 point de pour cent pour l'ensemble de la période de projection). La baisse de la contribution des coûts importés à partir de 2009 constituerait un des facteurs explicatifs déterminants de la modération de l'inflation intérieure en projection.

GRAPHIQUE 15 - Prix à l'importation
(taux de croissance en pour cent)

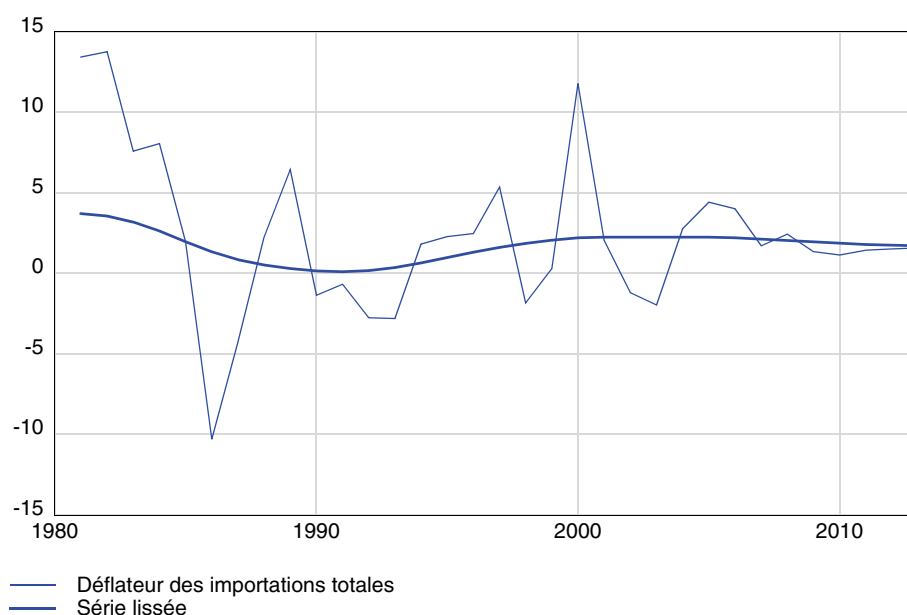


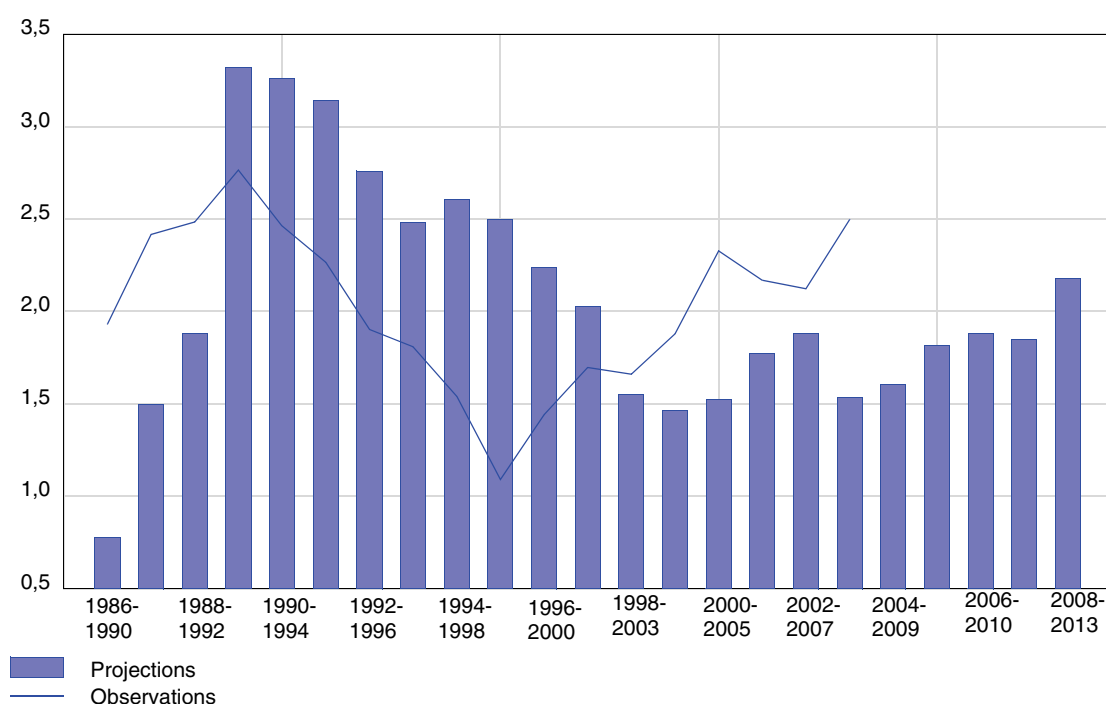
TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2007	1981-1990	1991-1995	1996-2001	2002-2007	2008-2013
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	4,3	6,1	5,1	2,4	2,5	3,5
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	2,2	3,2	3,0	1,3	1,0	2,3
Prix à l'importation	2,3	3,5	-0,5	3,3	1,6	1,6
Déflateur du PIB	2,9	4,3	2,9	1,3	2,0	2,2
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)						
- Coûts intérieurs	1,7	2,6	1,7	0,8	1,1	1,1
- Coûts salariaux unitaires	0,8	1,0	1,0	0,5	0,4	0,6
- Impôts indirects nets	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	0,7	1,2	0,5	0,1	0,6	0,4
- Prix à l'importation	1,0	1,5	-0,2	1,5	0,7	0,7

ENCADRE 2 - Les perspectives économiques à moyen terme en matière d'inflation

Dans l'édition précédente des perspectives économiques, nous présentions une analyse rétrospective des erreurs de projection pour le taux de croissance du PIB. Nous y rappelions également toutes les limites d'une telle analyse dans la mesure où les perspectives à moyen terme visent en premier lieu à prolonger dans le futur les tendances sous-jacentes passées et ce dans le cadre d'un environnement international normé fourni par les institutions internationales. Par ailleurs, vu l'horizon des perspectives, les erreurs de projection ne se révèlent qu'avec un retard très important, ce qui rend toute correction rapide sur base de ces erreurs passées impossible. Malgré toutes ces réserves, une telle évaluation rétrospective permet d'illustrer les marges d'incertitude qui entourent un tel exercice prospectif et aide à mieux comprendre l'origine de ces erreurs. Cette année, nous focalisons notre attention sur les erreurs de projection en matière d'inflation. A cette fin, le graphique ci-dessous compare le taux de croissance annuel moyen du déflateur de la consommation privée retenu dans les éditions successives des perspectives économiques et le taux effectivement observé.

GRAPHIQUE 2a - Déflateur de la consommation privée: observations et projections
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)



On constatera qu'après avoir très largement sous-estimé l'inflation future dans les perspectives de la fin des années quatre-vingt, la décennie suivante a été marquée par une sur-estimation systématique de l'inflation jusqu'à la période 1997-2001. Depuis les perspectives d'avril 1998, l'inflation mesurée à l'aide du déflateur de la consommation privée s'est par contre avérée à chaque fois supérieure au taux moyen projeté. Les perspectives ont retenu des taux de croissance compris entre 1,5 et 2,0 % alors qu'en moyenne mobile sur six années, l'inflation s'est située assez nettement au-dessus des 2 % depuis la période 2000-2005. Les perspectives réalisées après l'année 2003 ne peuvent pas encore être pleinement évaluées, toutefois, vu les observations connues à ce jour, il paraît fort probable que les réalisations seront également supérieures aux projections pour les deux éditions suivantes.

En ce qui concerne la source de cette sous-estimation, la très forte hausse du prix du pétrole à partir de 2004 a constitué sans aucun doute l'élément prédominant. A titre illustratif, les perspectives d'avril 2003 retenaient encore un baril de Brent pour 2008 à moins de 28 dollars. En excluant les produits énergétiques du déflateur de la consommation privée, l'erreur moyenne pour les éditions des perspectives de 1998 à 2003 est réduite quasiment de moitié. Dès lors qu'une telle exclusion n'élimine que les effets directs de la hausse des produits énergétiques, on peut estimer que plus de la moitié de l'erreur de projection sur l'inflation s'explique par la sous-estimation de l'évolution du prix du pétrole. D'autres facteurs plus ponctuels, comme par exemple les augmentations non-anticipées de certaines catégories de denrées alimentaires, devraient être à l'origine de la partie restante des erreurs de projection.

D. Secteurs institutionnels

1. Compte des particuliers

Sur la période 1995-2006, l'évolution du revenu disponible et de l'épargne des particuliers¹ a été marquée par une forte baisse, exprimée en pour cent du PIB. Il en va de même pour la capacité de financement du secteur. En projection, le revenu des particuliers continuerait à se tasser quelque peu en pour cent du PIB, alors que leur épargne et leur capacité de financement seraient tout d'abord en baisse, puis se redresseraient légèrement.

Revenus primaires: une chute marquée dans le passé; une relative stabilisation dans le futur.

La baisse du revenu primaire des particuliers entre 1995 et 2006 (perte de 8,7 points de PIB) s'explique principalement par un repli de l'importance relative des revenus non salariaux (excédent d'exploitation, revenu mixte et revenus de la propriété). Alors que ces revenus représentaient 28,5 % du PIB en 1995 (respectivement 15 % pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et 13,5 % pour les revenus de la propriété), leur part se réduit à 21,0 % en 2006 (chute de l'équivalent de 2,1 % du PIB pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et de 5,4 % pour les revenus de la propriété).

Le recul de l'excédent d'exploitation (y compris le revenu mixte) s'explique, d'une part, du fait de la décrue du nombre d'indépendants (bien que ce mouvement de baisse se soit interrompu depuis 2005) et de la modeste hausse de leurs revenus réels par tête durant cette période. On note, d'autre part, une stagnation, en termes nominaux, des revenus de loyers effectifs.

Quant à la réduction de l'importance relative des revenus de la propriété, celle-ci est liée à la chute des revenus d'intérêt qui baissent de 55 % en l'espace de 12 ans (on est passé de 18,7 milliards d'euros courants en 1995 à 8,5 milliards en 2006).

Dans le même temps, la part des salaires est également en baisse, de l'équivalent de 1,1 % du PIB entre 1995 et 2006. On notera que des mouvements en sens divers ont affecté cette part salariale durant la période 1995-2006: entre 2000 et 2002, la part salariale dans la valeur ajoutée est nettement en hausse, au détriment de la part de l'excédent d'exploitation des entreprises. Depuis 2003, on observe au contraire une chute de la part salariale et le rétablissement de la part de l'excédent brut des entreprises (voir encadré 3).

A partir de 2007, le revenu primaire des particuliers tend à se stabiliser. Il serait même en redressement à moyen terme. Le déclin confirmé de la part de l'excédent d'exploitation (y compris le revenu mixte) et des revenus de la propriété toujours en baisse (mais en voie de stabilisation en fin de période) seraient compensés par une progression de la part des salaires. Celle-ci regagnerait l'équivalent de 0,9 % du PIB durant la période de projection.

Recul du revenu disponible des particuliers en % du PIB.

Quant au revenu disponible des particuliers, après avoir reculé de manière sensible entre 1995 et 2006, en % du PIB (sous l'influence du reflux des revenus primaires), il s'afficherait encore en léger recul durant la période de projection, en raison de l'alourdissement des transferts à destination des administrations publi-

1. Ménages et ISBL au service des ménages.

ques (dû notamment à l'impact de la progressivité de l'IPP). A l'horizon 2013, le revenu disponible des particuliers ne représenterait plus que 58,9 % du PIB, contre 67,1 % en 1995.

Épargne brute: des minima historiques entre 2005 et 2008; un certain redressement ensuite.

Dans la foulée du recul du revenu disponible, l'épargne des particuliers rapportée au PIB a chuté de manière sensible depuis quelques années. Entre 1995 et 2005, l'épargne des particuliers a baissé de l'équivalent de 6,3 % du PIB et a ainsi atteint un minimum historique en 2005, avec seulement 7,3 % du PIB. Ce taux a par contre légèrement progressé en 2006, atteignant 7,5 %, mais aurait à nouveau reculé en 2007. Il serait encore en baisse en 2008, puis s'afficherait en légère hausse malgré la chute du revenu disponible pour atteindre 7,5 % du PIB en 2013. Ce redressement serait lié à la baisse de la part de la consommation privée, elle-même due à la baisse limitée du taux de chômage et à la stabilisation des revenus de la propriété.

La capacité de financement des particuliers (à savoir leur épargne brute diminuée de leur formation brute de capital et corrigée pour les transferts de capitaux) a également sensiblement baissé entre 1995 et 2006 (passant de 8,1 % du PIB en 1995 à 0,5 % en 2006). Cette capacité de financement serait réduite à 0,2 % en 2007 et deviendrait même négative en 2008, sous l'influence d'un taux d'épargne brut restant très bas (voir plus haut). Au delà de 2008, la capacité de financement des particuliers redeviendrait positive, tout en restant très basse.

TABLEAU 10 - Compte des particuliers
(en pour cent du PIB)

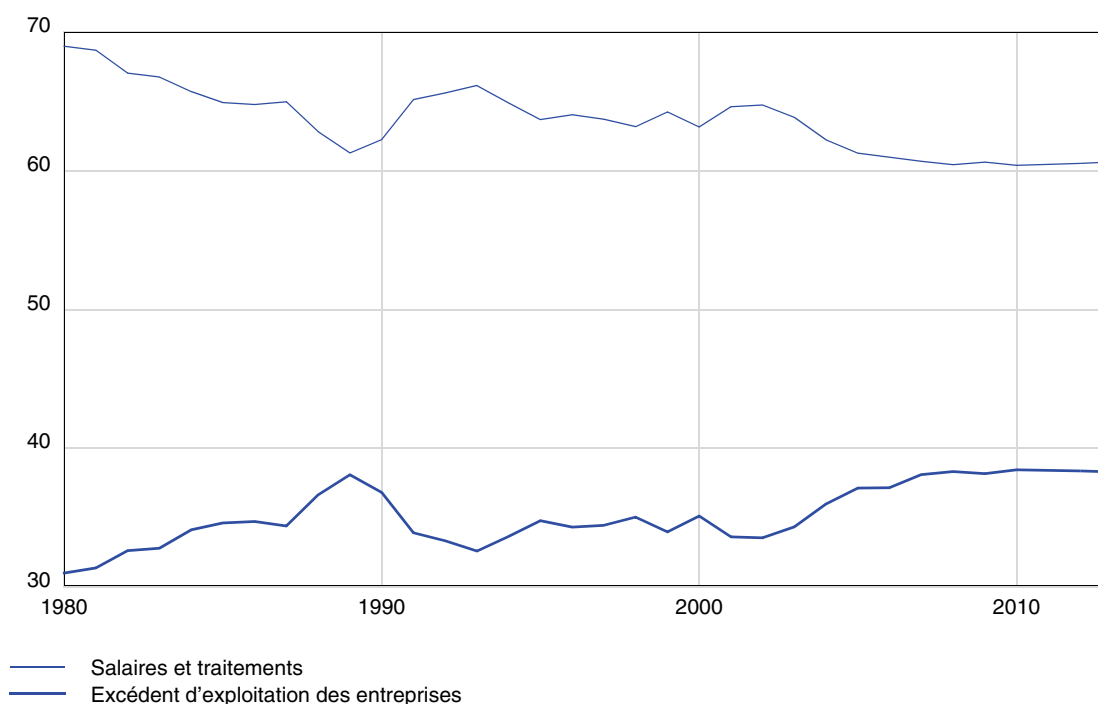
	1995	2000	2006	2008	2013
1. Revenu primaire	80,9	77,8	72,2	72,1	72,2
. Salaires et traitements	52,3	52,0	51,2	51,3	52,3
. Excédent brut d'exploitation ^a	15,0	14,5	12,9	12,8	12,2
. Revenus de la propriété	13,5	11,4	8,1	8,0	7,8
2. Transferts courants nets	-13,7	-14,7	-12,7	-13,1	-13,4
. Prestations moins cotisations sociales	-0,8	-1,6	-0,9	-1,1	-1,0
. Impôts courants	-13,8	-13,7	-12,6	-12,7	-13,2
. Autres	0,8	0,5	0,8	0,8	0,9
3. Revenu disponible	67,1	63,1	59,4	59,0	58,9
4. Consommation	54,1	53,9	52,5	52,8	51,7
5. Epargne brute	13,6	9,8	7,5	6,8	7,5
6. Formation brute de capital	5,8	5,6	6,5	6,6	6,6
7. Transferts en capital	0,4	-0,1	-0,5	-0,5	-0,6
8. Capacité de financement	8,1	4,2	0,5	-0,3	0,3

a. Y compris le revenu mixte

ENCADRE 3 - Analyse de la part salariale et de l'excédent d'exploitation des entreprises dans la valeur ajoutée

Le graphique suivant présente l'évolution de la part salariale¹ et de la part de l'excédent d'exploitation des entreprises dans leur valeur ajoutée, entre 1980 et 2013. Les ratios sont exprimés en pour cent et portent sur les valeurs nominales des agrégats.

GRAPHIQUE 3a - Salaires et excédent d'exploitation des entreprises
(en pour cent de la valeur ajoutée)



La part salariale dans la valeur ajoutée diminue fortement durant les années quatre-vingt. Cette période coïncide avec l'instauration de mesures de maîtrise des coûts afin de restaurer la compétitivité des entreprises dans un contexte économique défavorable (blocage des salaires, désindexation, sauts d'index). Il en résulte une forte hausse de la part de l'excédent d'exploitation.

Fin des années quatre-vingt, la part salariale remonte et celle de l'excédent d'exploitation chute. Cette évolution concrétise la fin de la période d'austérité, la modération salariale se relâchant et l'environnement économique étant plus favorable.

De 1993 à 1998, la part salariale diminue et la part de l'excédent se relève. Dans un contexte de récession économique en 1993 et de compétitivité mise à mal, la politique économique est réorientée vers des mesures de diminution du coût du travail. Le *plan global* de 1993 décide d'une indexation via l'indice santé ainsi qu'un gel des salaires réels en 1995-1996. Des mesures de réduction des contributions à la sécurité sociale et de stimulation de l'emploi bas salaires sont introduites et progressivement étendues.

La part salariale reprend un très léger mouvement vers le haut entre 1998 et 2001 alors que la part de l'excédent décroît un peu. La loi de 1996 sur la *promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité* a défini la norme salariale (autour de 6 % jusqu'en 2001-2002). Les subventions salariales sont introduites dès 1997. Ces mesures ont un impact positif sur l'emploi, dans un contexte de reprise économique et de développement du travail à temps partiel.

Ensuite, jusqu'en 2007, la part salariale diminue sensiblement et la part de l'excédent remonte. L'activité économique se redresse après les faibles niveaux de 2001-2003, et la progression des salaires est relativement modérée entre 2004 et 2007.

1. Il s'agit de la part salariale dans les branches d'activité marchande, concept BFP, corrigée pour le revenu des indépendants et après déduction des subventions salariales. Pour un aperçu des différents concepts de part salariale, voir le chapitre IV.

Suite encadré 3

Durant la période de projection (2008-2013), tant la part salariale que la part de l'excédent d'exploitation se stabiliseraient, surtout à partir de 2010. La légère accélération attendue de la croissance du salaire par tête serait compensée par l'augmentation des subventions salariales (qui diminuerait le coût du travail). En conséquence, la part de l'excédent d'exploitation, en hausse depuis le début des années 2000, tendrait à se stabiliser.¹

1. On notera qu'en début de période, la forte hausse du prix des matières premières importées n'entame pas la part de l'excédent d'exploitation, les entreprises pouvant probablement répercuter ces hausses de coûts dans leurs prix finaux.

2. Compte des sociétés

Revenus primaires des sociétés en forte hausse entre 1995 et 2006; stabilisation ensuite.

La hausse du revenu primaire des sociétés entre 1995 et 2006 découle de la progression de leur excédent brut d'exploitation. Celui-ci gagne l'équivalent de 2,5 % du PIB, mais on notera que cette progression se concentre sur les dernières années de la période¹. Sur la période 2007-2013, la progression régulière de l'excédent brut des sociétés (s'expliquant par une croissance régulière de l'activité, dans un contexte de relative maîtrise des coûts et de stabilisation des termes de l'échange) entraîne une hausse supplémentaire du revenu primaire des sociétés, en % du PIB, en partie compensée par un gonflement plus rapide des revenus de la propriété versés aux autres secteurs. Au total, la part du revenu primaire des sociétés dans le PIB atteindrait un maximum en 2010, avant de s'éroder légèrement en fin de période.

La progression du revenu primaire des sociétés a également permis d'accroître leur revenu disponible dans le passé. La hausse de ce dernier est toutefois moins spectaculaire, eu égard au gonflement des transferts courants nets à destination des autres secteurs institutionnels (ces transferts sont passés de 1,8 % du PIB en 1995 à 3,1 % en 2006). En projection, les transferts courants seraient encore en légère progression et le revenu disponible des sociétés aurait tendance à se replier au-delà de 2010. En fin de période, le revenu disponible des sociétés redescendrait un peu au-dessous du niveau atteint en 2007.

Capacité de financement en forte progression depuis 2001; elle se maintiendrait à un niveau historiquement élevé en projection.

Alors que la capacité de financement des sociétés avait été négative en 2000 et 2001 (années marquées respectivement par un taux d'investissement élevé ou une baisse temporaire du revenu disponible), celle-ci se redresse ensuite à la faveur de la hausse du revenu disponible et, corollairement, de l'épargne brute des sociétés. En 2006, la capacité de financement des sociétés a atteint l'équivalent de 2,7 % du PIB. Il s'agit du niveau le plus élevé atteint depuis 1995. En projection, ce taux progresserait encore, puis se replierait jusqu'à l'équivalent de 2,7 % du PIB en 2013.

1. Entre 2003 et 2006, l'excédent d'exploitation des sociétés a gagné plus de 17 milliards d'euros (31 % de progression).

TABLEAU 11 - Compte des sociétés
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2006	2008	2013
1. Revenu primaire	16,1	16,8	19,4	19,8	19,8
. Excédent brut d'exploitation	20,9	20,8	23,7	24,3	24,6
. Revenus de la propriété	-4,7	-4,1	-4,3	-4,4	-4,8
2. Transferts courants nets	-1,8	-1,4	-3,1	-3,1	-3,4
3. Revenu disponible brut	14,3	14,2	16,3	16,7	16,4
4. Epargne brute	13,7	13,6	15,7	16,1	16,1
5. Formation brute de capital	12,3	14,3	13,7	13,8	14,2
6. Transferts en capital	0,0	0,6	0,8	0,9	0,9
7. Capacité nette de financement	1,4	-0,2	2,7	3,2	2,7

3. Compte des administrations publiques¹

Revenu primaire des administrations publiques en hausse entre 1995 et 2006; tassement ensuite.

La période 1995-2006 a été marquée par une nette progression du revenu primaire des administrations publiques. Celle-ci a reposé sur une hausse (de l'équivalent de 0,8 % du PIB) de la part des impôts indirects nets de subventions, mais aussi et surtout sur le recul des charges d'intérêt nettes (baisse de 4,4 % du PIB).

En projection, le revenu primaire des administrations publiques serait en recul (baisse de la part des impôts indirects nets, compensée partiellement par une baisse des charges d'intérêt nettes).

Alors que les transferts courants dont bénéficient les administrations publiques s'étaient accrus entre 1995 et 2001 (avec un maximum de 16,6 % du PIB en 2001), un recul est amorcé dès 2002 et un plancher est atteint en 2006 (année où les transferts vers les administrations publiques ne représentent plus que 14,7 % du PIB). A partir de 2007, les transferts reçus par les administrations publiques et, partant, leur revenu disponible, seraient à nouveau en hausse.

Capacité de financement publique négative en fin de période.

Le taux d'épargne public, qui s'était établi à 2 % du PIB en 2006, aurait encore légèrement baissé en 2007 (1,9 %). En projection, il baisserait tout d'abord nettement pour remonter en fin de période. La capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques resterait, quant à elle, négative tout au long de la projection.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre V.

TABLEAU 12 - Compte des administrations publiques
 (en pour cent du PIB)

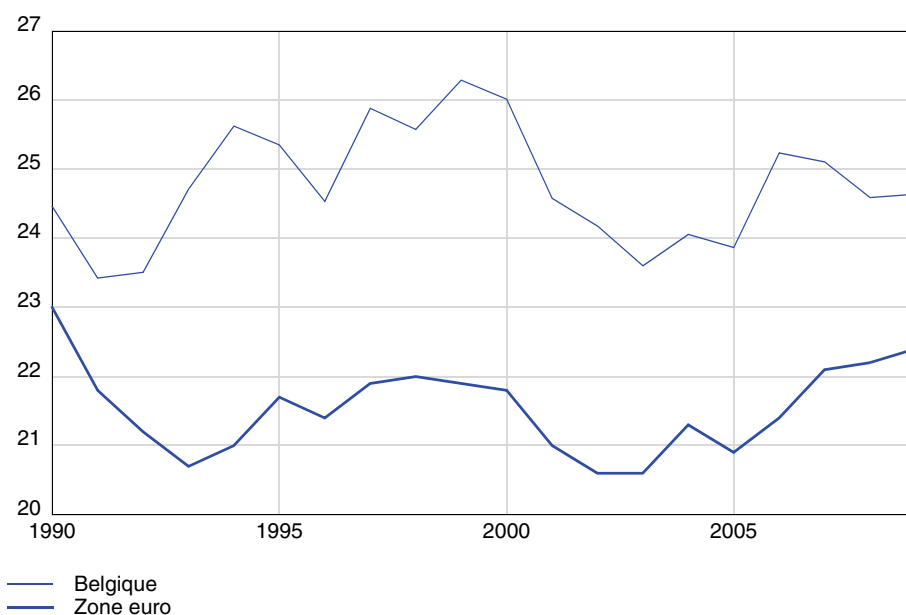
	1995	2000	2006	2008	2013
1. Revenu primaire	4,7	7,7	9,7	9,3	9,1
. Excédent brut d'exploitation	1,9	1,7	1,6	1,7	1,5
. Impôts indirects nets	10,6	11,6	11,4	10,8	10,2
. Charges d'intérêt nettes	-7,8	-5,7	-3,4	-3,2	-2,6
2. Transferts courants nets	14,9	16,3	14,7	15,1	15,6
3. Revenu disponible brut	19,6	24,0	24,4	24,4	24,7
4. Dépenses de consommation finale	21,5	21,3	22,4	22,7	23,0
5. Epargne brute	-1,9	2,6	2,0	1,7	1,7
6. Formation brute de capital	1,9	2,0	1,7	1,6	1,7
7. Transferts en capital	-0,5	-0,6	-0,1	-0,5	-0,4
8. Capacité nette de financement	-4,4	0,1	0,2	-0,3	-0,4

4. Ensemble des secteurs intérieurs

Epargne nationale toujours élevée en fin de période.

Le taux d'épargne nationale¹, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, a atteint un niveau de 25,2 % en 2006, soit un niveau légèrement supérieur au taux moyen observé sur l'ensemble de la période 1995-2005 (24,9 %), mais nettement inférieur à celui atteint en 1999, qui avait représenté un sommet absolu pour ces 15 dernières années (avec un taux de 26,3 %). Le taux d'épargne nationale reste à un niveau élevé en regard des standards européens (21,4 % pour la zone euro, en 2006), mais l'écart se réduit depuis quelques années (voir graphique 16).

En projection, le taux d'épargne nationale serait d'abord en baisse (2008), puis se redresserait de manière progressive pour culminer à 25,3 % en 2013.

GRAPHIQUE 16 - Epargne nationale brute²
 (en pour cent du PIB)


1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.
2. Données observées de 1990 à 2006; de 2007 à 2009: Commission européenne: "Economic forecasts, Autumn 2007", pour la zone euro et les présentes perspectives économiques pour la Belgique.

Capacité de financement de l'ensemble de l'économie en redressement sur la période de projection.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, a sensiblement baissé depuis 2002, n'atteignant plus que l'équivalent de 3,4 % du PIB en 2006, contre 4,8 % en 2002. La capacité de financement aurait encore légèrement baissé en 2007, mais c'est surtout en 2008 que la détérioration serait la plus forte (avec un taux n'excédant plus 2,6 %). Ce niveau ne serait dépassé que de peu ensuite, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie s'établissant à 2,7 % du PIB en 2013.

L'érosion de la capacité de financement entre 2002 et 2006 découlait essentiellement d'une hausse du taux d'investissement (après que ce dernier se soit nettement replié en 2001 et 2002), érosion concentrée, comme on l'a vu plus haut, dans le seul compte des particuliers.

La forte baisse de la capacité de financement globale en 2008 refléterait, comme précédemment, une hausse de la formation brute de capital, accompagnée cette fois d'une - légère - baisse du taux d'épargne intérieur. De 2009 à 2013, le maintien d'une capacité de financement égale ou supérieure à 2,5 % du PIB refléterait, à la fois, le redressement du taux d'épargne intérieure et la hausse du taux de formation brute de capital.

Remontée du taux d'investissement.

Le taux d'investissement a connu un important mouvement de repli de 2001 à 2003, essentiellement imputable à la chute des investissements des sociétés. En 2003, la formation brute de capital totale¹ ne représente plus que 19,1 % du PIB, contre 21,8 % en 2000. Dès 2004, toutefois, le taux d'investissement se redresse et, en 2006, il passe à nouveau la barre des 22 % du PIB. En projection, les investissements resteraient relativement dynamiques et le taux de formation brute de capital continuerait sa progression pour atteindre 22,5 % du PIB en 2013. Le taux d'investissement resterait, cependant, encore largement inférieur au taux d'épargne.

5. Le compte du reste du monde

Maintien d'un surplus extérieur non négligeable...

La capacité de financement positive de la Nation se traduit par un excédent vis-à-vis du reste du monde. Malgré le tassement souligné dans le point précédent, le prêt net de la Belgique au reste du monde (qui correspond au solde des opérations courantes et en capital de la Belgique avec l'extérieur) est resté assez largement positif et représente une performance honorable en regard de l'évolution observée chez certains de nos partenaires. A titre de comparaison, la balance extérieure courante de la zone euro aurait été tout juste équilibrée en 2007 et celle de l'Union européenne aurait été en déficit.

...malgré une forte réduction entre 2003 et 2006.

Après avoir atteint un niveau élevé entre 1993 et 2002, le surplus extérieur courant s'est réduit dans de larges proportions: la baisse a atteint ainsi l'équivalent de 1,7 % du PIB sur quatre ans. Bien entendu, le renchérissement des produits énergétiques (et le gonflement de la facture extérieure énergétique² qui en découle) constitue un des éléments essentiels permettant d'expliquer cette évolution, mais on note également un net accroissement du déficit extérieur en biens d'équi-

1. Formation brute de capital fixe et variations de stocks.

2. Le déficit extérieur énergétique est passé de 6,1 milliards d'euros en 2002 à 13,4 milliards en 2006.

pement. Au total, la balance extérieure courante a vu son surplus reculer de 13,3 milliards d'euros en 2002 à 10,3 milliards en 2006 (ou 3,3 % du PIB).

Le recul de l'excédent courant depuis 2003 s'explique également par la baisse des revenus de facteurs. Cette baisse est notamment due au fait que les paiements de dividendes à des porteurs étrangers ont augmenté plus rapidement que les dividendes reçus par des porteurs belges de parts étrangères (les revenus nets de la propriété sont même devenus négatifs en 2004 et 2005). Au total, les revenus nets de facteurs sont passés de l'équivalent de 2,8 % du PIB en 2000 à 1,6 % en 2006.

Remontée de l'excédent courant à partir de 2009.

Le surplus extérieur se serait maintenu en 2007, mais devrait à nouveau baisser en 2008, essentiellement du fait du gonflement de la facture énergétique (celle-ci serait gonflée de 3 milliards d'euros); il remonterait progressivement, ensuite, et, en fin de période, le surplus extérieur courant représenterait l'équivalent de 2,8 % du PIB.

En ce qui concerne les opérations en capital, celles-ci ont été traditionnellement légèrement négatives depuis le début de la décennie (sauf en 2006, qui dégage un léger boni¹). En projection, les opérations en capital resteraient légèrement négatives.

Au total, le prêt net au reste du monde, qui atteignait encore l'équivalent de 4,8 % du PIB en 2002, est tombé à 3,4 % du PIB en 2006 et 2007, en raison surtout du repli des boni dégagés sur les opérations courantes. L'accumulation de surplus extérieurs depuis 20 ans a néanmoins permis de maintenir la position créditrice de la Belgique vis-à-vis du reste du monde. Selon des estimations basées sur les comptes financiers, l'encours des actifs financiers nets de la Belgique représenterait environ 38 % du PIB en 2006.

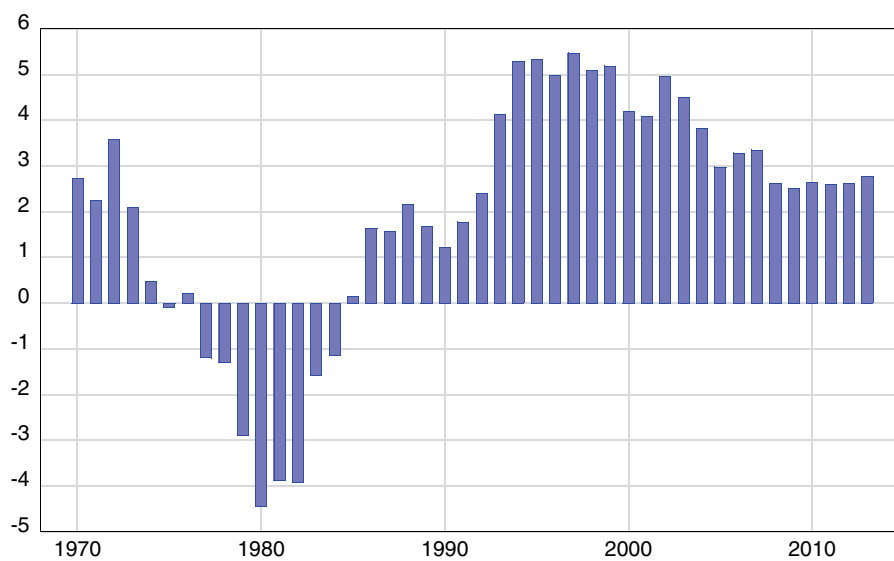
De 2008 à 2013, la Belgique continuerait à dégager chaque année des surplus courants compris entre 2,5 et 3 % du PIB. Ces surplus devraient générer, indépendamment des effets de valorisations liés aux cours boursiers et de change, une source constante de revenus pour l'économie belge.

TABLEAU 13 - Compte du reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2006	2008	2013
1. Opérations courantes	-5,3	-4,2	-3,3	-2,6	-2,8
. Biens et services	-4,3	-2,9	-3,2	-2,5	-2,8
. Rémunération nette des salariés	-1,3	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,7	-0,4	-0,4	-0,4
. Impôts, nets de subventions	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5
. Autres transferts courants	0,7	1,1	1,2	1,1	1,1
2. Opérations en capital	0,1	0,1	-0,2	0,0	0,1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement du reste du monde	-5,2	-4,1	-3,4	-2,6	-2,7

1. Le surplus de 2006 résulte d'une opération ponctuelle: la vente du domaine de l'ambassade de Belgique à Tokyo.

GRAPHIQUE 17 - Balance extérieure courante
(en pour cent du PIB)





IV

Le marché du travail

Alors que dans la période récente la population d'âge actif s'était encore fortement accrue (de 264 000 personnes sur six ans), cette tendance s'affaiblit progressivement ces prochaines années. Ce ralentissement serait d'ailleurs beaucoup plus net si l'impact de la dynamique interne de la démographie belge n'était pas partiellement contrecarré par le niveau du solde (positif) des migrations externes, qui resterait très élevé à moyen terme. La croissance de la population d'âge actif resterait dès lors soutenue ces prochaines six années (218 000 personnes). L'accentuation du vieillissement de la population d'âge actif limite cependant la contribution des évolutions démographiques à l'augmentation de l'offre de travail; cette contribution, évaluée à 119 000 personnes, s'appuie désormais entièrement sur l'immigration nette.

L'augmentation de l'offre de travail (237 000 personnes) est par ailleurs attribuable (pour moitié environ) aux évolutions des comportements socio-économiques: les taux d'activité progressent au sein de certains segments de la population, principalement parmi les femmes âgées de 35 ans et plus, mais également parmi les travailleurs masculins âgés, notamment sous l'effet de mesures (réforme des pensions; pacte de solidarité entre les générations). A noter que les chocs négatifs sur les taux d'activité récemment observés dans les classes d'âge inférieures à 50 ans, attribuables en partie au moins à la suppression dans les listes administratives de certains demandeurs d'emploi, sont supposés avoir affecté durablement ces taux, sans toutefois se répercuter à terme sur le comportement d'activité de ces mêmes cohortes à des âges plus élevés. La croissance de la population active devrait dès lors redémarrer rapidement - après le très net recul enregistré l'an passé - pour pratiquement se stabiliser dès 2009, et atteindre un peu plus de 0,8 % par an. Cependant, en l'absence d'une interprétation complète et définitive des chocs négatifs récents sur l'offre de travail, la présente projection de l'offre de travail est entourée d'un degré d'incertitude plus élevé qu'à l'accoutumée.

Les politiques d'allègement des charges salariales sont de plus en plus axées sur les subventions salariales, ce qui confère de facto à ces politiques un caractère de plus en plus ciblé (sur certains groupes de salariés et sur certaines branches d'activité). Le taux de subvention s'accroît de 0,72 point de pourcentage durant les prochaines six années (cette progression est en fait concentrée sur la période 2008-2009), ce qui est (de peu) insuffisant pour neutraliser le recul des réductions de cotisations sociales patronales (le recul du taux de ces réductions, qui atteint 0,92 point de pourcentage, est lui étalé sur l'ensemble de la période de projection). La forte baisse du taux implicite global des cotisations sociales patronales encore enregistrée en 2008 est en fait attribuable à des facteurs exceptionnels de hausse qui étaient intervenus en 2007. A partir de 2008, la tendance à la hausse du taux attribuable à la stagnation des réductions sociales patronales est partiellement contrecarrée par des baisses des taux de cotisations fictives et extra-légales et par un glissement de l'activité productive vers des branches où les charges sociales sont plus faibles; l'accroissement du taux implicite entre 2008 et 2013 serait dès lors limité à 0,26 point de pourcentage.

Les coûts salariaux horaires augmentent de 6,2 % sur la période 2007-2008; la norme indicative de 5 % fixée dans le cadre du dernier accord interprofessionnel est donc dépassée. Ce dépassement est surtout attribuable à une indexation supérieure aux prévisions, soit 4,9 % au lieu de 3,9 %. Sur l'ensemble de la période 1997-2008, la différence entre les coûts salariaux belges et ceux de nos principaux partenaires commerciaux s'accroît légèrement. Cependant, si l'on impute la hausse des subventions salariales sur le coût salarial, cette différence se réduit; la combinaison de l'encadrement des négociations salariales avec les mesures d'allègement des charges salariales semble donc bien porter ses fruits.

Le scénario salarial suppose qu'à partir de 2009 les coûts salariaux belges suivent l'évolution des coûts salariaux chez nos partenaires commerciaux, telle que prévue par l'OCDE. Dans cette hypothèse, la croissance de nos coûts salariaux devrait s'accélérer, surtout à partir de 2010, et atteindre 3,5 % par an en moyenne. Avec une indexation qui devrait en moyenne rester supérieure à 2 % par an, la croissance des salaires bruts horaires hors index sur la période de projection (1,29 % par an) devrait largement dépasser celle enregistrée au cours des douze années précédentes (0,78 % par an). Les coûts salariaux déflatés par l'indice des prix de la valeur ajoutée devraient croître à peu près au même rythme que la productivité horaire dans le secteur des entreprises (1,24 % par an), de sorte que la part salariale (corrigée pour les indépendants) dans la valeur ajoutée ne serait plus en baisse et serait stabilisée autour de 60,5 %.

Par ailleurs, les gains de productivité stagneraient à un niveau historiquement très faible. En début de période, ils sont considérablement freinés par le ralentissement conjoncturel et par l'extension de l'emploi lié aux titres-services. De plus, celle-ci accentue, jusque et y compris 2010, la légère tendance à la baisse de la durée moyenne du travail dans le secteur marchand. Au total, la croissance dans le secteur marchand devient de plus en plus intensive en travail. Alors que la progression de la valeur ajoutée n'est en moyenne pas plus importante que pendant les deux dernières décennies (2,14 % par an), la hausse de l'emploi (1,06 % par an) est nettement supérieure et se traduit par une création totale de 231 000 emplois supplémentaires dans le secteur marchand: les services marchands resteraient le moteur de cette augmentation de l'emploi (+271 000), en particulier les secteurs de la "santé et action sociale" (+74 000) et des "autres services marchands" (+138 000), même si la construction gagnerait encore 9 000 emplois et la destruction d'emploi dans l'industrie manufacturière se ralentirait (-35 000), en partie grâce aux subventions salariales.

L'emploi lié aux titres-services enregistrerait encore une forte extension (+33 000) qui - compte tenu de la forte augmentation de la demande pour ce type de services - ne se ferait plus que marginalement aux dépens des autres prestataires de services aux ménages (emplois ALE, travail au noir). La conjugaison des contributions positives à l'emploi tant du secteur marchand et des services non-marchands que du solde des frontaliers se traduit par une progression de la population active occupée de 259 000 personnes, ce en dépit du ressac conjoncturel de début de période. Le taux d'emploi progresse de 62,9 % en 2007 à 64,6 % en 2013.

Le chômage selon la définition BFP (définition administrative, qui inclut les "chômeurs âgés") a enregistré l'an dernier un recul d'une ampleur exceptionnelle et diminuerait encore cette année; le taux de chômage reviendrait ainsi de 13,8 % en 2006 à 12 % cette année, mais ne connaîtrait ensuite plus qu'une baisse timide jusqu'à 11,6 % en 2013 - compte tenu d'une croissance stable de l'emploi qui ne dépasserait que de 0,1 point de pourcentage celle de la population active.

Vu le scénario salarial retenu, une telle évolution du chômage suppose une nouvelle et forte baisse du taux de chômage structurel. Cette baisse se fait, il est vrai, partiellement au

prix d'un recul du taux d'activité (via la suppression dans les listes administratives de certains demandeurs d'emploi) et d'un ralentissement des gains de productivité (extension de l'emploi à basse productivité lié aux titres-services). Elle doit pour le reste être mise au crédit des réformes du marché du travail déjà réalisées. Le scénario du marché du travail retenu dans ces perspectives aurait cependant été encore plus tributaire de ce dernier facteur si l'impulsion donnée à l'offre de travail par le solde des migrations externes n'avait pas été aussi importante.

A. L'offre de travail

1. Population

Des projections démographiques complètement réactualisées...

La projection d'offre de travail des "Perspectives économiques 2008-2013" est amorcée par les "Perspectives de population 2007-2060" de mai 2008. Cette toute nouvelle simulation de l'évolution future de la population de notre pays a été réalisée à partir d'une réactualisation complète des hypothèses de base, assise sur une étude approfondie des tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migration¹.

TABLEAU 14 - Fécondité, mortalité, migrations: évolutions à long terme

	2000	2007	2013	2020	2040	2060
Nombre moyen d'enfants par femme	1,66	1,81	1,83	1,78	1,75	1,77
Espérance de vie à la naissance (années)						
- hommes	75,08	77,26	78,42	79,61	82,63	85,27
- femmes	81,42	83,34	84,38	85,51	88,43	90,94
Solde des migrations externes (milliers de personnes, par année-calendrier)	13,7	50,3	56,0	39,1	19,5	28,7

... avec un solde migratoire externe qui reste élevé à moyen terme ...

Si l'évolution des principaux indicateurs relatifs à la fécondité et à la mortalité n'a aucune influence (pour la fécondité) ou pratiquement aucune influence (pour la mortalité) sur la projection de population d'âge actif à l'horizon 2013, il n'en va pas de même pour les migrations, qui concernent pour l'essentiel cette classe d'âge. Or, ces nouvelles "Perspectives de population" consacrent à moyen terme non seulement le niveau élevé mais également la tendance croissante du solde des migrations externes (cf. tableau 14, qui reprend également pour mémoire les perspectives de moyen et de long terme en matière de natalité et d'espérance de vie).

... qui s'explique essentiellement par une immigration en provenance aussi bien de EU-15 que de EU-12 ...

Les immigrations internationales ont été en effet importantes depuis 2001, particulièrement dans les trois dernières années d'observation, 2004 à 2006. A côté d'une arrivée toujours importante de ressortissants de l'ancienne Europe des quinze, essentiellement des Français et des Néerlandais, il y a eu une forte poussée des ressortissants en provenance des douze nouveaux États membres en liaison avec l'élargissement de 2004. Par contre, l'immigration en provenance de pays non européens, et particulièrement de la Turquie et du Maroc, est en stagnation voire en léger déclin.

TABLEAU 15 - Population totale, population d'âge actif et contribution des migrations externes (2007-2013)
(au 30 juin, en milliers de personnes)

	2007	2013	13-07
Population totale	10620,0	11084,1	464,1
- dont population d'âge actif	7007,3	7225,6	218,4
Solde des migrations externes (solde cumulé depuis 2006)	49,9	380,4	330,5
- dont migrants d'âge actif	39,4	301,8	262,4

1. Cf. Planning Paper 105, "Perspectives de population 2007-2060" - Draft, Bureau fédéral du Plan, Mai 2008.

... et qui contribue fortement à la hausse de la population.

Durant l'année 2006 (dernière observation), les entrées auraient atteint 108 800 personnes et les sorties 59 300, soit un solde de migrations extérieures de 49 500. Ce solde migratoire progresserait encore légèrement pour culminer à 56 600 en 2012. La contribution directe du solde des migrations externes à l'évolution tant de la population totale que de la population d'âge actif est donc très importante (cf. tableau 15; évolution de juin à juin). La section A2 développe plus en détail ce dernier point et en commente les conséquences sur l'offre de travail à moyen terme.

2. Population active

La croissance de la population d'âge actif, qui s'est nettement accélérée dans le passé récent...

Au cours des six dernières années, la population d'âge actif (15-64 ans) a augmenté de 264 000 personnes (tableau 16), soit à un rythme moyen de 0,6 % par an (même de 0,9 % sur la période 2006-2007). Ce rythme de croissance s'est sensiblement accéléré par rapport à celui mesuré sur la période 1985-2000 (moins de 0,1 % en moyenne par an). L'encadré 4 montre clairement que cette accélération est en partie due à la nette croissance de l'immigration au cours des dernières années mais s'explique surtout par un 'héritage démographique' du passé. Cet héritage se traduit par une augmentation temporaire du volume des cohortes de jeunes qui entrent à 15 ans dans la population d'âge actif (suite à la hausse du nombre de naissances au cours de la seconde moitié des années '80), et surtout, par une diminution du nombre de personnes qui quittent la population d'âge actif à l'âge de 65 ans (les cohortes peu denses nées pendant la guerre atteignent l'âge de la pension). Au cours des six dernières années, le bilan positif cumulé des entrées et sorties de la population d'âge actif a atteint 169 000 personnes et explique donc, pour la majeure partie, la croissance de la population d'âge actif.

..., s'essouffle toutefois rapidement tout en restant positive en raison d'une immigration importante.

A moyen terme, le nombre de jeunes de 15 ans entrant dans la population d'âge actif diminue en raison de la chute du nombre de naissances au cours de la première moitié des années nonante. Mais surtout, le nombre de personnes de 65 ans sortantes augmente sensiblement, au fur et à mesure que les générations plus denses atteignent l'âge de la retraite. Les entrées des jeunes restent supérieures aux sorties des âgés jusqu'en 2010. L'année 2011 constituerait un tournant, marqué par une population d'âge actif qui devrait commencer à diminuer - en l'absence de toute stimulation extérieure - ; il faut cependant compter avec l'immigration qui se maintient sur l'ensemble de la période au niveau (élevé) observé au cours de ces dernières années. Grâce à cette immigration, la population d'âge actif connaît un rythme de croissance élevé jusqu'en 2013, même si cette immigration enregistre une forte perte de dynamique (croissance de 0,9 % en 2007, contre 0,3 % en 2013). Sur l'ensemble de la période, la population d'âge actif augmente de 218 000 personnes (croissance moyenne de 0,5 % par an), dont 54 000 seulement constituent le solde positif des entrées (des jeunes) et des sorties (des âgés).

Poids croissant des classes d'âge supérieures.

Même si l'immigration nette a un poids plus important dans les classes d'âge en dessous de 50 ans, cela n'empêche pas la structure d'âge de la population d'âge actif d'évoluer au profit de la classe des 50-64 ans (plus de 211 000 personnes; tableau 16) étant donné que les générations du baby-boom progressent dans la pyramide des âges.

ENCADRE 4 - Croissance de la population d'âge actif : les déterminants à moyen terme

Supposons que P_i^t correspond à la population d'âge i durant l'année t (mesurée en moyennes annuelles). L'évolution de la population d'âge actif P (de 15 à 64 ans) peut alors être décomposée en 2 éléments:

$$P^t - P^{t-1} = \Delta P^t = \sum_{i=15}^{64} (P_i^t - P_i^{t-1}) = (P_{15}^t - P_{64}^{t-1}) + \left[\sum_{i=16}^{64} (P_i^t - P_{i-1}^{t-1}) \right] = \Delta P1^t + \Delta P2^t$$

La première composante ($\Delta P1$) mesure, sur base annuelle, le 'flux net d'entrée et de sortie' qui est le résultat de la progression des cohortes dans la pyramide des âges. Ce flux correspond à l'entrée de la cohorte atteignant l'âge de 15 ans durant l'année en cours moins la sortie de la cohorte qui atteint 65 ans. La deuxième composante ($\Delta P2$), appelée la 'migration nette moins la mortalité', englobe les éléments qui influencent la taille des cohortes mêmes. Elle est égale au solde de l'immigration nette et des décès intervenant entre 15 et 65 ans.

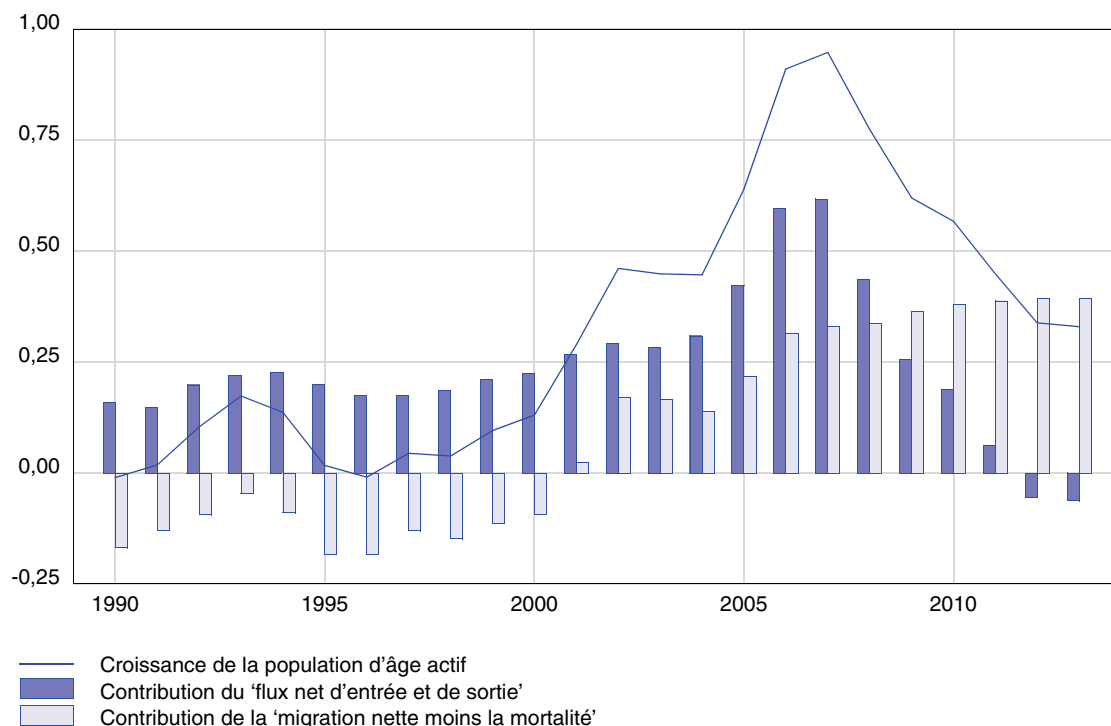
Dans le cadre de perspectives à moyen terme, il est particulièrement intéressant d'opérer cette décomposition car elle permet de distinguer la composante qui est pratiquement insensible aux hypothèses démographiques et celle qui peut y être très sensible. En effet, la première composante n'est influencée à moyen terme que par les hypothèses de mortalité et de migration entre 9 et 15 ans et entre 59 et 64 ans. Dans ce domaine, les projections démographiques sont très fiables. Ces classes d'âge ne sont pas sujettes à d'importants flux migratoires. De plus, la mortalité y est soit négligeable, soit très stable à moyen terme. La première composante englobe donc 'l'héritage démographique du passé' qui se fera inévitablement sentir à moyen terme. La seconde composante est par contre largement dépendante des hypothèses en matière de migration entre 15 et 65 ans et englobe donc le facteur le plus volatile des perspectives démographiques.

Le graphique 4a met en lumière la contribution des deux composantes à la croissance de la population d'âge actif. La croissance de la population d'âge actif s'est sensiblement accélérée depuis le début de la décennie (de 0,1 % à peine en 2000 à 0,9 % en 2007), ce qui représente une augmentation sensible par rapport à la croissance observée entre 1985 et 2000 (de moins de 0,1 % par an en moyenne). La contribution de la composante 'migration nette moins mortalité' a connu une forte progression depuis le début de la décennie. Jusque et y compris en 2000, l'immigration nette d'âge actif n'était pas assez importante pour compenser le nombre de décès de personnes d'âge actif. Ce n'est qu'à partir de 2001 que la contribution devient positive et elle a encore progressé depuis pour atteindre 0,3 % en 2007. Comme déjà mentionné dans la section A1, ces évolutions s'expliquent par la nette augmentation de l'immigration au cours de ces dernières années. En 2001 et surtout en 2002, la progression de l'immigration (mesurée) a de plus été influencée à la hausse par la campagne de régularisation qui aurait permis d'enregistrer 29 000 personnes d'âge actif (résidant déjà en Belgique) dans les chiffres officiels de population. Cependant, la hausse de l'immigration a par la suite acquis un caractère plus structurel.

D'autre part, la contribution du 'flux net d'entrée et de sortie' a récemment fort progressé (de 0,3 % en 2002 à 0,6 % en 2007), contribuant ainsi à l'accélération récente de la croissance de la population d'âge actif. Cela s'explique en partie par les entrées plus nombreuses de jeunes dans la population d'âge actif, elles-mêmes consécutives à une progression temporaire de la natalité au cours de la seconde moitié des années 80. Mais surtout, les sorties de la population d'âge actif au cours des dernières années ont été beaucoup moins nombreuses puisqu'elles concernaient les cohortes peu denses nées durant la seconde guerre mondiale. La taille de la cohorte qui atteint l'âge de 65 ans n'est pas seulement déterminée par le nombre de naissances mais l'est également par les divers mouvements de migration que la cohorte a connus. Cependant, la chute de la natalité durant la seconde guerre mondiale a été telle qu'elle a influencé de façon durable et prépondérante la taille des cohortes nées à cette époque.

Suite encadré 4

GRAPHIQUE 4a - Contributions à la croissance de la population d'âge actif
(en pour cent)



En projection, la contribution de la composante 'flux net d'entrée et de sortie' diminue rapidement et devient légèrement négative à partir de 2012. La baisse du nombre de naissances dans la première moitié des années nonante se traduit par des entrées moins nombreuses de jeunes, et surtout, les cohortes issues du baby-boom, relativement denses, atteignent progressivement l'âge de la retraite et quittent massivement la population d'âge actif. Comme déjà mentionné plus haut, la contribution décroissante de ce 'flux net d'entrée et de sortie' découle des évolutions démographiques observées et est pratiquement indépendante des hypothèses des perspectives démographiques. Par contre, la contribution structurelle de l'immigration relève bien de ces hypothèses. Compte tenu des perspectives en la matière, la contribution de la composante 'migration nette moins mortalité' reste, à moyen terme en tout cas, pratiquement au même niveau qu'au cours des dernières années, en moyenne à un peu moins de 0,4 %. Au total, la projection table sur un net ralentissement de la croissance de la population d'âge actif, qui reste néanmoins positive jusqu'à la fin de la période (0,3 % en 2013).

En termes absolus, la population d'âge actif croît de 218 000 personnes pendant la période de projection, dont 54 000 sont dues au 'flux net d'entrée et de sortie' et 164 000 à la 'migration nette moins la mortalité'. Au cours des six dernières années, la contribution du solde des entrées et sorties atteignait 169 000 personnes, pour une augmentation totale de la population d'âge actif de 264 000 personnes.

La contribution de la démographie à l'offre de travail se maintient...

Le tableau 16 fait apparaître que la contribution de la démographie à l'offre de travail reste au même niveau à moyen terme qu'au cours des six dernières années (119 000 personnes contre 116 000), même si la population d'âge actif progresse un peu moins rapidement que par le passé. Il n'empêche que la contribution de la démographie s'avère à nouveau inférieure à ce que l'on pourrait attendre compte tenu de la croissance de la population d'âge actif¹.

TABLEAU 16 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
(moyennes annuelles; écarts en milliers)

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	01 - 95	07 - 01	13 - 07	01 - 95	07 - 01	13 - 07
15 - 24 ans	-47	42	40	-2	-39	23
25 - 49 ans	-27	-5	-32	45	28	-23
50 ans et plus	113	227	211	198	245	237
Hommes	18	127	100	82	64	91
Femmes	22	137	119	160	171	146
Total	40	264	218	241	234	237
- contribution démographie				42	116	119
- contribution taux d'activité				200	113	110
- reste ^a				-1	6	8

a. Population active de 65 ans et plus et effets de second ordre.

...mais repose totalement sur l'immigration.

L'encadré 5 présente une analyse détaillée de ce phénomène: celle-ci indique que l'impact positif du solde des entrées et sorties sur la population d'âge actif n'a qu'une contribution limitée à l'accroissement de l'offre de travail. Ces entrées et sorties se produisent en effet à des âges où les taux d'activité sont peu élevés et ont plutôt tendance à tasser le taux d'activité macroéconomique. Cela a été très nettement le cas au cours des dernières années et ce facteur devrait encore peser en projection. De plus, la progression des cohortes du baby-boom vers des âges se caractérisant par des taux d'activité relativement faibles constitue une deuxième raison pour laquelle la contribution démographique à l'évolution de l'offre de travail est plutôt ténue comparativement à la croissance de la population d'âge actif. Au final, la progression des cohortes dans la pyramide des âges aura un effet neutre, voire légèrement négatif sur l'offre de travail. L'impulsion démographique à l'évolution de la population active² repose dès lors totalement sur l'immigration au cours des six prochaines années.

1. Partant d'hypothèses de croissance de la population de respectivement 264 000 personnes (période 2002-2007) et de 218 000 personnes (période 2008-2013) et dans le cadre d'un taux d'activité global (des 15 à 64 ans) de quelque 70 %, on pouvait s'attendre *a priori* à des contributions démographiques à l'offre de travail de quelque 185 000 personnes (période 2002-2007) et de 150 000 personnes (période 2008-2013).
2. Population active au sens large (définition BFP) comprenant les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi ('chômeurs âgés'). La rupture causée par l'inclusion des travailleurs ALE dans les chiffres du chômage administratif depuis octobre 2004 a été éliminée. Dans les présentes perspectives, les travailleurs ALE qui présentent un nombre suffisant d'heures sont donc inclus dans les chiffres de l'emploi et non du chômage comme cela se faisait précédemment et conformément à ce qui se pratique au niveau des comptes nationaux.

ENCADRE 5 - Influence de la démographie sur l'offre de travail et le taux d'activité

Soit A_{ij}^t , P_{ij}^t et $_A A_{ij}^t$, représentant respectivement la population active, la population et le taux d'activité à l'âge i , de sexe et de région du lieu de résidence (sexe x région) j au moment t , avec $_A A_{ij}^t = A_{ij}^t / P_{ij}^t$. L'évolution de la population active totale (de 15 à 64 ans) A peut alors, abstraction faite des effets de second ordre, être décomposée comme suit :

$$A^t - A^{t-1} = \Delta A^t \approx \sum_j \left(\sum_{i=15}^{64} -A_{ij}^{t-1} \times \Delta P_{ij}^t \right) + \sum_j \left(\sum_{i=15}^{64} P_{ij}^{t-1} \times \Delta _A A_{ij}^t \right) = \Delta AP^t + \Delta AG^t$$

ΔAP représente la contribution globale des changements démographiques à l'accroissement de la population active (l'évolution à taux d'activité inchangés par âge, sexe et lieu de résidence ; cf. « contribution démographie » au tableau 16), et ΔAG représente l'accroissement lié à des changements de comportement (l'évolution à population inchangée selon l'âge, le sexe et le lieu de résidence ; cf. « contribution taux d'activité » au tableau 16).

La composante démographique ΔAP peut encore être subdivisée en deux sous-composantes, qui (comme dans l'encadré 4) peuvent être respectivement associées au flux des cohortes de population et à des changements dans le volume des cohortes (sous l'effet de la migration nette ou de la mortalité). La contribution du « flux » ($\Delta AP1$) s'obtient en additionnant l'influence – positive – de la cohorte entrante (qui atteint l'âge de 15 ans) sur l'offre de travail, l'influence – négative – de la cohorte sortante (qui atteint l'âge de 65 ans) et, enfin, l'influence de la progression en âge des cohortes qui restent dans la population d'âge actif, mais qui ont un an de plus et qui, toutes choses restant égales par ailleurs, subissent une évolution du taux d'activité liée à l'âge :

$$\Delta AP1^t = \sum_j \left\{ -A_{15j}^{t-1} \times P_{15j}^t + -A_{64j}^{t-1} \times P_{64j}^{t-1} + \sum_{i=16}^{64} \left[P_{i-1j}^{t-1} \times \left(-A_{ij}^{t-1} - -A_{i-1j}^{t-1} \right) \right] \right\}$$

Cette contribution est presque totalement tributaire – certainement à moyen terme – de ce qui s'est passé précédemment au plan démographique. La contribution de la « migration nette moins la mortalité » ($\Delta AP2$) s'obtient comme suit :

$$\Delta AP2^t = \sum_j \left[\sum_{i=16}^{64} -A_{ij}^{t-1} \times \left(P_{ij}^t - P_{i-1j}^{t-1} \right) \right]$$

La validité de cette formule repose sur une double hypothèse, à savoir que les coefficients de mortalité sont identiques pour la population active et la population inactive - par classe d'âge, sexe et lieu de résidence -, et que le comportement moyen de l'offre de l'ensemble de la cohorte est représentatif du comportement de l'offre de l'immigration nette.

L'évolution du taux d'activité global (de 15 à 64 ans) $_A A = A/P$ peut ensuite être subdivisée de façon analogue en trois contributions :

$$\Delta _A A^t \approx \Delta _A AP^t + \Delta _A AG^t = \Delta _A AP1^t + \Delta _A AP2^t + \Delta _A AG^t$$

Le graphique 5a montre les contributions respectives du « flux » et de la « migration nette moins la mortalité » à l'accroissement de la population active ($\Delta AP1^t/A^{t-1}$; $\Delta AP2^t/A^{t-1}$) et à la progression du taux d'activité ($\Delta _A AP1^t$; $\Delta _A AP2^t$).

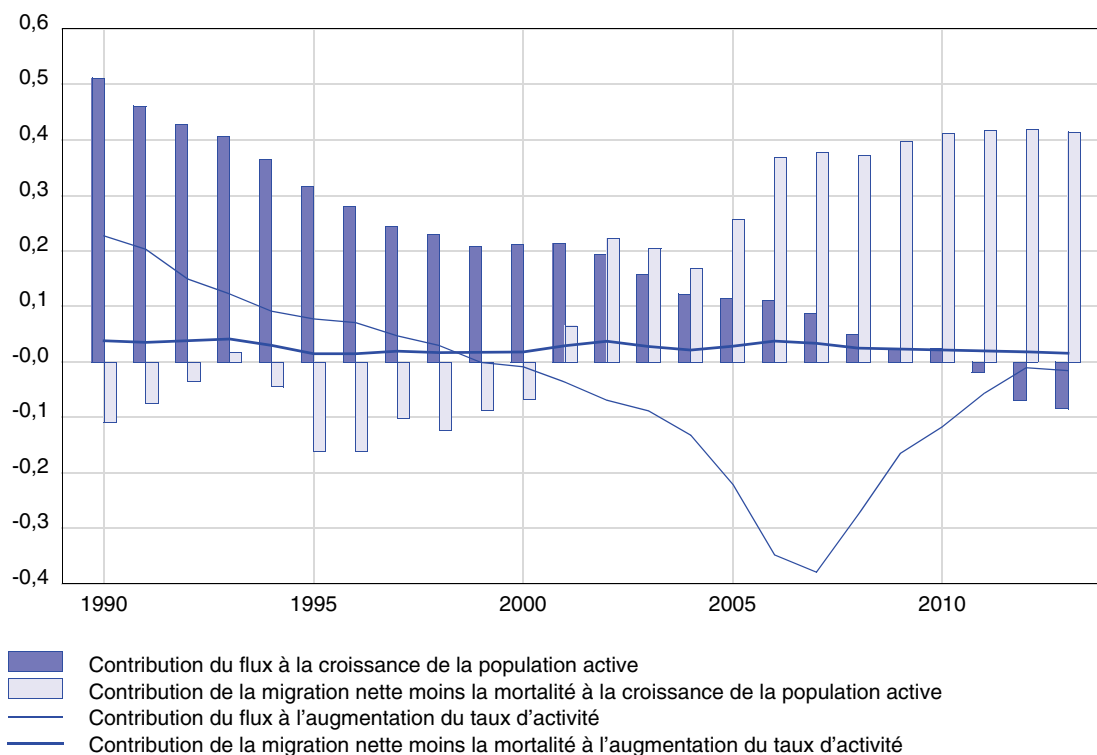
Il ressort du graphique que le 'flux' a continué à contribuer positivement à l'évolution du taux d'activité jusqu'en 1999, mais de façon sans cesse décroissante. Cette tendance à la baisse a été principalement causée par la progression des cohortes du *baby-boom* vers les catégories d'âge supérieures, qui sont associées à des taux d'activité plus faibles. A cela s'ajoute encore, à partir de 2000, l'accroissement temporaire du flux entrant des jeunes de 15 ans, dont les taux d'activité très bas freinent l'évolution du taux d'activité global. Toutefois, le volume des cohortes entrantes diminue à nouveau en projection, si bien que c'est l'effet inverse qui se produit.

Suite encadré 5

Mais c'est surtout l'évolution récente du flux sortant qui est particulièrement importante. Le fait que les cohortes nées durant la guerre atteignent l'âge de 65 ans réduit le flux sortant, ce qui donne en retour une forte impulsion à l'évolution de la population d'âge actif (voir encadré 4). Toutefois, cette impulsion concerne surtout les tranches d'âge les plus élevées, dont le taux d'activité est assez faible, si bien que l'offre de travail progresse proportionnellement beaucoup moins et que l'évolution du taux d'activité global est fortement ralentie, surtout durant la période 2005-2009.

Après 2010, les *baby-boomers* commencent à atteindre le seuil des 65 ans, et le flux cesse désormais de soutenir la croissance de la population d'âge actif (cf. encadré 4). En revanche, l'effet de freinage exercé par le flux sur l'évolution du taux d'activité se dissipe presque complètement, mais sa contribution à l'évolution de l'offre de travail, qui était légèrement positive, devient légèrement négative à partir de 2011. En moyenne, sur l'ensemble de la période, la contribution du flux à l'augmentation de l'offre de travail est pratiquement nulle.

GRAPHIQUE 5a - Impact de la démographie sur la croissance de la population active et sur l'augmentation du taux d'activité (en pour cent)



Au cours des six années suivantes, la totalité de l'impulsion démographique à la croissance de l'offre de travail doit donc provenir de la composante « migration nette moins mortalité ». La contribution de cette composante à l'accroissement de la population d'âge actif a sensiblement augmenté depuis 2000 et, selon les perspectives démographiques, elle devrait encore se maintenir au même niveau à moyen terme (cf. encadré 4). En outre, proportionnellement, la migration nette concerne davantage les catégories d'âge associées à des taux d'activité supérieurs à la moyenne, tandis que la ponction sur l'offre de travail exercée par les décès est plus forte dans les tranches d'âge associées à des taux d'activité inférieurs à la moyenne, si bien que, par ce biais-là, cette composante soutient aussi légèrement l'évolution du taux d'activité global (cf. graphique 5a).

Les changements de comportement soutiennent aussi de manière structurelle l'offre d'emploi...

L'accroissement de la population active est également soutenu, de manière structurelle, par des changements de comportement. Ceux-ci génèrent une hausse des taux d'activité dans certains segments bien précis de la population et sont renforcés par l'impact de certaines mesures. Au cours des six dernières années, ce facteur a généré une progression de l'offre de travail de 113 000 personnes (voir 'contribution des taux d'activité' dans le tableau 16), ce qui est cependant nettement moins qu'au cours de la seconde moitié des années nonante (augmentation de 200 000 personnes).

...mais leur quantification peut être biaisée par les régularisations.

Cette augmentation plus faible s'explique principalement par la campagne de régularisation des sans-papiers qui a eu lieu au début de la décennie. Elle a, sans aucun doute, pesé de manière artificielle sur l'évolution des taux d'activité au cours de cette période compte tenu de la non-concordance des concepts statistiques à la base des chiffres de la population et des chiffres de l'emploi. En effet, les chiffres officiels de la population ne tiennent compte que des personnes en séjour légal sur notre territoire (concept 'de jure') alors que l'emploi englobe en principe toutes les formes de travail rémunéré, en ce compris le travail informel et le travail presté par les personnes en séjour illégal. Une régularisation implique une hausse de la population 'de jure' (et donc des chiffres officiels de la population) sans pour autant que la population dite 'de facto' (à savoir toutes les personnes séjournant durablement sur notre territoire) ne progresse: l'impact de cette opération sur la mesure de la population active devrait donc, de prime abord, rester limité. Les régularisations occasionnent par conséquent un choc négatif sur les taux d'activité mesurés, qui est tout à fait indépendant du comportement d'offre réel de la population concernée.

On observe récemment des chocs négatifs au niveau des taux d'activité des moins de 50 ans,...

En deuxième lieu, on remarque que l'évolution au cours des trois dernières années des taux d'activité parmi les classes d'âge de moins de 50 ans a contribué de manière fortement décroissante, voire négativement, à l'évolution de l'offre de travail. Dans la catégorie des 15 à 24 ans, le taux d'activité a même reculé de 43,1 % en 2004 à 39,7 % en 2007 (selon une estimation provisoire) alors qu'au cours de la période précédente de haute conjoncture, on avait pu observer une hausse nette du taux d'activité dans cette classe d'âge (de 41,5 % en 1997 à 44,2 % en 2001). Chez les hommes de 25 à 49 ans, le comportement d'offre s'inscrit depuis longtemps dans la stabilité. Depuis le milieu des années nonante, le taux d'activité global se maintient à un niveau très élevé, entre 92,5 % et 93 %. Or, les premières estimations font apparaître une diminution non négligeable de ce taux d'activité au cours de la dernière année (de 92,9 % à 92,4 %).

...même chez les femmes en dépit d'un effet de cohorte,...

Au cours de ces dernières années, on a également constaté un net ralentissement de l'évolution des taux d'activité des femmes âgées entre 25 et 49 ans. Pourtant, l'offre de travail devrait, en principe, encore y être soutenue par un 'effet de cohorte', par lequel des cohortes féminines qui participent davantage au marché du travail que leurs aînées remplacent celles-ci progressivement. Le taux d'activité global des femmes âgées entre 20 et 30 ans diminue depuis 2005, celui des trentenaires depuis 2006 et celui des quadragénaires s'est stabilisé l'an dernier (au vu des estimations provisoires), alors que durant cette période l'effet de cohorte joue encore pleinement dans cette classe d'âge. Par conséquent, le taux d'activité global des femmes âgées entre 25 et 49 ans devrait avoir légèrement diminué l'an dernier (de 84,3 % à 83,9 %).

...alors que les classes d'âge supérieures en sont épargnées.

En revanche, le léger ralentissement de l'évolution des taux d'activité ne semble pas s'appliquer aux classes d'âge de 50 ans et plus. Leur soutien à l'offre de travail n'a pas faibli au cours des dernières années.

Les chocs négatifs auraient un caractère permanent mais limité à la classe d'âge concernée...

L'encadré 6 analyse plus en détail cette évolution remarquable. Il en ressort que les chocs négatifs subis par les taux d'activité des moins de 50 ans ne seraient pas étrangers au contrôle plus strict de la recherche effective d'un emploi par les chômeurs complets indemnisés. Jusqu'à nouvel ordre (et à défaut d'autre explication plausible), nous sommes partis du principe que ces chocs négatifs récents auraient un caractère permanent dans la classe d'âge concernée, toutefois sans affecter le comportement d'activité futur de la cohorte aux âges plus élevés. On a cependant tablé sur le fait que ce choc lié à l'âge n'était pas tout à fait absorbé et devrait encore se renforcer légèrement, pour ensuite se stabiliser.

...de sorte que la croissance de l'offre de travail qui découle des modifications dans le comportement d'offre...

Compte tenu de ces hypothèses, les changements dans le comportement d'offre des moins de 50 ans devraient être pratiquement neutres au niveau de l'évolution de l'offre de travail au cours des six prochaines années. L'effet de cohorte donne une impulsion positive à l'offre de travail des femmes âgées entre 35 et 50 ans sur l'ensemble de la période mais cette impulsion est plus que compensée cette année et l'année prochaine par les nouveaux chocs négatifs sur les taux d'activité. Ces chocs disparaissent à partir de 2010 et c'est de nouveau l'effet de cohorte qui domine.

... concerne presque uniquement les plus de 50 ans, chez les hommes, ...

Ces changements de comportement se traduisent néanmoins à moyen terme par une nouvelle croissance de 110 000 personnes de l'offre de travail (tableau 16), essentiellement dans les classes d'âge supérieures. Le taux d'activité global des hommes de 50 à 64 ans augmente sensiblement depuis le milieu des années nonante, passant de 59,3 % en 1993 à 68,9 % en 2007. A moyen terme, il devrait encore progresser jusqu'à 71,8 %, notamment grâce à l'impulsion positive (évaluée à 10 500 personnes) qui découle des mesures de soutien à l'offre de travail prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations (réforme du régime des prépensions, effet du bonus pension).

... dont le nombre de prépensionnés diminue fortement, ...

En ce qui concerne le nombre de prépensionnés masculins, il devrait diminuer nettement (de 13 900 personnes) à moyen terme. D'une part, un nombre plus important de personnes quittent le régime de prépension étant donné que des cohortes de plus en plus denses atteignent l'âge de la pension. D'autre part, les entrées annuelles dans le régime se stabilisent, notamment sous l'effet du Pacte de solidarité entre les générations, et en dépit d'une forte progression du nombre d'entrées potentielles (à savoir, le nombre de personnes occupées ayant atteint l'âge de la prépension).

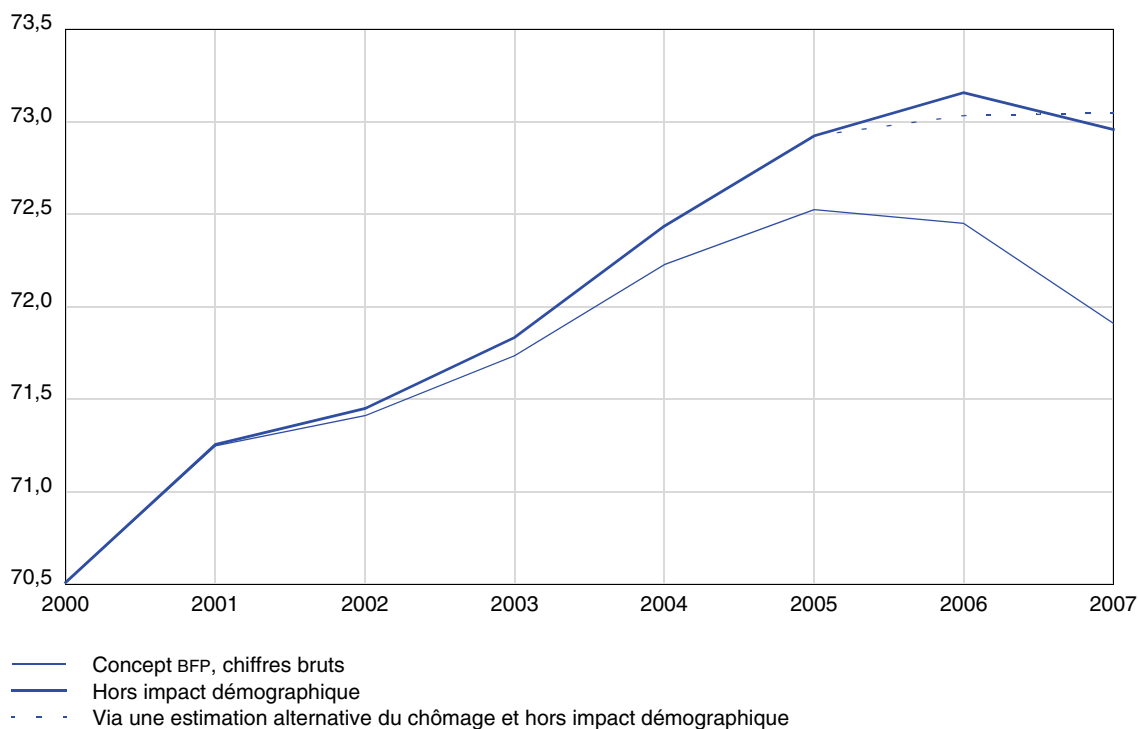
...et plus encore chez les femmes, en dépit d'une nouvelle augmentation du nombre de prépensionnées.

Quant au taux d'activité des femmes cinquantenaires, il devrait continuer à progresser sensiblement au cours des six prochaines années et passer de 48,8 % à 55,5 %. Dans cette classe d'âge, l'effet de cohorte joue à plein et est, en outre, soutenu par la réforme des pensions (qui porte l'âge légal de la pension des femmes à 65 ans en 2009) et par les mesures du Pacte de solidarité entre les générations. L'impulsion donnée à l'offre de travail des femmes due aux deux mesures du pacte susmentionnées peut être estimée à quelque 4 000 personnes. Néanmoins, le nombre de prépensionnées devrait lui aussi augmenter à moyen terme (de 9 300 personnes) surtout en raison de la nette augmentation du nombre d'entrées potentielles, mais aussi parce que, l'année prochaine, l'âge de la pension est relevé à 65 ans, ce qui entraîne le report d'un an des sorties du système.

ENCADRE 6 - Baisse récente du taux d'activité : causes possibles

Les données actuellement disponibles sur la population active (emploi : estimation provisoire pour 2007 ; chômage : observations annuelles jusqu'en 2007) et la population d'âge actif (observation au 1^{er} janvier 2007, moyenne annuelle 2007 extraite des perspectives démographiques) laissent entrevoir que le taux d'activité global (chez les 15-64 ans) a baissé au cours des deux dernières années, et même de façon substantielle au cours de l'année écoulée.

GRAPHIQUE 6a - Taux d'activité (15-64 ans)
(en pour cent de la population d'âge actif)



Une part non négligeable de ce tassement est parfaitement imputable aux évolutions démographiques presque totalement héritées d'un passé plus lointain (cf. encadré 5). Le graphique 6a montre toutefois que même lorsque l'on fait abstraction de l'impact démographique, le taux d'activité se stabilise quasiment au cours des deux dernières années, et se replie encore nettement en 2007. A la lumière des tendances structurelles marquées qui soutiennent le taux d'activité (effet de cohorte, réforme des pensions), et sachant d'autre part que la conjoncture a été favorable au cours des dernières années, cette évolution est très difficile à expliquer.

D'où l'hypothèse selon laquelle une part importante de cette évolution a peut-être des causes « statistiques » qui ont trait soit à une « surestimation » de la croissance démographique, soit à une « sous-estimation » de la croissance récente de la population active. Les explications les plus plausibles sont : une surestimation de l'immigration nette « réelle » (par le biais, notamment, de glissements entre la population 'de facto' et la population 'de jure') ; une sous-estimation du travail frontalier sortant qui concerne l'emploi dans les institutions internationales ; une sous-estimation de l'effet net du système des titres-services sur l'emploi ; une surestimation de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI, comptabilisés dans les chiffres du chômage « administratif ») due aux changements intervenus dans les méthodes régionales de comptage des demandeurs d'emploi suite à la suppression du contrôle de pointage début 2006.

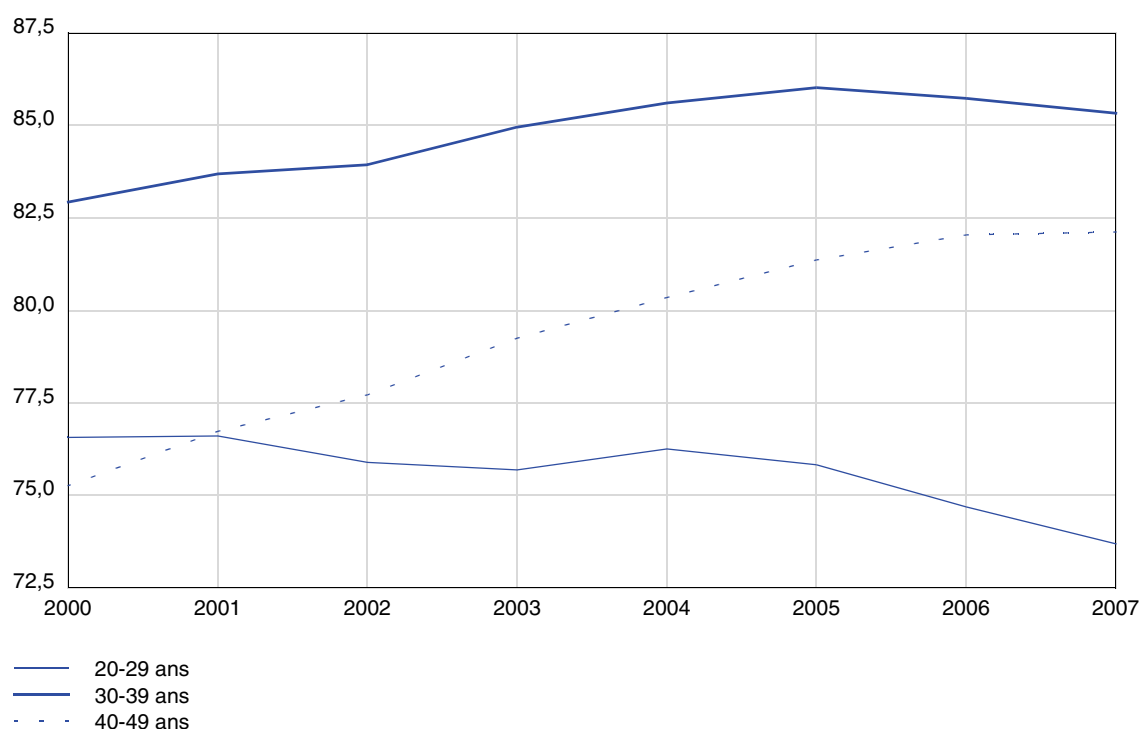
La validité de cette dernière hypothèse peut être testée, dès lors que pour les demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés, il existe une autre source d'information (les statistiques de paiement de l'ONEM) qui n'est pas affectée par une modification des méthodes de calcul. A titre de test, nous avons extrapolé les séries traditionnelles des DEI – en croisant catégorie d'âge, sexe et région du lieu de résidence – à partir de janvier 2006 à l'aide des séries des DEI indemnisés en provenance des statistiques de paiement de l'ONEM, et ce, dans l'hypothèse où - pour chaque critère de croisement - l'évolution au sein de ces dernières séries puisse servir d'approximation pour l'évolution des demandeurs d'emploi inoccupés non indemnisés.

Suite encadré 6

Cette extrapolation produit des résultats différents pour le chômage (définition BFP), la population active (définition BFP) et le taux d'activité depuis 2006. Le graphique 6a présente l'évolution de ces résultats alternatifs, abstraction faite des variations démographiques. Il s'avère que sur l'ensemble des deux dernières années, ce mode de calcul alternatif ne permet d'expliquer qu'une petite partie du fléchissement du taux d'activité. Quoi qu'il en soit, ce mode de calcul produit un timing différent, avec un choc négatif important sur le taux d'activité en 2006 et un choc négatif de moindre intensité en 2007. Notons, par ailleurs, que c'est surtout au niveau régional que l'évolution des taux de chômage et des taux d'activité basée sur cette estimation alternative génère un profil beaucoup plus plausible que les estimations traditionnelles pour la période 2006-2007, mais que l'agrégation des résultats au niveau fédéral gomme un certain nombre d'incohérences régionales.

GRAPHIQUE 6b - Taux d'activité par classe d'âge chez les femmes (via une estimation alternative du chômage)

(en pour cent de la population active correspondante)

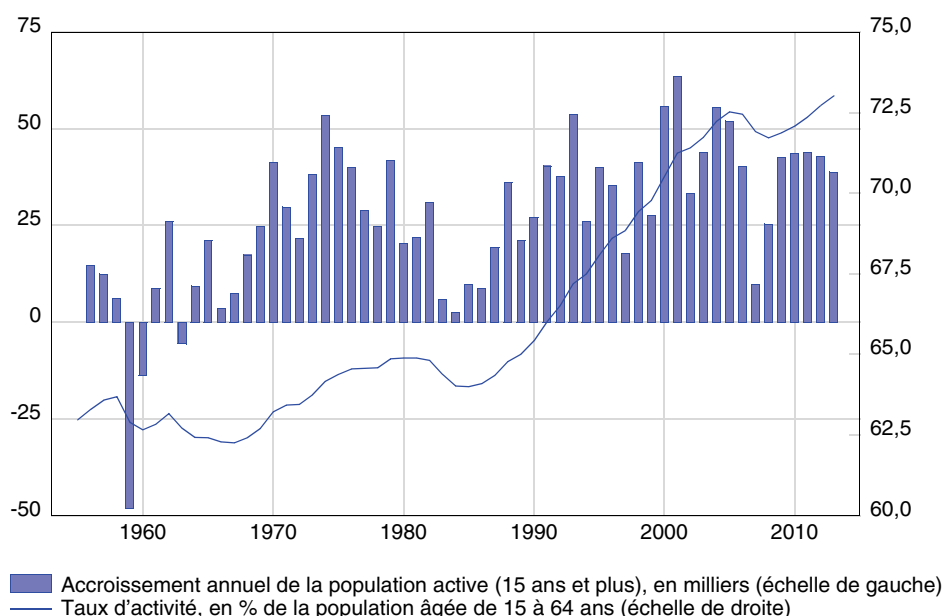


Si l'on observe à présent l'évolution par classe d'âge produite par cette méthode alternative (cf. graphique 6b pour ce qui concerne la population féminine), une piste supplémentaire apparaît pour expliquer la baisse récente du taux d'activité. On voit en effet que les chocs successifs à la baisse exercés sur les taux d'activité (depuis 2005 pour les 20-29 ans, depuis 2006 chez les 30-39 ans et surtout l'année passée pour les 40-49 ans) correspondent assez bien au phasage (en fonction de l'âge) de l'application de la mesure visant « l'activation du comportement de recherche d'emploi » des chômeurs indemnisés (mesure en vigueur depuis juillet 2004 pour les moins de 30 ans, depuis juillet 2005 pour les trentenaires et depuis juillet 2006 pour les quadragénaires). Cette mesure semble donc s'accompagner – du moins à court terme – d'un effet négatif sur les taux d'activité « administratifs ». Les statistiques de l'ONEM montrent en effet que dans les classes d'âge concernées, le nombre de dispenses d'obligation de recherche d'un emploi accordées pour 'cause d'études' ou pour 'raison sociale ou familiale' a augmenté au cours des dernières années (avec un phasage net par classe d'âge). Toutefois, une autre partie (plus difficile à chiffrer) de l'effet doit certainement être attribuée à la politique de suspension plus stricte adoptée récemment. Cette politique entraîne une baisse du nombre de chômeurs indemnisés qui n'est manifestement pas compensée à court terme par une hausse équivalente de l'emploi dans les classes d'âge concernées.

La croissance de la population active est donc concentrée sur les femmes et les plus de 50 ans.

L'effet de cohorte et la réforme des pensions entraînent une hausse de la population active qui est beaucoup plus marquée chez les femmes (voir tableau 16: plus 146 000 personnes; croissance annuelle de 1,1 %) que chez les hommes (plus 91 000 personnes; croissance annuelle de 0,6 %). De plus, la conjonction des glissements démographiques au profit des classes d'âge supérieures et la progression des taux d'activité dans ces classes d'âge provoque un net accroissement de la population active de 50 ans et plus (de 237 000 personnes, croissance annuelle de 3 %). Dans la classe d'âge des 25-49 ans, les pressions démographiques à la baisse dominent si bien que la population active y diminue de 23 000 personnes (baisse annuelle de 0,1 %). Chez les jeunes (15-24 ans), l'offre de travail augmente de 23 000 personnes (croissance annuelle de 0,8 %), parce que la population dans cette classe d'âge augmente sous l'effet de l'immigration.

GRAPHIQUE 18 - Population active BFP et taux d'activité



La croissance de la population active reprend après s'être nettement ralentie.

Sous l'effet positif de l'évolution à la fois de la démographie et du comportement de l'offre, la population active totale (âgée de 15 ans et plus) augmente à moyen terme de 237 000 personnes (soit de 39 500 personnes en moyenne par an, croissance moyenne de 0,8 %). Toutefois, cette augmentation ne devrait pas dépasser 25 300 personnes cette année compte tenu du net ralentissement de la croissance de l'offre de travail au cours des deux dernières années (progression d'à peine 9 800 personnes l'an dernier). Les chocs négatifs subis par les taux d'activité des moins de 50 ans freinent cette année encore la croissance de l'offre de travail. Ce facteur devrait encore jouer légèrement l'an prochain mais serait alors compensé par l'effet du relèvement de l'âge de la pension des femmes. A partir de 2010, les changements de comportement et la démographie contribuent de manière égale à l'accroissement de la population active, qui atteint quelque 42 300 personnes en moyenne par an.

La baisse récente du taux d'activité global s'explique à la fois par la démographie et par des changements de comportement...

Le taux d'activité global¹ est passé de 72,5 % en 2005 à 71,9 % en 2007 selon des chiffres provisoires (voir graphique 18). Il a été indiqué précédemment (cf. encadré 5) que l'évolution de ce taux avait déjà été fortement freinée dans le passé récent, à concurrence de 1,0 point de pourcentage au cours des six dernières années, dont 0,6 point de pourcentage au cours des deux dernières années. Cependant, hors glissements démographiques, la croissance du taux d'activité a été quasiment nulle au cours des deux dernières années (voir encadré 6).

...mais leur impact devrait être décroissant en projection.

Les glissements démographiques continuent en projection à exercer une pression à la baisse sur les taux d'activité. Sur l'ensemble de la période étudiée, cet effet négatif est évalué à 0,5 point de pourcentage et devrait principalement intervenir cette année-ci et l'année prochaine. Dans la mesure où les pressions à la baisse sur les taux d'activité des moins de 50 ans se concentrent en début de période, le taux d'activité global devrait encore légèrement reculer cette année-ci (de 71,9 % à 71,7 %) et la progression l'année prochaine devrait être très limitée (retour à 71,9 %). A partir de 2010, la croissance du taux d'activité s'accélère, si bien que ce dernier atteint 73,0 % en fin de période de projection.

Une marge d'incertitude entoure la projection de l'offre de travail compte tenu des causes incertaines des chocs négatifs récents.

Cette projection de l'offre de travail englobe des risques à la hausse comme à la baisse en raison des incertitudes qui existent sur les causes du ralentissement récent de l'évolution des taux d'activité. Supposons par exemple que les chocs négatifs récents sur les taux d'activité s'expliquent en partie par une sous-estimation de la croissance de l'emploi. Dans ce cas, notre hypothèse quant à la persistance de ces chocs serait exagérée et la croissance de la population active risque alors d'être évaluée de manière trop conservatrice. Si ce sont par contre les migrations nettes qui sont à l'origine de ces chocs (du fait, par exemple, d'une tendance structurelle au glissement entre population résidant illégalement et population résidant légalement sur le territoire belge), les pressions à la baisse sur les taux d'activité dans les classes d'âge en dessous de 50 ans pourraient être corrélées positivement avec les hypothèses d'expansion de la migration nette posées dans les dernières perspectives démographiques; les taux d'activité et l'offre de travail pourraient alors être surévalués en projection. Il faut d'ailleurs remarquer qu'indépendamment des problèmes spécifiques liés aux glissements entre résidents légaux et illégaux, on dispose actuellement de très peu d'informations sur le comportement d'offre des personnes récemment immigrées.

1. Mesuré comme la population active totale (15 ans et plus) par rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans).

B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales

Les subventions salariales prennent le pas sur les réductions de cotisations.

La politique de réduction des charges salariales pour le secteur des entreprises repose sur trois piliers: les réductions de cotisations patronales (de base et spécifiques à certains groupes cibles) via la mesure structurelle, les subventions salariales générales et ciblées octroyées par le biais de la fiscalité fédérale, de la sécurité sociale et des Régions, et, enfin, les réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires (pour les montants ex ante, cf. annexe statistique). La mesure structurelle harmonisée ne constitue plus dorénavant le point d'ancrage général et unique de la politique de réduction des charges salariales. En effet, outre les groupes cibles existants " premières embauches ", " jeunes peu qualifiés " et " chômeurs de longue durée ", des réductions complémentaires explicitement liées à l'âge sont également octroyées. D'autre part, l'essentiel des nouvelles mesures est composé de subventions salariales visant des branches d'activité ou des groupes de travailleurs spécifiques. L'augmentation à moyen terme du taux de subventions salariales (+ 72 points de base) illustre bien le fait que, plus encore que dans un passé récent, le centre de gravité de la politique de réduction des charges salariales se déplace vers les subventions salariales. Certes, par rapport à 2007, le taux moyen de cotisations patronales baissera à moyen terme de 16 points de base, mais cette baisse ne résulte pour ainsi dire pas d'une politique renforcée de réduction des cotisations patronales. De plus, cette baisse est également déterminée par un glissement de l'activité économique vers des branches d'activité ou des catégories d'emploi moins taxées, une évolution qui représente une pression à la baisse de 26 points de base sur la charge parafiscale entre 2007 et 2013.

Le taux moyen des cotisations patronales légales augmente...

Le taux moyen de réduction des cotisations patronales baissera de 92 points de base au cours de la période, ce qui résulte du caractère essentiellement dégressif ou forfaitaire tant de la partie de base que des réductions liées à des groupes cibles dans le cadre de la mesure structurelle harmonisée. Le fait qu'en dépit de la stagnation des réductions de cotisations patronales, le taux effectif moyen des cotisations légales n'augmente que de 59 points de base, est dû à la disparition, après 2007, des cotisations légales sur les indemnités de licenciement octroyées par Volkswagen en 2007.

... et les autres taux de cotisations patronales baissent.

Les taux des cotisations fictives (moins 51 points de base), extralégales (moins 13 points de base) et pour les pensions du deuxième pilier (moins 11 points de base) entraîneront par ailleurs un relâchement du taux parafiscal moyen. Les causes de ces baisses sont, respectivement, la diminution du nombre de prépensionnés, la moindre inflation des prix des soins de santé privés (et donc, une hausse moins élevée des primes d'assurance-maladie privée par rapport aux salaires bruts), et, enfin, le glissement progressif de l'emploi vers des branches d'activité moins taxées.

Les mesures de licenciement chez Volkswagen entraînent une hausse temporaire des taux de cotisation en 2007...

Le règlement du licenciement collectif chez Volkswagen en 2007 entraîne une hausse artificielle des taux moyens effectifs des cotisations légales et fictives pour l'année de référence (2007). Etant donné que depuis 2008, ce facteur accidentel disparaît, la pression tendancielle à la hausse via les taux des cotisations légales

et la pression tendancielle à la baisse via les taux des cotisations fictives sont respectivement plus et moins prononcées que ce que suggère l'évolution de ces taux par rapport à l'année 2007. En 2013, par rapport à 2008, le taux moyen de cotisations patronales augmentera de 26 points, le taux effectif des cotisations patronales légales augmentera de 70 points de base (au lieu de 59) et, enfin, le taux des cotisations fictives ne baissera que de 26 points de base (au lieu de 51).

...et rendent plus difficile la comparaison entre l'industrie manufacturière et les services.

Le règlement du licenciement chez Volkswagen rend par ailleurs la comparaison malaisée entre l'industrie manufacturière et les services. En moyenne, par rapport à 2007, on prévoit pour l'industrie manufacturière une baisse moyenne des taux de 133 points de base, tandis que dans les services, il s'agirait au contraire d'une hausse de 44 points de base (cf. annexe statistique). Toutefois, si l'on prend 2008 comme référence, cette distorsion disparaît: les deux segments de l'économie doivent alors compter avec des hausses moyennes similaires des taux de cotisations (respectivement 34 et 42 points de base).

TABLEAU 17 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises (en pour cent, par rapport aux salaires bruts)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2007	2013-2008
Taux implicite de cotisations patronales ^a	33,84	33,42	33,57	33,66	33,70	33,66	33,68	-0,16	0,26
Taux moyen de subventions salariales ^b	2,42	2,98	3,37	3,33	3,27	3,20	3,14	0,72	0,16

- a. En ce compris les cotisations extralégales, les cotisations pour les pensions complémentaires et les cotisations fictives.
 b. Financement par la sécurité sociale : Maribel social, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand ; financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipes, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage ; financement de la Région flamande : chômeurs âgés ; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi.

Subventions salariales : plus d'inégalité de facto entre les branches d'activité...

L'augmentation des subventions salariales n'est pas répartie de façon égale sur l'ensemble des branches d'activité. Les subventions salariales auxquelles, en principe, toutes les branches peuvent faire appel - à savoir la subvention salariale générale, l'activation des allocations de chômage, les subventions pour les chercheurs et, dans une certaine mesure, le " bonus travailleurs âgés " de la Région flamande - sont de plus en plus marginalisées par les mesures qui ont été conçues pour un certain nombre de branches d'activité spécifiques et/ou mineures (marine marchande, dragage, remorquage en mer) ou qui, dans la pratique, ne peuvent être utilisées que dans l'industrie manufacturière (travail de nuit et en équipes). C'est la raison pour laquelle le taux de subventions salariales augmentera de 257 points de base dans l'industrie manufacturière, tandis qu'il baissera de 11 points de base dans le secteur des services marchands (cf. annexe statistique).

...en raison du renforcement de la politique de subventions salariales via le précompte professionnel.

La hausse des subventions salariales découle en premier lieu de l'augmentation des réductions sur le précompte professionnel. En plus du fait que la ristourne générale atteint sa vitesse de croisière à partir de 2008, les subventions salariales pour les chercheurs, pour un certain nombre de branches spécifiques et pour le travail de nuit et en équipes (portée réduite *de facto* à l'industrie manufacturière) seront renforcées. C'est surtout cette dernière mesure qui connaît un essor remarquable, avec une hausse du taux nominal de subventions, pour la masse salariale brute concernée, allant de 10,7 % en 2007 à 15,6 % à partir de 2009, pourvu qu'un accord interprofessionnel de modération salariale soit conclu pour 2009-2010.

Utilisation plus importante des titres-services...

Les subventions salariales dans le cadre du système des titres-services augmenteront également de façon significative, mais cette évolution sera purement le résultat du recours croissant à ce système. En effet, cette augmentation globale se produira en dépit de la baisse (négligeable il est vrai) de la subvention salariale par heure prestée (en 2008, le prix d'achat du titre-service augmente de 30 centimes pour atteindre 7 euros, tandis que la valeur d'échange n'augmente que de 22 centimes pour le prestataire de services). Par ailleurs, la demande de prestations de services dans le cadre du système des titres-services est soutenue, d'une part, par une forte croissance de la demande de services ménagers et, d'autre part, par le remplacement de prestations en noir et de prestations ALE par du travail déclaré.

...et recours modéré aux autres subventions salariales.

La hausse des autres subventions salariales (activation des allocations de chômage, bonus jeunes dans le secteur non marchand, bonus " travailleurs âgés " en Région flamande) est due, elle aussi, à la croissance de la partie de l'emploi susceptible de bénéficier de ces subsides. La croissance des allocations d'activation est freinée, dès lors que les coûts salariaux relatifs du travail dans le cadre des programmes spéciaux pour l'emploi évoluent défavorablement par rapport aux catégories d'emploi normales. Et malgré le poids accru des plus de 50 ans dans l'emploi, le bonus " travailleurs âgés " de la Région flamande demeure un phénomène marginal, étant donné que l'avantage par travailleur âgé engagé est relativement mince, comparé à d'autres mesures visant à soutenir la demande de travail.

Baisses des charges salariales : pas neutres pour les différentes catégories d'emploi.

Si l'impact des subventions salariales diffère en fonction des branches d'activité, il en va de même pour l'impact des baisses de charges salariales sur le choix entre travail à bas salaire et à salaire élevé ou entre travailleurs jeunes et âgés. Cela vaut surtout pour les réductions des cotisations patronales, mais aussi, dans une moindre mesure, pour les subventions salariales.

Taux de cotisations plus élevé pour les bas salaires...

Pour un certain nombre de catégories de travailleurs - les bas salaires de moins de 50 ans et les emplois spéciaux - le taux des cotisations légales ne peut que monter, en raison du caractère forfaitaire de la réduction de base. Dans le cas des bas salaires de moins de 50 ans, cette tendance se trouve encore renforcée par la dégressivité du supplément " bas salaires " et par le caractère forfaitaire du bonus jeunes, si bien que leur taux effectif total de cotisations augmentera de 215 à 220 points de base entre 2008 et 2013. Dans le cas des emplois spéciaux, il faut également tenir compte de l'impact du caractère forfaitaire et dégressif des suppléments destinés aux groupes cibles: la hausse à moyen terme de leur taux effectif total de cotisations est de 255 à 275 points de base. De même, les travailleurs âgés à bas salaires du secteur des services sont de plus en plus taxés (plus 369 points de base).

...et taux de cotisations soit plus soit moins élevé pour les hauts salaires.

En ce qui concerne les hauts salaires, tant chez les moins que chez les plus de 50 ans, la pression à la hausse exercée par le caractère forfaitaire des réductions de cotisations sur le taux effectif total est compensée partiellement, voire totalement, par le supplément " hauts salaires " de la réduction structurelle¹. C'est pourquoi, dans ces catégories, les variations à moyen terme des taux effectifs globaux entre 2008 et 2013 se situent dans une fourchette large: entre moins 59 points de base

1. 6 % du salaire brut au-delà de 12 000 euros par trimestre.

(moyenne pour les hauts salaires de plus de 50 ans dans le secteur des services) et plus 14 points de base (moyenne pour les hauts salaires de moins de 50 ans dans l'industrie manufacturière).

Taux de subvention salariale moins élevé pour les emplois spéciaux, ...

Etant donné que les allocations d'activation sont de nature forfaitaire, leur importance diminue tendanciellement par rapport à la masse salariale brute concernée. Dans les services, le taux spécial de subvention salariale diminuera plus, en proportion, que dans les autres branches d'activité (respectivement moins 86 points de base, contre moins 40 points de base sur la période 2008-2013), étant donné que dans les services, la part des activations dans les subventions salariales est plus importante que dans l'industrie manufacturière.

... hausses uniformes des taux de subvention pour les emplois normaux dans l'industrie,...

Dans les branches d'activité où dominent les mesures visant le travail en équipes et les heures supplémentaires (industrie manufacturière), les subventions salariales ont, en moyenne, un impact neutre sur le choix entre bas et hauts salaires ou entre travailleurs jeunes et âgés, étant donné que ces mesures sont accordées sous forme de ristournes uniformes, exprimées en pourcentage, sur le précompte professionnel. Dans ce secteur, les taux de subvention salariale pour les emplois normaux augmentent à moyen terme de 247 à 263 points de base par rapport à 2007 (et de 148 à 159 points de base par rapport à 2008).

...baisses inégales des taux de subvention pour les emplois normaux dans les services,...

Dans les autres branches d'activité (services marchands), ce sont les subventions salariales forfaitaires qui dominent, à savoir le Maribel social dans le secteur non marchand et la subvention à l'embauche de chômeurs âgés en Région flamande. On observe par conséquent une baisse des subventions salariales à moyen terme dans ce secteur. Ce sont surtout les taux des subventions pour les bas salaires qui diminuent (moins 22 à 35 points de base par rapport à 2007), dès lors que le poids relatif des subventions forfaitaires par rapport aux salaires bruts est moins élevé pour les hauts salaires. De plus, le renforcement des subventions salariales pour les chercheurs - qui sont octroyées au pro rata - soutient le taux de subvention des hauts salaires, si bien que les taux de subvention salariale parmi les hauts salaires diminuent légèrement chez les moins de 50 ans (moins 4 points de base) et montent légèrement chez les travailleurs plus âgés (plus 2 points de base) par rapport à 2007.

... mais sans grandes conséquences pour la structure intersectorielle de l'emploi...

En principe, les changements dans les coûts relatifs des différentes catégories d'emploi devraient générer des effets de substitution et de volume. Concrètement, dans la plupart des branches d'activité, la part du travail à bas salaires diminue, et dans chaque catégorie d'emploi, la part relative des travailleurs âgés dans l'emploi augmente. Dans la pratique, à court terme, la substitution nette, à l'intérieur des branches, entre les différentes catégories d'emploi et, au sein de ces catégories, entre les travailleurs jeunes et âgés en fonction de l'évolution différente de leurs coûts salariaux, est de faible ampleur. Par ailleurs, l'ampleur de l'évolution des proportions de travailleurs jeunes et âgés au sein de chaque catégorie d'emploi est relativement plus importante que celle des fluctuations entre les catégories des bas salaires, des hauts salaires et des emplois spéciaux, non pas en raison de modifications des coûts relatifs, mais simplement à cause du vieillissement de la population active.

... ni pour le taux macroéconomique de cotisations.

L'impact de ces évolutions sur la charge parafiscale moyenne n'apparaît pas clairement *a priori*. D'une part, le glissement d'une partie de l'emploi à bas salaires (donc à faible taux de prélèvement) vers les hauts salaires (taux de prélèvement plus élevé) génère une pression à la hausse sur le taux effectif de cotisations. D'autre part, le glissement de l'emploi vers les travailleurs âgés au détriment de la part des jeunes peut entraîner tant une hausse qu'une baisse du taux moyen de cotisations. Le poids initial des différentes branches d'activité jouera en fait un rôle important. En effet, en 2007, dans l'industrie manufacturière, les travailleurs âgés ont été moins lourdement taxés que les plus jeunes, indépendamment de la catégorie salariale. De plus, dans ce secteur, l'avantage parafiscal des travailleurs âgés par rapport aux jeunes augmentera jusqu'en 2013, quelle que soit la catégorie salariale. Dans les services, cet avantage parafiscal des travailleurs âgés s'observe également dans un premier temps, mais il est nettement moins élevé et il s'érode avec le temps pour finalement s'inverser. Au total, en supposant que le poids respectif des branches d'activité reste constant, l'impact net de tous ces glissements intrasectoriels sur le taux macroéconomique de cotisations s'avère nul.

Extension des réductions de cotisations sociales personnelles.

L'effet de la stagnation - et même de l'effritement - des réductions de cotisations patronales ciblées sur les bas salaires est temporairement et partiellement amorti par la hausse, à partir du quatrième trimestre 2008, de la réduction maximale des cotisations dans le cadre du bonus crédit d'emploi (de 143 à 175 euros par mois). Le taux de réduction (par rapport à la masse salariale brute de tous les ménages) reste toutefois inférieur, tant en 2008 (0,61 %) et 2009 (0,60 %) à celui de 2007 (0,67 %), dès lors que l'indexation des plafonds salariaux ne suffit pas à compenser l'effet d'érosion progressive de la croissance des salaires nominaux bruts sur le bonus crédit d'emploi. En 2013, le bonus crédit d'emploi ne représenterait plus que 0,37 % des salaires bruts.

TABLEAU 18 - Glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi : effet sur les taux de cotisations patronales
(en pour cent, par rapport aux salaires bruts)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,06	-0,10	-0,14	-0,18	-0,22	-0,26
- Taux des cotisations légales après réductions	-0,01	-0,02	-0,03	-0,03	-0,04	-0,04
- Taux des cotisations fictives ^b	-0,01	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06	-0,07
- Taux des cotisations extralégales (hors pensions complémentaires) ^c	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03
- Taux des cotisations pour pensions complémentaires ^d	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,10	-0,11

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

b. Les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensionnés.

c. Les taux sectoriels sont basés sur des perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé.

d. Taux sectoriels constants au-delà de 2007.

Impact différent sur l'emploi des réductions générales et sélectives de charges salariales...

La politique actuelle de réduction des charges salariales se caractérise par une grande sélectivité. Ainsi, les réductions de cotisations personnelles sont limitées aux bas salaires et les réductions de cotisations patronales sont de plus en plus ciblées sur certaines classes d'âge. Même le volet général des réductions de cotisations patronales n'est plus neutre compte tenu de son caractère forfaitaire. Enfin, les subventions salariales avantagent en pratique certaines branches d'activité. Les Perspectives économiques 2007-2012 attiraient déjà l'attention sur l'efficacité différente - en termes de création d'emplois - des réductions générales et sélectives de charges salariales.

... et des différents types de réductions générales de charges salariales.

Mais les effets sur le coût salarial et l'emploi des réductions générales de charges salariales peuvent aussi varier d'un instrument à l'autre, selon le contexte institutionnel: l'encadré 7 a trait au rôle de la liaison des allocations de chômage aux salaires et aux prix ainsi qu'à celui des salaires minimums. Si les allocations de chômage sont essentiellement liées aux prix à la consommation, les réductions générales de cotisations patronales (ou les subventions salariales supplémentaires), d'une part, et les réductions de cotisations personnelles et d'impôt sur le revenu du travail, d'autre part, sont équivalentes. Par contre, si les allocations de chômage sont essentiellement liées aux salaires bruts, les baisses de charges touchant à l'offre (impôt sur les revenus, cotisations personnelles) créent plus d'emplois que les baisses de charges touchant à la demande (cotisations patronales, subventions salariales). Si on suppose que les salaires minimums sont supérieurs aux salaires bruts que l'on observerait sur un marché libre et compétitif, seules les réductions de charges touchant à la demande auront un impact sur le coût salarial et l'emploi.

ENCADRE 7 - Quelles charges salariales réduire pour créer de l'emploi : les cotisations patronales, personnelles ou l'impôt des personnes physiques ?

L'efficacité relative des différentes formes de réduction de charges salariales est fonction du contexte institutionnel de la formation des salaires. A cet égard, les éléments importants sont les modalités de fixation des allocations de chômage et le degré de contrainte effective exercée par les minimas salariaux par rapport à une formation libre des salaires.

1. Dans les modèles de négociations salariales collectives du type 'right to manage' où il n'existe pas de salaires minimums, le coût salarial est déterminé par la productivité du travail (pression à la hausse), le coin salarial (à la hausse), le taux de chômage (à la baisse) et le taux de remplacement net¹ (à la hausse).

Dans le modèle du marché du travail LABMOD - utilisé par le Bureau fédéral du Plan, seul ou en combinaison avec le modèle de moyen terme HERMES, pour évaluer entre autres les politiques du marché du travail - un choc fiscal ou parafiscal est réparti comme suit: à long terme, 30 % des hausses (baisse) du coin salarial sont supportées (appropriées) par les employeurs via des pressions à la hausse (à la baisse) sur le coût salarial et 70 % sont absorbées (appropriées) par les travailleurs via des pressions à la baisse (à la hausse) sur les salaires nets. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une hausse de 1 % du coin salarial fera progresser de 0,3 % le taux de coût salarial et fera baisser de 0,7 % le taux de salaire net. En effet, des effets macroéconomiques induits modifient l'équilibre de long terme, via la productivité, le taux de chômage et le taux de remplacement².

Dans ce type de modèle, des changements de même ampleur du taux de l'impôt des personnes physiques, du taux des cotisations patronales ou du taux des cotisations personnelles (tous définis par rapport au coût salarial) produisent - hors effets macroéconomiques induits - les mêmes impacts sur le coût salarial. Par ailleurs, la répartition du coût salarial entre salaire brut et cotisations patronales diffère selon la proportion des différentes formes de charges (para)fiscales qui composent le coin fiscal. La question est donc de savoir si une modification de cette composition débouche, en raison d'effets macroéconomiques induits, sur un équilibre différent au niveau du coût salarial. En d'autres termes, la question de savoir si les réductions de charge doivent intervenir au niveau de l'offre ou de la demande de travail dépend des effets dérivés sur le taux de remplacement net entre l'allocation moyenne de chômage et le salaire net.

En Belgique, le pouvoir d'achat des allocations de chômage est garanti puisque celles-ci sont liées à l'évolution des prix à la consommation. Pour un individu, l'allocation initiale est égale à un pourcentage du dernier salaire perçu (ou à une allocation fixe en l'absence de carrière de salarié) et est plafonnée. Pour les salaires élevés, l'allocation de chômage nominale moyenne peut donc être modélisée comme une fonction des prix à la consommation (hypothèse 1). Pour les bas salaires, elle est plutôt fonction des salaires bruts (hypothèse 2). Tous niveaux de salaires confondus, il n'apparaît pas clairement laquelle de ces deux hypothèses correspond le mieux au système belge des allocations de chômage. Si c'est la première hypothèse, toutes les réductions de charges salariales sont équivalentes après prise en compte des effets macroéconomiques induits. De plus, la hausse du salaire net réel implique une nouvelle modération du coût salarial via la baisse du taux de remplacement. Si c'est la deuxième hypothèse, les réductions de cotisations personnelles et de l'impôt des personnes physiques ont un impact plus marqué sur le coût salarial que les réductions de cotisations patronales. Puisque les premières font baisser directement le taux de remplacement, leur impact en termes de modération salariale via le taux de remplacement est plus important. A titre d'illustration, voir le tableau 7a qui présente une baisse d'un point de pourcentage des taux de cotisations personnelles ou patronales (par rapport au coût salarial initial).

1. Mesuré par le rapport entre les allocations de chômage et le salaire net.

2. Stockman, Peter (2007), *Werkloosheidsuitkeringen en de effectiviteit op lange termijn van verminderingen in de personenbelastingen, werknemers- en werkgeversbijdragen in LABMOD*, Federaal Planbureau, Working Paper 13-07.

Suite encadré 7

TABLEAU 7a - Effets à long terme sur le secteur des entreprises d'une baisse d'un point de pourcentage (par rapport au coût salarial initial)¹ des taux de cotisations personnelles ou patronales

	Hypothèse 1: Indexation de l'allocation de chômage moyenne sur les prix à la consommation ^a		Hypothèse 2: Indexation des allocations de chômage moyennes sur les salaires bruts	
	Taux de cotisations patronales	Taux de cotisations personnelles/ Taux de l'impôt des personnes physiques	Taux des cotisations patronales	Taux des cotisations personnelles/ Taux de l'impôt des personnes physiques
Valeur ajoutée	0,64	0,66	0,56	0,83
Emploi	0,98	1,00	0,83	1,33
Coût salarial réel ^b	-0,66	-0,65	-0,53	-0,91
Taux salarial réel net ^c	1,07	1,08	1,24	0,71
Taux de remplacement ^d	-0,41	-0,41	-0,25	-0,74

- Ecarts mineurs entre les effets des deux taux de cotisation étant donné que d'après le modèle l'économie n'a pas encore tout à fait atteint le nouvel équilibre de long terme après 100 ans.
- En ce compris le coût de la négociation salariale; déflaté sur la base de l'indice des prix de la valeur ajoutée.
- Déflaté sur base de l'indice des prix à la consommation.
- Ecart en points de pourcentage.

2. Les salaires minimums peuvent interférer dans la neutralité du type de charges salariales pour la répartition des charges fiscales et parafiscales entre travailleurs et employeurs. Par exemple, si dans un environnement parfaitement compétitif, un salaire brut minimum est imposé à un niveau plus élevé que le salaire d'équilibre, une réduction des charges (para)fiscales sur l'offre de travail n'a aucun effet sur l'emploi étant donné que le coût salarial ne diminue pas. Seules les réductions de charges (para)fiscales au niveau de la demande de travail font diminuer le coût salarial et créent de l'emploi. Une baisse des charges au niveau de l'offre de travail pourrait même entraîner une progression du chômage si l'offre de travail augmente.

- Ecarts en pour cent par rapport à la simulation de référence sauf mention contraire.

2. Coût salarial et salaire brut

Accélération des coûts salariaux ...

Les coûts salariaux dans le secteur des entreprises marchandes connaîtraient une certaine accélération au cours des prochaines années. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 3,55 % par an en moyenne sur la période 2008-2013 (tableau 19, point 1), soit un rythme supérieur à celui que l'on a connu au cours des douze dernières années, mais qui reste inférieur au rythme moyen enregistré depuis 1984. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation de 1,29 % par an et par une indexation moyenne de 2,25 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement favorable (-0,02 % par an¹ - voir également section B1 ci-dessus).

- Cet effet négatif moyen est dû essentiellement au fait que les cotisations patronales en 2007 étaient, exceptionnellement et de façon non récurrente, élevées. Il s'ensuit qu'en 2008, la contribution des cotisations patronales à la croissance du coût salarial est fortement négative (-0,3 %).

... due à une indexation plus forte que prévue en début de période ...

Le point de départ de ce scénario, l'année 2007, repose sur les premières estimations de la comptabilité nationale¹: le salaire horaire brut avant indexation aurait augmenté de 0,75 %, l'indexation se monterait à 1,7 % et les cotisations patronales auraient un effet à la hausse de 0,15 % sur le coût salarial horaire qui augmenterait donc de 2,60 %. Pour 2008, l'hypothèse d'une hausse du salaire horaire brut avant indexation de 0,7 % a été retenue, sur base des résultats des conventions collectives enregistrées. Etant donné une indexation estimée à 3,19 % et un effet favorable des cotisations patronales (-0,31 %), la progression du coût salarial horaire atteindrait 3,59 %. Au total de ces deux années, la croissance du coût salarial horaire serait de 6,2 %, soit un peu plus de 1 % au-delà de la norme indicative du dernier accord interprofessionnel (5 %). Ce dépassement est dû pour l'essentiel à une indexation plus forte que prévue: 4,9 % au lieu de 3,9 % (voir également section B4 ci-dessous).

... et par la suite à une croissance du salaire horaire brut avant indexation plus rapide que dans le passé.

A partir de 2009, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires (telle que prévue par l'OCDE). Ceux-ci connaîtraient une nette reprise, de l'ordre de 3,5 % par an en moyenne, surtout à partir de 2010. Il s'ensuit que la croissance du salaire horaire brut avant indexation serait plus rapide (soit 1,41 % par an) qu'au cours des douze dernières années (0,78 % par an), couplée à une indexation qui resterait légèrement supérieure à 2 % par an en moyenne. Cependant, l'expérience montre que les prévisions salariales à moyen terme de l'OCDE sont en général surestimées. Il se pourrait donc qu'au cours des prochaines années, les marges de croissance du salaire horaire brut avant indexation soient revues à la baisse.

TABLEAU 19 - Evolution des salaires et de la productivité - secteur des entreprises
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1984-2007	1984-1995	1996-2007	2002-2007	2008-2013
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	3,85	5,22	2,48	2,57	3,55
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	1,98	2,28	1,68	1,80	2,25
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,30	0,58	0,02	0,08	-0,02
- salaire horaire brut avant indexation	1,54	2,31	0,78	0,68	1,29
2. Coût salarial horaire nominal (avec déduction des subventions salariales)	3,77	5,22	2,33	2,34	3,46
3. Productivité horaire du travail	1,76	2,26	1,26	1,45	1,24

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

Progression des subventions salariales.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les *subventions salariales*, introduites dès 1996. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et de

1. Ces estimations sont basées sur l'information disponible dans les comptes nationaux trimestriels jusque 2007Q3. L'évolution des variables concernées en 2007Q4 résulte des modèles de simulation du BFP. Selon les données disponibles au SPF ETCS, les salaires conventionnels auraient augmenté de 0,23 % en 2007, ce qui implique une dérive salariale de 0,52 %.

plus en plus généralisées dans le secteur des entreprises marchandes, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section B1); ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires. L'impact de ces subsides sur le coût salarial global du secteur des entreprises (point 2 du tableau 19) ne fut pas négligeable au cours des six - voire des douze - dernières années, et leur contribution à l'évolution des coûts salariaux resterait favorable en période de projection, de manière plus importante que celle des cotisations sociales patronales.

Indexation des salaires insuffisante pour préserver le pouvoir d'achat.

Depuis 2003, l'indexation des salaires a été inférieure à l'inflation, mesurée par le déflateur de la consommation privée. Ce serait encore le cas cette année. Ce n'est qu'à partir de 2009 que l'indexation des salaires (2,06 % par an en moyenne) devrait être supérieure à l'augmentation du niveau moyen des prix (1,91 % par an en moyenne), ce qui aura un impact positif (certes limité) sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation s'explique principalement par le fait que les prix de l'essence et du diesel, qui progresseraient moins rapidement que les prix du panier des autres biens en 2009 et 2010, ne sont pas inclus dans le calcul de l'indice santé et qu'ils n'exercent donc pas de pression à la baisse sur l'indexation des salaires. Cependant, selon ces perspectives, le retard accumulé depuis 2003 ne serait pas complètement comblé à l'horizon 2013.

3. Coût salarial unitaire

La faiblesse des gains de productivité ...

La baisse tendancielle des gains de productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises, phénomène amorcé dès le premier choc pétrolier, semble être quelque peu enrayée. Alors qu'au cours de la décennie quatre-vingt, les gains moyens de productivité atteignaient 2,52 % l'an, ils n'étaient plus que de 1,76 % l'an au cours des années nonante. Sur la période de projection proprement dite (2008-2013), ils s'établiraient à 1,24 % l'an, ce qui est quasi-identique au rythme enregistré au cours de ces douze dernières années. Il n'empêche, les gains de productivité continuent de rester à des niveaux historiquement très faibles. Cela s'explique par le ralentissement conjoncturel en début de période de projection et le développement des emplois à bas salaires, stimulés par les politiques de réduction des charges salariales. En particulier, les emplois titres-services, encouragés par les subventions salariales, sont en progression constante (voir section C). Le déplacement sectoriel de l'emploi, de l'industrie à forte productivité vers les services à productivité plus faible, contribue également à ralentir les gains de productivité macroéconomique, de même que la faible croissance de la productivité totale des facteurs (voir chapitre III).

... ne permet pas à la hausse des coûts salariaux de rester compatible avec la stabilité des prix ...

La contribution des salaires à l'évolution des prix (voir chapitre III) se mesure par l'évolution du coût salarial nominal par unité produite¹ (graphique 19). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût salarial unitaire nominal atteignait 3,34 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,30 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). Selon ces perspectives, ce ralentissement se poursuivrait; la croissance du coût salarial unitaire nominal ne serait plus que de

1. Ou encore coût salarial unitaire nominal.

1,30 % par an en moyenne durant toute cette décennie. Sur la période de projection (2008-2013), ce taux remonterait cependant à 2,16 % par an contre 0,82 % au cours des six dernières années. La hausse des salaires contribuerait donc au dépassement de l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %.

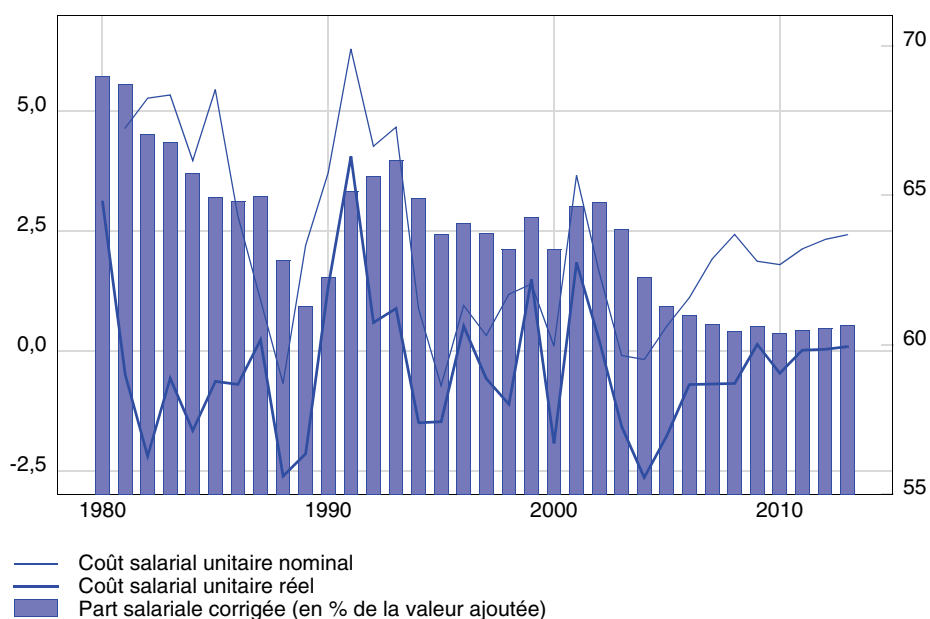
Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût salarial unitaire a reculé à un rythme annuel moyen de 1,20 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements. Il remonte durant la décennie nonante à un rythme de 0,42 % par an. Le recul réapparaît toutefois (-0,78 % par an) au cours de cette décennie. Sur la période de projection 2008-2013, il serait limité à 0,15 % par an en moyenne. Celui-ci serait dû uniquement aux années 2008 et 2010 (-0,58 % par an en moyenne), alors que pour les autres années on enregistre une quasi-stabilité (+0,07 % par an en moyenne).

... et conduit à un léger regain à moyen terme de la part salariale dans la valeur ajoutée qui reste cependant historiquement faible.

Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises¹ diminue régulièrement, de 64,8 % en 2002 à 60,4 % en 2008. Elle se redresserait quelque peu ensuite (avec cependant un nouveau léger recul temporaire en 2010) pour atteindre 60,6 % en 2013, ce qui reste cependant encore en deçà du niveau de 2007 (60,7 %). Ceci signifie notamment que l'assiette des cotisations sociales évoluerait quasiment au même rythme que la croissance nominale de la valeur ajoutée au cours des prochaines années.

Il faut noter que ces niveaux de part salariale sont historiquement faibles. Si l'on considère la période 1970-2007, la part moyenne s'établit à 64,5 %. Depuis l'instauration de la loi de 1996, la moyenne diminue à 63,0 % (période 1997-2007). Dans ces perspectives 2008-2013, elle baisserait encore à 60,5 % en moyenne.

GRAPHIQUE 19 - Evolution du coût salarial unitaire² - secteur des entreprises



1. Voir encadré ci-après pour les définitions.
2. Corrigé pour les indépendants et après déduction des subventions salariales.

4. Suivi de la norme salariale

a. Evolution et décomposition de la norme salariale

Le système de négociation salariale, encadrée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, repose sur une norme salariale, égale à l'évolution attendue (prévisions OCDE) du coût salarial horaire nominal (moyenne pondérée) chez nos trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Le tableau ci-dessous donne les évolutions, prévues *ex ante* et observées *ex post*, pour les trois dernières négociations interprofessionnelles, ainsi que les projections (OCDE et BFP) à l'horizon 2013.

La partie A reprend les calculs effectués *ex ante* par le Secrétariat du Conseil central de l'Economie (CCE) sur base des prévisions de l'OCDE (qui fournit les évolutions du coût salarial par tête des trois pays partenaires) et de l'évolution attendue de la durée du travail dans ces trois pays (calculs du Secrétariat). Etant donné les prévisions de l'évolution de l'indice-santé, cela fournit aux négociateurs sectoriels une marge indicative de croissance du salaire brut hors index (et hors cotisations sociales patronales).

La partie B donne les observations *a posteriori* (ou les estimations les plus récentes), ainsi que les projections des évolutions, tant dans les trois pays¹ qu'en Belgique².

Sur base de ces informations, la partie C analyse l'origine des écarts constatés entre, d'une part, la réalisation (l'observation *ex post*) du coût salarial horaire nominal en Belgique et, d'autre part, la réalisation (l'observation *ex post*) de la norme nominale - à savoir l'évolution du coût salarial horaire nominal des trois pays de référence (ligne "e-d").

2003-2004 : période de rattrapage de nos salaires par rapport à ceux des trois pays de référence...

Pour la période 2003-2004, la croissance du coût salarial horaire belge observé est inférieure à la réalisation de la norme nominale de 1,5 % (ligne "e-d"). Il s'agit donc d'une période de "rattrapage" des salaires belges par rapport à ceux de nos voisins. En effet, malgré une révision à la baisse de ces derniers, l'évolution observée des coûts salariaux horaires nominaux en Belgique est inférieure (-1,7 %) à la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a"), et ceci essentiellement en raison d'une croissance du salaire brut hors index observé inférieure (de 1,5 %) à la norme indicative résultant de l'AIP (ligne "j-c").

... suivie de quatre années de détérioration de notre position relative.

Pour les quatre années suivantes, on constate un dépassement de la réalisation de la norme nominale (ligne "e-d").

En 2005-2006, le dépassement de 1 % résulte à la fois d'une révision à la baisse du coût salarial chez nos voisins (de 0,66 %) et de coûts salariaux en Belgique supérieurs (0,36 %) à la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a").

Le dépassement de 0,6 % constaté en 2007-2008 provient d'une croissance de nos coûts salariaux supérieure (de 1,2 %) à la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a"), partiellement compensée par une révision à la hausse (0,7 %) de l'évolution

1. OCDE décembre 2007 et calculs CCE.

2. ICN et calculs BFP.

des coûts salariaux chez nos trois partenaires (ligne "a-d"). Le dépassement de la norme nominale décidée *ex ante* s'explique quant à lui essentiellement par une inflation (et donc une indexation) plus forte (de 1 %) que prévue (ligne "i-b").

TABLEAU 20 - Coût salarial: norme, évolutions observées et prévisions
(taux de croissance en pour cent)

		2003-2004	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2013*
A. Norme ex ante						
1. Construction de la norme nominale						
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: prévision OCDE		6,0	5,3	5,5		
Correction (Accord interprofessionnel)		-0,6	-0,8	-0,5		
Norme nominale décidée	(a)	5,4	4,5	5,0		
2. Norme indicative pour la négociation sectorielle						
Indexation prévue	(b)	3,0	3,3	3,9		
Norme indicative de croissance du salaire brut hors index	(c)	2,4	1,2	1,1		
B. Réalisations ex post et projections						
1. Réalisation de la norme nominale						
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: réalisation (OCDE)	(d)	5,2	3,8	5,7	6,9	3,7
2. Evolution du coût salarial horaire en Belgique (secteur marchand)						
Evolution du coût salarial par tête (CN)		3,4	4,6	6,0	6,5	3,5
Evolution de la durée du travail (CN)		-0,3	-0,3	-0,2	-0,4	-0,1
Evolution du coût salarial horaire (concept CN)	(e)	3,7	4,9	6,2	6,9	3,6
3. Evolution du salaire brut horaire hors index						
Effet des variations des cotisations patronales	(f)	-0,1	-0,6	-0,2	0,2	0,0
Indexation	(i)	2,9	4,0	4,9	4,5	1,9
Evolution du salaire brut hors index (concept CN)	(j)	0,9	1,5	1,5	2,2	1,7
C. Décomposition						
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(e)-(d)	-1,5	1,0	0,6		
dont:						
Ecart entre la norme et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(a)-(d)	0,2	0,7	-0,7		
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la norme	(e)-(a)	-1,7	0,4	1,2		
dont:						
Ecart entre indexation réalisée et indexation prévue	(i)-(b)	-0,1	0,7	1,0		
Ecart entre effets des cotisations réalisés et prévus	(f)	-0,1	-0,6	-0,2		
Ecart entre la croissance du salaire brut hors index observée et décidée	(j)-(c)	-1,5	0,3	0,4		

* Taux de croissance annuel moyen.

Source: Comptes nationaux (ICN), OCDE décembre 2007 et calculs CCE, projection du Bureau fédéral du Plan.

Evolution plausible de nos salaires en 2009-2010.

Les prévisions pour 2009-2010 révèlent que la norme salariale nominale pourrait atteindre 6,9 %, sur base des prévisions de l'OCDE de décembre 2007. On a déjà connu un niveau équivalent ; dans son rapport technique de 2001, le Secrétariat du CCE évaluait, pour la période 2001-2002, à 6,7 % la croissance du coût salarial horaire nominal de nos trois pays voisins¹. A l'époque, la norme nominale décidée pour cette période était de 6,4 %, avec une inflation prévue de 3,1 %, ce qui laissait une marge de croissance du salaire brut hors index de 3,3 % (en supposant

1. "Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial", CCE 2001/700 CCR 10, octobre 2001, page 20.

une neutralité des cotisations sociales patronales sur le coût salarial). Etant donné que pour 2009-2010, l'indexation pourrait s'élever à 4,5 % et que les cotisations sociales patronales contribueraient à relever légèrement le coût salarial de 0,2 %, la marge indicative de croissance du salaire brut hors index serait de 2,2 %. Elle pourrait être légèrement supérieure (2,3 %) si l'on tenait compte des subventions salariales, dont la croissance est encore importante en 2009. On le voit, cette marge n'est pas exceptionnelle. En fait, le maximum a été atteint dans l'AIP de 1999-2000, avec une marge indicative de croissance du salaire brut hors index de 4,4 %, résultant d'une norme nominale décidée de 5,9 % et d'une indexation prévue de 1,5 %.

A partir de 2011, croissance plus rapide des salaires, mais probablement surestimée.

Enfin, pour 2011-2013, la norme salariale nominale augmenterait de 3,7 % par an en moyenne. Avec une indexation annuelle moyenne de 1,9 % et un effet neutre des cotisations sociales patronales sur le coût salarial, la marge indicative de croissance du salaire brut hors index serait d'environ 1,7 % chaque année. C'est naturellement élevé, mais l'on sait que les prévisions de croissance salariale à moyen terme de l'OCDE sont généralement surestimées et susceptibles d'être revues à la baisse au cours des prochaines années.

Comme la norme salariale définie par la loi se réfère à l'évolution prévue des salaires dans les trois pays voisins, sa mise en oeuvre est rendue difficile par le risque d'erreurs de prévision inhérentes à toute projection. De plus, l'évaluation *ex post* des agrégats concernés fait l'objet de constantes révisions, parfois d'ampleur non négligeable. Tout ceci explique que, alors que le CCE dans son rapport technique de 2006 prévoyait une évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé belge plus rapide que la moyenne des trois pays de référence de 1,5 % sur la période 1997-2006, le rapport technique de 2007 l'estimait à 1,2 %. Le paragraphe suivant fournit une nouvelle évaluation de l'écart salarial sur la période 1997-2008.

b. Evaluation de l'écart salarial depuis 1996

Il est d'usage, notamment chez les interlocuteurs sociaux, d'évaluer l'effet, depuis son instauration, de la loi de 1996 sur l'écart salarial entre la Belgique et les trois pays de référence. Le tableau ci-dessous reprend les données les plus récentes actuellement disponibles.

La comparaison de l'évolution constatée du coût salarial des trois pays de référence...

La première ligne donne l'évolution constatée (estimée pour la période 2007-2008) du coût salarial horaire nominal de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (moyenne pondérée). Les données fournies par l'OCDE datent de décembre 2007. La croissance de ce coût salarial, cumulée de 1997 à 2008, a atteint 34,5 %, soit un rythme annuel moyen de 2,5 %.

...avec celle (concept CN) de la Belgique...

La deuxième ligne reprend l'évolution constatée de 1997 à 2007 (source ICN et calculs BFP) du coût salarial horaire nominal en Belgique (concept CN, à savoir avant déduction des subventions salariales). La croissance en 2008 résulte des prévisions réalisées dans le cadre de ces perspectives. Cumulée de 1997 à 2008, la croissance du coût salarial belge a atteint 36,5 %, soit un rythme annuel moyen de 2,6 %.

...montre une croissance cumulée de nos salaires plus rapide sur la période 1997-2008, de 1,5 %.

La troisième ligne calcule le rapport, exprimé en pour cent, entre l'évolution des salaires belges et ceux de nos voisins. Le dépassement de la norme a été particulièrement sévère en 2001-2002 (1,9 %) et dans une moindre mesure en 2005-2006 (1,1 %), en 1997-1998 (0,5 %); ce serait encore le cas en 2007-2008 (0,4 %). On constate également deux périodes de "rattrapage": en 1999-2000 (-1 %) et surtout en 2003-2004 (-1,4 %). Au total, cumulée sur l'ensemble de la période considérée, la croissance des salaires belges a été plus rapide, de 1,5 %, que celle chez nos voisins.

TABLEAU 21 - Evaluation de l'écart salarial depuis 1996
(taux de croissance par période en pour cent)

	1997	1999	2001	2003	2005	2007	1997
	-	-	-	-	-	-	-
	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2008
1. Réalisation de la norme nominale (OCDE) ^a	3,6	5,4	6,6	5,2	3,8	5,7	34,5
2. Coût salarial horaire nominal belge (concept CN) ^b	4,2	4,4	8,6	3,7	4,9	6,2	36,5
3. <i>Ecart "CN"</i> (2/1 en pour cent)	0,5	-1,0	1,9	-1,4	1,1	0,4	1,5
4. Coût salarial horaire nominal belge (concept BFP) ^c	4,1	4,0	8,6	3,4	4,2	5,4	33,7
5. <i>Ecart "BFP"</i> (4/1 en pour cent)	0,4	-1,3	1,9	-1,7	0,4	-0,2	-0,6

a. Source: OCDE et CCE.

b. Source: ICN et BFP.

c. Après déduction des subventions salariales.

Après déduction des subventions salariales, cet écart devient favorable à la Belgique (-0,6 %).

Si l'on se réfère à l'évolution du coût salarial belge après déduction des subventions salariales (ligne 4), le constat précédent est nettement modifié. Cumulée de 1997 à 2008, la croissance du coût salarial belge n'atteint plus que 33,7 %, soit un rythme annuel moyen de 2,4 %. Certes (ligne 5), le dépassement de la norme en 2001-2002 reste aussi élevé (1,9 %), mais il est moins important en 2005-2006 (0,4 %) et en 1997-1998 (0,4 %) ; il deviendrait même légèrement négatif en 2007-2008 (-0,2 %). De plus, les périodes de "rattrapage" sont plus prononcées; en 1999-2000 (-1,3 %) et en 2003-2004 (-1,7 %). En termes de cumul sur l'ensemble de la période, on constate cette fois une diminution de l'écart entre les salaires belges et ceux de nos voisins par rapport à la situation de 1996 (-0,6 %).

Importance croissante des subventions salariales en Belgique.

De cette analyse, on peut conclure que, outre les difficultés déjà soulignées au paragraphe précédent, le choix de l'agrégat "salaires" est crucial. Le centre de gravité de nos politiques de réduction du coût salarial se déplace de plus en plus vers la technique des subventions salariales (voir section B1). Nonobstant les règles de la comptabilité nationale, cette politique ne peut plus être ignorée dans l'analyse économique du marché du travail: il s'avère que l'encadrement des négociations salariales, combiné aux politiques publiques de réduction des charges salariales, porte ses fruits sur le plan de l'évolution du coût salarial.

Cette analyse concerne le passé et le présent. Pour le futur, il est remarquable de constater¹ qu'une très forte progression des subventions salariales est programmée: leur niveau de 2013 serait de 31,9 % supérieur à celui de 2008. Par contre, l'augmentation des réductions de cotisations patronales serait limitée à 6,2 % sur la même période. Parmi les subventions salariales, le "Maribel social" stagnerait, ainsi que le "Bonus jeunes" (non-marchand). L'activation d'allocations de chôma-

1. Voir section B1 et surtout le tableau 5 de l'annexe statistique.

ge progresserait de 20,2 % et les subventions titres-services continueraient leur ascension (+31,9 %). Mais surtout, le développement des subventions salariales accordées via la fiscalité fédérale serait en plein boum. Si la croissance de la subvention générale et des subventions pour des branches spécifiques serait limitée à environ 25 %, par contre les subventions pour la recherche et développement (entreprises) et, davantage encore, les subventions pour les heures supplémentaires, le travail de nuit et le travail en équipe enregistreraient une progression remarquable de respectivement 39,9 % et 61,6 %! Le niveau de ces dernières dépasserait même de 16,6 % celui des subventions titres-services en 2013. Ces subventions salariales accordées via la fiscalité fédérale bénéficient essentiellement aux entreprises marchandes, et plus spécifiquement à l'industrie manufacturière (de manière évidente dans le cas des subventions pour les heures supplémentaires, le travail de nuit et le travail en équipe, mais ce n'est pas le seul). Il semble que l'on soit en voie de recréer une opération équivalente à celle des "Maribel bis" et "Maribel ter" de jadis.

ENCADRE 8 - Part salariale : divers concepts

Le *concept* de part salariale peut être calculé à différents niveaux d'agrégation. Ici, nous en retenons trois:

- L'ensemble de l'économie. Il s'agit de la masse salariale coût de l'ensemble des salariés et fonctionnaires rapportée au PIB. Celui-ci est calculé aux prix du marché et inclut donc les impôts indirects nets de subventions, tandis que dans les concepts suivants, on utilise la valeur ajoutée aux prix de base, qui n'inclut pas les impôts indirects nets sur les produits.
- Le secteur des entreprises marchandes, concept BFP. Il s'agit de l'agrégation des branches d'activité marchande, quel que soit le statut juridique des entreprises (privées ou publiques), autrement dit de l'ensemble des branches d'activité reprises dans la nomenclature NACE REV 1, à l'exclusion des branches L, M et P. Ici, la masse salariale coût de l'ensemble de ces branches est rapportée à la valeur ajoutée (aux prix de base) créée par ces branches d'activité.
- Le secteur privé, concept CCE. Dans ce cas, la définition est basée sur la notion de secteurs institutionnels; de l'ensemble de l'activité économique (S1, définition SEC 95), on retire le secteur public (S13). La différence par rapport au concept BFP consiste en l'exclusion ici des entreprises publiques (définition CN) actives dans le secteur marchand, par exemple dans la branche Transports. Il inclut également les travailleurs domestiques (NACE P), ce qui n'est pas le cas dans le concept BFP. Notons que les emplois titres-services et ALE sont repris dans les deux concepts. La masse salariale coût de l'ensemble des salariés des secteurs S11, S12, S14 et S15 est rapportée à la valeur ajoutée (aux prix de base) créée par ces secteurs.

Quel que soit le niveau d'agrégation retenu, la part salariale est calculée comme le rapport entre la masse salariale coût (au sens de la comptabilité nationale) à *prix courants* et la valeur ajoutée (ou le PIB) à *prix courants*. Autrement dit, l'évolution de la part salariale dépend d'un effet prix relatifs (l'évolution du coût salarial horaire par rapport aux prix de la valeur ajoutée - ou déflateur du PIB), et d'un effet volume (évolution de l'emploi en heures par rapport à celle de la valeur ajoutée en volume).

Ainsi définis, ces différents concepts de part salariale peuvent être corrigés à deux niveaux:

- l'un pour tenir compte d'une rémunération des indépendants;
- l'autre pour tenir compte des subventions salariales.

Dans le premier cas, on attribue aux indépendants une masse salariale fictive. La masse salariale corrigée est obtenue en partant de l'hypothèse que, au niveau de chaque branche d'activité, les indépendants touchent le salaire moyen de cette branche. Les masses salariales corrigées au niveau de chaque branche sont ensuite agrégées pour obtenir la masse salariale macroéconomique correspondant à chacun des concepts.

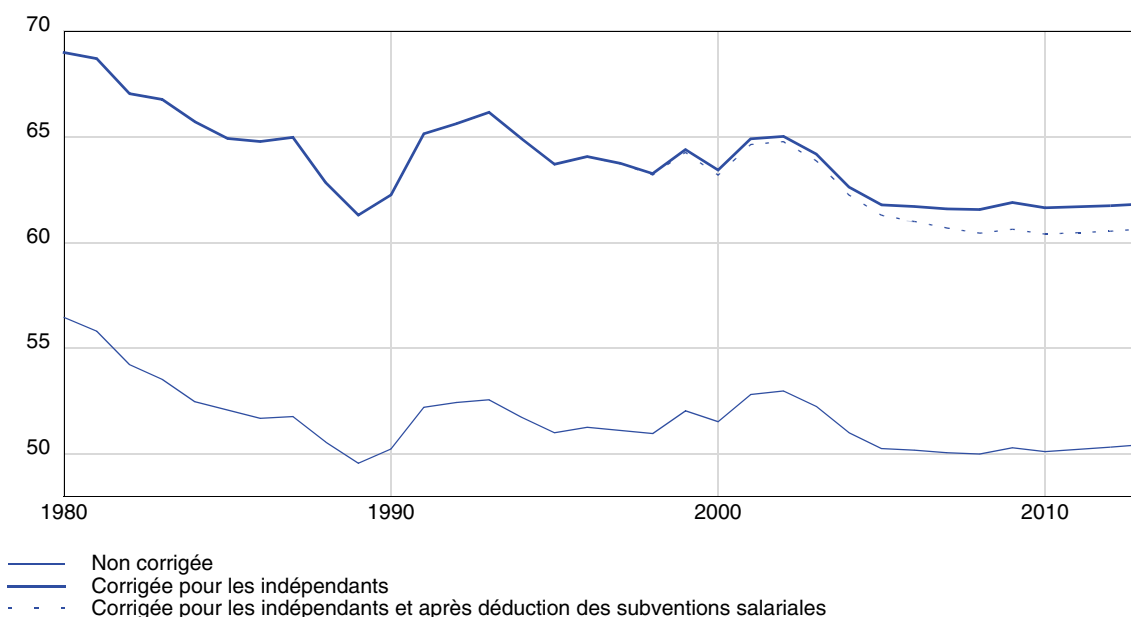
Dans le second cas, le coût salarial, tel que défini par les règles de la comptabilité nationale, est corrigé pour tenir compte des subventions salariales, introduites depuis 1996. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et de plus en plus généralisées dans le secteur des entreprises marchandes, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section B1); ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires.

Suite encadré 8

Trois notions de part salariale

Ces trois *notions* de part salariale (non corrigée, corrigée pour les indépendants, corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) sont illustrées ci-après, dans l'exemple du *concept* de secteur marchand du BFP.

GRAPHIQUE 8a - Part salariale dans le secteur marchand - concept BFP : trois notions
(en pour cent de la valeur ajoutée)



Le graphique montre que, quelle que soit la notion utilisée, la part salariale est en régression constante au cours des années quatre-vingt. Elle se redresse en moyenne au cours des années nonante et connaît un nouveau pic en 2002, qui reste cependant bien en deçà des niveaux du début des années quatre-vingt. Ensuite, elle décroît à nouveau jusqu'en 2008. Dans les trois cas, la part salariale remonte légèrement en 2009 et redescend en 2010 quasiment au niveau de 2008. A partir de 2011, la part salariale remonte légèrement et régulièrement pour atteindre 50,45 % en 2013, contre 50,01 % en 2008 dans le cas non corrigé, 61,83 %, contre 61,56 % en 2008 si l'on corrige pour la rémunération des indépendants, et 60,65 % en 2013 contre 60,44 % en 2008 si, en outre, on déduit les subventions salariales.

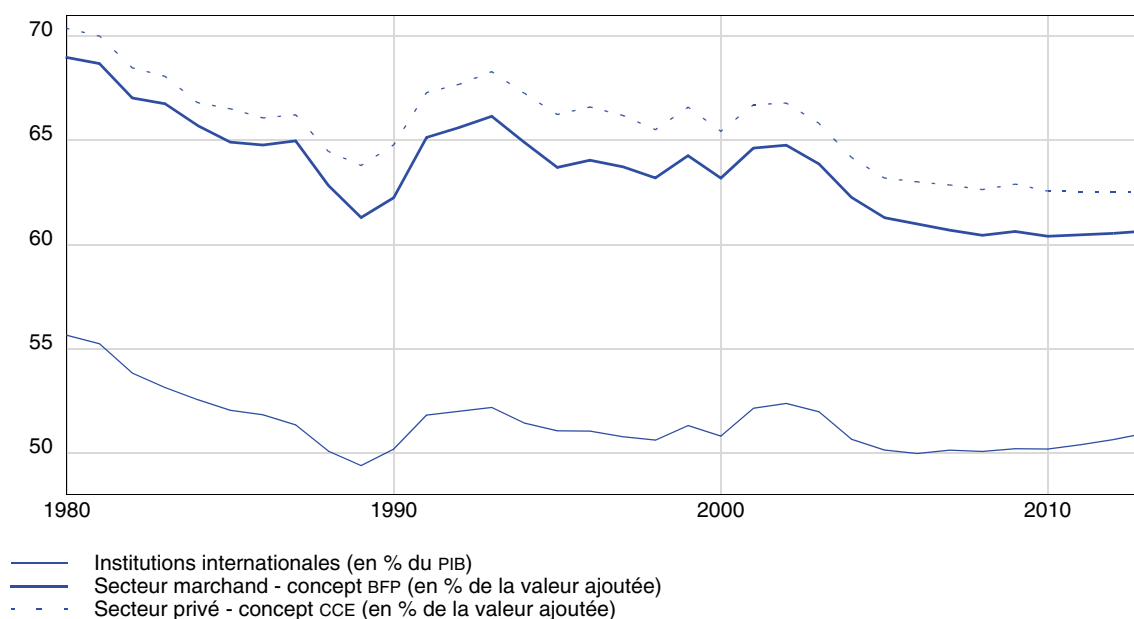
Même si les évolutions des trois notions sont assez parallèles, on note quand même une variation moins grande de la part salariale non corrigée. Sur l'ensemble de la période considérée (1980-2013), la décroissance annuelle moyenne est de 0,34 % pour la part salariale non corrigée, contre 0,33 % pour la part corrigée et 0,39 % pour la part corrigée et après déduction des subventions salariales.

Fort logiquement, le fait d'attribuer une masse salariale fictive aux indépendants provoque un changement d'échelle de la part salariale, de l'ordre de +12 points de pourcentage en moyenne par rapport à la notion non corrigée.

A partir de 1996, les parts salariales corrigées pour les indépendants divergent selon que les subventions salariales sont déduites ou non. Au fur et à mesure que les subventions salariales prennent de l'ampleur, l'écart de niveau progresse, atteignant plus de 0,9 point de pourcentage en 2007 et 1,2 point de pourcentage en fin de période.

Suite encadré 8

Comparaison des indicateurs utilisés par diverses institutions

GRAPHIQUE 8b - Part salariale selon certaines institutions
 (en pour cent du PIB ou de la valeur ajoutée)


Le graphique 8b reprend l'évolution de la part salariale en Belgique selon les indicateurs généralement utilisés par diverses institutions. Les organismes internationaux (OCDE, CE ...) utilisent la part salariale (non corrigée) dans l'ensemble de l'économie. Le CCE retient la part salariale dans le secteur privé corrigée pour les indépendants. Le BFP considère la part salariale dans le secteur marchand corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales. En conséquence, l'analyse diffère, tant en niveau qu'en évolution, selon les institutions.

Sur l'ensemble de la période (1980-2013), selon les organismes internationaux, la part salariale représente en moyenne 51,4 % du PIB, alors que, selon le CCE, elle représente 65,6 % de la valeur ajoutée des entreprises, et 63,6 % selon le BFP. La variation autour de ces moyennes est plus faible pour l'indicateur international que pour celui du CCE et du BFP.

L'écart entre l'indicateur international et les deux autres s'explique aisément par le fait qu'il n'est pas corrigé pour une rémunération des indépendants, mais aussi parce que le PIB est calculé aux prix du marché (versus la valeur ajoutée aux prix de base pour les deux autres indicateurs). L'écart entre l'indicateur du BFP et celui du CCE est dû principalement à l'inclusion dans ce dernier des travailleurs domestiques et, à partir de 1996, à la déduction des subventions salariales effectuée par le BFP.

En termes d'évolution sur l'ensemble de la période considérée (1980-2013), la décroissance annuelle moyenne est de 0,27 % pour l'indicateur international, contre 0,36 % pour l'indicateur du CCE et 0,39 % pour l'indicateur du BFP.

Sur la période de projection proprement dite (2008-2013), alors que la part salariale selon l'indicateur international augmenterait de 0,27 % par an en moyenne, elle diminuerait légèrement de 0,09 % par an en moyenne selon l'indicateur du CCE et serait pratiquement stable selon l'indicateur du BFP (-0,01 % par an). La différence entre ces deux derniers indicateurs s'explique essentiellement par le fait que les subventions salariales n'ont plus d'effet à la baisse sur le coût salarial à partir de 2010.

Si l'on s'intéresse à l'impact de la loi de 1996 depuis son instauration, on constate que, sur la période 1997-2008, la part salariale recule de 0,16 % par an en moyenne selon l'indicateur international, contre 0,51 % selon l'indicateur du CCE et 0,48 % selon l'indicateur du BFP.

C. Emploi

Le ralentissement de la croissance dans le secteur marchand...

L'activité économique dans le secteur marchand a crû, en 2006, à un rythme largement supérieur à la tendance. La croissance a atteint un plateau au cours du second semestre 2006 et aurait enregistré un fléchissement progressif l'an dernier; ce fléchissement devrait encore s'accroître cette année. Par contre, les créations d'emploi dans le secteur marchand se sont encore accélérées au cours du second semestre 2006, ne se sont tassées que légèrement au cours du second semestre 2007 et ne devraient donc subir le plein effet du ralentissement de la croissance que cette année. Ce ralentissement était par contre déjà clairement perceptible l'an dernier au niveau de la durée moyenne du travail: après avoir encore sensiblement augmenté sur base trimestrielle en 2006, elle a diminué progressivement tout au long de l'année 2007.

...est allé de pair, l'an dernier, avec une forte baisse des gains de productivité...

Sur la base des évolutions trimestrielles, il apparaît que la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée dans le secteur marchand s'est tassée dès l'an dernier (de 3,1 % à 2,5 %) tandis que la croissance de l'emploi s'accélérait (de 1,5 % à 2,5 %) et que la durée moyenne du travail augmentait légèrement (de 0,2 %). Par conséquent, le volume de travail dans le secteur marchand a encore sensiblement progressé l'an dernier (de 2,3 %), ce qui a entraîné un net recul de la croissance de la productivité (croissance de la productivité horaire de 0,2 % seulement).

TABLEAU 22 - Volume de travail et emploi dans le secteur marchand
(taux de croissance annuel moyen)

	1981-1990	1991-2001	2002-2007	2008-2013
Valeur ajoutée réelle	2,53	2,10	2,13	2,14
Productivité horaire	2,74	1,54	1,45	1,24
Volume de travail	-0,20	0,55	0,68	0,91
Durée de travail moyenne	-0,48	-0,20	-0,11	-0,15
Emploi en nombre de personnes	0,28	0,74	0,80	1,06
p.m. Productivité par tête	2,24	1,34	1,33	1,07

..et devrait, dès cette année, peser sur les créations d'emploi.

Cette année, la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur marchand baisse à 1,7 %, mais parallèlement, la croissance de l'emploi fléchit (à 1,4 %) et la durée de travail moyenne diminue (de 0,3 %), si bien que le volume de travail ne progresse que de 1,1 % et la croissance de la productivité progresse de 0,6 %.

La croissance de l'emploi dans le cadre du système des titres-services freine la croissance de la productivité.

A cet égard, il convient de faire remarquer que la croissance de la productivité dans le secteur marchand est freinée au cours de la période 2006-2008 par le développement marqué de l'emploi dans le cadre du système des titres-services (voir ci-après). L'impact négatif de ce développement sur la croissance de la productivité horaire peut être estimé à -0,2 % par an. Etant donné que ce système recourt uniquement à du travail à temps partiel, son extension pèse sur la durée de travail moyenne dans le secteur marchand, à concurrence de -0,2 % par an. A titre d'illustration, il apparaît que l'an passé, la valeur ajoutée par tête dans le système des titres-services¹ ne dépassait pas 6 200 euros, contre 70 000 euros en moyenne dans l'ensemble des services marchands.

1. Hors subventions salariales.

A partir de 2010, la croissance de l'activité rebondit, ...

L'an prochain, la croissance de la valeur ajoutée devrait encore s'établir à 1,8 % pour rebondir à 2,6 % en 2010. Pour les autres années de la période de projection, on table sur une croissance moyenne de 2,25 % par an, ce qui porte la moyenne de la projection à 2,14 %, soit un chiffre proche de celui mesuré au cours des deux dernières décennies (tableau 22).

... la croissance de la productivité, à un niveau historiquement bas, se tasse encore, ...

En 2009, la croissance de la productivité (horaire) est encore légèrement freinée par la faiblesse de la croissance économique, une nouvelle extension du système des titres-services et la progression du taux de subventions salariales (voir section B1). Toutefois, tous ces facteurs ne jouent plus à partir de 2010. Sous l'effet de la reprise, la croissance de la productivité progresse alors à 1,7 % pour retomber à 1,35 % en moyenne au cours des autres années de la période de projection, soit à un niveau légèrement inférieur à la croissance des salaires réels (déflatés par les prix de la valeur ajoutée, voir section B2). Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance de la productivité ne dépasse pas 1,24 %, ce qui est un niveau historiquement bas (voir section B3) et inférieur à la moyenne des six dernières années.

... la réduction de la durée du travail moyenne, quoique modeste, reste structurelle, ...

Quant à la durée du travail moyenne dans le secteur marchand, elle continue à diminuer en tendance, compte tenu du nombre croissant de salariés travaillant à temps partiel. Au cours des dernières années, cette tendance a été légèrement estompée par l'effet cyclique classique d'une embellie conjoncturelle sur la durée du travail. Le développement structurel du travail à temps partiel est soutenu par les demandes accrues d'interruptions de carrière à temps partiel. Le nombre de travailleurs à temps partiel (abstraction faite du secteur public) devrait encore progresser de 27 700 unités, si bien qu'en fin de période, pas moins de 5,2 % des travailleurs du secteur marchand profiteront de cette possibilité. De plus, la croissance du nombre de travailleurs du système de titres-services entraîne, sur la période 2005-2009, une forte croissance du nombre de travailleurs à temps partiel. Il s'agit, dans ce dernier cas, d'emplois à horaire très réduit - contrairement à la majorité des emplois à temps partiel - ce qui accentue la diminution de la durée moyenne de travail. L'emploi dans le cadre du système des titres-services devrait encore, l'année prochaine, peser sur l'évolution de la durée de travail qui baisserait de 0,2 %. A partir de 2010, la durée du temps de travail diminue encore de 0,10 % par an de sorte que la diminution annuelle moyenne sur l'ensemble de la période atteint 0,15 %, ce qui représente une baisse légèrement plus marquée qu'au cours des six dernières années (0,11 % par an).

... ce qui entraîne une croissance de l'emploi nettement supérieure à celle des six dernières années.

Le repli conjoncturel se traduit, en 2009, par un nouveau ralentissement de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand. Si elle atteint encore 0,95 %, c'est notamment grâce à la nouvelle extension de l'emploi dans le cadre du système des titres-services. Après 2009, ce facteur ne joue plus mais l'activité reprend, si bien que l'emploi dans le secteur marchand progresse en moyenne de 1 % par an. Sur l'ensemble de la période de projection, les créations d'emploi dans le secteur marchand (tableau 23 : augmentation de 231 000 unités; tableau 22 : croissance annuelle de 1,06 %) devraient être sensiblement supérieures à celles enregistrées au cours des six dernières années (163 000 unités, croissance annuelle de 0,80 %), en dépit d'une croissance comparable de l'activité au cours des deux périodes.

Une nouvelle progression de l'emploi indépendant...

Toutefois, on remarque que le nombre d'indépendants - tout comme dans le passé récent - continue à augmenter en chiffres absolus (de 13 000 unités au cours de la

période 2008-2013). A cet égard, la période 2003-2004 a marqué un tournant: après avoir diminué de manière structurelle, le nombre d'indépendants a fortement augmenté depuis. Cette progression n'est toutefois pas suffisante pour maintenir la part du travail indépendant dans l'emploi marchand: elle est passée de 20,5 % en 2001 à 20,1 % l'an dernier et devrait atteindre 19,2 % en 2013.

...soutenue par des facteurs structurels...

Premièrement, l'évolution tendancielle du travail indépendant est, traditionnellement, largement fonction de l'évolution de la structure de l'activité économique. Ainsi, les gains de productivité élevés dans l'agriculture ont débouché sur une baisse sensible de l'emploi dans cette branche où l'emploi indépendant domine. Au fur et à mesure que le poids de cette branche dans l'emploi marchand diminue, son effet de freinage sur l'évolution du nombre d'indépendants décroît. Deuxièmement, il apparaît que le nombre d'administrateurs de société¹ augmente de manière structurelle plus rapidement que l'emploi marchand total depuis le début des années nonante, ce qui stimule l'évolution du nombre d'indépendants.

...mais surtout par la récente rupture de tendance dans certains branches spécifiques.

L'évolution récente du travail indépendant est aussi fortement influencée par une rupture de tendance dans certaines branches ('Commerce et horeca', 'Construction'), sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui s'établissent en Belgique sous ce statut. Dans les présentes perspectives, nous tablons sur le fait que ce facteur continuera à jouer dans l'avenir immédiat mais s'affaiblira progressivement au fur et à mesure que les restrictions limitant la libre circulation des travailleurs (salariés) seront levées. Par conséquent, le nombre d'indépendants devrait continuer à progresser en début de période pour ensuite pratiquement se stabiliser.

Moins de pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière...

Dans l'industrie manufacturière, l'activité progresse en moyenne plus rapidement (1,4 % contre 0,9 %) qu'au cours des six dernières années (voir chapitre 3) et la hausse des subventions salariales (voir section B1) contribue à maîtriser l'évolution des charges salariales. La croissance de la productivité du travail (par tête) se ralentit (2,5 % contre 2,8 %) de sorte que les pertes d'emploi sont moins nombreuses (35 000) que dans le passé récent (72 000), où l'on a enregistré une chute importante du nombre d'emplois dans les industries textile et automobile.

... et de nouvelles créations d'emploi dans la construction à partir de 2010.

Le secteur de la construction est très sensible à la conjoncture. Au cours de la période 2002-2004, 7 400 emplois ont été supprimés dans ce secteur alors que 19 700 ont été créés (en ce compris une augmentation de 3 500 indépendants; cf. ci-dessus) au cours de ces trois dernières années. C'est surtout durant les deux dernières années que l'activité de la construction a décollé. En raison du ralentissement conjoncturel que l'on devrait observer cette année et l'année prochaine, l'emploi dans ce secteur devrait quasiment se stabiliser, avant de repartir à nouveau à partir de 2010. L'emploi dans l'industrie de la construction continue alors à progresser si bien qu'au total 9 000 emplois seraient créés sur l'ensemble de la période, soit un peu moins qu'au cours des six dernières années.

1. Dans les comptes nationaux, cette activité est classée dans les services aux entreprises, donc dans la branche 'autres services marchands' dans ces perspectives.

Hausse structurelle de l'emploi dans les services marchands ...

Le recul structurel de l'emploi dans l'agriculture et l'industrie (au total -39 000 personnes) est plus que compensé par les créations d'emploi dans les services marchands (+271 000 personnes). La part des branches tertiaires dans l'emploi total est passée de 54 % en 1980 à 72,9 % en 2007 et devrait encore progresser jusqu'à 75,6 % en 2013.

...mais pas dans la branche 'crédit et assurances',...

Néanmoins, l'évolution de l'emploi dans le secteur des services est caractérisée par un certain degré d'hétérogénéité. Ainsi, l'emploi dans la branche 'crédit et assurances' diminue depuis le début des années nonante suite à des gains de productivité qui y sont structurellement plus élevés que dans les autres services marchands et qui dépassent même légèrement ceux de l'industrie manufacturière. Dans le secteur tertiaire, c'est également dans cette branche que le plus grand nombre de licenciements de travailleurs de plus de 50 ans (proportionnellement à l'emploi) est intervenu dans un passé récent. Cela témoigne soit d'une structure d'âge relativement âgée (avec de nombreux départs "naturels" de travailleurs âgés), soit d'une possible réduction des effectifs principalement aux dépens des catégories plus âgées. Au cours de la période de projection, les pertes d'emploi devraient cependant se limiter, dans cette branche, à 3 000 personnes.

TABLEAU 23 - L'emploi intérieur par branche
(moyennes annuelles, en milliers de personnes)

	écarts				niveau			
	90 - 80	01 - 90	07 - 01	13 - 07	1980	1990	2007	2013
Agriculture	-14	-27	-9	-10	132	118	83	73
Industrie	-216	-107	-60	-29	1258	1042	875	846
- Energie	-24	-8	-1	-2	64	40	31	29
- Industrie manufacturière	-135	-111	-72	-35	907	771	588	553
- Construction	-56	12	12	9	288	231	256	265
Services marchands	311	395	232	271	1633	1944	2572	2842
- Transports et communication	-22	23	-6	15	300	278	295	310
- Commerce et horeca	51	-2	51	20	670	721	769	789
- Crédit et assurances	18	-6	-8	-3	135	153	139	135
- Santé et action sociale	96	112	63	74	218	313	489	563
- Autres services marchands ^a	169	252	88	138	310	480	820	958
- Titres-services	0	0	53	33	0	0	53	85
- Emplois ALE	0	16	-8	-6	0	0	8	2
Services non marchands	3	23	35	20	757	760	818	838
- Administrations publiques et enseignement	16	15	49	18	683	700	763	781
- Services domestiques ^b	-13	8	-14	2	74	60	55	57
Emploi intérieur	84	285	198	251	3780	3865	4348	4599
Secteur des entreprises, dont:	81	262	163	231	3024	3105	3530	3762
- Salariés	13	253	146	218	2411	2424	2823	3042
- Indépendants	68	9	18	13	613	681	707	720
Population active occupée	87	289	206	259	3823	3911	4405	4665
Taux d'emploi (% pop.15-64 ans)	-0,7	3,7	0,6	1,7	59,3	58,6	62,9	64,6

a. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. Pour compte propre auprès des ménages.

...croissance modérée dans 'transports et communication' et 'commerce et horeca',...

Dans les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca', la croissance de l'emploi en projection est modérée (respectivement de 0,9 % et de 0,4 % par an). Dans les transports, 15 000 emplois sont créés. Dans cette branche, l'emploi augmente depuis le milieu des années nonante, c'est-à-dire depuis le moment où les grandes restructurations à la SNCB ont pris fin. Cette tendance s'était temporairement interrompue au début de cette décennie suite à la faillite de la SABENA. Dans la branche 'commerce et horeca', l'emploi progresse de 20 000 unités, donc à un rythme beaucoup moins soutenu qu'au cours des six dernières années compte tenu du ralentissement de la croissance dans cette branche.

... et donc très concentrée dans...

Tout comme par le passé, les branches 'santé et action sociale' et 'autres services marchands'¹ sont les branches créatrices d'emploi par excellence dans le secteur marchand, et ce tant en chiffres absolus (augmentation respective de 74 000 et 138 000 personnes) qu'en pourcentages (croissance annuelle moyenne respectivement de 2,4 % et 2,6 %).

...le secteur 'santé et action sociale'...

Dans le secteur des soins de santé, (en ce compris l'action sociale), la croissance de l'emploi oscille autour des 2,5 % depuis le début des années nonante, et ce indépendamment du climat conjoncturel. Cette évolution s'explique à la fois par l'augmentation continue de la part de ce type de services dans la consommation individuelle, ainsi que par des pertes de productivité continues. Il est à noter que depuis le début de cette décennie, l'emploi dans cette branche n'est plus soutenu par une augmentation du nombre de travailleurs indépendants. Au cours des prochaines années également, la hausse de l'emploi devrait s'appuyer exclusivement sur le travail salarié. La croissance de l'activité s'accélère dans les soins de santé, mais étant donné que la productivité ne diminue plus, la croissance de l'emploi devrait se maintenir au même niveau que dans un passé récent, et ce en dépit d'une baisse du nombre d'emplois financés par le Maribel social².

...et surtout dans les 'autres services marchands'.

Dans les autres services marchands, l'évolution de l'emploi est beaucoup plus sensible à la conjoncture que dans la branche des soins de santé étant donné que ces services fournissent notamment des prestations à d'autres entreprises (dont, par convention, tout le travail intérimaire). Le repli conjoncturel observé au début de cette décennie a entraîné un ralentissement temporaire mais net des créations d'emploi, alors que la reprise observée ces dernières années est allée de pair avec une forte augmentation du nombre d'emplois. Au cours des deux prochaines années, le climat conjoncturel plus morose devrait peser légèrement sur les créations d'emploi dans cette branche. Cet effet devrait ensuite disparaître. De plus, la croissance de l'emploi dans les autres services marchands est toujours soutenue par la hausse du nombre d'administrateurs d'entreprise, un groupe d'indépendants qui, par convention, relève de cette branche.

De plus, les emplois titres-services se développent considérablement,...

Enfin, l'extension du système des titres-services a entraîné, ces dernières années, la création brute de 53 000 postes de travail supplémentaires, ce qui a représenté une très importante proportion de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand. Cette année-ci et l'année prochaine, le nombre de personnes actives dans ce système progresserait encore sensiblement. A partir de 2010, le système devrait atteindre sa vitesse de croisière et le rythme de croissance devrait se ralentir. Au

-
1. Il s'agit notamment des services non financiers aux entreprises, des services personnels, des services socioculturels et des services à la collectivité.
 2. Une conséquence du gel du budget du Maribel social après 2007.

total, pas moins de 33 000 nouveaux emplois devraient être créés dans le cadre de ce système sur l'ensemble de la période de projection.

... en partie seulement au détriment de l'emploi dans les autres services aux ménages.

L'augmentation spectaculaire du nombre de travailleurs titres-services a en partie été compensée par une baisse de l'emploi dans d'autres activités de services aux ménages, tant dans le secteur marchand même (- 8 000 personnes dans le système ALE) qu'en dehors de celui-ci (-14 000 travailleurs - pour la plupart non déclarés - dans les services non marchands aux ménages pour compte propre). Par conséquent, le nombre total de travailleurs offrant des services aux ménages aurait augmenté de 31 000 unités ces dernières années, ce qui témoigne de la nette augmentation de la demande pour ce type de services. Au cours des prochaines années, une nouvelle progression de la demande devrait permettre la création de 29 000 emplois supplémentaires. Ces emplois se composeraient principalement d'emplois titres-services mais aussi - une fois que le système aura atteint sa vitesse de croisière - d'emplois non déclarés (+2 000 personnes au total sur l'ensemble de la période) alors que l'emploi ALE continuera à diminuer (-6 000 personnes).

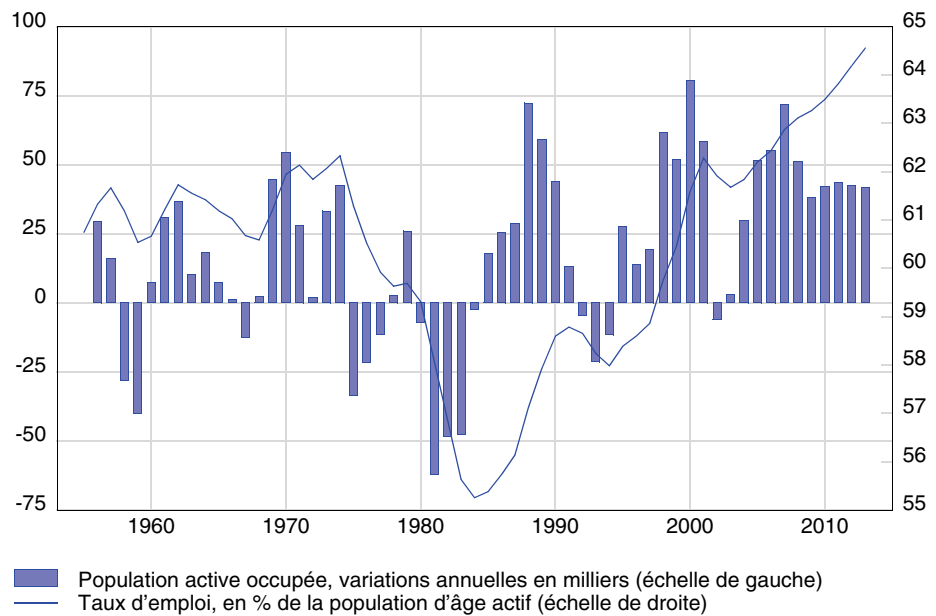
Ralentissement important de la création d'emplois publics.

L'emploi dans les administrations publiques et dans l'enseignement a encore sensiblement progressé au cours des six dernières années (+49 000 personnes) surtout dans les régions, les communautés et les administrations locales. En projection, la progression devrait être beaucoup moins prononcée (+18 000 personnes) et se situer dans les mêmes sous-secteurs institutionnels.

Conclusion: le nombre d'actifs occupés augmente sensiblement...

Les contributions positives du secteur marchand, des services non marchands et des travailleurs frontaliers (augmentation de 8 000 personnes) font progresser la population active occupée totale de 259 000 personnes à moyen terme (+ 43 200 personnes en moyenne par an), ce qui est sensiblement plus qu'au cours des six dernières années (+206 000 personnes). Toutefois, le repli conjoncturel en début de période se traduit pas un net ralentissement de la croissance de la population active occupée. Cette croissance a représenté encore 71 700 personnes l'an dernier mais ne devrait plus dépasser 51 200 personnes cette année et 38 100 personnes l'an prochain. Ensuite, la population active occupée devrait s'accroître en moyenne de 42 400 personnes par an.

GRAPHIQUE 20 - Population active occupée et taux d'emploi



...et débouche - à la fin du repli conjoncturel actuel - sur une hausse accélérée du taux d'emploi.

Le taux d'emploi¹ avait atteint un pic en 2001 avec 62,3 %, avant de redescendre à 61,7 % en 2003 pour ensuite remonter à 62,9 % en 2007. Au cours des six prochaines années, la croissance de la population d'âge actif (0,51 % en moyenne par an) devrait être sensiblement inférieure à celle de la population active occupée (0,96 % par an), de sorte que le taux d'emploi grimperait à 64,6 % en 2013. De plus, la croissance de la population d'âge actif devrait progressivement s'essouffler au cours des six prochaines années (voir section A2) si bien que - à l'issue du présent repli conjoncturel - la croissance du taux d'emploi devrait s'accélérer en fin de période.

Part croissante des travailleurs de plus de 50 ans dans l'emploi.

Le poids des plus de 50 ans dans l'ensemble de la population active occupée s'est fortement accru : il est passé de 16,5 % en 1990 à 23,1 % en 2007 et devrait atteindre 26,1 % en 2013. Cette classe d'âge connaît à la fois une forte croissance démographique (voir section A2), mais aussi une nette augmentation du taux d'emploi, une tendance qui s'est fait jour à la moitié des années nonante (progression de 35 % en 1990 à 48,2 % en 2007 et enfin à 52,4 % en 2013). La hausse du taux d'emploi dans cette classe d'âge est principalement attribuable à la progression du taux d'activité. Chez les femmes, la progression du taux d'activité dans cette classe d'âge s'explique par un effet du cohorte et par le relèvement de l'âge de la retraite (voir section A2), tandis que chez les hommes, c'est plutôt la diminution de la part des prépensionnés dans la réserve de main-d'oeuvre qui joue.

1. Mesuré ici comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

D. Réserve de main-d'œuvre et chômage

La phase montante de la conjoncture...

Sur l'ensemble des six dernières années, le nombre de chômeurs (définition BFP¹ ; y compris les « chômeurs âgés² ») a augmenté de 29 000 unités (cf. tableau 24). Cette période est toutefois caractérisée par un cycle conjoncturel très marqué, avec un accroissement substantiel des chiffres du chômage durant les années 2000-2004 (+105 000 personnes), une stabilisation en 2005 et une forte baisse au cours des deux dernières années (-77 000 personnes). De ce fait, le taux de chômage (définition BFP) a d'abord grimpé pour atteindre 14,4 % en 2004 (cf. graphique 21), mais est reparti à la baisse l'an passé, retombant à 12,6 %, soit exactement le niveau atteint six ans auparavant.

TABLEAU 24 - Réserve de main-d'œuvre et chômage^a
(moyennes annuelles, en milliers; taux en pour cent)

	écarts				niveau			
	90 - 80	01 - 90	07 - 01	13 - 07	1980	1990	2007	2013
Offre potentielle de travail (1)	272	413	236	232	4259	4531	5181	5413
- Interruptions de carrière à temps plein	22	8	-2	-0	0	22	28	28
- Prépensions (3)	68	-34	4	-4	76	144	114	109
Population active - définition BFP (4)	183	439	234	237	4183	4366	5039	5276
- Population active occupée	87	289	206	259	3823	3911	4405	4665
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	31	67	69	-16	359	390	526	509
* dont : 15 à 49 ans		79	-3	-58		347	424	365
* dont : 50 ans et plus		-13	72	42		43	102	144
- 'Chômeurs âgés' (6)	65	83	-40	-6	0	65	108	102
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	96	150	29	-22	359	455	633	611
Réserve de main-d'œuvre (8)=(7)+(2)+(3)	185	124	31	-27	436	621	775	748
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	3,5	1,4	-0,1	-1,1	10,2	13,7	15,0	13,8
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	1,8	2,2	-0,0	-1,0	8,6	10,4	12,6	11,6

a. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée incluent les personnes âgées de 65 ans et plus.

...s'est traduite l'an passé par un recul du chômage d'une ampleur surprenante...

La baisse du chômage observée l'année passée (62 000 chômeurs en moins ; baisse de 1,3 point de pourcentage du taux de chômage) a atteint une ampleur inégalée au cours des dernières décennies, alors que la croissance du PIB n'a pas dépassé sensiblement son niveau tendanciel. L'emploi a certes connu l'an dernier une forte croissance, soutenue par l'impact retardé de l'accélération vigoureuse de l'activité économique en 2006 (ce qui s'est traduit par une très faible croissance de la productivité au cours de l'année passée ; cf. section C). Cette croissance de l'emploi est toutefois loin de pouvoir justifier à elle seule une baisse du chômage d'une telle ampleur, ce qui implique en toute logique un tassement significatif de la croissance (mesurée) de la population active au cours de l'année passée. Dès lors, vu l'accroissement important de la population d'âge actif, le taux d'activité diminue sensiblement (cf. section A). Au total, ces divers indicateurs (mesurés à

1. Comme déjà mentionné dans la section A, la rupture causée par l'inclusion des travailleurs ALE dans les chiffres du chômage administratif depuis octobre 2004 a été éliminée.
2. Dans cette section, l'expression 'chômeurs âgés' est utilisée comme abréviation de la dénomination officielle des 'chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi'.

partir des données administratives) ne débouchent pas sur une image cohérente de la situation du marché de l'emploi en 2007.

...recul sans doute fortement influencé par la politique d'activation,...

C'est la raison pour laquelle, à la section A, nous formulons l'hypothèse selon laquelle cette incohérence pourrait s'expliquer, du moins partiellement, par l'effet à la baisse de la politique d'activation sur les chiffres administratifs du chômage, ce qui pourrait contribuer à expliquer les chocs négatifs sur les taux d'activité mesurés chez les moins de 50 ans.

...laquelle continue à soutenir la baisse du chômage en 2008.

Cette année encore, le chômage devrait continuer à baisser substantiellement (-26 000 unités) et le taux de chômage reculerait encore sensiblement (pour atteindre 12,0 %). L'emploi continue, il est vrai, de croître assez vigoureusement, et ce, en dépit du ralentissement conjoncturel (cf. section C), tandis que le chômage mesuré devrait continuer à subir l'influence des facteurs qui ont accéléré son recul au cours de l'année passée, dont la politique d'activation. Cette dernière hypothèse se traduit d'ailleurs par une croissance, une nouvelle fois assez faible, de la population active (cf. section A).

Toutefois, à partir de l'an prochain, le taux de chômage ne baisse pratiquement plus...

A partir de l'année prochaine, la croissance de la population active, soutenue dans une mesure équivalente par des impulsions démographiques et par des changements dans le comportement d'offre (cf. section A), se stabilise (0,8 % par an), tandis que la croissance de la population active occupée bien qu'en repli, reste légèrement supérieure (0,9 % en moyenne annuelle) et se stabilise également à partir de 2010. Par conséquent, le taux de chômage fléchit à peine durant le reste de la période de projection et revient à 11,6 % en 2013. En termes absolus, le nombre de chômeurs augmente même légèrement (de 4 000 unités) au cours de cette période. Sur l'ensemble de la période de projection, la baisse du nombre de chômeurs atteint encore 22 000 unités.

...si bien que le niveau de la réserve de main-d'œuvre « administrative » reste élevé.

La réserve de main-d'œuvre « administrative » globale (chômage, interruptions de carrière à temps plein et prépensionnés) diminue un peu plus que le nombre de chômeurs (-27 000 personnes), étant donné la légère baisse du nombre de prépensionnés (cf. section A), mais compte toujours 748 000 personnes à la fin de la période de projection. Par conséquent, le taux global de réserve de main-d'œuvre équivaut encore à 13,8 % en 2013 (contre 15 % l'année passée ; cf. tableau 24).

La réserve de main-d'œuvre continue d'augmenter chez les plus de 50 ans ...

Dans la classe d'âge des 50 à 64 ans, le taux de réserve de main-d'œuvre enregistre une baisse structurelle entamée depuis le milieu des années 90 : de 31,2 % en 1995, il est passé l'an dernier à 25,7 % et devrait encore se replier autour de 23,9 % à la fin de la période de projection. Toutefois, en nombre de personnes, la réserve de main-d'œuvre chez les plus de 50 ans continue à augmenter (+32 000 personnes), eu égard à la forte hausse (de nature sociodémographique) de l'offre de travail dans cette tranche d'âge (cf. section A).

...mais comprend de moins en moins de prépensionnés et de chômeurs âgés, et toujours plus de demandeurs d'emploi (administratifs).

De plus, la composition de la réserve de main-d'œuvre chez les plus de 50 ans est en train d'évoluer sensiblement. En effet, la part des prépensionnés diminue systématiquement : de 37,7 % en 2001, elle est passée à 34,5 % l'année passée, et elle devrait atteindre – notamment sous l'effet du Pacte de solidarité entre les générations – 30,2 % en 2013. De même, la part des « chômeurs âgés » a fortement diminué (de 50,7 % en 2001 à 32,7 % l'année passée), suite au relèvement de l'âge minimum d'accès au régime, qui est passé de 50 à 58 ans. La part des chômeurs âgés devrait encore diminuer jusqu'en 2010 (26,7 %) pour ensuite repartir légèrement à la hausse (28,2 % en 2013), étant donné que dès 2010, les effets de la réforme du régime auront définitivement atteint leur vitesse de croisière. En chif-

fres absolus, le nombre de chômeurs âgés diminuerait encore de 6 000 unités durant les six prochaines années. Enfin, la part des « demandeurs d'emploi administratifs » (chômeurs de plus de 50 ans qui sont censés rechercher activement un emploi) augmente donc sensiblement : de seulement 10,3 % en 2001, cette part a atteint 30,9 % l'année dernière et devrait avoisiner 39,8 % en 2013, si bien que leur nombre augmente sensiblement (+42 000 personnes, cf. tableau 24). Dans cette classe d'âge, le taux de chômage (définition BFP) a encore baissé au cours des deux dernières années, passant de 19 % à 18 %, mais le mouvement à la baisse devrait être moins prononcé au cours des six prochaines années (de 18 % à 17,6 %), adoptant ainsi le rythme ralenti de la baisse du taux de chômage global.

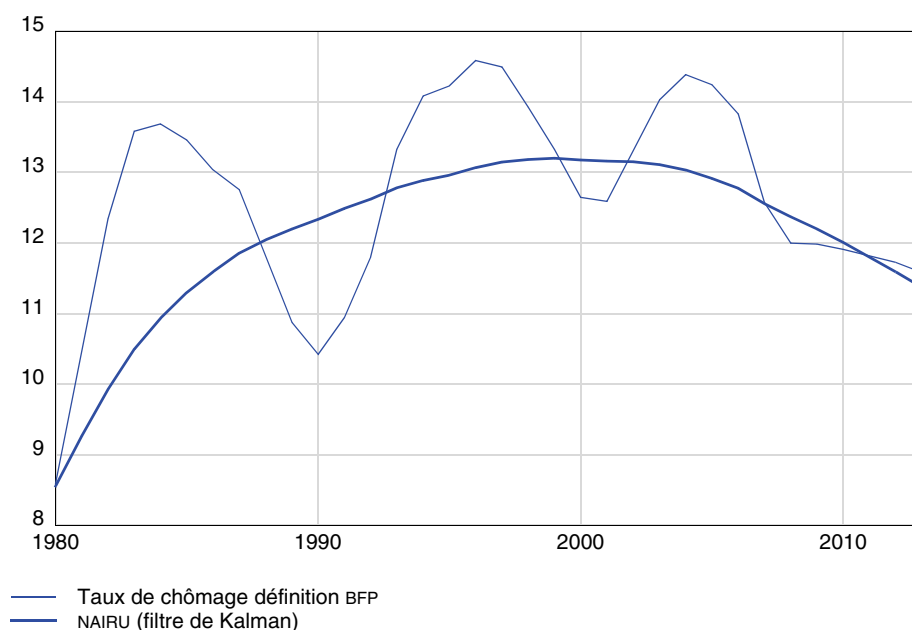
Le taux de chômage des moins de 50 ans descend sous son précédent plancher conjoncturel.

Dans la tranche d'âge des moins de 50 ans, le taux de chômage (définition BFP) a baissé très rapidement au cours des deux dernières années, puisqu'il est passé de 13,1 % à 11,1 %. Ce niveau est pratiquement identique à celui atteint au terme de la précédente période de haute conjoncture (11,2 % en 2001), même si la comparaison est certainement quelque peu faussée par les conséquences du contrôle plus strict exercé sur le comportement de recherche d'emploi des chômeurs indemnisés. Avec une baisse modérée du taux de chômage chez les plus de 50 ans, le taux de chômage parmi les moins de 50 ans devrait continuer à baisser pour atteindre 9,3 % en 2013.

La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives du marché du travail n'est pas garantie a priori ...

Il n'est *a priori* pas garanti que ces perspectives d'évolution du marché du travail (faible croissance persistante de la productivité, augmentation sensible tant de la population active que de la population active occupée, baisse limitée du taux de chômage global, mais baisse significative du taux de chômage des moins de 50 ans) soient compatibles avec le scénario d'évolution des salaires (hausse plus rapide des salaires bruts avant indexation par rapport au passé récent, mais restant plus ou moins conforme à l'évolution de la productivité). Ce scénario est en effet entièrement basé sur l'hypothèse selon laquelle les salaires belges suivront l'évolution des pays voisins, sans tenir compte du contexte macroéconomique intérieur et de la situation du marché du travail (cf. section B2).

GRAPHIQUE 21 - Taux de chômage observé et NAIRU - définition BFP



...et hors incidence des facteurs cycliques ...

Un des moyens de tester la cohérence interne des perspectives à cet égard est d'utiliser une méthode qui tente de scinder l'évolution du chômage en une composante conjoncturelle et une composante structurelle. Le graphique 21 présente l'évolution du taux de chômage (définition BFP) et du NAIRU (calculé avec le filtre de Kalman¹), à savoir le taux de chômage compatible avec une inflation stable.

...le scénario de ces projections repose sur une baisse non négligeable du taux de chômage structurel.

Les années où l'on a observé un 'unemployment gap' négatif (soit un taux de chômage inférieur au NAIRU), à savoir vers la fin de la décennie '80 et le début de la décennie '90, puis à la fin des années '90 et au début des années 2000, étaient également des périodes marquées par des tensions salariales. Etant donné que le net recul du taux de chômage observé ces dernières années ne s'est accompagné que d'une progression limitée de l'inflation salariale (voir section B2), ce recul n'aurait pas uniquement une origine cyclique mais serait également dû à une baisse du NAIRU. Ce n'est que cette année-ci que l'unemployment gap deviendrait négatif; il serait accompagné d'une nette accélération de l'évolution des salaires nominaux. Pour le reste de la période de projection, l'hypothèse salariale retenue implique que la baisse (limitée) du taux de chômage irait de pair avec un nouveau recul du taux de chômage structurel, qui passerait ainsi de un peu plus de 13 % au début de la décennie à moins de 11,5 % en 2013.

Incertitudes étant donné les différences régionales et l'écart important entre les taux de chômage BFP et EFT.

Cette baisse du chômage marque une rupture par rapport à la tendance observée au cours des dernières décennies. De plus, on peut se demander dans quelle mesure le taux de chômage BFP peut baisser sans générer de nouvelles tensions à la hausse des salaires. Cette question peut être légitimement posée, compte tenu des différences régionales importantes (dans la classe d'âge des moins de 50 ans, le taux de chômage BFP est tombé à 5,9 % en Flandre l'an dernier) et de l'écart très marqué entre le taux de chômage BFP et le taux de chômage EFT². L'an dernier, le taux BFP était supérieur de 5,2 points de pourcentage au taux EFT.

Cet écart est renforcé par des effets de composition négatifs,...

De plus, les effets dus à la composition différente des concepts ont tendance à renforcer l'écart existant. Premièrement, c'est dans les classes d'âge supérieures que l'écart entre les deux types de taux est le plus marqué (voir encadré 9). Compte tenu du vieillissement de l'offre de travail administrative (voir section A), le poids des classes d'âge supérieures augmente sensiblement. Par conséquent, une progression donnée de l'offre de travail administrative débouche sur une croissance moins soutenue de l'offre de travail EFT, et donc sur une baisse plus marquée du taux de chômage EFT pour une croissance donnée de l'emploi. Deuxièmement, la population d'âge actif augmente moins sensiblement en Flandre, soit dans la région où l'écart entre les taux BFP et EFT de chômage et d'activité est le plus bas. Cette situation entraîne, toutes choses étant égales par ailleurs, une croissance moins forte de l'offre de travail EFT.

...mais s'est resserré au cours des dernières années en raison de divers facteurs,...

En dépit de ces effets négatifs de composition, l'écart entre les taux BFP et EFT a fortement diminué au cours de ces trois dernières années (en 2004, le taux BFP était supérieur de 6,1 points de pourcentage). Une comparaison par grande catégorie d'âge (voir encadré 9) montre que cette résorption est sans doute due à divers facteurs, dont la politique d'encouragement de la recherche active d'un

1. Voir les 'Perspectives économiques 2006-2011' pour une description tant du concept NAIRU que de la méthode d'estimation.
2. Tel que mesuré dans les enquêtes sur les forces du travail de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE).

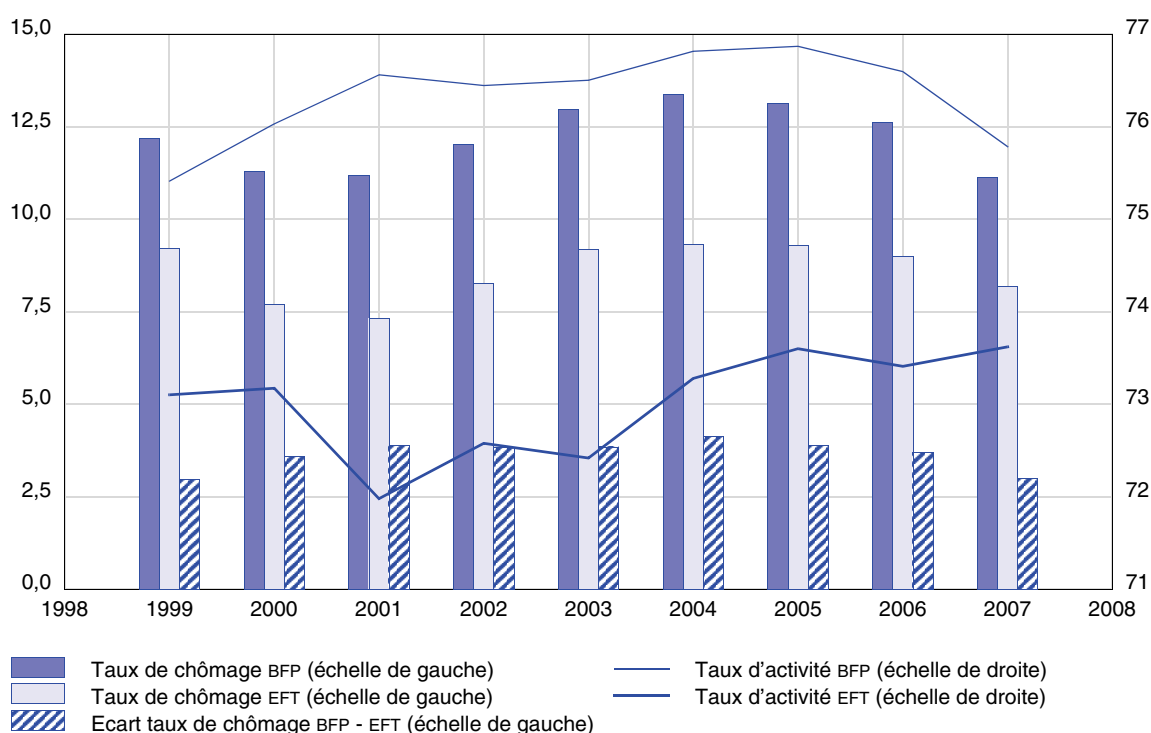
emploi (effet à la hausse sur les taux de chômage et d'activité EFT), l'assainissement des fichiers administratifs à la suite des contrôles plus stricts prévus dans le cadre de cette même politique (effet à la baisse sur les taux d'activité et de chômage BFP, voir aussi section A) et la mise au travail des candidats peu qualifiés dans le cadre du système des titres-services (qui influence sans doute moins le taux de chômage EFT que le taux de chômage BFP).

ENCADRE 9 - Taux de chômage : taux administratif (BFP) vs. enquête sur les forces du travail (EFT)

Dans les précédentes éditions des Perspectives, il a déjà été expliqué que l'efficacité de la politique d'activation ciblée sur les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) pourrait se mesurer par le biais d'un resserrement entre les taux de chômage administratif BFP et les taux de chômage EFT¹. Ce dernier est traditionnellement moins élevé vu que les critères relatifs au 'comportement de recherche active' des EFT sont plus stricts. Par conséquent, ces enquêtes recensent moins de 'demandeurs d'emploi' et donc moins de 'population active'. Des comportements de recherche plus actifs parmi les DEI devraient donc faire augmenter les taux de chômage EFT (et donc les taux d'activité EFT) par rapport aux taux administratifs.

Les chiffres les plus récents font apparaître un net rapprochement des deux taux de chômage dans la classe d'âge des moins de 50 ans (le principal groupe ciblé par la politique d'activation). L'écart était encore de quelque 4 points de pourcentage en 2004 (graphique 9a : EFT: 9,3 % contre BFP: 13,4 %²) et de 3 points de pourcentage l'an dernier (8,2 % contre 11,1 %). En dépit de l'interprétation prudente à réserver aux évolutions à un an d'intervalle mesurées dans des enquêtes, un éventuel renforcement du comportement actif de recherche ne peut à lui seul expliquer un rapprochement des deux taux. La disparition d'un groupe de DEI indemnisés des comptages administratifs (suite à des sanctions ou à un afflux vers les statuts de chômeurs indemnisés avec dispense d'obligation de recherche d'emploi) a exactement les mêmes conséquences, mais via un effet à la baisse sur le taux BFP.

GRAPHIQUE 9a - Taux de chômage et taux d'activité ; 15-49 ans ; BFP vs. EFT (en %)



1. Tel que mesuré dans les enquêtes sur les forces de travail (EFT) de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE).
2. Pour ce qui est de l'interprétation des résultats EFT, il convient de tenir compte de la rupture de série intervenue en 2001. Depuis lors, les personnes en interruption de carrière complète depuis plus de trois mois ne sont plus prises en compte dans l'estimation de l'emploi. Il s'agit de quelque 20 000 personnes dans la classe des 15-49 ans qui exercent donc un effet négatif estimé à 0,45 point de pourcentage sur le taux d'activité et un effet positif de 0,05 point de pourcentage sur le taux de chômage.

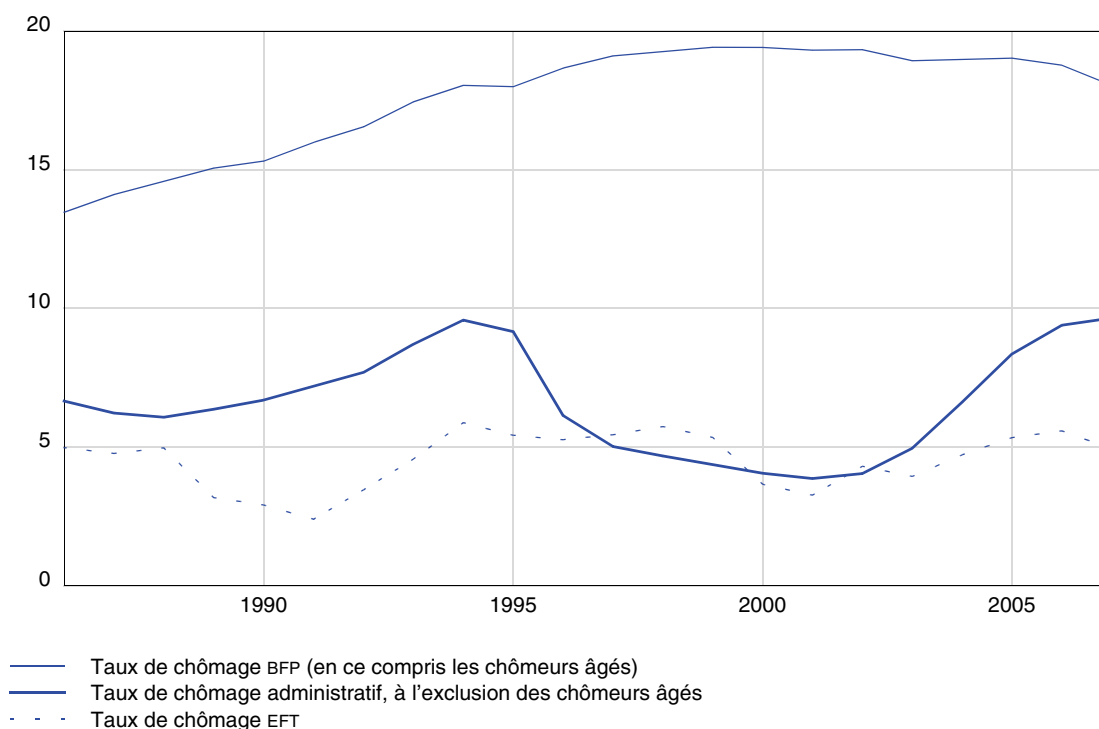
Suite encadré 9

Une comparaison de l'évolution des taux d'activité EFT et BFP dans cette classe d'âge montre (voir graphique 9a) que le taux EFT a légèrement progressé au cours des dernières années alors que le taux BFP (voir aussi section A) a sensiblement reculé, surtout l'an dernier. Ce profil d'évolution semble indiquer qu'il convient plutôt de privilégier la deuxième interprétation (assainissement des données administratives, impact à la baisse sur le taux d'activité BFP) par rapport à la première (comportement de recherche d'emploi plus actif, effet positif sur le taux EFT).

Une troisième explication possible est que le développement sensible, récemment observé, de l'emploi dans le cadre du système des titres-services a permis de mettre au travail des chômeurs indemnisés peu qualifiés qui n'étaient pas comptabilisés comme étant 'à la recherche active d'un emploi' dans les EFT. On remarque en effet que le rapprochement des deux taux de chômage est plus marqué (de 4,8 points de pourcentage en 2004 à 3,2 en 2007) chez les femmes (qui constituent le gros des effectifs des travailleurs 'titres-services') que chez les hommes (de 3,4 points de pourcentage à 2,7 points de pourcentage) dans cette classe d'âge.

Chez les plus de 50 ans, l'écart entre les taux BFP et EFT est beaucoup plus élevé (en 2007: 18,0 % versus 4,9 %; graphique 9b). Cette importante différence de niveau est principalement due au fait que le concept BFP inclut les chômeurs âgés, un groupe de chômeurs indemnisés qui n'est pas comptabilisé parmi les demandeurs d'emploi dans les chiffres administratifs. En 2007, le taux de chômage administratif à l'exclusion des chômeurs âgés atteignait 9,7 %. Le graphique ci-dessous montre clairement que l'évolution de ce dernier a été fortement influencée par les mesures visant à faciliter l'accès au statut de chômeur âgé (à la moitié des années nonante) et ensuite à le restreindre (relèvement progressif de l'âge minimum d'accès à ce statut de 50 à 58 ans au cours de ces dernières années). Ces mesures, pour cette classe d'âge, ont fait premièrement chuter et ensuite sensiblement augmenter la proportion de demandeurs d'emploi administratifs dans le chômage BFP (voir également tableau 24).

GRAPHIQUE 9b - Taux de chômage; 50-64 ans; BFP vs. EFT
(en pour cent de la population active correspondante)



Toutefois, il s'avère que ces glissements entre statuts administratifs n'ont eu que peu d'incidence sur le nombre de personnes de cette classe d'âge, comptabilisées comme 'à la recherche active d'un emploi' dans le taux EFT. Le taux de chômage EFT de cette classe d'âge oscille autour des 5 % depuis le milieu des années nonante. On pourrait s'attendre *a priori* à ce que les mesures aboutissent à un net rapprochement des taux de chômage BFP et EFT, mais cela a été peu le cas jusqu'à présent. On constate bien une baisse du taux BFP au cours de ces deux dernières années, mais le taux EFT suit plus ou moins la même évolution. Cela semble indiquer que la baisse du nombre de chômeurs de plus de 50 ans est la conséquence de l'exploitation de la réserve disponible de demandeurs d'emploi EFT, alors que le comportement effectif de recherche d'emploi de la réserve administrative de main-d'oeuvre au sens large évolue relativement peu, à ce jour, dans cette classe d'âge.

...qui tous ont des effets très différents au niveau de l'interprétation de la baisse du taux de chômage structurel implicite à ces perspectives.

Ces trois facteurs pourraient également jouer à moyen terme (dont les deux derniers en début de période de projection), mais ils ont des effets différents quant à l'interprétation de la baisse de la composante structurelle du taux de chômage BFP implicite à ces projections (graphique 21). Le simple nettoyage des fichiers administratifs pour des comportements de non-recherche active d'emploi conduit en tout cas à une baisse du taux de chômage structurel qui est complètement compensée par un effet négatif sur l'évolution du taux d'activité administratif sans exercer d'impact sur le taux d'emploi ou sur la croissance potentielle de l'économie. Par contre, l'utilisation de main-d'oeuvre à faible productivité via des subventions ciblées (le meilleur exemple est celui des titres-services) conduit à un effet durable sur le taux d'emploi. Cependant, l'impact sur la croissance potentielle est partiellement (et très significativement dans le cas des titres-services) neutralisé par des gains plus faibles de productivité. De plus, il convient de tenir compte du coût (parfois important) de ces mesures pour les finances publiques. Des réformes du marché du travail comme l'accompagnement intensif et/ou la mobilité interrégionale accrue des demandeurs d'emploi peuvent - par un meilleur appariement de l'offre et la demande de travail - avoir des effets positifs durables sur le taux d'emploi via la diminution du taux de chômage structurel. Ces mesures pèsent aussi sur le budget de l'état, mais leur impact sur la croissance de la productivité n'est *a priori* pas clair.

Cette baisse implicite aurait été encore plus nette si la progression de l'offre de travail avait été moins forte.

Le scénario du marché du travail de ces prévisions aurait pu compter davantage sur les effets positifs des stimulants existants dans ce domaine si l'offre de travail n'avait pas progressé aussi rapidement au cours des six prochaines années. Les facteurs fondamentaux de cette forte expansion de l'offre de travail sont des taux de participation accrus, principalement des femmes et des classes d'âge supérieures (encouragés en partie par les politiques menées; voir section A) et l'accroissement sensible de la population d'âge actif, pour ce qui concerne l'impact des migrations nettes; rappelons en effet que la partie de l'accroissement de la population d'âge actif attribuable à la progression des cohortes dans la pyramide des âges est totalement compensée à moyen terme par un effet négatif sur le taux d'activité (cf. section A pour une analyse détaillée de ce phénomène).

Tant l'immigration que la baisse du taux de chômage structurel atténuent l'impact du vieillissement sur la croissance par tête,...

L'immigration nette de population d'âge actif modère l'impact négatif exercé par le vieillissement sur le taux de dépendance démographique et soutient ainsi la croissance potentielle par tête de l'économie via un développement de l'offre de travail et de l'emploi, et ce même si les taux d'activité et de chômage structurel restent stables. Les réformes du marché du travail peuvent également favoriser la croissance par tête, si elles débouchent sur un accroissement du taux d'emploi en recourant à l'importante réserve de main-d'oeuvre administrative via une hausse du taux d'activité ou une baisse du taux de chômage structurel, de préférence en entamant le moins possible la croissance de la productivité.

...mais s'avèrent insuffisantes pour empêcher celle-ci de baisser de manière tendancielle.

Dans les présentes perspectives, le scénario du marché du travail englobe les deux mécanismes (immigration et réformes du marché du travail) et pourrait même créer l'impression que l'immigration rend moins urgente la nécessité de réformer le marché du travail. L'existence de ces deux mécanismes n'empêche pour autant pas, dans ces perspectives, un recul de la croissance tendancielle du PIB par tête. Alors qu'elle s'élevait encore à 2 % au début des années nonante, elle tombe en dessous de 1,5 % au cours de la période de projection.



Finances publiques

Compte tenu des mesures budgétaires connues fin avril, le solde de financement des administrations publiques serait négatif en 2008 et les années suivantes. Le déficit atteint 0,3 % du PIB en 2008, se creuse à 0,8 % du PIB sur la période 2009-2011 puis diminue jusqu'à 0,4 % du PIB à l'horizon 2013.

TABLEAU 25 - Compte consolidé des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde de financement	0,2	-0,3	-0,3	-0,8	-0,9	-0,8	-0,7	-0,4
Solde primaire	4,2	3,6	3,4	2,6	2,5	2,5	2,5	2,8
Recettes	47,0	46,6	46,8	46,6	46,5	46,7	46,9	47,0
Fiscales et parafiscales	44,0	43,8	44,0	43,9	43,9	44,0	44,2	44,4
Non fiscales	3,0	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6
Dépenses primaires consolidées	42,8	43,0	43,4	43,9	44,0	44,2	44,4	44,3
Frais de fonctionnement et investissements	15,3	15,1	15,0	15,1	15,0	15,1	15,1	14,8
Dépenses sociales	22,6	22,6	23,0	23,4	23,5	23,7	23,9	24,1
Autres	4,9	5,3	5,3	5,4	5,5	5,5	5,4	5,4
Charges d'intérêt	4,0	3,9	3,7	3,5	3,4	3,2	3,2	3,2

Les recettes, en hausse en 2008 en raison notamment de la forte inflation qui influence favorablement l'impôt des personnes physiques et la TVA, reculent légèrement en 2009 et 2010. La projection prend en compte les réductions de charges annoncées : les réductions fédérale et régionale de l'impôt des personnes physiques en 2008 et 2009, l'augmentation du bonus à l'emploi fin 2008, la suppression de la taxe Elia en 2008. Elle incorpore également l'augmentation des cotisations pour les petits risques ainsi qu'un prélèvement à négocier avec le secteur de l'énergie à partir de 2008. Après 2010, les recettes augmentent structurellement suite à la hausse des prélèvements sur le travail (impôt des personnes physiques et cotisations sociales). Le taux implicite de ceux-ci augmente à politique constante en raison de la progressivité de l'impôt et des modalités des réductions de cotisations. De plus, la part salariale progresse un peu plus vite que le PIB après 2010. Ces facteurs compensent un certain tassement endogène des impôts sur les produits, en particulier des accises.

Le creusement du déficit budgétaire est donc principalement attribuable à l'évolution des dépenses primaires. Elles augmentent sur l'ensemble de la période, sauf en 2013 avec le reflux postélectoral des investissements publics. La hausse est particulièrement forte en 2008 et 2009. Ces augmentations résultent en partie d'impulsions budgétaires : l'intégration des petits risques en 2008, l'extension des subventions salariales en 2008 et 2009, la hausse de dépenses de coopération au développement à l'horizon 2010, les revalorisations de dépenses sociales programmées sur l'ensemble de la période. Elles résultent également de développements endogènes : l'accroissement à moyen terme du vieillissement démogra-

phique et, spécifiquement en 2009, l'impact différé de la hausse des prix de 2008 sur les dépenses de soins de santé et les rémunérations publiques. La hausse des dépenses à moyen terme est localisée dans les dépenses de soins de santé et de pension. Par contre, les frais de fonctionnement de l'Etat sont en diminution, en particulier les rémunérations publiques.

Les estimations de finances publiques présentées pour l'année 2007 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (avril 2008). Elles sont établies dans les définitions des comptes nationaux et tiennent compte de la consolidation du Fonds de l'infrastructure ferroviaire. Les données pour les années antérieures à 2007 sont reprises des comptes 2006 publiés par l'ICN en septembre 2007 qui n'incluaient pas encore cette consolidation.

Dans les tableaux du présent chapitre, les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'anciens fonctionnaires des communautés et régions et pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral à l'Entité II puis en dépenses finales de l'Entité II). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

A. Solde de financement et endettement des administrations publiques

1. Solde de financement

Ecart sensible par rapport aux objectifs du Programme de stabilité.

A politique constante, le budget de l'Etat est en déficit sur l'ensemble de la période de projection. De 0,3 % du PIB en 2008, il se creuse à 0,8 % du PIB sur la période 2009-2011 puis diminue jusqu'à 0,4 % du PIB à l'horizon 2013. Cette évolution n'est pas conforme à la trajectoire normative que le gouvernement s'est engagé à respecter dans le Programme de stabilité d'avril 2008, à savoir l'équilibre en 2008 puis des surplus budgétaires jusqu'à 1 % du PIB en 2011.

TABLEAU 26 - Solde de financement des administrations publiques
(en pour cent du PIB)^a

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
A. Projection								
Ensemble des administrations publiques	0,3	-0,2	-0,3	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,4
Entité I	0,3	-0,5	-0,5	-0,9	-0,9	-0,7	-0,6	-0,5
Pouvoir fédéral	0,0	-1,0	-0,9	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,8
Sécurité sociale	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Entité II	-0,0	0,3	0,2	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,1
Communautés et régions	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3
B. Programme de stabilité d'avril 2008								
Ensemble des administrations publiques			0,0	0,3	0,7	1,0		
Entité I			-0,2	0,1	0,5	0,9		
Pouvoir fédéral			-0,6	-0,3	0,0	0,3		
Sécurité sociale			0,4	0,4	0,5	0,6		
Entité II			0,2	0,2	0,2	0,1		
Communautés et régions			0,1	0,0	0,0	0,0		
Pouvoirs locaux			0,1	0,2	0,2	0,1		
C. Effort à fournir pour réaliser les objectifs (=B-A)								
Ensemble des administrations publiques			0,3	1,1	1,5	1,8		
Entité I			0,3	1,0	1,4	1,6		
Pouvoir fédéral			0,3	0,8	1,1	1,2		
Sécurité sociale			0,0	0,2	0,3	0,4		
Entité II			-0,0	0,1	0,1	0,2		
Communautés et régions			-0,3	-0,3	-0,3	-0,3		
Pouvoirs locaux			0,3	0,4	0,4	0,5		

a. Concepts EDP.

Le déficit est principalement localisé dans le pouvoir fédéral et, dans une moindre mesure, dans les pouvoirs locaux. Le besoin de financement du pouvoir fédéral fluctue entre 1,1 et 0,8 % du PIB, avec une légère tendance à l'amélioration en fin de période. Dans les pouvoirs locaux, il est de l'ordre de 0,2 % du PIB à partir de 2008, puis se creuse jusqu'à un maximum de 0,5 % du PIB en 2012.

Par contre, dans la sécurité sociale, tout comme dans les communautés et régions considérées dans leur ensemble, les moyens financiers disponibles excèdent les dépenses. Le surplus budgétaire de la sécurité sociale est de 0,5 % du PIB en 2007 puis se réduit légèrement à moyen terme, mais ne descend pas sous 0,2 % du PIB. Quant aux communautés et régions, elles maintiennent sur l'ensemble de la période de projection un surplus de 0,3 ou 0,4 % du PIB.

A politique constante, les régions et communautés peuvent donc dépasser leurs objectifs budgétaires du Programme de stabilité. Ce n'est pas le cas des autres sous-secteurs, en particulier du pouvoir fédéral. A l'horizon 2011, l'écart entre l'objectif du pouvoir fédéral et son solde de financement à politique constante atteint 1,2 % du PIB. Il se monte à 0,4 % du PIB pour la sécurité sociale et à 0,5 % du PIB pour les pouvoirs locaux.

La tendance de la politique budgétaire est plutôt expansionniste, particulièrement en dépenses.

Le tableau 27 décompose les variations du solde de financement en distinguant la composante conjoncturelle de ces variations, l'impact des facteurs non récurrents et la variation du solde de financement structurel.

TABLEAU 27 - Evolution de la politique budgétaire structurelle
(variation par rapport à l'année précédente, en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde de financement	-0,5	-0,0	-0,5	-0,0	0,1	0,1	0,3
Composante conjoncturelle ^a	0,3	-0,2	-0,2	0,1	0,1	0,0	-0,0
Facteurs non récurrents	-1,0	0,3	-0,1	-0,0	0,0	0,0	-0,0
Solde de financement structurel	0,2	-0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,4
Charges d'intérêt	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1
Solde primaire structurel	0,0	-0,2	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,3
Recettes structurelles	0,4	0,2	-0,1	-0,0	0,2	0,2	0,2
Dépenses primaires structurelles	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	-0,1

a. Calculée avec les paramètres de sensibilité utilisés par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation des Programmes de stabilité. Par contre, l'output gap utilisé résulte d'un simple filtrage du PIB (Hodrick Prescott). En effet, l'utilisation du PIB potentiel pose des problèmes d'interprétation, particulièrement pour 2007.

En 2007, la détérioration du solde de financement s'explique de façon prépondérante par la baisse des facteurs non récurrents. Ceux-ci, assez importants en 2006 (ventes d'actifs, accélération des enrôlements, recette de titrisation, etc.), deviennent négatifs en 2007 (remboursements d'impôts dans le cadre de litiges, transfert d'impôts précédemment titrisés, paiement exceptionnel aux sociétés de distribution d'eau en Flandre, etc.). Par contre, la composante conjoncturelle du budget s'est accrue en 2007 et le solde de financement structurel s'est légèrement amélioré.

En 2008, le solde de financement est pratiquement stable, tant en nominal qu'en structurel. En effet, la variation négative de la composante conjoncturelle (liée au ralentissement de la croissance économique) est compensée par l'impact positif des facteurs non récurrents. Ceux-ci comprennent notamment des ventes d'actifs légèrement plus élevées qu'en 2007 et des transferts d'impôts titrisés plus bas qu'en 2007.

En 2009, la dégradation du solde de financement est plus forte en nominal qu'en structurel. La composante conjoncturelle contribue à cet écart (vu le creusement de l'output gap), de même que les facteurs non récurrents (vu le peu de ventes d'actifs actuellement planifiées et la diminution de l'impact de la mesure temporaire concernant les réserves immunisées des sociétés introduite en 2007).

A moyen terme, la lente amélioration du solde de financement correspond pratiquement à l'impact de la fermeture de l'output gap, étant donné que le solde de financement structurel ne s'améliore pas (sauf la dernière année de la projection).

Le solde primaire structurel est obtenu en additionnant les charges d'intérêt au solde de financement structurel. Ses variations permettent, en principe, d'apprécier l'orientation – plus ou moins restrictive ou expansionniste – de la politique budgétaire, compte tenu de l'ensemble des impulsions décidées à tous les niveaux de pouvoir et prises en compte dans la projection. L'évolution du solde primaire structurel dépend également de facteurs endogènes : effets de structure au niveau des assiettes imposables, impact des variations des termes de l'échange sur les ratios de recettes et dépenses via les différentiels de prix, progressivité ou régressivité de certains prélèvements fiscaux, impact du vieillissement démographique, etc.

En 2007, la variation nulle du solde primaire structurel suggère une neutralité globale de la politique budgétaire. La politique budgétaire apparaît ensuite plutôt expansionniste, vu la baisse du surplus primaire structurel, surtout dans les premières années de la projection (2008-2010) et principalement du fait de l'évolution structurelle des dépenses. En fin de période, la hausse des recettes contribue à stabiliser le solde primaire structurel. Il s'améliore même en 2013 vu la baisse (postélectorale) des dépenses.

2. Endettement public et charges d'intérêt

La baisse du ratio d'endettement en 2008 est limitée par la diminution du surplus primaire et par l'impact de certains facteurs exogènes repris à la ligne « Ajustement déficit-dette » au tableau 28¹. Par contre, elle est renforcée par la poussée inflationniste qui se répercute partiellement dans le déflateur du PIB, ce qui permet au taux de croissance nominal du PIB de rester assez élevé malgré le ralentissement conjoncturel. Le taux de croissance nominal du PIB est même, en 2008, plus élevé que le taux d'intérêt implicite de la dette, ce qui ne s'est jamais produit dans les dernières décennies hormis en 2004 et en 2006.

En projection, le taux d'intérêt implicite reste à un niveau historiquement bas et, dès lors, l'écart avec le taux de croissance du PIB reste très faible. Il s'ensuit que la contribution des charges d'intérêt à la variation du ratio d'endettement est pratiquement annulée par l'érosion automatique de celui-ci provenant de l'effet dénominateur, à savoir la croissance nominale du PIB (voir la ligne « Dynamique « intérêt-croissance » au tableau 28).

1. La dette est définie au sens « Maastricht » : il s'agit donc d'une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement dette-déficit comprend la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée, les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement, et l'incidence des changements de valeurs faciales de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.

TABLEAU 28 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
 (en pour cent du PIB sauf mention contraire)^a

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dette brute consolidée ^a	88,2	84,8	81,6	79,5	77,1	75,0	73,0	70,8
Taux d'intérêt implicite	4,5	4,6	4,6	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5
Taux de croissance nominal du PIB	4,9	4,4	4,8	4,0	4,5	4,1	4,1	4,0
Variation du taux d'endettement	-3,9	-3,4	-3,2	-2,1	-2,4	-2,1	-2,0	-2,2
Surplus primaire (-)	-4,2	-3,6	-3,4	-2,6	-2,5	-2,5	-2,5	-2,8
Dynamique intérêt-croissance	-0,3	0,2	-0,2	0,3	-0,1	0,2	0,3	0,4
Charges d'intérêt	4,0	3,9	3,7	3,5	3,4	3,2	3,2	3,2
Contribution de la croissance du PIB	-4,3	-3,7	-3,9	-3,1	-3,5	-3,1	-2,9	-2,8
Ajustement déficit-dette	0,6	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

a. Source : jusqu'en 2007, la dette nominale est reprise du Rapport 2007 de la BNB.

Dans de telles conditions un surplus primaire très faible suffit à assurer une stabilisation du ratio d'endettement. En moyenne, compte tenu de l'impact des facteurs exogènes, le surplus primaire suffisant pour éviter un déclenchement d'un effet boule de neige est de l'ordre de 0,5 % du PIB sur la période 2009-2013. Par conséquent, la dégradation du surplus primaire à politique constante n'empêche pas une poursuite du désendettement de l'Etat, puisque le surplus primaire ne descend pas en dessous de 2,5 % du PIB.

Néanmoins le rythme du désendettement est fortement ralenti. Depuis le début du désendettement en 1994 jusqu'en 2006, le recul du taux d'endettement atteint 3,5 % du PIB en moyenne par an. Le recul est encore de 3,6 % du PIB en 2007, de 3,2 % en 2008, puis de seulement 2,2 % en moyenne annuelle sur la période 2009-2013.

Le Programme de stabilité 2008-2011 d'avril 2008 table sur une dette de 71,1 % du PIB en 2011, contre 75,0 % dans la présente projection. Cet écart est principalement attribuable au fait que le Programme de stabilité vise des surplus primaires plus importants que ceux projetés ici à politique constante.

En ce qui concerne les charges d'intérêt, la diminution est beaucoup moins forte que par le passé. Elles passent de 3,9 % du PIB en 2007 à 3,2 % en 2013, soit une baisse de 0,7 % du PIB en six ans, alors que la baisse était trois à quatre fois supérieure sur les six années précédentes (-2,6 % du PIB entre 2001 et 2007). Ce ralentissement est dû à celui du désendettement lui-même et à la stabilisation progressive du taux d'intérêt implicite vu l'épuisement progressif des possibilités de conversion d'anciens emprunts émis à taux élevé. En fin de période, le taux implicite remonte même légèrement, en fonction de l'évolution des taux sur le marché et de la structure de la dette.

B. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

1. Recettes

Baisse des recettes non fiscales en 2007.

Les recettes totales des administrations publiques s'établissent à 46,6 % du PIB en 2007 contre 47,0 % en 2006. Cette baisse est principalement attribuable aux moindres ventes d'actifs immobiliers, au fait que 2006 avait encore profité de la prise en compte d'une opération de titrisation de créances fiscales, et à la prise en compte des recettes du FIF à partir de 2007¹. Par contre, les recettes fiscales et parafiscales augmentent légèrement en 2007 (0,1 % du PIB) grâce aux recettes de cotisations sociales et de TVA qui compensent un certain tassement des recettes de l'impôt sur le revenu des ménages et des sociétés.

TABLEAU 29 - Recettes des administrations publiques
(en pour cent du PIB)^a

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013- 2007
Recettes	47,0	46,6	46,8	46,6	46,5	46,7	46,9	47,0	0,5
Recettes fiscales et parafiscales	43,9	43,9	44,1	43,9	43,9	44,1	44,2	44,4	0,5
Impôt sur le revenu des ménages hors précompte mobilier	11,6	11,5	11,7	11,6	11,7	11,8	12,0	12,2	0,7
Cotisations sociales patronales	8,3	8,4	8,3	8,4	8,4	8,5	8,6	8,7	0,3
Autres cotisations sociales	5,3	5,4	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,6	0,2
Précompte mobilier des ménages	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,0
Impôt sur le revenu des sociétés	3,7	3,7	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,6	-0,0
TVA	7,0	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,0	-0,1
Accises	2,2	2,2	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	-0,4
Autres impôts	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	-0,1
Titrisation de créances fiscales	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,1
Recettes non fiscales et non parafiscales	3,0	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	-0,1
Ventes courantes	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	-0,0
Ventes en capital	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Transferts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-0,0
Revenus de la propriété	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	-0,1

a. Hors impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

Les recettes de cotisations augmentent (+0,2 % du PIB) dans un contexte de relative stabilité de la masse salariale en pour cent du PIB et malgré certaines nouvelles réductions structurelles et une baisse des cotisations au Fonds de fermeture des entreprises. Cette augmentation s'explique par certains facteurs exogènes ponctuels (impact de la modification du mode de taxation du pécule de vacance anticipé au terme d'un contrat de travail, cotisations sur les primes de licenciement de Volkswagen-Forest) ou structurels (modification du mode de

1. Les comptes publics 2006 publiés par l'ICN en septembre 2007 ne prenaient pas encore en compte la consolidation du Fonds de l'infrastructure ferroviaire avec le pouvoir fédéral.

financement de la pension de certains agents de la SNCB qui conduit à l'apparition d'une cotisation sociale payée au pouvoir fédéral).

Les recettes de TVA (+0,1 % du PIB par rapport à 2006) ont augmenté plus vite que le PIB en raison notamment d'un différentiel positif entre le déflateur de la consommation privée et celui du PIB. Quant aux accises, leur taux de croissance nominal aurait probablement été négatif en 2007 en l'absence d'augmentation des tarifs sur le tabac.

La légère baisse de l'impôt sur le revenu des ménages (-0,1 % du PIB) est imputable à diverses mesures d'allègement au niveau fédéral, dont le doublement de la « déduction professionnelle », régional avec l'instauration d'une réduction d'impôt en Région flamande, et à une nouvelle accélération des enrôlements. Celle-ci a conduit à comptabiliser davantage de « rôles Etat » négatifs de l'exercice 2007 dans l'année même ainsi que, mais dans une moindre mesure, d'additionnels des pouvoirs locaux et de cotisations spéciales de sécurité sociale.

Le très léger tassement de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2007 (inférieur à 0,1 % du PIB) provient de la disparition de l'impact positif et non récurrent en 2006 d'une accélération des enrôlements. Hormis cet effet, la recette aurait crû plus vite que le PIB et au moins aussi vite que son assiette macroéconomique.

Légère augmentation des recettes en 2008.

En 2008, la hausse des recettes totales (+0,2 % du PIB par rapport à 2007) s'explique par l'augmentation des recettes fiscales et parafiscales, entre autres des recettes de l'impôt sur le revenu des ménages, et par le fait que les remboursements dans le cadre de la titrisation de recettes fiscales diminuent, ce qui laisse davantage de recettes fiscales à l'Etat. Par contre, les recettes d'accises et de l'impôt sur le revenu des sociétés augmentent un peu moins vite que le PIB. Les recettes non fiscales restent stables compte tenu des décisions du budget 2008 en la matière (les ventes d'actifs immobiliers du pouvoir fédéral se monteraient à 164 millions d'euros, dont 100 millions rajoutés en février lors du conclave).

La hausse de l'impôt sur le revenu des ménages (+0,1 % du PIB) s'explique en partie par la hausse de l'inflation en 2008 dont l'effet nominal sur les revenus est en partie taxé au taux marginal : les barèmes du précompte professionnel applicable aux revenus 2008 sont, en effet, indexés sur base de la croissance de l'indice national de prix à la consommation de l'année précédente (en 2009, le ralentissement de l'inflation exercera, mutatis mutandis, un effet négatif sur la croissance des recettes). Certaines mesures viennent freiner la progression de l'impôt sur le revenu des ménages en 2008 comme l'augmentation de la quotité exemptée pour les actifs à faibles revenus introduite en milieu d'année dans les précomptes professionnels (avec, donc, un effet d'année pleine en 2009) et une nouvelle extension de la réduction flamande (qu'il est prévu d'étendre de façon plus substantielle encore en 2009).

Les recettes de TVA augmentent légèrement plus vite que le PIB, soutenues par la hausse des prix, notamment des carburants routiers qui sont taxés au taux maximum. La consommation de carburants par les ménages reste en légère progression mais recule dans les entreprises, ce qui pèse sur les recettes d'accises. L'évolution de celles-ci reflète également la fin de la perception de la taxe Elia à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'impôt sur le revenu des sociétés est supposé croître, hors incidence des mesures, au même rythme que son assiette macroéconomique dont la croissance reste sensiblement plus élevée que celle du PIB. Cependant, diverses incidences pèsent sur la recette (pour des montants repris de l'exposé général du budget 2008) en matière d'intérêts notionnels et suite à la diminution du rendement de la mesure introduite en 2007 concernant la taxation des réserves immunisées. L'impact positif de cette mesure est supposé s'estomper progressivement jusqu'en 2010.

La croissance des cotisations patronales est sensiblement réduite en 2008 en raison de la disparition d'effets ponctuels en 2007. Les autres cotisations sont favorablement influencées par l'augmentation des cotisations des indépendants dans le cadre de l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire en matière de soins de santé. L'extension du bonus à l'emploi intervient seulement au quatrième trimestre 2008 avec, donc, un effet d'année pleine en 2009.

A noter, de façon générale, que la projection intègre l'ensemble des mesures décidées lors du budget 2008 pour autant qu'elles donnent lieu à une modification de la législation. Elle tient compte également d'une recette annuelle de 250 millions d'euros à partir de 2008 à obtenir dans le cadre d'une concertation avec le secteur de l'énergie.

A moyen terme, augmentation des prélèvements sur le travail à législation inchangée, et érosion des impôts indirects.

Le moyen terme de la projection est caractérisé par une érosion tendancielle des impôts indirects, plus que compensée par une augmentation des prélèvements sur le travail. En 2013, le total des prélèvements obligatoires atteint 44,4 % du PIB, en hausse de 0,3 % du PIB par rapport à 2008. Cette hausse comprend une augmentation de 0,5 % du PIB de l'impôt sur le revenu des ménages et de 0,4 % du PIB des cotisations sociales, et une baisse de 0,6 % du PIB des autres impôts dont la moitié imputable aux recettes d'accises.

La hausse du ratio de l'impôt sur le revenu des ménages et des cotisations sociales provient d'une augmentation du taux implicite d'imposition et, dans une moindre mesure, d'un effet d'assiette (augmentation de l'assiette d'imposition dans le PIB). L'augmentation du taux implicite de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales découle de la progressivité de ces deux types de prélèvements.

Les tranches du barème progressif de l'impôt des personnes physiques ne sont indexées que sur les prix. Dans un contexte de croissance réelle des revenus par tête (c'est-à-dire plus forte que l'inflation), ceci conduit à une augmentation du taux moyen de l'impôt étant donné qu'une part plus grande des revenus passe dans des tranches supérieures. Sur la période 2009-2013, cet effet automatique de la progressivité explique environ les trois quarts de l'augmentation de la recette en pour cent du PIB.

En ce qui concerne les cotisations sociales, la progressivité n'est pas explicite mais découle du caractère forfaitaire et/ou dégressif des réductions de cotisations ainsi que des modalités du bonus à l'emploi pour les bas salaires. Tout comme pour l'impôt des personnes physiques, ceci entraîne, à législation constante, une augmentation du taux d'imposition implicite dans un contexte de croissance des salaires. Dans le régime des travailleurs salariés, la hausse à moyen terme des cotisations en pour cent du PIB est pour 40 % environ imputable à la hausse du taux implicite des cotisations et, pour 60 % environ, à un effet d'assiette.

Après 2010, en effet, la part des salaires dans le secteur des entreprises augmente légèrement en pour cent du PIB. Cette légère hausse découle principalement de l'évolution des taux de salaire. Ceux-ci sont supposés évoluer (conformément à la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité) comme le coût salarial dans les trois pays voisins. Repris des projections de l'OCDE, ce coût salarial dans les pays voisins augmente à un rythme relativement soutenu à moyen terme.

L'assiette de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales comprend également les revenus des travailleurs indépendants et les salaires dans le secteur des administrations publiques, tous deux en léger recul par rapport au PIB à moyen terme. Les revenus de remplacement augmentent en pour cent du PIB, mais sont relativement moins taxés.

La baisse du ratio des impôts sur les produits, en particulier des accises et, dans une moindre mesure, de la TVA, s'explique par une diminution de la part des produits soumis à accises (carburants, tabacs) en pour cent de la consommation des ménages, elle-même en léger recul en pour cent du PIB. De plus, en l'absence d'indexation des droits d'accise, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). La projection tient compte d'une progression de la part des biocarburants, légèrement moins taxés que les carburants pétroliers purs.

Les autres catégories d'impôt restent pratiquement stables en pour cent du PIB à moyen terme, hormis un léger tassement des précomptes immobiliers et de leurs additionnels (inclus dans la rubrique « autres impôts » au tableau 29), vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels.

2. Dépenses primaires

Cette section fournit une synthèse de l'évolution des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques. Des données et commentaires par sous-secteur de l'Etat sont présentés à la section C.

En 2007, hausse des dépenses primaires en pour cent du PIB, malgré le reflux postélectoral des investissements des pouvoirs locaux.

En 2007, les dépenses primaires totales augmentent de 0,2 % du PIB malgré le reflux postélectoral des investissements des pouvoirs locaux (-0,2 % du PIB) et malgré une croissance économique relativement soutenue (effet dénominateur limitant l'augmentation du ratio des dépenses). La hausse est imputable aux transferts aux entreprises qui augmentent de 0,4 % du PIB (y compris subsides salariaux).

Cette hausse des transferts aux entreprises est, pour moitié environ, non récurrente. En effet, ils comprennent des remboursements exceptionnels d'impôts auxquels le pouvoir fédéral a dû procéder suite à des litiges avec certaines sociétés. Ils comprennent également les transferts exceptionnels versés en 2007 aux sociétés de distribution d'eau en Flandre. Par ailleurs, les subventions salariales ont fortement augmenté en 2007, de façon structurelle, en raison de l'extension de certaines mesures d'exonération de versement du précompte professionnel et du développement des titres-services.

Le ratio des dépenses sociales, considérées dans leur globalité, reste inchangé par rapport au PIB. Cependant, les dépenses de chômage reculent de près de 0,2 % du PIB dans un contexte de forte progression de l'emploi. Par contre, les dépenses de soins de santé (+0,1 % du PIB) ont connu une expansion relativement forte, après deux années de croissance plus modérée. Les dépenses de pension enregistrent l'effet de diverses mesures de revalorisation et sont influencées par la prise en charge du paiement des pensions des anciens agents du groupe SNCB par le pouvoir fédéral à partir de 2007.

TABLEAU 30 - Dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013- 2007
Dépenses primaires	42,8	43,0	43,4	43,9	44,0	44,2	44,4	44,3	1,3
Frais de fonctionnement et investissements	15,3	15,1	15,0	15,1	15,0	15,1	15,1	14,8	-0,3
Rémunérations	9,7	9,7	9,6	9,7	9,6	9,5	9,4	9,4	-0,3
Achats de biens et services	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	0,0
Investissements	2,0	1,7	1,7	1,8	1,7	1,9	2,0	1,7	0,0
Transferts non sociaux	4,9	5,3	5,3	5,4	5,5	5,5	5,4	5,4	0,1
Subventions salariales	0,5	0,7	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,2
Autres transferts aux entreprises	2,1	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	-0,2
Transferts non sociaux aux ménages et ISBL	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,0
Transferts au reste du monde	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	0,1
Dépenses sociales ^a	22,6	22,6	23,0	23,4	23,5	23,7	23,9	24,1	1,5

a. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

TABLEAU 31 - Dépenses sociales^a des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013- 2007
Dépenses sociales	22,6	22,6	23,0	23,4	23,5	23,7	23,9	24,1	1,5
Pensions	8,8	8,8	8,9	9,0	9,1	9,2	9,3	9,5	0,7
Régime des salariés	4,9	4,9	4,9	5,0	5,0	5,1	5,1	5,2	0,3
Régime des indépendants	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,1
Secteur public	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5	3,5	0,3
Soins de santé	6,9	7,0	7,3	7,5	7,5	7,6	7,7	7,8	0,8
Incapacité de travail	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,1
Chômage	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	-0,1
Prépensions	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0
Allocations familiales	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0
Autres dépenses sociales	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0
p.m. Rémunérations du personnel enseignant	3,9	3,9	3,8	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	-0,1

a. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

Hausse sensible des dépenses primaires en 2008, en particulier des dépenses de soins de santé.

En 2008, les dépenses primaires totales augmentent de 0,4 % du PIB malgré le contrecoup des transferts ponctuels aux entreprises enregistrés en 2007. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des dépenses sociales (+0,4 % du PIB) et, dans une moindre mesure, des subventions salariales et des achats de biens et services des communautés et régions et des pouvoirs locaux.

Les subventions salariales connaissent à nouveau une croissance soutenue. Elle reflète, pour partie, l'effet d'année pleine de l'exonération générale de versement de précompte professionnel introduite courant 2007, à concurrence de 0,25 % des salaires bruts, en vue de stimuler la compétitivité. Par ailleurs, les dispositifs ciblés d'exonération de versement du précompte professionnel sont renforcés en 2008 et le coût des titres-services continue à augmenter.

L'augmentation des dépenses sociales provient pour les trois quarts de la hausse des dépenses de soins de santé (+0,3 % du PIB). D'une part, les petits risques des indépendants sont dorénavant intégrés dans le régime général de l'assurance obligatoire. D'autre part, les dépenses prévues dans le budget 2008 augmentent, hors petits risques, plus vite que le PIB malgré la mise en réserve d'une partie de l'objectif budgétaire. L'évolution des autres dépenses sociales reflète les différentes mesures de revalorisation prévues en 2008 ainsi que l'impact des deux indexations intervenues en début d'année. L'indexation annuelle moyenne des prestations sociales se rapproche de la croissance de l'indice-santé, qui est lui-même supérieur à la croissance des prix du PIB vu la détérioration des termes de l'échange.

Par contre, l'indexation des rémunérations publiques, décalée d'un mois supplémentaire, est plus faible que la croissance des prix du PIB en moyenne sur l'année 2008. Combinée à une faible croissance de l'emploi (0,3 %) et à des revalorisations salariales modérées (0,4 %), ceci conduit à une légère baisse en pour cent du PIB.

A moyen terme, l'augmentation des dépenses sociales n'est pas compensée par la baisse des frais de fonctionnement de l'Etat.

Le moyen terme de la projection est caractérisé par une progression sensible du ratio des dépenses sociales par rapport au PIB et par un certain tassement des frais de fonctionnement de l'Etat, en particulier des rémunérations. Au total, sur la période 2009-2013, les dépenses primaires augmentent de 0,9 % du PIB.

Une partie de cette augmentation est concentrée en 2009 (+0,6 % du PIB par rapport à 2008). D'une part, l'inflation importante de 2008 produit des effets différés en 2009 sur les dépenses de soins de santé (les barèmes des prestataires étant indexés avec un an de retard) et sur les rémunérations publiques (vu le décalage inhérent au mécanisme d'indexation des salaires). D'autre part, les subventions salariales sont relevées (suite à l'élargissement de la dispense de versement du précompte professionnel pour le travail de nuit et en équipe envisagée dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010), de même que les investissements des pouvoirs locaux (qui baissaient encore en 2008) et du pouvoir fédéral (d'après les pluriannuelles associées au budget 2008). Enfin, la chute des dépenses de chômage est interrompue en 2009.

La projection des dépenses de soins de santé part de l'hypothèse d'un taux de croissance hors indexation conforme à la moyenne des dernières années et tient compte des effets spécifiques du vieillissement. Ceci conduit à une hausse des dépenses de 0,5 % du PIB entre 2008 et 2013. Cette hausse est inférieure à celle qui résulterait d'une consommation complète des objectifs budgétaires soumis à la norme de croissance de 4,5 % par an hors indexation prévue par la loi-program-

me du 22 décembre 2003. La consommation de tels budgets supposerait la mise en œuvre, chaque année, de nouvelles initiatives ce qui, dans l'état actuel des décisions, n'a pas lieu d'être pris en compte dans une projection à politique constante.

Les dépenses de pensions augmentent de 0,6 % du PIB entre 2008 et 2013, dont environ la moitié attribuable aux pensions du régime des salariés et l'autre moitié aux pensions publiques. Cette hausse tient compte d'adaptations au bien-être à concurrence des enveloppes fixées conformément aux dispositions du Pacte de solidarité entre les générations de 2005 interprétées littéralement. L'impact de ces revalorisations s'ajoute à celui du vieillissement démographique. La hausse des pensions publiques, en particulier, découle principalement de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

L'augmentation des transferts au reste du monde provient de la prise en compte de l'objectif gouvernemental de 0,7 % du PIB à l'horizon 2010 pour les dépenses de coopération au développement.

Les rémunérations reculent de 0,3 % du PIB entre 2008 et 2013. Cette baisse est le reflet de revalorisations salariales et d'une progression de l'emploi public plus faibles que par le passé. Compte tenu des accords sectoriels conclus actuellement, les revalorisations salariales seraient limitées à 0,3 % en moyenne annuelle hors indexation, contre 0,7 % dans la période 1998-2008. L'emploi public augmenterait de 0,4 % en moyenne par an sur la période 2009-2013 (contre 1 % dans la période 1998-2008), ce qui suppose un ralentissement des créations d'emploi public dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux et une poursuite de la baisse au niveau de la Défense nationale (pouvoir fédéral). Compte tenu d'une hypothèse de dérive salariale de 0,75 %, le taux de croissance réel des rémunérations est de l'ordre de 1,4 % en moyenne annuelle sur la période 2009-2013.

A noter, enfin, le rebond des investissements publics à l'approche des élections communales de 2012 et leur reflux en 2013.

C. Evolutions par sous-secteurs de l'Etat

1. Vue d'ensemble

La baisse des charges d'intérêt projetée entre 2007 et 2013 (0,7 % du PIB) participe chaque année à la réduction du solde de financement et elle bénéficie, pour l'essentiel, au solde de financement du pouvoir fédéral. Par contre, le recul du solde primaire de 0,8 % du PIB enregistré entre ces deux années recouvre, d'une part, une détérioration plus importante jusqu'en 2010 (de 1,1 % du PIB entre 2007 et 2010) suivie d'une stabilisation puis d'un rebond en 2013 (de 0,3 % du PIB), et, d'autre part, des évolutions différenciées par sous-secteur.

Le tableau 32 permet de visualiser l'évolution annuelle du solde primaire par sous-secteur, qui sera analysée aux points suivants.

TABLEAU 32 - Agrégats de finances publiques - soldes primaires par niveau de pouvoir
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013-2007
Ensemble des administrations publiques									
Capacité de financement	0,2	-0,3	-0,3	-0,8	-0,9	-0,8	-0,7	-0,4	-0,1
Charges d'intérêt consolidées	4,0	3,9	3,7	3,5	3,4	3,2	3,2	3,2	-0,7
Solde primaire consolidé	4,2	3,6	3,4	2,6	2,5	2,5	2,5	2,8	-0,8
Solde primaire par sous-secteurs									
Entité I	4,0	3,1	3,0	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5	-0,6
Pouvoir fédéral	3,8	2,7	2,7	2,2	2,1	2,2	2,2	2,3	-0,4
Sécurité sociale	0,2	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	-0,2
Entité II	0,2	0,5	0,5	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	-0,2
Communautés et régions	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,1
Pouvoirs locaux	-0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,4	-0,2	-0,3

Pour clarifier l'examen des évolutions par niveau de pouvoir, il est utile d'identifier les interactions financières mutuelles. Pour cela, l'on peut décomposer les recettes et les dépenses de chaque sous-secteur en isolant les transferts d'un sous-secteur à l'autre. Le solde primaire est ainsi désagrégé en deux parties : le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat (solde interne) et le solde des autres opérations (solde externe)¹. Le tableau 33 permet d'analyser la variation 2007-2013 du solde primaire par sous-secteur sous cet angle. Il présente aussi, pour information, les variations observées de 2002² à 2007.

Précisons que les pensions d'anciens fonctionnaires des communautés et régions et des pouvoirs locaux (des enseignants pour l'essentiel, mais aussi certains agents de l'administration des communautés et régions) font l'objet d'un traitement spécifique dans l'ensemble de cette section, et donc aussi au tableau 33.

1. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.
2. L'année 2002 est retenue comme année de départ pour éviter la rupture dans la répartition des soldes internes et externes par sous-secteur qui résulte de la mise en œuvre de la Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions.

Dans les comptes nationaux, ces pensions, bien que directement payées par le pouvoir fédéral aux ménages, sont comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral aux communautés et régions et aux pouvoirs locaux et, simultanément en recettes provenant du pouvoir fédéral et en transferts aux ménages de ces sous-secteurs. Pour se rapprocher des concepts et de la réalité budgétaires, on les considère ici comme des dépenses primaires finales du pouvoir fédéral et non plus des Entités fédérées ni des pouvoirs locaux. Cette présentation n'affecte aucunement les soldes des sous-secteurs, même si elle réduit simultanément les recettes et les dépenses des communautés et régions et des pouvoirs locaux du montant de ces pensions.

TABLEAU 33 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire
(en pour cent du PIB)

	Solde primaire		Solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)		Solde des opérations avec le reste de l'économie (solde externe)	
	Ecart 2007-2002	Ecart 2013-2007	Ecart 2007-2002	Ecart 2013-2007	Ecart 2007-2002	Ecart 2013-2007
Ensemble des administrations publiques	-2,1	-0,8			-2,1	-0,8
Pouvoir fédéral	-2,6	-0,4	-1,6	-0,4	-0,9	0,0
Recettes externes					-0,6	0,3
Dépenses primaires finales					0,3	0,2
Sécurité sociale	0,1	-0,2	1,5	0,5	-1,4	-0,7
Recettes externes					-0,8	0,5
Dépenses primaires finales					0,6	1,2
Communautés et régions	0,3	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1
Recettes externes					0,3	-0,1
Dépenses primaires finales					0,0	-0,1
Pouvoirs locaux	0,1	-0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,2
Recettes externes					-0,1	-0,3
Dépenses primaires finales					0,0	0,0

a. Solde des flux de revenus entre les sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.

A l'exception du solde primaire des communautés et régions dont le surplus se maintient entre 2007 et 2013, les soldes des trois autres sous-secteurs enregistrent tous une détérioration, de 0,4, 0,3 et 0,2 % du PIB, respectivement, pour le pouvoir fédéral, les pouvoirs locaux et la sécurité sociale. L'évolution projetée pour le pouvoir fédéral est néanmoins nettement moins défavorable que celle qui a été enregistrée au cours des 5 dernières années, à l'inverse des autres sous-secteurs.

On constate (tableau 33) que le solde des transferts entre sous-secteurs reste pratiquement stable tant pour les communautés et régions que pour les pouvoirs locaux. Le solde des transferts internes du pouvoir fédéral se détériore plus nettement, de 0,4 % du PIB, alors que celui de la sécurité sociale s'améliore de 0,5 % du PIB. Ce double mouvement reflète l'augmentation du financement alternatif de la sécurité sociale; il s'inscrit dans la tendance observée depuis 2002, bien que de moindre ampleur¹.

1. Compte tenu aussi du fait qu'en 2004, la hausse du financement alternatif a été associée pour partie à un transfert de compétence notamment pour la gestion du prix de la journée d'hospitalisation (pour près de 0,5 % du PIB).

Dès lors, sous l'angle des seules opérations externes (tableau 33, troisième partie) il apparaît que la détérioration du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques correspond essentiellement à la dégradation du solde de la sécurité sociale, et dans une moindre mesure au recul du solde des pouvoirs locaux. Le solde des opérations externes des communautés et régions s'améliore légèrement, celui du pouvoir fédéral reste stable.

Les dépenses primaires finales de la sécurité sociale augmentent de 1,2 % du PIB en 6 ans, leur taux de croissance réel étant élevé chaque année, autour de 3,1 % (cf. tableau 34). Le relèvement des recettes externes de la sécurité sociale, essentiellement des cotisations, est plus limité (0,5 % du PIB en 6 ans) et intervient surtout à partir de 2011 sous l'effet conjugué de l'érosion des réductions de cotisations sociales et d'une légère progression de la part salariale.

Le taux de croissance des dépenses primaires finales du pouvoir fédéral est également assez soutenu en moyenne annuelle (2,5 %, cf. tableau 34). Cette moyenne traduit une accélération en 2009 et 2010, sous l'effet, notamment, de la forte hausse des dépenses de coopération au développement alors qu'à partir de 2011, le taux de croissance ne dépasse plus 2 %. Leur niveau est redressé de 0,2 % du PIB en 2013 par rapport à 2007 mais il en est de même pour les recettes propres du pouvoir fédéral de sorte que la variation du solde des opérations externe est nulle.

La faible amélioration du solde externe des communautés et régions découle d'une baisse des dépenses primaires finales légèrement supérieure à celle des recettes.

Sur l'ensemble de la période 2007-2013, le taux de croissance réel annuel moyen des dépenses des pouvoirs locaux est limité à 1,9 %. La détérioration de leur solde externe vient du recul de leurs recettes qui est, en fait, enregistré dès 2008 (cf. point 5 ci après).

TABLEAU 34 - Dépenses primaires finales par sous-secteurs
(taux de croissance réel^a en pour cent)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne de période 2002-2007	Moyenne de période 2008-2013
Ensemble des administrations publiques	3,0	1,9	3,3	2,8	2,7	2,5	1,8	3,0	2,5
Entité I	3,7	2,8	3,8	3,1	2,5	2,5	2,5	2,9	2,9
Pouvoir fédéral	6,7	1,8	4,4	3,4	1,5	2,0	1,8	2,7	2,5
Sécurité sociale	2,3	3,3	3,6	2,9	3,0	2,7	2,9	3,0	3,1
Entité II	1,7	0,2	2,5	2,4	3,1	2,4	0,4	3,3	1,8
Communautés et régions	3,2	0,6	2,3	2,2	2,0	1,8	1,9	3,4	1,8
Pouvoirs locaux	-0,6	-0,4	2,7	2,7	5,0	3,3	-1,9	3,3	1,9

a. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

2. Pouvoir fédéral

Le déficit important qui s'est creusé en 2007 n'est que très partiellement résorbé à moyen terme.

Le compte du pouvoir fédéral s'est sensiblement détérioré en 2007, passant de l'équilibre en 2006 à un déficit de 1,1 % du PIB. Le déficit diminue de 0,2 % du PIB en 2008 mais se creuse à nouveau au cours des deux années suivantes pour atteindre 1,2 % du PIB en 2010. Il revient à 0,9 % en 2011 et se maintient quasiment à ce niveau jusqu'à 2013.

Le solde primaire enregistre une chute de 1,1 % du PIB en 2007, se stabilise en 2008, puis recule encore de 0,6 % entre 2008 et 2010. Il se redresse très légèrement par la suite mais son niveau ne dépasse pas 2,3 % du PIB en 2013, ce qui reste plus bas qu'en début de période. Les charges d'intérêt continuent à se réduire chaque année, de 0,1 % du PIB en moyenne par an.

TABLEAU 35 - Compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013-2007
1. Solde de financement	0,0	-1,1	-0,9	-1,1	-1,2	-0,9	-0,9	-0,8	0,3
2. Charges d'intérêt	3,8	3,7	3,6	3,4	3,3	3,2	3,1	3,1	-0,7
3. Solde primaire	3,8	2,7	2,7	2,2	2,1	2,2	2,3	2,3	-0,4
A. Recettes	15,3	14,4	14,5	14,2	14,1	14,1	14,0	14,0	-0,5
1. Recettes fiscales (a-b)	13,4	12,7	12,8	12,6	12,5	12,5	12,5	12,4	-0,3
a. Perçues	25,1	24,7	25,0	24,9	24,9	25,0	25,0	25,1	0,4
b. Affectées, dont	11,7	11,9	12,2	12,3	12,4	12,5	12,6	12,7	0,7
A la sécurité sociale	3,2	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	0,7
Aux communautés et régions	8,4	8,5	8,5	8,6	8,5	8,5	8,5	8,5	0,0
2. Recettes non fiscales	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	-0,2
3. Transferts des administrations publiques	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	11,5	11,8	11,8	12,0	12,0	11,8	11,8	11,7	-0,1
1. Dépenses primaires finales ^a	8,4	8,8	8,9	9,1	9,1	9,1	9,0	9,0	0,2
2. Transferts aux administrations publiques ^b , dont	3,1	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	-0,3
A la sécurité sociale	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	-0,2
Aux pouvoirs locaux	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Variation du solde primaire,		-1,1	0,0	-0,5	-0,1	0,1	0,0	0,0	-0,4
Due aux opérations internes au secteur public (A3-A1b-B2)		-0,2	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4
Due aux autres opérations (A1+A2-B1)		-0,9	0,3	-0,4	-0,2	0,1	0,1	0,0	0,0

a. y.c. le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux

b. n.c. le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux

Réduction continue mais faible des charges d'intérêt.

Sur l'ensemble de la période envisagée, les charges d'intérêt se réduisent de 0,7 % du PIB. Leur recul est légèrement plus prononcé en 2008 et 2009 que par la suite, car une certaine détente apparaît dans les taux d'intérêt (recul de 30, puis de 20 points de base pour les taux long, hausse de 30 points de base suivie d'un recul de 50 points de base pour les taux courts). Avec la sensible remontée des taux d'intérêt à long terme dès 2010, suivie en 2011 d'une progression plus modérée

des taux courts (cf. chapitre II), le taux implicite cesse de se réduire et la décreue des charges d'intérêt en pour cent du PIB est limitée à 0,3 % du PIB de 2010 à 2013.

Le solde primaire se tasse de 1,1 % du PIB au cours de la seule année 2007...

Le passage du surplus primaire de 3,8 % du PIB en 2006 à 2,7 % du PIB en 2007, découle d'un recul des recettes de 0,9 % du PIB et d'une hausse des dépenses primaires de 0,2 % du PIB (cf. tableau 35).

Le tassement des recettes provient de divers éléments :

- Contrairement à ce qui était annoncé dans le budget 2007, et en rupture avec les réalisations des années précédentes, il n'y a pas eu d'opérations ponctuelles de grande envergure. Or en 2006, les ventes en capital (opération Fedimmo¹ et vente de l'ambassade de Tokyo) contribuaient pour 0,3 % du PIB aux recettes du pouvoir fédéral. La titrisation de créances fiscales, dont le produit net était positif en 2006 mais négatif en 2007 induit, quant à elle, une baisse de 0,2 % des recettes en 2007. Au total, les opérations non récurrentes induisent donc un recul des recettes de plus de 0,5 % du PIB en 2007.
- Par ailleurs, les impôts directs perçus par le pouvoir fédéral, particulièrement l'impôt des personnes physiques baissent de 0,2 % du PIB.
- La part des recettes fiscales qui restent à disposition du pouvoir fédéral se rétrécit encore de 0,2 % du PIB à cause de l'augmentation des recettes affectées à la sécurité sociale et aux communautés et régions (cf. sections 3 et 4 ci après).
- Enfin, les recettes non fiscales¹ autres que les ventes en capital sont, par contre, en légère progression, particulièrement les cotisations sociales suite à la reprise de la gestion des pensions du personnel de la SNCB par le pouvoir fédéral.

L'augmentation des dépenses primaires est limitée à 0,2 % du PIB grâce à la compression des dotations aux autres sous-secteurs publics (cf. tableau 35). Les dépenses primaires finales, détaillées au tableau 36, ont, quant à elles, augmenté de 0,3 % du PIB. Cette hausse vient pour moitié de dépenses non récurrentes comptabilisées en transferts en capital aux entreprises : l'Etat a dû procéder à des remboursements d'impôts indûment perçus auprès d'entreprises pour 486 millions d'euros. A côté de ces opérations ponctuelles, l'augmentation des dépenses vient surtout des subventions salariales² (pour 0,1 % du PIB, cf. chapitre IV), des achats de biens et services et des prestations sociales. Il s'agit ici des dépenses additionnelles découlant du paiement de pensions du personnel de la SNCB.

La détérioration du solde primaire à concurrence de 1,1 % du PIB en 2007 provient donc pour 0,2 % du PIB de la hausse du financement des autres sous-secteurs publics (solde des opérations internes au tableau 35) et pour 0,9 % du solde des

1. Les ventes de biens et services augmentent également de 0,1 % du PIB suite à la perception de loyers par le FIF auprès d'Infrabel. En 2008, l'ICN a, en effet, décidé d'adopter de manière rétroactive la recommandation d'Eurostat de consolider le FIF avec le pouvoir fédéral. Dans cette projection néanmoins, les données antérieures à 2007 n'ont pas été modifiées par rapport aux Comptes nationaux publiés en septembre 2007. Il s'ensuit une rupture de série en 2007, ces loyers devant être en réalité déjà comptabilisés depuis 2005.

2. Les mesures d'exonération d'une partie du précompte professionnel pour encourager le travail de nuit, le travail en équipe, les heures supplémentaires et la recherche sont traduites en comptes SEC sous la forme de subventions, quand elles concernent des emplois dans le secteur des entreprises.

autres opérations, dont 0,7 % suite aux diverses recettes et dépenses ponctuelles enregistrées en 2006 et 2007.

...et se stabilise à 2,7 % du PIB en 2008...

Compte tenu d'une hausse de 0,1 % du PIB tant des recettes que des dépenses, la variation du solde primaire est nulle en 2008.

Malgré une hausse non négligeable des impôts directs perçus (0,4 % du PIB), les recettes fiscales du pouvoir fédéral n'augmentent que de 0,1 % du PIB, car les recettes affectées aux autres sous-secteurs publics progressent de près de 0,3 % du PIB, du fait essentiellement de l'augmentation du financement alternatif de la sécurité sociale. Les recettes non fiscales sont globalement stabilisées, car l'érosion des revenus de propriété¹ est compensée par l'augmentation du produit des ventes en capital (suite, notamment, à la vente d'immeubles pour 100 millions d'euros).

TABLEAU 36 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013- 2007
Total	8,4	8,8	8,9	9,1	9,1	9,1	9,0	9,0	0,2
1. Frais de fonctionnement, dont rémunérations	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	-0,3
2. FBCF et achats de terrains	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0
3. Pensions publiques ^a , dont d'agents des communautés et régions	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	0,3
4. Prestations sociales et subsides pensions à la SNCB	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0
5. Suventions salariales	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0
7. Subventions et transferts en capital aux entreprises	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,1
8. Contribution RNB au budget européen	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1
9. Autres transferts au reste du monde	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2

a. y.c. le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux

Du côté des dépenses, l'augmentation est limitée à 0,1 % du PIB à cause du recul des transferts en capital aux entreprises, du fait de la non reconduction des dépenses ponctuelles de 2007 mentionnées ci-dessus. Les autres dépenses primaires finales augmentent de 0,2 % du PIB, particulièrement les subventions salariales et les investissements publics. Selon le budget 2008, les investissements du pouvoir fédéral sont en hausse sensible, tant les investissements de la Régie des bâtiments que ceux de la Défense nationale et des Affaires étrangères (achat d'immeubles, construction et travaux dans les résidences diplomatiques à l'étranger)². On notera aussi que les transferts aux autres administrations publiques restent exceptionnellement stables en pour cent du PIB en 2008 alors qu'au cours des

1. Par hypothèse, les revenus de propriété perçus par le pouvoir fédéral sont maintenus constants en termes nominaux, hormis les revenus provenant de la Banque Nationale. Ceux-ci ont fortement fluctué au cours des dernières années et, à partir de 2008, on retient la valeur moyenne enregistrée depuis 2002, ce qui se traduit par un léger recul en 2008.
2. A noter qu'il est tenu compte d'un taux de sous-utilisation de 17 % par rapport aux crédits d'investissements inscrits au budget, soit la moyenne observée depuis 2001.

autres années ils s'érodent régulièrement : la plupart de ces transferts, particulièrement les dotations à la sécurité sociale (qui en représentent les deux tiers) sont, en effet, simplement indexés aux prix. Mais en 2008, leur taux de croissance dépasse légèrement celui du PIB à cause, d'une part, de l'augmentation des dotations à la sécurité sociale liée à la reprise des petits risques des indépendants (voir section 3) et, d'autre part, des divergences d'évolution des prix. Le taux de croissance de l'indice santé qui s'applique aux dotations à la sécurité sociale est, en effet, supérieur à celui du déflateur du PIB¹.

En terme de contribution respective des opérations internes au secteur des administrations et des autres opérations, on notera qu'elles se neutralisent mutuellement (cf. tableau 35): la variation est négative pour le solde des opérations internes (de 0,3 % du PIB) mais positive à due concurrence pour les autres opérations.

...avant de se détériorer à nouveau au cours des deux années suivantes.

Une nouvelle dégradation du solde primaire intervient ensuite, importante en 2009, (0,5 % du PIB) et plus limitée en 2010 (0,1 % du PIB). En 2009, elle provient du recul des recettes de 0,3 % du PIB combiné à la hausse des dépenses primaires de 0,2 % du PIB et, en 2010, de la baisse des recettes de 0,1 % du PIB, les dépenses étant stables en pourcent du PIB.

Les recettes fiscales perçues par le pouvoir fédéral reculent de 0,1 % du PIB chacune de ces deux années, du fait des impôts indirects. En même temps, le total des recettes fiscales transférées aux autres sous-secteurs des administrations publiques continue d'augmenter, surtout en 2009. Le financement alternatif de la sécurité sociale progresse de 0,1 % du PIB par an et les moyens attribués aux communautés et régions sont en légère hausse en 2009 puis reculent en 2010 sous l'effet des ajustements a posteriori entre les moyens octroyés et les moyens dus. Il en résulte une baisse des recettes fiscales disponibles pour le pouvoir fédéral de 0,2 % du PIB en 2009 et 0,1 % du PIB en 2010. L'érosion des recettes non fiscales est aussi plus accentuée en 2009 à cause du recul des ventes de bâtiments.

Du côté des dépenses, les transferts aux administrations diminuent de près de 0,1 % chaque année, tandis que les dépenses primaires augmentent de 0,2 % du PIB en 2009 et encore de 0,1 % du PIB en 2010.

En 2009, les hausses les plus importantes concernent les subventions salariales et les transferts au reste du monde (hausse de 0,1 % du PIB, chacun). Les pensions publiques et les investissements augmentent aussi (de 0,1 % du PIB, ensemble) mais les autres dépenses et, particulièrement, la contribution RNB² se replient d'autant. En 2010, les transferts au reste du monde augmentent une nouvelle fois sensiblement et les dépenses de pensions poursuivent leur progression. Par contre, les subventions salariales se stabilisent en pour cent du PIB et les investissements se replient légèrement. Compte tenu de l'érosion des frais de fonctionnement, l'augmentation des dépenses primaires finales est limitée à 0,1 % du PIB.

L'augmentation des dépenses d'investissement en 2009 concerne, comme l'année précédente, les projets de la Régie des bâtiments, de la Défense nationale et des

1. De même que l'indice d'indexation des prestations sociales mais à l'inverse de l'indice appliqué pour l'indexation des salaires et pensions publiques (voir aussi, le point B2).
2. Pour l'essentiel, le profil de la contribution RNB est lié aux variations du total des crédits de paiement du budget de l'Union européenne tel qu'il ressort des Perspectives financières 2007-2013.

Affaires étrangères. Quant à la forte hausse des transferts au reste du monde pendant les années 2009 et 2010, elle découle des dépenses de coopération au développement. Une telle progression est indispensable pour respecter l'engagement pris par le Gouvernement de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement en 2010. Les projections pluriannuelles établies par les départements lors du budget 2008¹ intègrent cet objectif.

Au cours des années 2009 et 2010, c'est clairement le solde des opérations du pouvoir fédéral avec le reste de l'économie qui est à l'origine de la détérioration du solde primaire. Le recul du solde des opérations internes est quasiment nul sur les deux années cumulées, l'érosion des dotations aux autres sous-secteurs publics compensant quasiment l'augmentation du transfert de recettes fiscales.

Une très légère remontée du solde primaire à partir de 2011.

Le solde primaire se redresse de 0,1 % du PIB de 2011 à 2013, l'essentiel de l'amélioration intervenant en 2011. Les recettes restent quasiment stables en pourcentage du PIB en 2011 puis reculent au cours des deux années suivantes de 0,1 % du PIB au total, tandis que les dépenses primaires diminuent de près de 0,1 % du PIB chaque année.

Hormis la lente érosion des recettes non fiscales, l'évolution des recettes de 2011 à 2013 vient du fait que la progression du financement alternatif (0,3 % en 3 ans) est supérieure à celle des recettes fiscales avant affectation (0,2 % du PIB).

Par contre, le recul des dépenses primaires de 0,3 % du PIB en trois ans vient des transferts aux autres sous-secteur publics à concurrence de 0,2 % et des dépenses primaires finales à concurrence de 0,1 % du PIB.

Les transferts au reste du monde sont stabilisés au niveau de 0,5 % du PIB atteint en 2010 et seules, les pensions des administrations publiques continuent à augmenter régulièrement. La hausse des pensions est à peine compensée par le recul des frais de fonctionnement alors que l'ensemble des autres catégories de dépenses restent également stables en pourcentage du PIB, sauf en 2011 suite au léger reflux de la contribution RNB.

Au cours des trois dernières années de la période de projection envisagée, la contribution du solde des opérations externes à l'amélioration du solde primaire redevient positive mais son impact est réduit de moitié par la détérioration du solde des transferts avec les autres sous-secteurs publics.

Globalement, partant d'une situation déjà fortement détériorée en 2007, le solde primaire se dégrade donc encore de 0,4 % du PIB entre 2007 et 2013. Les recettes chutent de 0,5 % du PIB alors que la baisse des dépenses est limitée à 0,1 % du PIB (cf. tableau 35, dernière colonne).

Vu sous l'angle de la contribution relative des soldes internes et externes, on observe que la dégradation de 0,4 % correspond à la détérioration du solde des transferts du pouvoir fédéral avec les autres sous-secteurs publics. Sur l'ensemble des 6 années, la variation du solde des autres opérations est nulle, malgré sa forte détérioration en 2009 et 2010.

1. Projections qui, comme chaque année, sous-tendent certaines hypothèses de dépenses primaires du pouvoir fédéral dans les Perspectives à moyen terme. Voir « Justifications du budget général des dépenses 2008 » Chambre des représentants de Belgique, doc 52 0994/004 à 008, 7 avril 2008.

3. Sécurité sociale

En termes SEC, le solde de financement évolue à peine...

Le solde relativement stable du compte 'global' des administrations de sécurité sociale cache des évolutions contrastées. On note ainsi :

- une forte augmentation des recettes, à hauteur de 1,1 % du PIB, dont 0,8 % provient de l'augmentation du financement alternatif et 0,6 % des recettes de cotisations sociales;
- une croissance encore plus marquée des prestations de sécurité sociale: les corrections sociales atteignent 0,6 % du PIB en 2013 alors que la part des soins de santé progresse dans le même temps de 0,9 % du PIB. Il faut également tenir compte d'évolutions endogènes qui font que, malgré l'impact croissant du vieillissement (+ 0,4 % du PIB entre 2008 et 2013), les allocations dans leur ensemble hors adaptations au bien-être diminuent de 0,4 % du PIB en 2013 dont 0,3 % sont attribuables à l'effectif de chômeurs et de prépensionnés, décroissant en 2007 et 2008, et qui n'évolue pratiquement plus par la suite.
- des excédents au niveau du régime INAMI-soins de santé, compte tenu du nouveau mécanisme de financement, alors que le solde global des autres secteurs de la sécurité sociale se dégrade avec le temps et devient négatif dans le régime indépendant.

TABLEAU 37 - Compte des administrations de sécurité sociale¹
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013-2006
Solde primaire	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	+0,0
Recettes	19,3	19,5	19,7	19,9	20,0	20,1	20,3	20,5	+1,1
1. Recettes hors transferts	13,8	13,9	14,0	14,0	14,1	14,2	14,3	14,5	+0,6
a. Recettes fiscales propres	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	-0,0
b. Cotisations sociales	12,9	13,1	13,1	13,2	13,2	13,3	13,4	13,6	+0,6
c. Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	+0,0
2. Transferts des secteurs publics	5,5	5,5	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0	6,0	+0,5
a. Financement alternatif	3,2	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	+0,8
y compris financement supplémentaire pour INAMI-soins de santé			0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	+0,7
b. Dotations de l'Etat	2,3	2,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	-0,4
Dépenses primaires	19,0	18,9	19,4	19,7	19,7	19,9	20,0	20,2	+1,1
1. Dépenses primaires finales	18,9	18,9	19,3	19,6	19,7	19,8	20,0	20,1	+1,2
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0
b. Transferts, dont	18,2	18,2	18,6	18,9	19,0	19,2	19,3	19,4	+1,2
i) Prestations sociales aux ménages:	17,7	17,6	18,0	18,3	18,4	18,5	18,7	18,8	+1,1
- soins de santé	6,2	6,3	6,6	6,8	6,9	6,9	7,0	7,1	+0,9
- Autres prestations dont:	11,5	11,4	11,4	11,5	11,5	11,6	11,7	11,8	+0,2
corrections sociales (à partir de 2009: sur base des enveloppes)		0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	+0,6
ii) Subventions aux entreprises	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	+0,1
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Solde de financement	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	+0,0

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, les pensions à charge du système de capitalisation, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

... en dépit d'une augmentation des cotisations sociales de 0,6 % du PIB...

En 2007, tant le nouveau système de cotisations sur le pécule de vacances en cas de fin de contrat que les suites du dispositif de licenciement collectif chez Volkswagen ont généré des recettes de cotisations sociales exceptionnelles. A partir de 2008, les cotisations dans le régime des indépendants augmentent suite à l'intégration des petits risques dans la couverture de l'assurance obligatoire. Ensuite, la part des cotisations sociales dans le PIB continue à progresser compte tenu de la part croissante de la masse salariale payée par les entreprises (de 28,9 % du PIB en 2007 à 29,6 % en 2013) et de l'accroissement de 0,6 % du taux implicite de cotisations patronales (de 24,7 % en 2007 à 25,3 % en 2013) et de 0,3 % du taux de cotisations personnelles (de 10,2 % en 2007 à 10,5 % en 2013). Cette hausse du taux implicite de cotisations est attribuable au 'caractère forfaitaire-dégressif' des réductions de cotisations et au plafond (à prix constants) du bonus emploi. En ce qui concerne le coût du travail, la stagnation, voire l'érosion des réductions de cotisations est partiellement neutralisée par les subventions salariales (voir chapitre IV, section B, point 1).

... et d'une progression de 0,8 % du PIB du financement alternatif.

La nette progression du financement alternatif s'explique par l'introduction d'un nouveau système de financement des dépenses de soins de santé, conformément à la loi du 31 janvier 2007 (voir encadré).

ENCADRE 10 - Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007

Le régime des soins de santé a connu en 2008 trois modifications importantes: l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire des indépendants, la suppression de la distinction entre régime général et régime indépendant au niveau des budgets et l'introduction d'un nouveau mécanisme de financement du régime des soins de santé.

A partir de 2008, le régime de soins de santé des indépendants, financé par la gestion globale INASTI et le régime de soins de santé des salariés, financé par la gestion globale ONSS sont fondus en un seul régime. Le nouveau mode de financement de ce régime unique est assuré conjointement par les deux gestions globales et se compose de deux montants distincts. Le premier montant, appelé montant de base, vise à limiter le financement du régime par les cotisations et croît chaque année au même rythme que les cotisations aux gestions globales concernées entre l'exercice T-1 et l'exercice T-2, indépendamment de la croissance des dépenses.

La loi précise que le Roi peut neutraliser une partie du montant dû afin d'annuler l'impact sur le taux de croissance des cotisations de décisions ayant pour objet le financement d'initiatives nouvelles. En conséquence, l'effet de la hausse des cotisations consécutives à l'intégration des petits risques chez les indépendants a été neutralisé dans nos projections dans le calcul du montant de base 2009. Par ailleurs, un financement supplémentaire est prévu en 2008 afin de couvrir l'augmentation des dépenses consécutive à l'extension de la couverture chez les indépendants et vient s'ajouter au montant versé par l'INASTI : 442 millions pour couvrir la hausse des prestations et 11 millions pour couvrir la hausse des frais d'administration des organismes assureurs.

Le second montant, appelé montant complémentaire, se calcule de façon à équilibrer le budget du régime. Le montant complémentaire est égal à la différence entre les dépenses de l'année - en ce compris l'objectif budgétaire augmentant de 4,5 % par an hors inflation - et la somme des recettes propres de l'INAMI, des montants de financement de base de l'ONSS et de l'INASTI et du montant pour le financement des carrières mixtes¹. Ce montant complémentaire est couvert par un financement alternatif supplémentaire qui transite par les gestions globales selon une clé de répartition.

Le tableau 10a illustre le calcul des montants en question sur la période 2008-2013.

TABLEAU 10a - Budget de l'INAMI - Soins de santé
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1. Recettes propres de l'INAMI:	4 306	4 480	4 653	4 843	5 055	5 286
Cotisations ^a	783	823	861	907	959	1 015
Recettes affectées ^b	903	958	1 000	1 035	1 071	1 109
Revenus de propriété	5	8	20	41	77	135
Autres ^c	2 615	2 691	2 772	2 860	2 948	3 027
2. Transferts des gestions globales:	20 335	21 638	23 075	24 584	26 185	27 890
Montant de base	19 580	20 431	21 365	22 415	23 515	24 685
Montant complémentaire (financement alternatif)	644	1 093	1 595	2 051	2 550	3 084
Montant carrières mixtes	111	114	116	119	121	123
Total des recettes	24 640	26 117	27 728	29 427	31 239	33 176
3. Dépenses effectives soins de santé	22 542	24 109	25 530	26 953	28 279	29 729
dont coût journées hôpitaux	1 389	1 487	1 553	1 619	1 688	1 759
4. Autres dépenses ^d	1 792	1 776	1 829	1 883	1 938	1 995
Total des dépenses	24 334	25 885	27 359	28 836	30 217	31 724
Solde	306	232	369	592	1 022	1 452
Pm: objectif budgétaire ^e	21 360	22 789	24 281	25 858	27 544	29 349

- Cotisations des pensionnés (retenue de 3,55 % sur les pensions et avantages complémentaires) et cotisations personnelles dues par certaines catégories de titulaires (cotisation complémentaire, assurance continuée, personne inscrite dans le registre national des personnes physiques).
- Recettes issues des taxes sur les assurances (auto, hospitalisation), les recettes « rééducation », la cotisation sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique, ...
- Les autres recettes comprennent essentiellement le financement alternatif propre à l'INAMI (TVA, accises et emballage).
- Les autres dépenses reprennent les frais de fonctionnement, les dépenses dans le cadre des conventions internationales, les dépenses dans le cadre du statut social du médecin et les dépenses diverses des organismes assureurs et de l'INAMI.
- L'objectif budgétaire en matière de prestations ne tient pas compte du prix des journées d'hospitalisation jadis à charge de la santé publique. Les dépenses effectives en tiennent compte.

1. Les soins de santé des pensionnés ayant eu une carrière mixte indépendant/salarié étaient à charge de l'ONSS et couverts par un transfert de l'INASTI vers l'ONSS. Ce transfert se fait à présent directement à l'INAMI.

Les dépenses de soins de santé augmentent de 0,9 % du PIB.

Les dépenses de soins de santé reprise dans la simulation correspondent à la consommation attendue de soins de santé pour la partie financée par la sécurité sociale et non à l'objectif budgétaire (voir dernière ligne du tableau 10a). Le tableau 38 ci-dessous illustre les hypothèses formulées en la matière, avec en première ligne, les dépenses du régime INAMI - soins de santé en termes budgétaires (même définition qu'au point 3 du tableau 10a, hors prix de la journée d'hospitalisation), majorées par la partie du surcoût de l'accord social 2005-2009, comptabilisé (tableau 10a) dans la rubrique 'autres dépenses' du budget INAMI.

TABLEAU 38 - Hypothèses concernant la croissance des dépenses de soins de santé à prix constants
(en pour cent, déflateur: indice santé)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2013
En termes budgétaires (y compris l'accord social 2005-2009 ^a à l'exclusion du coût des journées hôpitaux)	4,7	4,9 ^b	4,9	4,0	3,7	3,1
En termes SEC ^c	4,3	4,2	4,8	3,9	3,6	3,0
En termes SEC, y compris les petits risques pour les indépendants	4,3	6,4	4,8	3,9	3,6	3,0
Pm: croissance réelle du PIB	2,7	1,7	1,7	2,4	2,3	2,1

- a. L'accord social 2005-2009 est progressivement mis en oeuvre sur une période de 5 ans. Etant donné que chaque volet annuel entre en vigueur au dernier trimestre d'une année donnée et que la facturation à l'INAMI se fait avec trois mois de retard, le premier surcoût se fait sentir en 2006.
- b. Les 73,7 millions d'euros d'arriérés aux hôpitaux sont comptabilisés dans les 'autres' dépenses aux ménages.
- c. En SEC, les dépenses de soins de santé comprennent, outre les dépenses au sens budgétaire, la partie du financement des journées d'hospitalisation, les dépenses de soins de santé du régime du personnel maritime, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses d'expertise, les dépenses pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc. De plus, les arriérés sur les factures différées sont comptabilisés l'année au cours de laquelle la consommation médicale a eu lieu.

Les chiffres les plus récents pour 2007 montrent que les dépenses de soins de santé en termes budgétaires sont inférieures de 675 millions d'euros à l'objectif budgétaire, ce qui correspond à une croissance de 4,7 % à prix constants (déflateur: indice santé).

Pour 2008, le gouvernement a prévu un certain rattrapage: les dépenses ne seront inférieures que de 380 millions d'euros par rapport à l'objectif budgétaire calculé en tenant compte de la norme de croissance de 4,5 % et d'une inflation de 2,2 %. Il prévoit pour 2008 le paiement de 73,7 millions d'arriérés aux hôpitaux, si bien que l'écart avec l'objectif budgétaire financé ne sera plus que de 306 millions d'euros. Les chiffres retenus ici s'alignent en termes nominaux sur les dépenses prévues par le gouvernement. En effet, la récente hausse des prix ne se répercutera qu'avec un an de retard dans les dépenses de soins de santé lorsque les barèmes des prestataires seront adaptés au dernier trimestre 2008. En déflatant la hausse nominale par un indice santé qui devrait progresser de 3,5 % au lieu de 2,2 %, le taux de croissance des dépenses serait de 4,9 %, ce qui reste supérieur à la norme de 4,5 %. L'extension de la couverture obligatoire aux petits risques pour les indépendants porte finalement le taux de croissance à 6,4 % pour 2008.

Pour 2009 et 2010, on prévoit que les dépenses de soins de santé ne progresseront pas plus rapidement que leur dynamique interne de 3,1 %¹, à majorer de 0,7 % en raison du vieillissement (poids croissant des personnes âgées qui ont davantage de besoins médicaux et qui bénéficient de tarifs de remboursement

1. La dynamique est calculée comme la croissance moyenne des dépenses effectives au cours des quatorze dernières années, hors effet du vieillissement et indépendamment de l'impact des mesures ne s'intégrant pas dans l'évolution endogène du secteur.

plus avantageux), de 0,1 % compte tenu de l'accord social 2005-2009 et enfin de 1 % en 2009 et de 0,1 % en 2010 sous l'effet des hausses récentes de prix.

On table sur le fait que le rythme de croissance des dépenses de soins de santé ne dépassera pas, en 2012-2013, 3,1 %¹ en moyenne, et ce conformément à la dynamique interne de long terme.

Surplus dans le régime INAMI - soins de santé...

D'une part, la loi du 31 janvier 2007 prévoit le financement de l'objectif budgétaire, qui en 2008 devrait être supérieur de 380 millions par rapport aux dépenses réelles (hors arriérés de factures), et qui, conformément à la loi-programme du 23 décembre 2003, devrait augmenter de 4,5 % par an en volume. D'autre part, il est fort probable que la croissance de la consommation effective des soins de santé sera inférieure à la norme. En effet, bien que la norme de croissance de 4,5 % soit d'application depuis 2004, les dépenses réelles se sont avérées en moyenne depuis lors inférieures à l'objectif budgétaire. Par conséquent, des surplus seront accumulés au cours des prochaines années. Dans la simulation, ces excédents sont destinés au Fonds pour l'avenir des soins de santé créé en 2007 pour faire face aux coûts futurs des soins médicaux liés au vieillissement. Ce fonds est ici supposé investir ses actifs en titres de la dette publique et ainsi contribuer à réduire la dette au sens Maastricht.

Le tableau 39 présente le solde du régime INAMI - soins de santé en pourcentage du PIB. En 2013, le surplus devrait atteindre 0,34 % du PIB ou 1 452 millions d'euros, compte tenu du financement alternatif supplémentaire qui représente 0,73 % du PIB ou 3 084 millions d'euros. Les 1 632 millions d'euros d'écart serviront à financer les dépenses du régime INAMI - soins de santé. Le placement des excédents annuels, cumulés à partir de 2008, soit 3 972 millions d'euros en 2013, qui s'ajoutent aux montants accumulés précédemment dans le fonds, génère des revenus qui représenteraient 135 millions d'euros en 2013 (voir tableau 10a).

TABLEAU 39 - Soldes de la sécurité sociale en termes budgétaires
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1. Solde INAMI - soins de santé	0,00	0,09	0,06	0,10	0,15	0,25	0,34
dont financement alternatif complémentaire		0,19	0,30	0,42	0,52	0,62	0,73
2. Solde du régime salarié hors INAMI-soins de santé	0,45	0,10	0,03	0,04	0,04	0,04	-0,00
dont a. majorations décidées des prestations de sécurité sociale ^a (à partir de 2007)	0,04	0,14	0,18	0,17	0,17	0,16	0,16
b. enveloppes disponibles pour les liaisons au bien-être			0,06	0,12	0,18	0,23	0,30
3. Solde du régime indépendant hors INAMI-soins de santé	0,11	0,00	-0,02	-0,04	-0,07	-0,09	-0,11
dont a. majorations décidées des prestations de sécurité sociale ^a (à partir de 2007)	0,02	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
b. enveloppes disponibles pour les liaisons au bien-être			0,01	0,02	0,02	0,03	0,04
Solde global en termes budgétaires	0,56	0,19	0,07	0,10	0,13	0,20	0,22

a. La plupart des majorations sont décidées dans le cadre du mécanisme structurel qui lie les prestations sociales à l'évolution du bien-être. L'impact du bonus pension en cas de prolongement de la carrière, mesure de la politique du marché du travail, n'est pas repris dans le tableau.

1. Les taux de croissance pour 2012 et 2013 sont calculés au moyen du modèle de long terme pour les soins de santé du Bureau fédéral du Plan. Voir Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel d'avril 2004, chapitre III, point E.

.... dégradation du solde du régime des salariés, régime des indépendants en déficit.

Le solde du régime salarié - hors régime INAMI - soins de santé - se détériore nettement en 2008. Alors que les cotisations progressent de 4,8 % (contre 5,7 % exceptionnellement en 2007 en raison de recettes supplémentaires de cotisations à caractère unique), le transfert de la gestion globale du régime salarié vers le régime INAMI - soins de santé (montant de base) progresse de 5,9 %. En effet, le transfert est calculé, conformément à la loi du 31 janvier 2007, en fonction de l'augmentation des cotisations observée l'année précédente. De plus, le coût des corrections sociales dépasse, en 2008, de 351 millions d'euros son niveau de 2007 (0,14 % du PIB au lieu de 0,04 %).

Dans le régime indépendant, le transfert de la gestion globale vers le régime INAMI - soins de santé (montant de base) - en hausse de 3,9 % par rapport aux ressources transférées en 2007- entraîne également une détérioration du solde puisque les recettes de cotisations baissent en fait de 1,5 % en 2008 si l'on ne tient pas compte du relèvement des cotisations destiné au financement des petits risques. De plus, le coût des corrections sociales décidées dépasse de 135 millions d'euros celui de 2007 (0,05 % du PIB au lieu de 0,016 %).

Il est à remarquer qu'une partie importante des hausses décidées en 2007-2008 (lignes 2.a et 3.a du tableau 39) ont un caractère structurel, comme le relèvement de certains pourcentages de calcul des revenus de remplacement et la majoration des prestations minimums, qui se répercute tant sur les allocations des générations actuelles que sur celles des générations futures.

ENCADRE 11 - Augmentation des prestations de sécurité sociale

1. Pensions:

Assouplissement des conditions du travail autorisé après l'âge légal de la pension et, en cas de pension de survie, diminution de la cotisation de solidarité pour les petites pensions.

Octroi, à partir de 2007, d'un "bonus pension" de 2 euros par jour de travail presté (pour les périodes prenant cours à partir du 1.1.2006) après l'âge de 62 ans, tant dans le régime indépendant que dans le régime salarié. Le "bonus pension" est octroyé en plus de la pension (éventuellement de la pension minimum) proprement dite.

Pour le calcul de la pension des salariés, le droit minimum par année de carrière augmente de 17 % au 1.10.2006 et de 2 % au 1.9.2007 et au 1.7.2008, tandis qu'un plafond salarial différencié est introduit – sans adaptation au cours de la période 2007-2010 – pour les périodes assimilées à partir de 2007 pour cause de chômage complet, de prépension, d'interruption de carrière à temps plein ou de crédit-temps complet.

Assouplissement du malus intégré dans le calcul de la pension des indépendants: le malus à l'âge de 60 ans reste de 25 %, mais passe à 18 % au lieu de 20 % à 61 ans, à 12 % au lieu de 15 % à 62 ans, à 7 % au lieu de 10 % à 63 ans, à 3 % au lieu de 5 % à 64 ans, et est supprimé si la carrière atteint 43 ans. Le quatrième relèvement de la pension minimum à hauteur de 30 euros par mois (décision prise lors du Conseil des ministres de Gembloux) est appliqué en décembre 2007. Pour rétablir le rapport entre le statut "ménage" et le statut "isolé", la pension minimum est, conformément au statut ménage, majorée de 1 00000% au 1.4.2007.

L'adaptation au bien-être en 2007 a pris la forme d'un "bonus de bien-être" unique appliqué au mois d'avril aux pensions minimums et aux pensions ayant pris cours avant le 1.1.1993 : 35 euros si la carrière compte au moins 10 ans mais moins de 20 ans, et 75 euros si elle compte au moins 20 ans. De plus, une hausse de 2 % – après déduction du bonus de bien-être – a été garantie à partir de septembre pour les pensions minimums et pour les pensions ayant pris cours soit avant le 1.1.1988, soit au cours des années 2000 et 2001.

Les pensions minimums seront une nouvelle fois augmentées de 2 % à partir de juillet 2008. L'adaptation au bien-être des autres pensions, de 2 % également, s'appliquera à partir de septembre 2008 aux pensions ayant pris cours entre le 1.1.1988 et le 31.12.2002, tandis que le solde sera intégré, avec le bonus bien-être versé en 2007, au montant mensuel de la pension.

2. Indemnités INAMI:

- Le 1.1.2007: relèvement de 1 % du plafond salarial, relèvement des minima dans le régime des travailleurs salariés au niveau de la pension minimum des travailleurs salariés, alignement de l'indemnité d'incapacité primaire et de l'invalidité dans le régime des travailleurs indépendants sur la pension minimum des indépendants, et même sur la pension minimum des travailleurs salariés en cas d'invalidité accompagnée d'une cessation d'activités ; allocation forfaitaire de 12 euros pour l'aide de tiers (salariés et indépendants).
- Le 1.1.2008 : augmentation du taux de remplacement des indemnités pour les salariés isolés : 53 % au lieu de 50 %;
- Les 1.4.2007 et 1.1.2008, augmentation de 2 % de l'indemnité minimum pour les travailleurs non réguliers ;
- Adaptation au bien-être, chaque fois de 2 %, des minima (salariés et indépendants) les 1.9.2007 et 1.7.2008, des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours il y a au moins 20 ans (salariés) et, à partir du 1.9.2008, des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours il y a 15 à 20 ans et il y a 6 ans (salariés).

3. *Allocations de chômage*: le 1.1.2007, relèvement de 1 % du plafond salarial ; le 1.4.2007, augmentation de 2 % de l'allocation d'attente pour les isolés de plus de 21 ans ; le 1.1.2008, majoration de 2 % des minima et des montants forfaitaires (sauf interruptions de carrière et crédit-temps), et hausse des taux de remplacement, qui passent à 53 % (au lieu de 50 % durant la 2^{ème} période) pour les chômeurs isolés, et à 58 % (au lieu de 55 % durant la 1^{ère} période) pour les chômeurs cohabitants.

Suite encadré 11

4. *Allocations familiales*: allocation de rentrée scolaire à partir de 2006, maintien pendant 2 ans (au lieu de 6 mois) d'allocations majorées en cas de reprise du travail (1.1.2007), hausse des allocations 1^{er} enfant pour les indépendants (1.4.2008), augmentation des allocations familiales de 20 euros par mois pour les familles monoparentales (1.6.2007), élargissement du supplément d'âge annuel aux tranches d'âge 0-5 ans et 18-24 ans (1.7.2008) et augmentation progressive du montant pour la tranche des 18-24 ans (jusqu'en 2012).
5. *Maladies professionnelles et accidents de travail*: adaptation au bien-être de 2 %, à partir du 1.9.2007, des minima et des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours il y a au moins 20 ans, et, à partir du 1.9.2008, des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours il y a 15 à 20 ans et il y a 6 ans.
6. *Tous revenus de remplacement*: la projection prend en compte, à partir de 2009, des adaptations au bien-être conformes au Pacte de solidarité entre les générations, à savoir 1,25 % pour les plafonds salariaux et le droit minimum par année de carrière, 1 % pour les minima et les montants forfaitaires, 0,5 % pour toutes les autres prestations (y compris celles versées aux nouveaux entrants). L'effet en année pleine des mesures prises sur base de propositions des partenaires sociaux et qui prennent effet dans le courant de l'année 2008 est imputé sur l'enveloppe 2009-2010.

Recettes

Réductions supplémentaires des cotisations patronales (bonus jeunes à partir de juillet 2006) et personnelles (bonus à l'emploi, renforcé en 2006), perception plus rapide des cotisations liées au pécule de vacances ordinaire au terme d'un contrat de travail (en 2007) et réduction du taux de cotisation au Fonds de fermeture des entreprises (en 2007). Cf. chapitre IV, section B.1., pour plus de détails.

Augmentation, à partir du 1.1.2008, des cotisations des indépendants pour le financement de l'assurance soins de santé "petits risques".

Loi du 31.1.2007 instaurant un nouveau mécanisme de financement des dépenses de soins de santé.

... dû au vieillissement et à l'application du Pacte de solidarité en matière de liaison au bien-être.

La répercussion du vieillissement démographique sur les dépenses de pension et l'application de la loi sur le Pacte de solidarité entre les générations en matière de liaison au bien-être dégraderont l'excédent du régime des travailleurs salariés et entraîneront une augmentation du déficit dans le régime des travailleurs indépendants, porté à 0,1 % du PIB en 2013.

La hausse des pensions (des salariés et indépendants) au cours de la période 2009-2013 atteint en moyenne 3,2 % (en termes réels), dont 1,5 % est imputable au nombre croissant de pensionnés, 0,54 % à l'enveloppe disponible pour les liaisons au bien-être et 1,1 % au remplacement des vieilles générations de pensionnés par de nouvelles: les pensionnés bénéficient en effet, en moyenne, d'une pension d'autant plus élevée qu'ils sont partis plus récemment à la retraite. Cette tendance est renforcée par la progression du nombre de bénéficiaires d'un bonus pension attribué en raison de la poursuite d'une activité professionnelle après 61 ans.

La loi comprend deux volets en matière de liaison au bien-être. D'une part, elle définit une méthode pour calculer l'enveloppe disponible. D'autre part, elle prévoit une procédure de concertation entre les partenaires sociaux par laquelle ces derniers peuvent, dans les limites de l'enveloppe définie, proposer des mesures de revalorisation concrètes.

Selon la loi, les enveloppes financières disponibles pour la liaison au bien-être doivent être calculées conformément à une hausse annuelle des plafonds salariaux et du droit minimum par année de carrière de 1,25 %, des minima et des allocations forfaitaires de 1 % et des autres prestations de 0,5 %.

Au tableau 39, ces enveloppes sont calculées conformément à la lettre de la loi, plus précisément:

- les minima et les montants forfaitaires - comme les allocations familiales, l'allocation d'interruption de carrière et de crédit-temps - sont censés augmenter de 1 % par an.
- les plafonds salariaux, même dans le régime des pensions, et le droit minimum par année de carrière sont censés augmenter de 1,25 % par an.
- les autres prestations, y compris celles ayant pris cours il y a moins d'un an, le pécule de vacances, les rentes et le bonus pension sont censés bénéficier d'une augmentation annuelle de 0,5 %.

Selon la nature des mesures qui seront effectivement proposées par les partenaires sociaux, celles-ci peuvent avoir un impact plus ou moins durable sur l'évolution des dépenses en matière de sécurité sociale: c'est ainsi par exemple qu'une hausse du montant minimum vaudra tant pour les générations futures que pour les générations actuelles, tandis qu'une hausse du montant de la pension individuelle ne vaut que jusqu'au décès du pensionné. C'est pourquoi il est important de signaler que les dépenses mentionnées ci-après ont été calculées comme si, à partir de 2009, les modalités des liaisons au bien-être coïncidaient avec le mode de détermination de l'enveloppe disponible susmentionnée.

TABLEAU 40 - Prestations de sécurité sociale en termes SEC
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013 par rapport à 2006
Ensemble des prestations de sécurité sociale	17,70	17,64	18,01	18,30	18,38	18,53	18,66	18,83	+1,13
Pensions	5,84	5,80	5,88	5,94	5,94	6,01	6,09	6,19	+0,35
Soins de santé	6,16	6,26	6,58	6,76	6,85	6,94	7,00	7,08	+0,92
Chômage	2,52	2,36	2,32	2,34	2,33	2,32	2,30	2,29	-0,24
Incapacité de travail	1,21	1,26	1,28	1,30	1,30	1,31	1,31	1,32	+0,11
Autres	1,96	1,96	1,96	1,96	1,95	1,95	1,95	1,95	-0,01

4. Communautés et régions

Augmentation du solde de financement en 2007 et 2008.

En 2007, le compte des communautés et régions présente un excédent de 0,3 % du PIB. Cette amélioration de 0,1 % du PIB par rapport à 2006 est principalement attribuable à une augmentation des recettes. En 2008, le solde de financement devrait encore augmenter à 0,4 % du PIB¹, grâce à une baisse des dépenses. L'objectif de surplus budgétaire de 0,2 % du PIB pour 2008, convenu lors du conclave budgétaire de février 2008, serait ainsi dépassé.

TABLEAU 41 - Compte des communautés et régions
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde primaire	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Recettes	12,1	12,2	12,2	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1
Recettes hors transferts des sous-secteurs publics	11,7	11,8	11,9	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8
Recettes fiscales propres	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Recettes fiscales affectées	8,4	8,5	8,5	8,6	8,5	8,5	8,5	8,5
Part d'IPP	4,7	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7
Part de TVA	3,7	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Recettes non fiscales	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts des sous-secteurs publics	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Dépenses primaires	11,8	11,8	11,7	11,8	11,8	11,7	11,7	11,7
Dépenses primaires finales, dont	9,3	9,4	9,3	9,4	9,3	9,3	9,3	9,2
Rémunérations	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Transferts aux ménages et ISBL ^a	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Transferts aux entreprises et autres	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts aux sous-secteurs publics	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Solde de financement	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4

a. Non compris les pensions des agents des communautés et régions comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral.

A moyen terme aussi, la norme budgétaire est amplement respectée.

L'amélioration du solde budgétaire jusqu'en 2008 découle de la hausse du solde primaire (+0,2 % du PIB entre 2006 et 2008). Le surplus primaire baisse légèrement en 2009, puis se stabilise pratiquement à moyen terme. Le recul des recettes à moyen terme est, en effet, compensé par une baisse équivalente des dépenses. Par ailleurs, les charges d'intérêt disparaissent pratiquement en fin de période. A politique constante, cette évolution permet de faire mieux que l'équilibre budgétaire, objectif assigné aux communautés et régions dans le Programme de stabilité. Sur la période 2009-2011, le surplus budgétaire devrait, en effet, se stabiliser à 0,3 % puis atteindre 0,4 % dès 2012.

1. Il n'a pas été tenu compte de l'impact possible de la reprise partielle de la dette des communes flamandes (à concurrence de 612 millions d'euros au maximum) par la Région flamande dans le cadre du 'Lokaal Pact' du 1^{er} février 2008, à savoir un accord avec engagements réciproques entre le gouvernement flamand, les communes et les provinces flamandes.

Les recettes diminuent légèrement, après une hausse en 2007.

En 2007, les recettes totales augmentent de 0,1 % du PIB sous l'effet d'un accroissement des recettes fiscales affectées. Ces recettes sont déterminées par la Loi spéciale de financement. Les légères variations enregistrées jusqu'en 2009 découlent des mécanismes correctifs prévus dans la loi.

Après une période de stagnation entre 2007 et 2009, les ressources des communautés et régions reculent progressivement en pour cent du PIB. Cette évolution découle, d'une part, de la stabilisation des recettes fiscales affectées, et d'autre part, de la diminution des recettes fiscales propres de 0,1 % du PIB. Cette diminution est imputable à la réduction d'IPP accordée en Flandre, qui est nettement accrue en 2009 quand elle atteint sa vitesse de croisière. Les transferts des autres sous-secteurs publics restent stables en pour cent du PIB.

Légère baisse des dépenses primaires totales à moyen terme.

L'évolution des dépenses primaires en 2007 et 2008 se fonde sur la comparaison des budgets successifs des différentes Communautés et Régions¹. Elle se caractérise par des fluctuations mineures (la plupart du temps limitées à 0,1 % du PIB) qui découlent majoritairement de mesures non récurrentes.

La projection à moyen terme, basée sur l'hypothèse de politique inchangée, résulte d'une extrapolation des tendances observées sur la période 2000-2008, après correction des mouvements non récurrents². Le tableau 42 donne la croissance moyenne réelle reprise pour la période 2009-2013.

TABLEAU 42 - Recettes et dépenses des communautés et régions en termes réels^a
(taux de croissance en pour cent)

	2007	2008	Moyenne de période 2009-2013
Recettes	3,4	1,3	2,1
Recettes fiscales et non fiscales	3,3	1,4	2,1
Transferts des sous-secteurs publics	5,7	0,8	0,3
Dépenses	2,7	0,5	2,1
Dépenses primaires finales, dont	3,2	0,6	2,0
Rémunérations	1,9	0,6	1,8
Achats de biens et services	2,7	4,4	2,0
Investissements	-0,4	0,4	1,3
Transferts aux ménages et ISBL	4,2	0,6	3,0
Transferts aux entreprises et autres	11,4	-5,8	1,9
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	1,0	0,0	2,4
Transferts aux pouvoirs locaux	2,7	0,1	2,5
Transferts à la sécurité sociale	-51,4	-1,8	-0,0

a. Déflateur : indice national des prix à la consommation

En ce qui concerne les dépenses primaires finales, leur croissance est surtout tirée par les transferts aux ménages et aux ISBL dont le taux de croissance annuel (3 %

1. Les chiffres pour 2007 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés de 2006 et 2007 de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française. Il a également été tenu compte de facteurs non récurrents qui ressortaient des réalisations provisoires de 2007. Les chiffres de 2008 se fondent sur une comparaison entre les budgets initiaux de 2007 et 2008.
2. Les dépenses qui, par le passé, ont connu une évolution très volatile sont maintenues constantes en valeur ou en volume selon les cas.

hors inflation) est nettement supérieur au taux moyen des autres dépenses primaires finales. C'est aussi la seule catégorie de dépenses dont la part dans le PIB augmente légèrement en période de projection. Ce sont principalement les soins à domicile et aux handicapés qui entraînent ce surcroît de dépenses.

En 2008, les achats de biens et services progressent de 0,1 % du PIB sous l'effet de la nette augmentation des frais de fonctionnement, surtout en Flandre et à Bruxelles. Ensuite, le ratio de ces dépenses n'évolue plus en projection.

Entre 2006 et 2008, les transferts aux entreprises fluctuent de 0,1 % du PIB, compte tenu de la dotation supplémentaire de 302 millions d'euros octroyée aux sociétés de distribution d'eau en Flandre en 2007. Il s'agit, d'une part, d'un relèvement de 100 millions de la subvention annuelle de fonctionnement¹ (octroyée aux sociétés de distribution d'eau depuis la réorganisation du secteur de l'eau en Flandre à la fin 2004) et d'un transfert en capital supplémentaire non-récurrent de 202 millions d'euros.

Pour ce qui est des transferts aux autres sous-secteurs publics, la légère baisse en 2007 (-0,1 % du PIB) concerne principalement la sécurité sociale (voir tableau 42) : il s'agit d'une répercussion de l'augmentation non récurrente, en 2006, de la dotation au Vlaamse Zorgefonds. La croissance des transferts devrait s'accélérer à moyen terme, entre autres sous l'effet d'une hausse des transferts courants aux pouvoirs locaux, elle-même consécutive à l'octroi par la Région flamande d'un crédit supplémentaire, à partir de 2008, de 83 millions d'euros² aux communes à titre de compensation pour la suppression de la taxe Elia.

5. Pouvoir locaux

Le compte des pouvoirs locaux, à l'équilibre en 2007, est ensuite en déficit sur l'ensemble de la période : de 0,2 % du PIB entre 2008 et 2010, le déficit passe à 0,4 % du PIB en 2011 et à 0,5 % du PIB en 2012, puis retombe à 0,3 % du PIB en 2013.

Les fluctuations du solde de financement découlent en particulier des investissements mais aussi du recul des recettes fiscales en 2008.

Les investissements sont liés au cycle électoral. Ils reculent en effet nettement en 2007 (de 0,2 % du PIB), année qui suit des élections communales, augmentent fortement entre 2008 et 2012 (de 0,3 % du PIB) à l'approche des prochaines élections communales, pour ensuite à nouveau reculer significativement en 2013 (de 0,2 % du PIB).

Le recul des recettes de 0,3 % du PIB sur l'ensemble de la période, se concentre surtout en 2008 en raison de la baisse des recettes fiscales (de 0,2 % du PIB). D'abord, les additionnels à l'impôt des personnes physiques subissent en 2008 le contre-coup de l'accélération des enrôlements de 2007. Ensuite, la taxe Elia est supprimée. Elle est compensée par l'octroi, par la région flamande, d'un crédit

1. La subvention de fonctionnement octroyée aux sociétés flamandes de distribution d'eau s'élèverait à 326,9 millions d'euros en 2007 et à 121,8 millions en 2008.
2. Outre ces 83 millions d'euros, le gouvernement flamand affecte 25 millions supplémentaires en 2008 et 41,5 millions en 2009 et 2010 dans le cadre du 'Lokaal Pact'. La projection en tient compte.

supplémentaire aux communes à partir de 2008¹, dont l'impact budgétaire est atténué, entre autres par le léger tassement des transferts des Communautés destinés au financement des rémunérations des enseignants des communes et des provinces. En outre, sur l'ensemble de la période, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement, vu la faible progression des revenus cadastraux (sous l'hypothèse d'une stabilité des taux), de même que l'ensemble des transferts courants du pouvoir fédéral (entre autres les dotations à la police intégrée).

Les dépenses primaires diminuent légèrement (de 0,1 % du PIB) sur la période sous revue, du fait des prestations sociales. Par ailleurs, la faible augmentation des achats de biens et services est compensée par la baisse des rémunérations sous l'hypothèse d'une progression relativement modérée de l'emploi des pouvoirs locaux (taux de croissance de 0,6 % en moyenne annuelle sur la période 2008-2013).

TABLEAU 43 - Compte des pouvoirs locaux
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2007
Solde de financement	-0,2	-0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3
Charges d'intérêt	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0
Solde primaire	-0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,1	-0,3
Recettes	6,1	6,1	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8	5,8	-0,3
Recettes fiscales	2,2	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	-0,3
Additionnels à l'IPP	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	-0,1
Additionnels au précompte immobilier	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,1
Recettes non fiscales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,0
Transferts des secteurs publics ^a , dont	3,0	3,0	2,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Des communautés et régions	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	0,0
Dépenses primaires	6,2	6,0	5,9	5,9	5,9	6,1	6,2	5,9	-0,1
Investissements	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	0,8	0,0
Autres dépenses primaires	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1	-0,1
- Rémunérations	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	-0,1
- Achats de biens et services	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,1
- Transferts courants ^a , dont	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,1
Prestations sociales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
- Dépenses en capital hors investissements	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0

a. Non compris les pensions d'anciens enseignants des pouvoirs locaux (comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral).

1. Voir aussi point 4, communautés et régions.



Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Dans un contexte où les prix énergétiques demeurent élevés et où la croissance économique est relativement faible en début de projection, la Belgique serait pratiquement à même, grâce à sa politique climatique, de rencontrer les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto.

Cet objectif implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc, qu'elles ne dépassent pas un niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sur la période 2008-2012, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 135,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Par conséquent, le dépassement serait de moins de 1 million de tonnes. En 2013, les émissions seraient même inférieures de 8 % au niveau de 1990.

La Belgique pourrait se rapprocher encore davantage de l'objectif si des mesures ayant trait par exemple à l'utilisation croissante de biocarburants s'avèrent plus efficaces que prévu. En outre, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre l'objectif fixé.

Ce résultat positif s'explique par la stabilisation des émissions de CO₂ d'origine énergétique suite à une progression modérée de la consommation énergétique et à des changements structurels dans la consommation d'énergie. Les émissions du secteur électrique devraient sensiblement diminuer et, en 2013, être inférieures de 14,4 % à leur niveau de 1990. Dans le secteur industriel, les émissions d'origine énergétique devraient à nouveau augmenter après avoir fortement diminué sur la période 2002-2007. Ce mouvement à la hausse est principalement attribuable à la réouverture d'un haut fourneau dans le secteur de la sidérurgie. Toutefois, le niveau des émissions devrait, en 2013, être de 16,6 % inférieur au niveau de 1990. En dépit d'une stabilisation des émissions liées aux transports, celles-ci devraient, toujours en 2013, être supérieures de 26,8 % par rapport à leur niveau en 1990. Les émissions des services et des ménages devraient baisser légèrement et, en 2013, être 3,3 % plus élevées que les émissions mesurées au cours de l'année de référence. Quant aux émissions de CO₂ non énergétiques libérées par l'industrie et le traitement des déchets, elles devraient se stabiliser mais, en fin de période de projection, dépasser de plus de 19 % leur niveau de 1990.

En ce qui concerne les émissions de CH₄, principalement libérées par l'agriculture, elles devraient baisser de près de 45 % par rapport à leur niveau de 1990. Quant aux émissions de N₂O, qui trouvent principalement leur origine dans l'industrie et l'agriculture, elles devraient diminuer de plus de 21 % par rapport à leur niveau de 1990. En revanche, les émissions de gaz fluorés devraient augmenter chaque année, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de base.

La baisse de l'intensité énergétique du PIB, déjà observée dans le passé, serait confirmée en projection. Tant la consommation intérieure brute d'énergie que la consommation finale augmenteraient de manière modérée, en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie (suite à la hausse des prix de l'énergie) et à des modifications structurelles au sein de l'économie (tertiarisation). Alors que la part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie diminue, la part des transports, des services et ménages augmente.

Sur la période 1980 à 2013, on observe d'importants glissements dans la structure de la consommation finale énergétique, au détriment des combustibles liquides et solides et en faveur du gaz naturel et de l'électricité. Au sein de la consommation énergétique intérieure brute, on observe également un glissement des combustibles solides et liquides au profit du gaz naturel, du nucléaire (jusqu'en 2000) et des sources d'énergie renouvelables.

A. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens en matière énergétique et climatique à l'horizon 2020

1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto

Objectif belge dans le cadre du Protocole de Kyoto: réduction de 7,5 % des émissions de GES pour la période 2008-2012, par rapport à l'année de base.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto¹, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence².

En 2002, un accord de coopération³ entre l'Etat fédéral et les Régions a été conclu. Cet accord visait à une intégration optimale de la politique climatique des différentes entités via la mise sur pied d'un *Plan National Climat 2002-2012*. C'est grâce à cet accord de coopération que les différentes structures nécessaires à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto ont été mises en place.

La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales (2004). En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 % tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise.

Dans ce cadre, les autorités fédérale et régionales se sont engagées à prendre une série de mesures en vue d'atteindre ces objectifs. Elles ont également indiqué leur intention de recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux. Suivant le "principe de suppléantarité", ces mécanismes ne peuvent être utilisés que pour "compléter" les réductions d'émissions obtenues sur le territoire national via des mesures internes. Les structures nécessaires pour l'utilisation de ces mécanismes sont introduites via un accord de coopération spécifique.

Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois: les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). La priorité du pouvoir fédéral ainsi que des Régions va à l'utilisation de mécanismes liés à des projets (CDM ou JI). S'il s'avère que l'utilisation de ces deux premiers mécanismes ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduction, le pouvoir fédéral et les Régions n'excluent pas de recourir à l'achat de permis d'émissions (IET) sur les marchés mondiaux. Ce système mondial d'échange des droits d'émission entre officiellement en fonctionnement en 2008. Les achats se feront via des registres nationaux de GES et devront permettre aux différentes parties d'atteindre les objectifs de réduction de manière optimale d'un point de vue économique.

1. Le Protocole de Kyoto (1997) est officiellement entré en vigueur le 16 février 2005.
2. L'année 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés (année 1995). Les émissions de l'année de base atteignent pour la Belgique 145,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Voir aussi *Report of the review of the initial report of Belgium*, décembre 2007.
3. Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles Capitale concernant l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan National Climat, ainsi que le rapportage, dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique et le protocole de Kyoto, novembre 2002.

Toutes les mesures déjà décidées et introduites en vue d'atteindre l'objectif sont prises en compte dans les perspectives.

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures déjà décidées et introduites, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux¹, en vue de permettre à la Belgique de rencontrer ses obligations dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La mise en place d'un Plan national d'allocation² constitue une première composante importante de la politique climatique. Il s'agit d'un instrument devant permettre aux secteurs intensifs en énergie d'améliorer leur efficacité énergétique et, en même temps, d'optimiser leurs coûts. Pour le secteur électrique, on doit y ajouter les objectifs d'électricité verte, ainsi que ceux en matière de cogénération. Dans le secteur industriel, des accords sectoriels ont été signés (conventions de benchmarking et d'audit, accords de branches) dans le but d'accroître l'efficacité énergétique. D'autres mesures sont axées sur la réduction des émissions de protoxyde d'azote dans le secteur chimique, la diminution des émissions de gaz fluorés et une prime écologique³.

En ce qui concerne le secteur du transport, les mesures de la politique climatique ont trait à la limitation du volume de transport routier privé (développement du transport public, développement de l'infrastructure pour les vélos et promotion de la navigation intérieure). D'autres mesures concernent la mise en place d'un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement et pauvres en émissions (via l'utilisation d'un ecoscore, l'adaptation des taxes de roulage en faveur des véhicules propres et l'encouragement à l'utilisation de biocarburants). On citera également les mesures destinées à encourager une fluidification optimale du trafic et la stimulation par les pouvoirs publics d'un comportement de conduite plus respectueux de l'environnement.

Pour les services et les ménages, les mesures concernent la réglementation en matière de prestation énergétique pour les nouveaux bâtiments et la rénovation lourde, une réglementation spécifique en matière de prestation énergétique pour les habitations sociales, la stimulation du conditionnement d'air via des méthodes renouvelables et naturelles, l'extension des exigences en matière d'entretien des chaudières. On citera également les incitants dans le domaine consultatif (agrément des experts en énergie, introduction d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments existants). Dans l'agriculture, la diminution du cheptel joue un rôle, de même que la politique en matière d'engrais. Le secteur agricole pourrait réduire plus avant ses émissions via la production d'énergie renouvelable et de biocarburants, le boisement et la diminution des émissions dans l'horticulture en serres. Enfin, en ce qui concerne la limitation du volume des déchets et l'optimisation du traitement de ceux-ci, différentes mesures sont prises, relatives notamment à l'interdiction progressive de la mise en décharge des déchets organiques et la récupération du biogaz.

-
1. Pour une description de la politique climatique et un aperçu des mesures prises, voir: *Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques, 2006, Rapport belge sur les progrès démontrables dans le cadre du Protocole de Kyoto, 2006, section 1 du Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, Commission Nationale Climat, mars 2007 et Belgian National Allocation Plan for the allocation of greenhouse gas emission allowances 2008-2012, février 2008. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet www.climat.be.*
 2. Voir: *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2005-2007, Commission Nationale Climat, mars 2004. Le deuxième Plan National d'Allocation, portant sur la période 2008-2012 a été déposé à la Commission européenne en février 2008 pour approbation définitive (voir à ce sujet l'encadré 15).*
 3. Mesure introduite par les autorités flamandes et visant à stimuler un processus de production plus propre et plus respectueux de l'environnement.

2. Les objectifs européens en matière énergétique et climatique à l'horizon 2020

Le Protocole de Kyoto prévoit que des négociations internationales sur de nouveaux objectifs de réduction des émissions de GES, portant sur la période suivant 2012, soient entamées dès 2005.

L'Union européenne veut réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie à l'horizon 2020 et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.

Au niveau européen, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord, durant le Sommet des 8 et 9 mars 2007, pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, ainsi que pour porter la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait atteindre 30 % si un nouvel accord international intervient.

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures pour atteindre ces objectifs. Il s'agit entre autres d'une proposition de modification de la directive concernant la réglementation communautaire relative au marché des permis d'émissions (voir encadré 15), d'une proposition sur le partage des efforts à mettre en oeuvre en vue de réaliser les engagements de réduction des émissions dans les secteurs qui ne sont pas concernés par le marché des permis d'émission¹ (voir encadré 17), ainsi que d'une proposition de directive en vue d'encourager les énergies renouvelables (voir encadrés 12 et 16). Le paquet englobe aussi une proposition de cadre légal pour le captage et le stockage de carbone et de nouvelles lignes directrices pour l'aide publique dans le domaine environnemental.

Les propositions doivent être encore approuvées dans le courant des prochains mois par le Parlement européen et le Conseil des Ministres et peuvent encore subir d'importantes modifications. Par conséquent, les implications de ces propositions ne sont pas encore prises en compte dans les présentes projections.

Au niveau belge, les possibilités de réduction des émissions ont été analysées en détail pour différents horizons sur le long terme².

-
1. Comme le transport, la construction, les services, les petites installations industrielles, l'agriculture et les déchets.
 2. Voir *La politique climatique post-2012: analyse de scénarios de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2050*, Bureau fédéral du Plan, juillet 2006 et *Eclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique*, Working paper 01-07, Bureau Fédéral du Plan, janvier 2007. Le Bureau fédéral du Plan évalue actuellement les conséquences énergétiques et macroéconomiques pour la Belgique du Plan européen énergie/climat à l'horizon 2020 dans le cadre de la convention signée par les autorités fédérales et régionales sur la mise en oeuvre de l'étude 'Soutien des pouvoirs publics belges à un partage européen de la charge par une analyse exploratoire des différents scénarios possibles au moyen des modèles HERMES et PRIMES'.

B. Evolution de la demande d'énergie

Dans ce point, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie pour la période 2008-2013. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à la consommation d'énergie par secteur. Enfin, le point 3 a trait à la consommation par produit.

1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB

Hausse modérée de la consommation d'énergie en projection...

La période 2002-2007 a été marquée par une baisse de la consommation intérieure brute d'énergie¹ et de la consommation finale énergétique². Ces évolutions ont découlé essentiellement de la forte hausse des prix de l'énergie à partir de 2004 (voir tableau 44). Sur la période de projection, la progression des consommations d'énergie serait modérée, en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie (encouragée par la persistance de prix énergétiques élevés) et de modifications structurelles de l'économie (tertiarisation). En l'absence d'un accroissement important de la production dans la sidérurgie à partir de 2008 (et, donc, des besoins énergétiques de ce secteur spécifique), la progression de la consommation d'énergie serait encore plus faible.

La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi un niveau de 56,1 Mtep³ en 2013 (contre 53 Mtep en 2007). La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, passer à 37 Mtep en 2013 (contre 36 Mtep en 2007).

Parallèlement aux perspectives énergétiques à moyen terme, le Bureau Fédéral du Plan publie régulièrement des perspectives énergétiques à long terme (20 à 30 ans). Ces dernières sont actuellement basées sur des analyses quantitatives réalisées à l'aide du modèle énergétique PRIMES⁴.

TABLEAU 44 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
(taux de croissance annuels moyens)

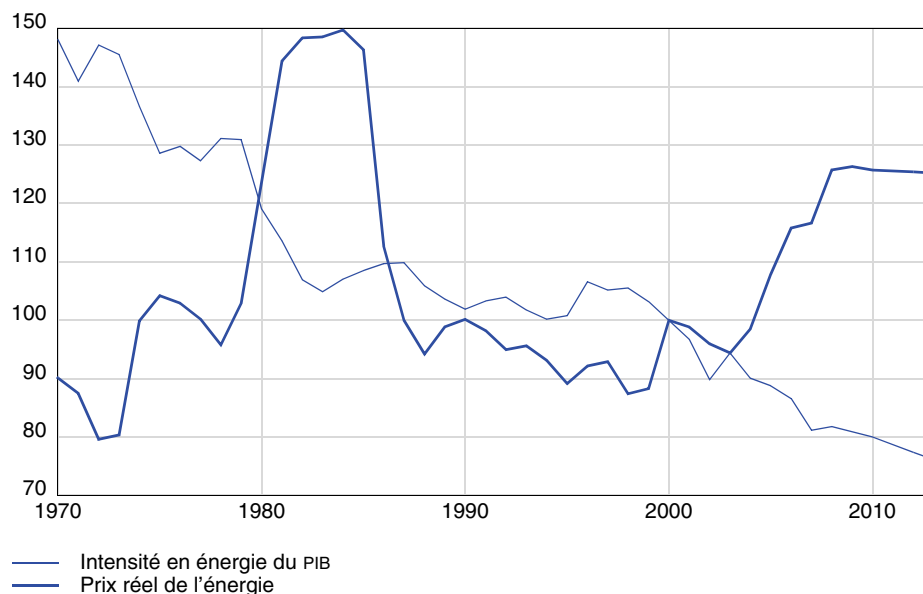
	1982-2007	1982-1991	1992-2001	2002-2007	2008-2013
PIB	2,1	2,3	1,9	2,1	2,0
Consommation intérieure brute d'énergie	0,8	1,3	1,3	-0,8	0,9
Consommation finale d'énergie	0,8	1,0	1,4	-0,6	0,5
Intensité en énergie du PIB	-1,2	-0,9	-0,6	-2,8	-1,1

1. Consommation intérieure brute d'énergie: la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
2. Consommation finale d'énergie: énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Voir Planning Paper 102: *Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030 dans un contexte de changement climatique*, Bureau fédéral du Plan, octobre 2007, ainsi que <http://www.plan.be>, thème énergie.

... et une nouvelle diminution de l'intensité en énergie du PIB.

La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB¹ serait ainsi confirmée en projection, après sa forte baisse observée durant la période 2002-2007 (voir tableau 44).

GRAPHIQUE 22 - Intensité en énergie du PIB
(indice 2000 = 100)



Dans les années septante et au début des années quatre-vingt, la forte hausse des prix réels de l'énergie² et, corollairement, la restructuration des secteurs intensifs en énergie ont débouché sur une nette baisse de l'intensité en énergie du PIB (voir graphique). On observe ensuite une période de moindre baisse de l'intensité en énergie allant de pair avec des prix réels de l'énergie restant bas. En projection, des prix de l'énergie restant élevés contribueraient à pousser de nouveau l'intensité en énergie du PIB à la baisse.

2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie

Part croissante du transport et des services et ménages, part en baisse pour l'industrie.

Alors que la part de l'industrie dans la consommation finale totale d'énergie diminue, la part des transports, des services et des ménages augmente (voir tableau 45).

1. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres "Indicators of Energy Use and Efficiency", IEA, 1997.
2. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

TABLEAU 45 - Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur
 (en pour cent, sauf mention contraire)

	Taux de croissance annuels moyens					Niveau (mtep)	Structure		
	1982-2007	1982-1991	1992-2001	2002-2007	2008-2013		2013	1980	2000
Total	0,8	1,0	1,4	-0,6	0,5	37,0	100,0	100,0	100,0
- Industrie	0,0	-0,1	1,5	-2,2	0,7	12,4	40,4	37,2	33,5
- Transports ^a	2,1	3,3	1,9	0,4	0,5	9,9	18,3	26,2	26,9
- Services et ménages ^b	0,8	0,8	1,0	0,3	0,2	14,7	41,4	36,7	39,6

a. Transports aériens inclus

b. Y compris l'agriculture

La consommation d'énergie de l'industrie progresse à nouveau du fait du redémarrage d'un haut fourneau dans la sidérurgie.

La consommation finale d'énergie de l'industrie a stagné sur la période 1982-1991, en raison du prix élevé de l'énergie et du ralentissement de la croissance économique intervenu au début des années quatre-vingt. Par contre, sur la période 1992-2001, elle a crû en moyenne de 1,5 % par an, dopée par la nette croissance de l'activité industrielle observée à la fin des années nonante. Entre 2002 et 2007, les besoins en énergie de l'industrie ont baissé de 2,2 % en moyenne par an dans un contexte de prix énergétiques élevés.

En projection, la consommation finale d'énergie de l'industrie devrait à nouveau augmenter. Ce retournement s'explique essentiellement par la remise en service d'un haut fourneau dans la sidérurgie¹. Au total, toutefois, la hausse des consommations industrielles serait malgré tout modérée, grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie dans un contexte de prix élevés. Par ailleurs, les Régions ont conclu des accords volontaires de branche, en priorité avec les secteurs intensifs en énergie². De tels accords contribueraient à accroître de manière non négligeable l'efficacité énergétique de l'industrie. Il s'ensuit que l'intensité en énergie de l'industrie³ continuerait à baisser durant la période 2008-2013.

Accroissement modéré de la consommation d'énergie du transport.

Sur l'ensemble de la période 1982-2007, la consommation d'énergie du secteur du transport⁴ a fortement augmenté, de 2,1 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois contrastée: la consommation a progressé jusqu'à 3,3 % au cours de la période 1982-1991, mais cette croissance s'est, ensuite, nettement ralentie (croissance moyenne de 1,9 % par an entre 1992 et 2001 et de seulement 0,4 % par an entre 2002 et 2007⁵).

La consommation d'énergie des transports n'augmenterait que de 0,5 % en moyenne par an en projection. L'utilisation croissante de véhicules plus propres et les mesures visant à promouvoir les transports en commun devraient contri-

1. Il s'agit du redémarrage, en mars 2008, du haut fourneau 6 (HF6) du groupe Arcelor-Mittal, situé sur le site de Cockerill à Seraing.
2. Les entreprises s'engageraient ainsi à suivre une procédure de benchmarking (à l'échelle mondiale) qui identifie les pratiques les plus efficaces en matière de consommation énergétique, à adopter ces pratiques, et partant, à réduire à terme (2008-2012 selon la Région) leur consommation d'énergie.
3. Consommation finale de l'industrie (en millions de tep) rapportée à sa valeur ajoutée en volume.
4. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.
5. Cette évolution est due notamment à la baisse des consommations d'énergie dans le secteur des transports aériens (faillite de la SABENA), mais s'explique également par la forte progression des prix durant cette période.

buer à limiter les besoins en énergie. Par conséquent, l'intensité énergétique¹ du secteur devrait diminuer plus rapidement au cours de la période de projection que durant la période 1992-2007 (cette intensité avait augmenté au cours de la période 1982-1991).

Stabilisation des consommations d'énergie des services et ménages.

Les besoins en énergie du secteur résidentiel et tertiaire² seraient presque stabilisés sur la période de projection. La consommation d'énergie devient plus efficiente, entre autres sous l'effet du prix élevé de l'énergie qui encourage une meilleure isolation des bâtiments et habitations, l'achat d'installations de chauffage plus performantes et d'équipements électriques moins gourmands en énergie. Les mesures fiscales prises en faveur des investissements générant une économie d'énergie (baisse d'impôts à l'échelle fédérale et diverses primes régionales) sont de nature à encourager la progression de l'efficacité énergétique. Par conséquent, l'intensité en énergie du secteur tertiaire et résidentiel³ baisserait plus rapidement entre 2008 et 2013 que sur la période 1992-2007.

3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

Glissements structurels importants dans la consommation d'énergie au détriment des combustibles solides et liquides.

On note, sur la période 1980-2013, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité en ce qui concerne la consommation finale d'énergie. Au niveau de la consommation intérieure brute d'énergie, les glissements se font au détriment des combustibles solides et liquides et au profit du gaz naturel et de l'énergie nucléaire, ainsi que des énergies renouvelables (voir tableau 46).

TABLEAU 46 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie
(en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

	Produits	1980		2000		2013	
		Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	57,2	100,0	56,1	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	8,2	14,3	5,0	8,9
	Combustibles liquides	22,9	50,1	22,0	38,4	17,5	31,2
	Gaz	8,9	19,5	13,4	23,4	15,4	27,5
	Energie nucléaire	2,9	6,3	12,8	22,4	13,5	24,1
	Autres	0,0	0,1	0,9	1,5	4,7	8,4
Consommation finale d'énergie	Total	31,7	100,0	37,0	100,0	37,0	100,0
	Combustibles solides	5,2	16,3	3,4	9,2	2,7	7,2
	Combustibles liquides	14,8	46,7	16,0	43,4	15,2	41,0
	Gaz	7,7	24,4	10,0	27,1	10,5	28,3
	Electricité	3,6	11,4	6,7	18,0	7,7	20,7
	Autres	0,4	1,2	0,8	2,2	1,0	2,8

1. Consommation finale d'énergie des transports (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.
2. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
3. Consommation finale d'énergie du secteur (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.

La tendance générale à la baisse de la consommation des *combustibles solides* se poursuit en projection, tant en part de marché qu'en volume. La demande du secteur électrique en combustibles solides recule au profit du gaz naturel (voir également point C.1). Par contre, on enregistrerait une hausse de la consommation de charbon et de coke dans l'industrie, en raison du redémarrage d'un haut-fourneau dans la sidérurgie. Enfin, la consommation de combustibles solides des ménages et des services serait en baisse.

La part des *combustibles liquides* dans la consommation intérieure brute d'énergie a reculé sensiblement dans le passé. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de la demande des centrales électriques (voir point C.1). En projection, cette part s'éroderait encore, en raison du maintien de prix élevés pour les produits pétroliers.

La part des *produits pétroliers* dans la consommation finale s'est également réduite dans le passé et continuerait à baisser durant la période de projection. Sur cette période, la demande en combustibles liquides serait en légère baisse. Elle se contracterait pour les services et les ménages et serait en progression limitée pour l'industrie et les transports (voir point B.2).

Malgré cette évolution, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique. Par conséquent, notre économie resterait vulnérable aux fluctuations des marchés pétroliers internationaux.

Le *gaz naturel* est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. Entre 1980 et 2013, la consommation de gaz connaît une forte croissance, tant en volume qu'en part, consacrant de ce fait une dépendance accrue vis-à-vis de ce produit. Cette évolution s'observe surtout pour la consommation intérieure brute d'énergie et s'explique, entre autres, par une demande accrue de gaz naturel par le secteur électrique (voir point C.1). La consommation finale de gaz devrait, par contre, se stabiliser sur la période de projection. Elle serait en forte hausse pour les services et les ménages mais baisserait pour l'industrie.

La demande d'*électricité* connaît aussi une hausse non négligeable en volume et en part entre 1980 et 2013. La progression de la demande d'électricité tendrait toutefois à se ralentir et retomberait à seulement 1 % en moyenne annuelle, sur la période de projection, contre 2,1 % en moyenne sur la période 1992-2007. Cette évolution s'explique principalement par la percée de nouveaux produits et technologies plus efficaces et économes sur le plan de la consommation d'électricité ainsi que par une relative saturation des équipements électriques des ménages. Par conséquent, l'intensité en électricité du PIB serait en recul (-1 % par an en moyenne) sur la période de projection, contre une forte hausse au cours des années quatre-vingt (1,1 % par an en moyenne) et une stabilisation entre 1992 et 2007 (0,1 % par an en moyenne).

La part des *autres formes d'énergie* (énergies renouvelables) est passée d'à peine 0,1 % de la consommation intérieure brute en 1980 à 1,5 % en 2000. La contribution des énergies renouvelables continuant à augmenter pour la production d'électricité (voir point C.1), leur part monterait à 8,4 % dans la consommation intérieure brute d'énergie en 2013. Il s'agit, certes, d'un progrès déjà conséquent, mais des efforts importants devront être encore consentis pour satisfaire à l'objectif ambitieux de recours aux énergies renouvelables mis en avant par l'Union européenne pour la Belgique¹ à l'horizon 2020 (voir encadré 12).

ENCADRE 12 - Proposition de la Commission européenne concernant les énergies renouvelables

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté la proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir des sources renouvelables. Par ce biais, elle souhaite atteindre l'objectif d'une part de 20 % des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale énergétique de l'UE. Etant donné que les possibilités de production d'énergie renouvelable varient selon les Etats membres, les efforts à fournir ont été différenciés sur la base d'un mode d'allocation bien déterminé. En ce qui concerne la Belgique, la Commission a formulé un objectif de 13 % de la consommation énergétique totale à l'horizon 2020. Chaque Etat membre est tenu d'établir un plan d'action dans lequel il décrira les modalités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé ainsi que la procédure de suivi des progrès réalisés. Les Etats membres ont la possibilité de contribuer aux efforts au-delà de leurs propres frontières par le biais d'un nouveau mécanisme de flexibilité (l'échange de garanties d'origine), à la condition qu'ils aient atteint leur propre objectif intermédiaire. Ce dispositif, conjugué aux mesures nationales de soutien, devrait permettre d'atteindre l'objectif global européen le plus efficacement possible.

1. Selon la Commission européenne, la part du renouvelable est calculée comme la somme de la production d'électricité d'origine renouvelable, de l'énergie renouvelable utilisée pour le transport et de la chaleur produite à partir de sources renouvelables, divisée par la consommation brute finale d'énergie. La consommation brute finale d'énergie comprend la consommation finale, l'utilisation d'électricité et de chaleur par le secteur énergétique pour la production d'électricité et de chaleur et les pertes d'électricité sur le réseau. Pour la Belgique, cette part atteindrait 4,6 % en 2013.

C. Evolution des émissions de gaz à effet de serre

Ce point présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre pour la Belgique pour la période 2008-2013. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont examinées au point 1, tandis que celles qui ne sont pas d'origine énergétique sont traitées au point 2. Le point 3 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O et le point 4 a trait aux émissions de gaz fluorés. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

Forte baisse dans les années quatre-vingt, augmentation progressive dans les années nonante.

Le premier choc pétrolier de 1973 (et l'introduction des premières centrales nucléaires¹) a donné lieu à un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique². A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'est accompagné d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans les années quatre-vingt, la restructuration de l'industrie et la mise en route d'une nouvelle tranche de centrales nucléaires³ ont également contribué à réduire les émissions. En 1990, le niveau des émissions de CO₂ liées à l'énergie a atteint 110,1 millions de tonnes. Dans les années nonante, on enregistre une période de stabilité relative des prix de l'énergie, avec, dans son sillage, une remontée progressive des émissions (voir graphique 23).

Baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie durant la période 2000-2007.

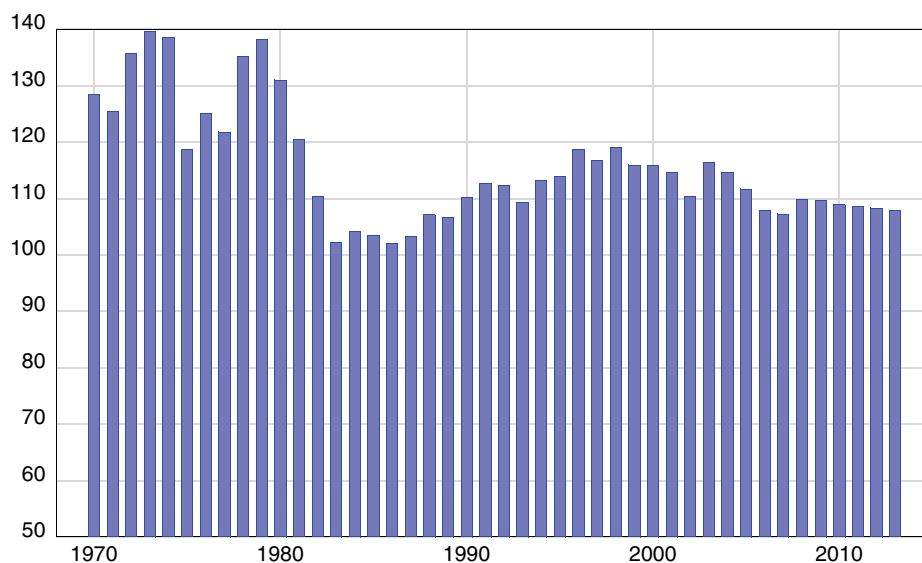
Au début des années deux mille, le ralentissement de l'activité économique contribue à la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Les émissions repartent toutefois à la hausse en 2003 et atteignent un niveau de 116,4 Mt, principalement sous l'effet d'une reprise de l'activité dans certains secteurs grands consommateurs d'énergie. Elles baissent ensuite entre 2004 et 2007 (notamment suite aux prix élevés de l'énergie, au ralentissement conjoncturel en 2005 et à des températures plus élevées) pour ne plus atteindre que 107,3 Mt en 2007 (voir graphique 23).

Stabilisation des émissions durant la période de projection et baisse de leur niveau en 2013 par rapport à 1990.

En projection, les émissions de CO₂ devraient se stabiliser, suite à une progression modeste des consommations d'énergie et aux changements structurels dans celles-ci. En fin de projection, les émissions de CO₂ liées à l'énergie atteindraient 107,1 Mt, soit une baisse de 2,7 % par rapport à 1990 (voir graphique 23).

-
1. Doel 1 et 2, et Tihange 1 ont été mis en route en 1975.
 2. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.
 3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983) et Tihange 3 (1985).

GRAPHIQUE 23 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en millions de tonnes)

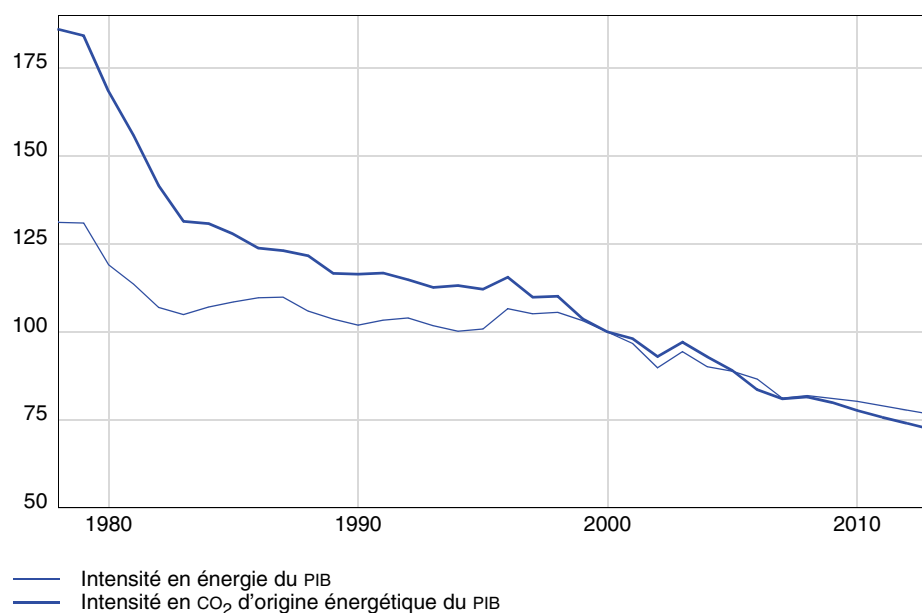


Baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB pendant la période de projection.

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage (surtout au début des années quatre-vingt) que l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 24).

Au cours de la période de projection, l'intensité en CO₂ liée à l'énergie du PIB diminuerait de 2,2 % par an en moyenne, ce qui confirme la baisse observée durant la période 1992-2007 (baisse moyenne de 2 % durant cette période).

GRAPHIQUE 24 - Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB
(indice 2000=100)



1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

L'encadré 13 analyse l'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie en décomposant celle-ci en trois composantes principales: l'évolution du PIB, l'évolution de l'intensité en énergie du PIB et l'évolution de l'intensité en CO₂ de la consommation intérieure brute d'énergie.

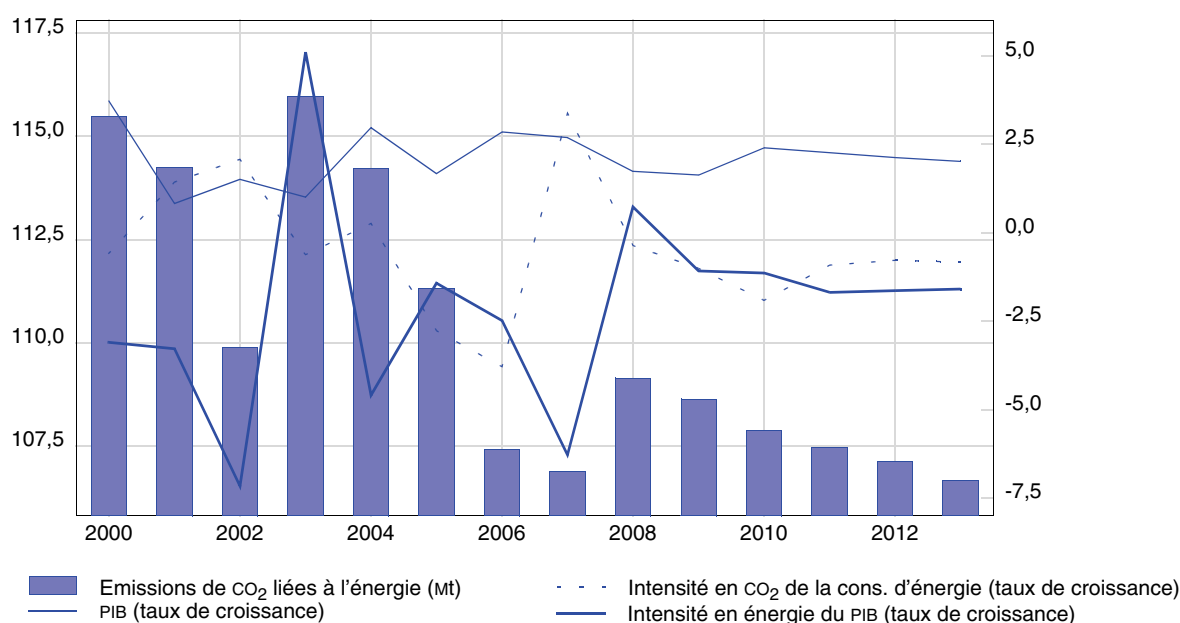
ENCADRE 13 - Décomposition des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Le graphique suivant présente l'évolution du niveau des émissions de CO₂ d'origine énergétique entre 2000 et 2013, ainsi que le taux de croissance de trois de ses composantes importantes: l'activité économique, l'intensité en énergie du PIB et l'intensité en CO₂ de la consommation intérieure brute d'énergie. Si l'on désigne par E la consommation intérieure brute d'énergie, les variables sont reliées via l'équation suivante:

$$CO_2 = PIB \times \left(\frac{E}{PIB}\right) \times \left(\frac{CO_2}{E}\right)$$

GRAPHIQUE 13a - Décomposition des émissions de CO₂ liées à l'énergie

(échelle de gauche en million de tonnes, échelle de droite en taux de croissance)



On observe que les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont fortement baissé de 2000 à 2002, surtout en raison de la diminution marquée de l'intensité en énergie du PIB (-7,2 % en 2002) surtout imputable à une baisse de la consommation d'énergie. En 2003, la reprise dans des secteurs gros consommateurs d'énergie explique le relèvement drastique des émissions (l'intensité en énergie du PIB croît de 5,1 %). Les émissions diminuent ensuite graduellement jusqu'en 2007. Les intensités en énergie du PIB et en carbone de la consommation d'énergie sont en baisse régulière (sauf en 2007 où l'intensité en carbone se relève brutalement, sans affecter toutefois la décroissance des émissions vu la chute de la consommation énergétique face au prix élevé de l'énergie). Une hausse des émissions est cependant attendue en 2008, première année où la croissance économique contribuerait le plus dans l'évolution des émissions (la hausse de 0,8 % de l'intensité énergétique du PIB peut s'expliquer par la réouverture d'un haut fourneau chez Arcelor-Mittal). Finalement, de 2009 à 2013, le niveau des émissions de CO₂ devrait repartir à la baisse, l'intensité en énergie du PIB et l'intensité en carbone de la consommation d'énergie reprenant un mouvement vers le bas qui, cumulé, dominerait celui de la croissance économique. Durant cette période, la consommation énergétique devrait croître moins vite que le PIB.

Les émissions produites par l'industrie devraient à nouveau augmenter au cours de la période de projection. Les émissions émanant des transports et du secteur de l'énergie devraient se stabiliser, alors que celles du résidentiel et du tertiaire seraient en légère baisse. Enfin, les émissions issues de la production d'électricité seraient en net recul (voir le tableau 47).

TABLEAU 47 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Taux de croissance annuels moyens			Niveaux (millions de tonnes)		Variation	Structure	
	1992-2001	2002-2007	2008-2013	1990 ^a	2013	2013-1990 ^a	1990	2013
Secteur de l'électricité	-1,2	0,8	-2,2	23,4	20,1	-14,4	21,3	18,7
Secteur de l'énergie ^b	-0,2	-0,9	0,0	6,4	6,1	-6,0	5,9	5,7
Industrie	0,1	-4,7	2,1	32,9	27,4	-16,6	29,8	25,6
Transports ^c	1,9	0,4	0,1	19,9	25,3	26,8	18,1	23,6
Résidentiel et tertiaire ^d	0,1	-0,3	-0,4	27,2	28,1	3,3	24,7	26,2
Total ^e	0,2	-1,1	0,0	110,1	107,1	-2,7	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le *Report of the review of the initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Secteur électrique exclu.

c. à l'exclusion du transport aérien.

d. Agriculture comprise.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Forte baisse des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection.

Alors qu'elles s'étaient légèrement accrues durant la période 2002-2007, les émissions du secteur de l'électricité devraient diminuer au rythme de 2,2 % par an durant la période de projection, pour s'établir à 20,1 Mt en 2013, soit une baisse de 14,4 % par rapport à 1990. La part des émissions imputables à la production d'électricité s'élèverait, ainsi, à 18,7 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique en 2013, contre 21,3 % en 1990.

Un glissement structurel des centrales au charbon vers les centrales au gaz naturel¹, une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération, et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelable devraient jouer favorablement sur les émissions.

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) devrait augmenter fortement au cours de la période de projection et représenterait près de 10 000 GWh en 2013. Un système de certificats verts a été mis en place dans les différentes régions au début des années 2000. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver qu'un pourcentage déterminé de leurs livraisons, sous peine d'amendes, ont été produites au départ de sources d'énergies renouvelables².

La part de l'électricité générée par les centrales au gaz continuerait de croître grâce à la mise en service de nouvelles centrales TGV et, surtout, de centrales à

1. La part des centrales au pétrole resterait, quant à elle, très limitée. La structure du parc de production d'électricité est fixée sur base des évolutions décrites dans le scénario de référence pour la Belgique de la DG TREN de la Commission européenne: *European Energy and Transport; Trends to 2030-update 2007*, Commission européenne, Direction Générale Transport et Energie, avril 2008.
2. Voir à ce sujet *Quatrième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques*, janvier 2006.

cogénération. Il s'ensuit que le rendement énergétique global devrait augmenter sensiblement au cours de la période de projection. En 2010, la production des centrales à cogénération devrait dépasser 11 000 GWh. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes régions, avec différents objectifs mis en avant.

La production des centrales nucléaires resterait pour sa part inchangée durant la période de projection. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse, passant de 60,8 % en 1990 à 58,3 % en 2000 et à 53,1 % en 2013. Notons que le démantèlement des centrales nucléaires n'est prévu qu'à partir de 2015.

Enfin, la projection admet une réduction relativement importante des importations nettes d'électricité. L'influence des importations nettes d'électricité sur la production d'électricité et les émissions de GES pour la Belgique est donnée dans l'encadré 14.

ENCADRE 14 - Influence des importations nettes d'électricité sur la production d'électricité et les émissions de GES de la Belgique

L'évolution des émissions de CO₂ du secteur électrique est influencée par la structure et le niveau de la production d'électricité qui eux-mêmes dépendent de l'évolution de la demande d'électricité et des opportunités d'importation et d'exportation d'électricité de et vers les pays voisins. Dans ces perspectives économiques, les échanges d'électricité sont fixés de manière exogène en se basant sur les évolutions décrites dans le scénario énergétique de référence de la Belgique publiée par la DG TREN de la Commission européenne¹. Selon ces projections, les importations nettes annuelles d'électricité de la Belgique s'établissent à 7 TWh sur la période 2010-2013, soit un niveau comparable, à quelques exceptions près, aux niveaux observés ces six dernières années.

Les échanges électriques sont difficiles à projeter dans le temps car ils sont très sensibles aux écarts de prix sur les marchés nationaux d'électricité et aux variations de l'offre et de la demande d'électricité dans chaque pays. Dans le cadre d'autres travaux², le BFP a étudié de plus près les facteurs qui influencent le niveau et la structure du parc de production belge, dont le facteur « échanges d'électricité ». Il ressort de ces études que les importations nettes d'électricité en provenance des pays voisins pourraient être deux fois moins élevées vers la fin de la période de projection que le niveau supposé dans ces perspectives économiques. Dans cette hypothèse, la production d'électricité en Belgique devrait être de 4 % supérieure au niveau rapporté dans ce chapitre pour satisfaire la demande en 2013. L'effet sur les émissions de CO₂ du secteur électrique est quant à lui évalué à environ 2,5 Mt, étant donné que le surplus de production est assuré par des énergies fossiles. Ces 2,5 Mt signifient une augmentation des émissions de CO₂ du secteur électrique de 12 % en 2013 par rapport au niveau calculé dans ces perspectives ou encore un surcroît des émissions totales de gaz à effet de serre d'environ 2 %.

1. *European Energy and Transport; Trends to 2030- update 2007*, Commission européenne, Direction Générale Transport et Energie, avril 2008.

2. *Etude prospective sur l'électricité, 2008-2017*, à paraître.

Après une période de forte baisse, les émissions de l'industrie se redresseraient en projection.

Au cours de la période 2002-2007, les émissions d'origine industrielle¹ ont fortement baissé, de 4,7 % en moyenne par an en raison notamment de l'utilisation de technologies plus efficaces (sous l'impulsion de prix énergétiques élevés) et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité.

Durant la période de projection, les émissions devraient à nouveau s'accroître (de 2,1 % en moyenne par an), essentiellement du fait de la remise en route d'un haut fourneau dans la sidérurgie.

1. Pour une analyse décomposant les modifications des émissions de CO₂ au sein de l'industrie belge, voir: *Decomposition analysis of changes in CO₂ emissions by the Belgian industries*, Short Term Update 2-06, Bureau Fédéral du Plan, mai 2006.

Le niveau des émissions de l'industrie serait toutefois abaissé de près de 17 % en 2013 par rapport à 1990.

Malgré cette reprise, le niveau des émissions industrielles calculées pour 2013 seraient largement en-dessous du niveau de 1990: elles atteindraient en effet 27,4 Mt en 2013, ce qui représente une baisse de 16,6 % par rapport à 1990.

Par ailleurs, la participation du secteur industriel au Plan National d'Allocation (périodes 2005-2007 et 2008-2012) est de nature à conforter ce résultat (voir encadré 15).

ENCADRE 15 - Le système européen d'échange de permis d'émission de CO₂ pour les installations industrielles

Conformément à la directive européenne 2003/87/CE, le système européen d'échange de quotas d'émission de CO₂ (ou Emission Trading System: ETS) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005. En exécution de cette directive, la Belgique a mis en place un Plan national d'allocation de quotas d'émission. Eu égard à la répartition des compétences en Belgique, quatre plans d'allocation ont été élaborés (un pour le fédéral et trois pour les Régions).

Chaque entreprise ou installation reprise dans le plan d'allocation s'est vue accorder un certain nombre de permis d'émission pour la période 2005-2007 (et ensuite pour la période 2008-2012). En Flandre, l'attribution des droits d'émission aux installations individuelles est basée sur les performances des entreprises dans le cadre de la Convention benchmarking. Ainsi, les autorités ont prévu d'octroyer gratuitement aux entreprises les plus intensives en énergie un nombre suffisant de droits d'émission si elles font partie des 10% d'installations ayant le meilleur rendement énergétique au niveau mondial. Les entreprises de plus petite taille s'engagent pour leur part, via la Convention d'audit, à mettre en œuvre toutes les mesures d'économie d'énergie qui atteignent un seuil de rentabilité déterminé. En Wallonie, la plupart des entreprises intensives en énergie se sont engagées, via des accords de branche, à poursuivre certains objectifs de réduction de leurs émissions. Ces engagements servent de base à l'attribution des droits d'émission.

Chaque droit d'émission donne le droit d'émettre une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. A la fin de chaque année d'une période d'échange de droits (la première période va du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007 et la deuxième période s'étend du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012), une entreprise doit pouvoir fournir un nombre de droits d'émission suffisant pour couvrir la quantité totale de CO₂ émise au cours de l'année concernée. En achetant des droits, une entreprise peut disposer d'une marge supplémentaire pour ses émissions de CO₂. A l'inverse, si une entreprise possède trop de droits d'émission de CO₂, elle peut les vendre. Cette directive vise à aider les entreprises à atteindre les normes d'émission de la façon la plus souple et la moins coûteuse possible. Pour atteindre leur objectif, les entreprises concernées ont le choix entre des investissements qui réduisent leurs émissions, l'achat de droits d'émission sur le marché européen, ou une combinaison des deux. Les entreprises peuvent ainsi minimiser leurs coûts de réduction.

Le plan national d'allocation 2008-2012, qui doit succéder au plan 2005-2007, a été rejeté le 16 janvier 2007 par la Commission européenne. La Commission a décidé que les installations belges concernées ne pourraient rejeter, sur la période 2008-2012, que 58,5 millions de tonnes de CO₂ par an, au lieu des 63,3 millions de tonnes proposées par les trois Régions. En février 2008, un nouveau plan d'allocation pour la période 2008-2012 a été soumis à la Commission européenne.

La réglementation européenne en matière d'échange de quotas d'émission a joué un rôle pionnier en tant qu'instrument conforme au marché visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il ressort d'une évaluation du système d'échange de quotas d'émission que la réglementation doit être adaptée et renforcée en vue de pouvoir réaliser les objectifs fixés à l'horizon 2020. L'effet stimulant du système actuel est contrebalancé par le grand nombre de quotas d'émission alloués au cours de la première période (2005-2007).

Suivant la proposition de la Commission européenne de janvier 2008, relative à une modification de la réglementation communautaire en matière de commerce de permis d'émissions, le champ d'application du système ETS devrait être étendu. D'autres gaz à effet de serre et tous les grands industriels devraient être concernés. Les installations industrielles libérant moins de 10 000 tonnes de CO₂ ne seraient pas tenues de participer au système ETS à la condition qu'elles aient pris des mesures valables pour contribuer de manière appropriée aux efforts de réduction.

Les plans nationaux d'allocation devraient être remplacés par une vente aux enchères ou une allocation gratuite de droits d'émission en fonction de règles européennes uniformes. Le nombre de droits alloués chaque année devrait être réduit de manière à ce que les émissions libérées dans le cadre du système européen d'échange soient réduites, en 2020, de 21 % par rapport à leur niveau de 2005. Dans le secteur électrique, où la nouvelle réglementation entrera en vigueur en 2013, tous les droits devraient immédiatement être vendus aux enchères. Dans la plupart des autres secteurs industriels ainsi que dans l'aviation, la procédure d'enchère ne serait introduite que progressivement et ce n'est qu'en 2020 que tous les droits seraient vendus par ce biais.

Malgré une stabilisation des émissions du transport durant la projection...

Si, pendant les années nonante, les émissions liées aux transports ont fortement augmenté (2 % par an en moyenne), le rythme de croissance des émissions a été beaucoup plus limité durant la période 2002-2007 (0,4 % par an). Au cours de la période 2008-2013, les émissions devraient se stabiliser, en raison notamment de la persistance de prix élevés des carburants, de certaines mesures fiscales et du recours (bien que limité) aux biocarburants (voir aussi encadré 16). Les accords ACEA devraient également avoir des effets progressivement plus positifs.

...les émissions du secteur dépasseraient, en 2013, de 26,8 % le niveau atteint en 1990.

En 2013, les émissions liées aux transports devraient atteindre 25,3 Mt, soit 23,6 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait alors de 26,8 % celui de 1990.

ENCADRE 16 - Biocarburants

Une directive européenne visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants a été votée en 2003. Cette directive invitait les Etats membres à veiller à ce que la part minimale des biocarburants dans la consommation énergétique du secteur des transports atteigne un pourcentage de 2 % en 2005 et de 5,75 % en 2010. Un rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine a constaté que la part des biocarburants ne dépassait pas 1 % en 2005, au lieu des 2 % prévus et devrait atteindre 4,2 % en 2010 au lieu des 5,75 %. Seuls deux pays ont atteint l'objectif de 2 % pour 2005 : la Suède et l'Allemagne. En Belgique, le pourcentage de biodiesel fourni à la pompe n'atteignait pas encore 2 % en 2007.

La proposition de la Commission de janvier 2008 mentionne un objectif minimum distinct de 10 % pour la part des biocarburants durables dans la consommation totale d'essence et de diesel dans le secteur européen des transports à l'horizon 2020. Cet objectif vaut pour tous les Etats membres. La directive inclut également des critères de durabilité comme par exemple des critères contraignants de biodiversité et une interdiction de certains changements d'affectation des terres. Ces règles sont importantes pour garantir que les avantages sur le plan environnemental de l'utilisation de biocarburants ne créent pas d'éventuels désavantages dans ce domaine. Parallèlement, la Commission stimulera le développement des biocarburants de la deuxième génération. Elle sera aussi attentive aux développements sur le marché et à leurs conséquences et prendra, si nécessaire, des mesures adéquates.

Légère baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire durant la projection.

Tout comme durant la période 2002-2007, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient légèrement baisser sur la période 2008-2013, grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie sous la pression de prix énergétiques restant élevés. De plus, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation relative de la part du gaz naturel) a un effet positif sur les émissions.

En 2013, les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire devraient atteindre 28,1 Mt, soit 26,2 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 24,7 % en 1990. Le niveau projeté pour 2013 dépasserait de 3,3 % le niveau de l'année de base.

ENCADRE 17 - Réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 pour les secteurs hors du système européen d'échange de quotas d'émission

Plus de la moitié des émissions n'entrent pas en ligne de compte pour le système réexaminé d'échange de quotas d'émission. Un cadre européen a été défini pour ces émissions ainsi que des obligations nationales à l'horizon 2020.

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté une proposition de répartition des efforts à réaliser en vue d'honorer les engagements de réduction des émissions des secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange (ou secteurs non-ETS). Pour tous ces secteurs (comme l'immobilier, le transport, la construction, les services, l'agriculture, les déchets et les installations industrielles qui émettent moins de 10 000 tonnes de CO₂, ce qui correspond au seuil minimum d'émission du système d'échange de quotas), l'objectif serait de réduire à l'horizon 2020 leurs émissions de gaz à effet de serre de 10 % par rapport à leur niveau de 2005. La Commission a soumis un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Ces objectifs spécifiques varient de +20 % à -20 %. Pour la Belgique, la Commission propose un objectif de réduction de 15 %. Dans certains cas, des mesures européennes devraient être prises comme des normes d'émission de CO₂ pour les véhicules et les carburants ou des règles européennes en vue de promouvoir l'efficacité énergétique. De plus, les Etats membres pourraient eux-mêmes arrêter un certain nombre de mesures pour atteindre l'objectif fixé. Enfin, ils pourraient exploiter les crédits reçus dans le cadre du mécanisme de développement propre, à concurrence d'un tiers de l'effort de réduction à fournir.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Outre les émissions de CO₂ liées à l'énergie, certaines émissions de CO₂ sont le fait de processus industriels (notamment pour la production de ciment et d'acier et dans le secteur de la pétrochimie) et de l'incinération des déchets. En 2006, les émissions de CO₂ issues des processus industriels (émissions fortement dépendantes des types de procédés et technologies mis en oeuvre) ont atteint 10 Mt, contre 8,2 Mt en 1990 (+21,8 %). Par ailleurs, l'incinération de déchets a généré 0,1 Mt de CO₂ en 2006, contre 0,3 Mt en 1990.

Stabilisation des émissions de CO₂ d'origine non énergétique en projection.

Au cours de la période de projection, les émissions de CO₂ produites par les processus industriels devraient se stabiliser, pour atteindre 10,1 Mt en 2013 (23,1 % de hausse par rapport à 1990). Les émissions de CO₂ produites par l'incinération de déchets devraient pour leur part atteindre 0,1 Mt en 2013 et seraient également stabilisées.

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Emissions de CH₄ générées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets.

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine: les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 11,2 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,1 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. En 2006, les émissions de CH₄ d'origine agricole ont baissé pour atteindre 5,5 Mt d'équivalent CO₂, tandis que celles issues du traitement des déchets¹ sont redescendues à 0,9 Mt d'équivalent CO₂. Au total, sous l'effet de ces baisses, les émissions de CH₄ n'ont plus atteint que 7,1 Mt d'équivalent CO₂ pour l'année 2006.

TABLEAU 48 - Evolution des émissions de CH₄
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2006 ^b	2013		
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,7	0,7	0,1	-43,9
Processus industriels	0,0	0,1	0,1	0,0	-
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-	-
Agriculture	7,1	5,5	5,0	-1,3	-29,5
Déchets	2,9	0,9	0,5	-7,9	-83,2
Total	11,2	7,1	6,3	-1,7	-44,3

- a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the review of the initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.
- b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2008, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture et au traitement des déchets devraient continuer à baisser et atteindre respectivement 5 et 0,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2013. Quant aux émissions totales de CH₄, celles-ci devraient connaître un recul moyen de 1,7 % par an et atteindre 6,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2013, en baisse d'environ 45 % par rapport à 1990.

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 10,8 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,6 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. En 2006, les émissions de N₂O produites par l'agriculture

1. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.

ont baissé¹, atteignant 4,7 Mt d'équivalent CO₂, tandis que les émissions des processus industriels se sont chiffrées à 2,6 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de N₂O n'ont plus atteint que 9 Mt d'équivalent CO₂ en 2006.

TABLEAU 49 - Evolution des émissions de N₂O
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2006 ^b	2013	2008-2013	2013-1990
Transformation et consommation d'énergie	0,8	1,1	1,1	0,3	43,0
Processus industriels	3,9	2,6	2,2	-2,3	-42,8
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,0	1,1
Agriculture	5,6	4,7	4,6	-0,5	-18,1
Déchets	0,3	0,3	0,3	1,9	13,1
Total	10,8	9,0	8,5	-0,8	-21,3

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the review of the initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2008, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de N₂O en projection.

Les émissions issues de processus industriels² devraient continuer à diminuer et s'établir à 2,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2013. Les émissions de N₂O issues de l'agriculture devraient plus ou moins se stabiliser au cours de la période de projection. Les émissions totales de N₂O devraient légèrement baisser, de 0,8 % en moyenne par an, pour atteindre 8,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2013, ce qui représenterait une baisse de plus de 21 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs³.

4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC.

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui s'attaquent à la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique

1. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.
2. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
3. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.

dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario¹ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale en vigueur, récemment adoptée ou prévue à plus long terme.

TABLEAU 50 - Evolution des émissions de gaz fluorés
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1995 ^a	2000 ^b	2006 ^b	2013	2008-2013	2013-1995
HFC	0,4	1,0	1,6	1,7	1,7	283,7
PFC	2,3	0,4	0,2	0,2	0,0	-90,6
SF ₆	2,2	0,1	0,1	0,1	7,5	-95,8
Total	5,0	1,4	1,8	2,0	1,7	-60,3

- a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the review of the initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.
- b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2008, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation limitée des gaz fluorés en projection.

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000.

Au cours de la période de projection, ces émissions devraient augmenter d'environ 1,7 % par an en moyenne, pour atteindre 2 Mt d'équivalent CO₂ en 2013.

5. Emissions totales de GES

Stabilisation des émissions de GES durant la période 2008-2013.

Selon ces prévisions, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient se stabiliser au cours de la période 2008-2013. Elles seraient même en baisse, en 2013, par rapport à 1990 (baisse de 8 %). Ce résultat favorable s'explique par une augmentation modérée de la consommation d'énergie, combinée à d'importants glissements dans la structure de consommation par produit énergétique, ainsi que par une baisse des émissions de CH₄ et de N₂O. Par contre, les émissions de gaz fluorés seraient en hausse en projection, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de base (voir tableau 51 et graphique 25).

1. Voir section 2 du *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit.

TABLEAU 51 - Evolution des émissions de GES
 (en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pourcentage par rapport à l'année de base	
	Année de base ^a	2000 ^b	2006 ^b	2013		2006	2013
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	115,9	107,8	107,1	0,0	-2,1	-2,7
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	9,4	10,1	10,2	0,2	17,9	19,3
Emissions totales de CH ₄	11,2	8,8	7,1	6,3	-1,7	-37,0	-44,3
Emissions totales de N ₂ O	10,8	11,5	9,0	8,5	-0,8	-17,3	-21,3
Emissions totales de HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,4	1,8	2,0	1,7	-63,4	-60,3
Total ^c	145,7	147,0	135,8	134,1	-0,1	-6,8	-8,0

a. L'année de base est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés, qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the review of the initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.

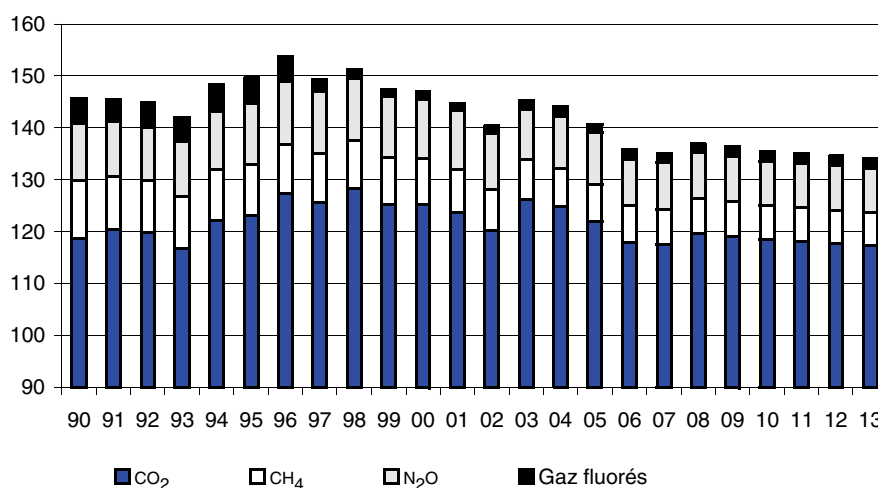
b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2008, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

Le niveau des émissions de GES ne dépasserait l'objectif assigné à la Belgique que de moins de 1 Mt.

La baisse des émissions de GES entre 1990 et 2013 permettrait de quasiment rencontrer l'objectif tel que stipulé dans le cadre du Protocole de Kyoto. Celui-ci implique en effet une diminution des émissions de 7,5 % durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990, ce qui correspond à un niveau de 134,8 Mt d'équivalent CO₂. En moyenne, sur la période 2008-2012, le niveau des émissions de GES atteindrait 135,7 Mt d'équivalent CO₂. L'objectif de départ serait donc seulement dépassé de l'équivalent de 0,9 Mt.

Dans le contexte économique de prix de l'énergie restant élevés et d'une croissance économique relativement faible en début de période de projection, la Belgique serait quasiment en mesure de rencontrer l'objectif qui lui est assigné grâce à la politique climatique mise en place et pourrait encore s'en rapprocher si des mesures ayant trait par exemple à l'utilisation croissante de biocarburants s'avèrent plus efficaces que prévu. En outre, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre l'objectif fixé.

GRAPHIQUE 25 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
 (en millions de tonnes d'équivalent CO₂)




A. Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services	6.8	6.7	7.2	5.6	5.3	7.9	7.2	7.0	7.0
(taux de croissance en volume)									
2. Prix mondiaux en euro									
(taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	-1.6	0.9	-0.6	-1.0	1.0	1.2	1.4	1.5	1.5
Importations de biens non énergétiques	-1.9	0.9	-0.5	-1.2	1.0	1.2	1.5	1.6	1.6
Importations de produits énergétiques	12.3	5.4	1.2	24.1	-1.0	1.2	2.7	2.8	2.8
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	119.9	154.3	137.0	154.7	154.2	154.2	154.2	154.2	154.2
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	2.9	4.0	4.3	4.4	3.8	3.8	3.9	4.0	4.0
Etats-Unis	3.1	3.8	5.3	2.9	3.1	3.5	4.1	4.6	4.8
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Zone euro	4.1	4.3	4.3	3.9	3.7	4.3	4.6	4.7	4.7
Etats-Unis	4.4	4.6	4.6	3.8	3.9	4.1	4.7	5.3	5.5
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	39.1	39.5	9.8	25.3	42.6	43.5	43.9	42.8	38.7
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.0	72.3	71.9	71.7	71.9	72.1	72.4	72.7	73.0
7. Durée effective moyenne du travail									
(salariés - taux de croissance)									
Toutes branches d'activité	-0.2	-0.2	0.2	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Services marchands	-0.1	-0.1	0.2	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.0	-0.0

(^) Moyennes de période

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	07^02	13^08	08	09	10	11	12	13
1. Emploi public	1.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5
1. Pouvoir fédéral	-1.0	-0.5	-0.8	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2
2. Communautés et Régions	1.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6
3. Pouvoirs locaux	1.9	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
4. Sécurité sociale	0.7	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	--	1.0	1.1	1.0	1.1	0.9	0.8	0.8
2. Communautés et Régions	--	1.0	1.2	1.6	1.2	0.9	0.6	0.6
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	--	1.1	1.0	2.7	1.5	0.6	0.5	0.5
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
4. Sécurité sociale	--	1.0	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Achats bruts de biens et services	2.8	2.0	2.9	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
1. Pouvoir fédéral	-0.6	-0.1	-0.4	0.7	-0.7	-0.4	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	4.6	2.4	4.4	1.5	2.2	2.1	2.0	1.9
3. Pouvoirs locaux	3.6	3.0	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
4. Sécurité sociale	1.4	2.6	3.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	3.0	2.2	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
4. Formation brute de capital fixe	2.8	2.9	-1.3	8.5	2.1	11.7	6.6	-10.1
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	47.2	4.8	10.1	33.8	-11.3	-4.1	0.2	0.3
2. Communautés et Régions	0.4	1.7	2.1	1.9	1.7	1.6	1.4	1.4
3. Pouvoirs locaux	4.8	4.1	-7.3	6.3	7.8	25.7	11.7	-19.5
<i>Déflateur: investissements publics</i>	1.3	1.8	2.3	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
5. Prestations d'assist. sociale en nature	1.9	3.3	5.4	3.2	3.3	3.0	2.4	2.5
1. Pouvoir fédéral	-13.6	8.9	53.3	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	2.0	2.8	-0.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
3. Pouvoirs locaux	2.3	-1.9	-3.8	-5.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7
4. Sécurité sociale	3.3	3.4	6.0	3.4	3.3	3.0	2.3	2.4
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	3.5	2.9	4.0	3.4	2.4	2.5	2.5	2.6
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.7	2.7	1.6	3.1	2.7	2.9	2.9	3.0
1. Pouvoir fédéral	4.6	2.5	1.8	3.0	2.5	2.5	2.5	2.6
2. Communautés et Régions	5.6	3.7	2.2	4.2	4.1	4.0	3.9	4.0
3. Sécurité sociale	1.8	2.5	1.5	2.9	2.5	2.7	2.8	2.9
4. Pouvoirs locaux	2.3	2.4	1.9	2.5	2.7	2.6	2.4	2.6
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.0	2.2	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
7. Transferts courants aux entreprises	7.7	3.0	5.4	7.6	1.3	1.2	1.2	1.1
1. Pouvoir fédéral	6.3	4.4	10.7	12.8	0.6	0.7	0.7	0.7
2. Communautés et Régions	9.1	0.5	-11.4	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0
3. Sécurité sociale	14.9	3.3	12.6	3.9	1.5	1.0	0.6	0.5
4. Pouvoirs locaux	0.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.0	2.2	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
8. Transferts courants au reste du monde	4.8	2.1	2.7	-1.6	12.0	-2.3	2.2	-0.4
1. Pouvoir fédéral	4.8	2.2	2.7	-1.6	12.3	-2.3	2.3	-0.4
2. Communautés et Régions	7.1	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.0	2.2	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
9. Transferts en capital	14.6	1.8	-7.3	6.6	7.1	2.3	1.2	1.2
1. Pouvoir fédéral	65.2	3.1	-13.9	13.1	13.4	3.4	1.4	1.4
2. Communautés et Régions	4.7	0.9	-0.6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
3. Pouvoirs locaux	22.3	-1.1	-1.9	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
4. Sécurité sociale	-13.7	-2.2	-3.7	-2.0	-1.9	-1.8	-1.8	-1.9
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.0	2.2	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.6	3.1	2.0	2.8	2.7	2.4	3.2	3.6	3.7
a. Salariés (a)	1.6	3.1	1.7	2.6	2.7	2.4	3.3	3.8	3.8
(OP: définition budgétaire)	1.6	3.2	1.7	3.3	2.7	2.4	3.3	3.8	3.8
b. Indépendants (a)	1.8	3.2	3.9	4.6	3.1	2.7	2.8	3.1	3.1
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	3.6	2.6	4.8	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6
d. Affiliés à l'OSSOM	0.4	0.8	-1.9	1.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
2. Indemnités AMI	3.6	2.8	6.5	3.4	2.9	2.8	2.4	2.8	2.6
a. Salariés	3.4	2.8	6.0	3.2	2.8	2.8	2.4	2.9	2.6
- Incapacité primaire	3.5	2.4	13.5	4.4	1.6	2.0	2.2	2.2	2.2
- Invalidité (b)	3.4	2.8	4.1	3.0	3.2	2.9	2.3	2.9	2.6
- Repos de maternité (b)	4.2	3.5	1.2	1.8	3.7	4.0	4.1	4.0	3.7
- Marins et ouvriers mineurs	-11.0	-11.2	-5.1	-8.2	-11.9	-11.9	-11.9	-11.9	-11.9
b. Indépendants	7.1	3.4	14.0	6.5	3.8	3.3	2.0	2.4	2.1
3. Allocations familiales (b)	0.9	1.6	1.0	1.1	1.9	1.8	1.7	1.7	1.6
a. Salariés, ONSS-APL inclus	1.0	1.6	0.8	0.7	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.9	1.4	1.1	0.4	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4
b. Indépendants	-0.6	2.3	4.0	5.8	2.6	1.7	1.3	1.3	1.1
c. Prestations familiales garanties	2.3	1.4	-8.5	-2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
4. Accidents de travail du FAT	0.7	1.0	2.2	0.2	1.3	1.1	1.1	1.1	1.0
5. Maladies professionnelles	-1.9	-2.4	-2.2	-3.0	-1.8	-2.3	-2.4	-2.4	-2.4
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	5.0	4.2	4.8	7.6	3.9	3.9	3.7	3.1	3.2
a. Salariés, fonctionnaires inclus (c)	4.8	3.7	3.9	4.6	3.8	3.8	3.6	3.0	3.2
(AMI-SS: définition budgétaire)	3.4	3.8	4.4	4.7	3.9	3.9	3.7	3.1	3.2
b. Indépendants (c)	5.3	10.7	8.6	47.1	3.9	3.7	3.6	3.0	3.1
c. Affiliés à l'OSSOM	-1.3	1.2	1.3	-0.0	0.9	1.4	1.5	1.6	1.6
d. A des sécurités sociales étrangères	14.8	8.2	68.6	6.3	8.2	8.8	8.5	8.5	8.6
e. Assurance soins de santé -Flandre	--	2.6	8.5	6.9	2.0	1.7	1.6	1.8	1.7
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	130.9	97.9	107.9	99.2	97.1	94.1	96.3	99.0	101.9
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	30.0	26.9	29.3	27.9	27.1	26.7	26.6	26.5	26.4
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	44.9	55.4	47.5	49.9	52.1	54.3	56.5	58.6	60.8
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	40.9	53.6	49.4	51.5	53.1	53.8	54.2	54.4	54.5
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	13.6	4.1	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7	2.2
6. Emploi avec subside salarial	84.7	156.1	131.2	147.8	154.7	156.8	158.2	159.2	159.9
a. Programmes de transition professionnelle	5.3	6.1	5.7	6.0	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1
b. Activation (non compris 'titres-services')	38.3	46.7	46.6	46.5	46.5	46.5	46.7	46.9	47.0
- Emplois-services ancien régime	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	25.2	28.5	30.6	29.1	28.5	28.3	28.3	28.3	28.3
- Plan Activa sans allocation ONEM	11.4	18.2	16.1	17.4	18.0	18.2	18.4	18.6	18.7
c. Maribel social	21.8	22.2	25.0	24.1	23.4	22.6	21.9	21.1	20.3
d. Emplois 'titres-services'	19.0	80.0	52.6	70.0	77.6	80.4	82.4	84.0	85.4
- Plan Activa avec allocation ONEM	7.3	30.6	20.1	26.8	29.7	30.8	31.6	32.2	32.7
- Plan Activa sans allocation ONEM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Emplois ordinaires	11.8	49.3	32.5	43.2	47.9	49.6	50.9	51.8	52.7
e. Bonus jeunes non-marchand	0.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1
7. Interruptions de carrière	182.1	252.0	223.3	234.8	243.4	250.4	256.4	261.4	265.7
8. Prépensions	110.6	113.8	114.3	113.9	116.9	116.3	114.9	111.1	109.7
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (d)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y inclus le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.

(d) Voir tableau 5.

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.7	1.3	0.7	0.7	0.7	1.3	1.6	1.7	1.7
2. Durée effective du travail par salarié	-0.2	-0.2	0.2	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	0.9	1.2	2.2	1.6	1.1	1.1	1.3	1.2	1.2
- industries manufacturières, énergie et construction	-1.2	-0.6	0.4	-1.2	-0.9	-0.5	-0.3	-0.3	-0.6
- services marchands	1.8	2.0	2.9	2.7	1.9	1.7	1.9	1.8	1.8
4. Masse salariale brute hors indexation	1.4	2.4	3.1	1.9	1.6	2.3	2.8	2.9	2.8
5. Indexation des salaires	1.8	2.2	1.7	3.2	2.4	2.1	1.9	1.9	2.0
p.m. déflateur de la consommation privée	2.1	2.2	2.0	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
6. Masse salariale brute	3.2	4.7	4.8	5.1	4.0	4.5	4.8	4.9	4.8
- assiette des cotisations	3.2	4.7	4.7	5.1	4.0	4.5	4.8	4.9	4.8
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	3.7	3.4	2.9	3.8	3.1	3.3	3.3	3.4	3.4
2. Emploi	6.9	0.7	0.6	0.5	0.2	0.9	1.0	1.0	0.9
3. Masse salariale brute	7.1	4.2	3.5	4.3	3.3	4.3	4.5	4.5	4.4
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	3.0	3.2	3.7	3.8	4.0	3.3	2.9	2.6	2.7
2. Emploi	1.0	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5
3. Masse salariale brute	4.0	3.6	4.2	4.1	4.4	3.7	3.3	3.0	3.2
d. Cotisations, nominal	3.3	4.9	5.4	4.8	4.5	5.0	5.1	5.1	5.1
1. Cotisations patronales	3.6	5.0	4.8	4.6	4.6	5.1	5.2	5.2	5.1
a. Secteur privé (a)	3.4	5.1	5.0	4.6	4.6	5.3	5.4	5.4	5.4
b. Entreprises publiques (e)	7.2	5.5	1.6	5.6	4.1	5.8	6.1	5.9	5.6
c. Etat hors entreprises publiques	4.6	3.8	4.0	4.3	4.5	3.8	3.4	3.2	3.4
2. Cotisations personnelles	2.6	4.8	6.7	5.1	4.2	4.8	4.9	5.0	4.9
a. Secteur privé	2.1	5.1	6.8	5.3	4.1	5.1	5.3	5.5	5.3
b. Secteur public	4.7	3.6	6.4	4.1	4.3	3.7	3.3	3.0	3.2
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.8	24.9	24.6	24.5	24.7	24.8	25.0	25.1	25.2
b. Etat: entreprises publiques (e)	30.8	31.3	29.9	30.3	30.6	31.0	31.5	31.9	32.3
c. Etat hors entreprises publiques	11.9	12.1	12.0	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.5	10.4	10.2	10.3	10.3	10.3	10.4	10.4	10.5
b. Etat	9.3	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	3.0	2.0	5.4	-2.3	1.3	3.0	3.6	3.5	3.1
b. Nombre d'indépendants (c)	-0.5	1.0	0.0	1.1	1.1	1.9	0.9	0.3	0.4
c. Revenu des indépendants (c)	2.5	3.0	5.4	-1.2	2.5	5.0	4.5	3.8	3.6
d. Coefficient de revalorisation	0.3	-0.3	-0.8	-0.3	0.3	0.1	-1.9	-0.1	0.0
e. Assiette des cotisations	2.7	2.7	4.7	-1.5	2.8	5.1	2.6	3.7	3.6
f. Cotisations	4.0	5.1	4.2	12.7	2.8	5.1	2.6	3.7	3.6
g. Taux implicite de cotisation (b)	13.2	15.6	13.6	15.6	15.6	15.6	15.6	15.6	15.6
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	5.7	5.6	7.9	5.1	6.2	5.3	5.6	5.4	6.0
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
p.m. réductions de cotisations sociales ex ante (d)	4219	5465	5386	5405	5434	5426	5459	5508	5560
cotisations patronales	3900	4903	4744	4788	4805	4836	4906	4998	5085
y compris entreprises publiques (e)	35	34	36	36	35	34	34	34	33
cotisations personnelles	319	562	642	617	629	589	553	510	474

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subside salarial, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRP (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB.

Tableau 5 HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	13-07
1. Réductions de cotisations patronales	4744	4788	4805	4836	4906	4998	5085	341
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4132	4175	4190	4217	4281	4367	4449	318
- Emplois spéciaux (b)	612	613	615	619	625	631	636	23
2. Subventions salariales	2327	2990	3514	3628	3735	3840	3943	1616
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	605	605	605	605	605	605	605	-0
- Bonus jeunes (non-marchand)	30	31	31	31	32	32	32	2
- Activation d'allocations de chômage	245	254	268	278	288	296	305	60
- Titres-services	614	873	967	1022	1069	1111	1151	537
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Heures supplémentaires, travail de nuit et travail en équipe	616	831	1216	1245	1276	1309	1342	726
- Recherche et développement (entreprises) (c)	87	104	122	127	133	139	146	59
- Subvention générale	50	208	217	226	237	249	261	211
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	36	38	40	42	44	46	48	11
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	30	32	33	35	36	37	38	8
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	15	15	15	15	15	15	15	1
Total en faveur des employeurs	7071	7778	8319	8464	8641	8838	9029	1957
3. Réductions de cotisations personnelles	642	617	629	589	553	510	474	-168

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer.

Tableau 6 HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	07	08	09	10	11	12	13	13-07
Taux moyen de cotisations patronales (secteur marchand)	33.84	33.42	33.57	33.66	33.70	33.66	33.68	-0.16
- Taux de cotisations légales après réductions	25.16	25.05	25.18	25.36	25.50	25.62	25.75	0.59
- Taux de cotisations fictives	3.19	2.93	2.98	2.94	2.87	2.74	2.68	-0.51
- Taux de cotisations extra légales	2.09	2.06	2.04	2.02	2.00	1.98	1.96	-0.13
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.40	3.38	3.36	3.34	3.33	3.31	3.30	-0.11
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.97	4.77	4.60	4.43	4.29	4.17	4.05	-0.92
Taux moyen de subventions salariales (secteur marchand)	2.42	2.98	3.37	3.33	3.27	3.20	3.14	0.72
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière	40.00	38.33	38.47	38.60	38.67	38.64	38.67	-1.33
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	35.73	35.09	35.63	36.39	36.78	36.98	37.24	1.51
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	41.10	39.36	39.49	39.55	39.57	39.51	39.50	-1.60
- Emplois spéciaux	25.36	24.35	24.95	25.50	25.99	26.42	26.90	1.55
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	32.31	30.53	30.51	30.30	30.44	30.36	30.27	-2.04
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	41.15	38.95	38.87	38.86	38.86	38.77	38.78	-2.37
Taux de cotisations patronales dans les services marchands	31.34	31.36	31.54	31.66	31.71	31.71	31.78	0.44
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	28.44	29.24	29.90	30.42	30.76	31.03	31.44	3.00
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	32.96	32.69	32.70	32.66	32.58	32.44	32.34	-0.62
- Emplois spéciaux	19.15	19.80	20.45	21.03	21.56	22.05	22.55	3.39
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	28.34	28.69	29.50	30.28	31.05	31.74	32.38	4.04
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	33.16	32.85	32.76	32.63	32.49	32.33	32.26	-0.90
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	3.02	4.04	5.60	5.59	5.59	5.59	5.59	2.57
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	2.81	3.82	5.37	5.37	5.36	5.36	5.36	2.54
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	2.98	4.02	5.61	5.61	5.61	5.61	5.61	2.63
- Emplois spéciaux	5.22	5.32	5.26	5.18	5.10	5.00	4.92	-0.30
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	3.15	4.14	5.68	5.66	5.65	5.63	5.62	2.47
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	3.11	4.14	5.73	5.73	5.72	5.72	5.72	2.61
Taux de subventions salariales dans les services marchands	1.42	1.53	1.49	1.44	1.40	1.35	1.30	-0.11
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	1.81	1.90	1.84	1.78	1.72	1.65	1.59	-0.22
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	1.14	1.26	1.24	1.21	1.17	1.13	1.09	-0.04
- Emplois spéciaux	6.72	6.74	6.60	6.43	6.25	6.06	5.88	-0.84
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	1.47	1.51	1.41	1.33	1.25	1.18	1.12	-0.35
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	0.69	0.82	0.80	0.78	0.75	0.73	0.71	0.02

B. Résultats macroéconomiques

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	07//01	13//07	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11	13/12
1. Dépenses de consommation finale privée	1.5	1.7	2.5	1.4	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	1.5	2.1	2.2	2.8	1.9	2.1	2.0	1.9	1.9
3. Formation brute de capital fixe	3.4	2.8	5.0	2.2	2.7	3.2	3.7	3.1	1.9
a. Investissements des entreprises	2.6	3.1	5.3	3.2	2.6	3.7	3.0	2.9	3.4
b. Investissements publics	2.6	2.6	2.7	-1.3	8.5	2.1	11.7	6.6	-10.1
c. Investissements en logements	5.8	2.0	5.1	0.9	1.1	2.4	2.8	2.4	2.3
4. Total des dépenses intérieures	2.0	2.0	2.9	1.8	1.9	2.2	2.3	2.1	1.9
5. Exportations de biens et services	3.5	5.0	4.6	4.3	3.6	5.9	5.5	5.4	5.4
a. Biens	3.8	5.1	5.0	4.4	3.9	6.0	5.7	5.5	5.4
b. Services	2.7	4.6	2.7	3.5	2.6	5.6	5.3	5.4	5.6
6. Total des dépenses finales	2.7	3.5	3.7	3.0	2.7	4.0	3.9	3.8	3.7
7. Importations de biens et services	3.6	5.1	4.9	4.5	3.9	5.8	5.6	5.5	5.4
a. Biens	4.1	5.3	4.8	4.8	4.2	6.0	5.9	5.6	5.5
b. Services	1.5	4.5	6.2	3.8	3.1	5.3	5.0	5.0	4.8
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	2.0	2.7	1.7	1.7	2.4	2.3	2.1	2.1

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 8 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(changements en pour cent)

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Dépenses de consommation finale privée	0.8	0.9	1.3	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0
2. Dépenses de consommation finale publique	0.3	0.5	0.5	0.6	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4
3. Formation brute de capital fixe	0.7	0.6	1.0	0.5	0.6	0.7	0.8	0.7	0.4
a. Investissements des entreprises	0.3	0.4	0.7	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5
b. Investissements publics	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	-0.2
c. Investissements en logements	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1
4. Variations de stocks	0.2	0.0	-0.1	-0.0	-0.0	0.1	0.0	-0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	2.0	2.0	2.8	1.8	1.8	2.2	2.2	2.0	1.8
6. Exportations de biens et services	3.0	4.7	4.0	3.8	3.3	5.4	5.2	5.3	5.4
a. Biens	2.6	4.0	3.6	3.3	2.9	4.6	4.4	4.4	4.5
b. Services	0.4	0.6	0.4	0.5	0.4	0.7	0.7	0.8	0.8
7. Total des dépenses finales	5.0	6.7	6.8	5.6	5.1	7.6	7.4	7.3	7.2
8. Importations de biens et services	-2.9	-4.7	-4.1	-3.9	-3.5	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2
a. Biens	-2.7	-4.1	-3.4	-3.4	-3.1	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5
b. Services	-0.2	-0.5	-0.7	-0.4	-0.3	-0.6	-0.5	-0.6	-0.5
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	2.0	2.7	1.7	1.7	2.4	2.3	2.1	2.1

(^) Moyennes de période

Tableau 9 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Dépenses de consommation finale privée	166254	173819	182908	189558	196590	203914	211559	219675
2. Dépenses de consommation finale publique	70774	74002	78695	82734	86461	90156	93755	97673
3. Formation brute de capital fixe	65685	70341	73568	76829	80691	85069	89102	92243
a. Investissements des entreprises	42015	45047	47606	49748	52504	54998	57447	60275
b. Investissements publics	5324	5548	5598	6169	6404	7283	7901	7232
c. Investissements en logements	18346	19746	20365	20913	21783	22788	23754	24737
4. Total des dépenses intérieures	306541	320049	338032	352007	366980	382450	397774	413018
5. Exportations de biens et services	277641	296021	314109	330372	354252	379052	405833	434643
6. Total des dépenses finales	584182	616070	652141	682379	721233	761502	803608	847661
7. Importations de biens et services	267560	285469	305602	321947	344450	369112	395217	422945
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	316622	330601	346539	360431	376783	392390	408390	424716
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	3869	4058	4284	4457	4572	4654	4734	4812
10. Revenu national brut	320491	334659	350823	364889	381355	397045	413124	429528

Tableau 10 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Dépenses de consommation finale privée	52.9	52.2	52.6	52.8	52.6	52.2	52.0	51.8	51.7
2. Dépenses de consommation finale publique	22.6	22.9	22.4	22.7	23.0	22.9	23.0	23.0	23.0
3. Formation brute de capital fixe	20.0	21.5	21.3	21.2	21.3	21.4	21.7	21.8	21.7
a. Investissements des entreprises	13.1	14.0	13.6	13.7	13.8	13.9	14.0	14.1	14.2
b. Investissements publics	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9	1.7
c. Investissements en logements	5.2	5.8	6.0	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8
4. Total des dépenses intérieures	96.1	97.5	96.8	97.5	97.7	97.4	97.5	97.4	97.2
5. Exportations de biens et services	85.2	95.8	89.5	90.6	91.7	94.0	96.6	99.4	102.3
6. Total des dépenses finales	181.3	193.2	186.3	188.2	189.3	191.4	194.1	196.8	199.6
7. Importations de biens et services	81.3	93.2	86.3	88.2	89.3	91.4	94.1	96.8	99.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1
10. Revenu national brut	101.1	101.2	101.2	101.2	101.2	101.2	101.2	101.2	101.1

(^) Moyennes de période

Tableau 11 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE*(taux de croissance en pour cent)*

	07//01	13//07	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11	13/12
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.1	2.2	2.0	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
1. Energie exclue	2.0	2.1	2.1	2.7	2.0	2.0	1.9	1.9	2.0
. alimentation, boissons et tabac	2.0	2.2	3.3	4.2	2.2	1.9	1.7	1.6	1.6
. autres biens	1.0	1.7	1.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6
. services	2.2	2.0	1.8	2.5	1.9	1.9	1.9	2.0	2.1
. loyers	2.3	2.6	2.6	2.8	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
2. Energie	4.0	4.3	1.9	17.7	2.5	1.5	1.7	1.7	1.6
. chauffage, électricité	3.4	5.3	1.8	22.5	3.7	1.7	1.8	1.8	1.7
. transports	4.9	2.7	2.1	10.7	0.4	1.1	1.5	1.5	1.5
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2.0	2.1	1.9	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1
c. Indice national des prix à la consommation	2.0	2.2	1.8	3.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
d. Indice santé	1.8	2.2	1.8	3.5	2.1	2.0	1.9	1.9	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	3.1	2.6	2.3	3.4	3.1	2.4	2.2	2.1	2.2
3. Formation brute de capital fixe	1.5	1.8	2.0	2.3	1.7	1.8	1.7	1.6	1.6
a. Investissements des entreprises	0.7	1.8	1.8	2.4	1.8	1.8	1.7	1.5	1.5
b. Investissements publics	1.3	1.8	1.4	2.3	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
c. Investissements en logements	3.5	1.8	2.4	2.2	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8
4. Demande intérieure totale	2.1	2.3	1.5	3.7	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9
5. Exportations de biens et services	1.5	1.5	1.9	1.8	1.5	1.3	1.4	1.5	1.6
6. Demande finale	1.8	1.9	1.7	2.8	1.9	1.6	1.6	1.7	1.7
7. Importations de biens et services	1.6	1.6	1.7	2.4	1.4	1.1	1.4	1.5	1.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.0	2.2	1.7	3.1	2.3	2.1	1.8	1.9	1.9

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 12 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE*(changements en pour cent)*

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	1.1	0.9	1.6	1.2	1.1	1.0	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.4	0.6	0.5	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	0.6
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.1	-0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.6	0.4	0.5	0.7	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	0.7	0.7	0.8	1.1	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.8	1.8	1.7	2.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.7

(^) Moyennes de période

Tableau 13 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT:ESTIMATIONS A PRIX COURANTS*(en millions d'euros)*

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	316622	330601	346539	360431	376783	392390	408390	424716
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	3869	4058	4284	4457	4572	4654	4734	4812
2. Revenu national brut	320491	334659	350823	364889	381355	397045	413124	429528
Consommation de capital fixe	47875	50123	52802	55208	57714	60286	62920	65636
3. Revenu national net	272616	284536	298021	309681	323641	336758	350204	363892
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-3557	-3545	-3779	-3832	-4350	-4371	-4571	-4672
4. Revenu national net disponible	269059	280990	294241	305849	319292	332388	345633	359221
Consommation finale nationale	237028	247821	261603	272292	283052	294070	305314	317347
5. Epargne nationale nette	32031	33169	32639	33557	36240	38318	40319	41873
Formation brute de capital fixe	65685	70341	73568	76829	80691	85069	89102	92243
Variation des stocks	3828	1887	2861	2885	3238	3311	3358	3427
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	511	-21	-41	-243	-511	-569	-574	-583
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	10904	11043	8971	8807	9514	9655	10204	11255

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	228475	239261	249860	259827	270852	282376	294321	306826
. rémunérations des salariés	162117	169877	177883	185558	193928	202837	212143	221960
. excédent brut d'exploitation	40866	42345	44228	45663	47265	48723	50213	51714
. revenus de la propriété	25491	27038	27749	28606	29659	30817	31966	33153
2. Transferts courants nets	-40263	-42826	-45127	-46293	-48620	-51270	-54009	-56834
. prestations moins cotisations sociales	-2718	-3876	-3854	-3634	-3935	-4099	-4270	-4331
. impôts courants	-39986	-41584	-44126	-45661	-47839	-50486	-53221	-56164
. transferts divers	2440	2633	2854	3002	3155	3314	3481	3660
3. Revenu disponible	188211	196435	204733	213534	222233	231106	240312	249991
Sociétés								
1. Revenu primaire	61429	64486	68663	71639	75854	78457	81409	84124
2. Transferts courants nets	-9953	-9983	-10869	-11505	-12388	-13014	-13639	-14279
3. Revenu disponible	51476	54504	57794	60134	63466	65443	67770	69846
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	30593	30918	32305	33428	34654	36217	37400	38584
2. Transferts courants nets	46667	49272	52225	53975	56667	59924	63087	66452
3. Revenu disponible	77260	80189	84530	87403	91321	96141	100487	105036
Reste du monde								
1. Revenu disponible	3557	3545	3779	3832	4350	4371	4571	4672
Revenu national brut	320491	334659	350823	364889	381355	397045	413124	429528

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 15 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	06	07	08	09	10	11	12	13
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	71.3	71.5	71.2	71.2	71.0	71.1	71.2	71.4
. rémunérations des salariés	50.6	50.8	50.7	50.9	50.9	51.1	51.4	51.7
. excédent brut d'exploitation	12.8	12.7	12.6	12.5	12.4	12.3	12.2	12.0
. revenus de la propriété	8.0	8.1	7.9	7.8	7.8	7.8	7.7	7.7
2. Transferts courants nets	-12.6	-12.8	-12.9	-12.7	-12.7	-12.9	-13.1	-13.2
. prestations moins cotisations sociales	-0.8	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
. impôts courants	-12.5	-12.4	-12.6	-12.5	-12.5	-12.7	-12.9	-13.1
. transferts divers	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9
3. Revenu disponible	58.7	58.7	58.4	58.5	58.3	58.2	58.2	58.2
Sociétés								
1. Revenu primaire	19.2	19.3	19.6	19.6	19.9	19.8	19.7	19.6
2. Transferts courants nets	-3.1	-3.0	-3.1	-3.2	-3.2	-3.3	-3.3	-3.3
3. Revenu disponible	16.1	16.3	16.5	16.5	16.6	16.5	16.4	16.3
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.5	9.2	9.2	9.2	9.1	9.1	9.1	9.0
2. Transferts courants nets	14.6	14.7	14.9	14.8	14.9	15.1	15.3	15.5
3. Revenu disponible	24.1	24.0	24.1	24.0	23.9	24.2	24.3	24.5
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 16 FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION*(taux de croissance)*

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Production des branches d'activité marchande	2.3	2.4	3.0	1.6	1.6	3.0	2.9	2.8	2.7
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	1.3	1.1	0.4	0.3	0.8	1.6	1.3	1.2	1.2
b. Industries manufacturières	2.9	2.5	2.8	1.9	2.0	3.4	2.6	2.5	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	0.9	0.6	-0.3	-0.4	0.4	1.1	0.9	0.9	0.8
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.3	3.4	2.6	3.5	2.9	3.3	3.4	3.6	3.6
b. Industries manufacturières	2.4	3.4	2.6	3.7	2.9	3.4	3.3	3.5	3.5
c. Services marchands (transports inclus)	2.3	3.5	2.7	3.5	2.9	3.4	3.6	3.7	3.7
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	1.1	0.6	-0.3	0.9	1.4	1.5	1.7	1.6
b. Industries manufacturières	0.3	1.1	0.6	-0.0	0.9	1.4	1.4	1.6	1.5
c. Services marchands (transports inclus)	0.2	1.2	0.7	-0.3	0.9	1.5	1.7	1.8	1.7
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	1.4	1.2	0.2	0.6	1.0	1.7	1.4	1.3	1.3
b. Industries manufacturières	3.0	2.6	2.9	2.0	2.1	3.5	2.7	2.6	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	0.9	0.8	-0.6	-0.0	0.5	1.2	1.0	0.9	0.9
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.5	3.6	2.6	3.6	3.2	3.5	3.6	3.6	3.7
b. Industries manufacturières	3.0	3.3	3.6	2.7	3.1	3.6	3.4	3.5	3.6
c. Services marchands (transports inclus)	2.4	3.7	2.4	3.9	3.3	3.6	3.7	3.7	3.8
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.4	1.3	0.6	-0.2	1.2	1.6	1.7	1.7	1.7
b. Industries manufacturières	0.9	1.1	1.6	-1.1	1.1	1.6	1.6	1.6	1.6
c. Services marchands (transports inclus)	0.3	1.4	0.4	0.1	1.3	1.7	1.8	1.8	1.8
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.9	0.1	0.6	-0.2	-0.1	-0.3	0.3	0.4	0.5
9. Taux d'intérêt à long terme	4.1	4.4	4.3	4.0	3.8	4.3	4.6	4.7	4.7
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	47.5	49.6	49.4	49.6	49.5	49.7	49.6	49.5	49.4
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	26.9	29.4	29.1	29.3	29.0	29.4	29.4	29.6	29.7
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

Tableau 17 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Population totale								
Niveau en milliers	10548.0	10620.0	10692.7	10768.7	10846.7	10925.8	11005.2	11084.1
Variation en milliers	69.3	72.0	72.7	76.0	78.0	79.0	79.4	78.9
2. Population d'âge actif								
Niveau en milliers	6941.5	7007.3	7061.5	7105.3	7145.6	7177.6	7201.9	7225.6
Variation en milliers	62.6	65.8	54.2	43.8	40.3	32.1	24.3	23.7
3. Population active, définition BFP								
Niveau en milliers	5029.1	5038.9	5064.3	5106.9	5150.4	5194.3	5237.1	5275.8
Variation en milliers	40.3	9.8	25.3	42.6	43.5	43.9	42.8	38.7
4. Taux d'activité	72.5	71.9	71.7	71.9	72.1	72.4	72.7	73.0
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4277.9	4348.0	4396.6	4433.1	4473.9	4516.6	4558.2	4599.3
. Variation en milliers	52.7	70.1	48.6	36.4	40.9	42.6	41.7	41.1
Salariés								
. Niveau en milliers	2785.8	2839.2	2879.2	2910.9	2945.3	2983.7	3021.3	3057.6
. Variation en milliers	41.7	53.3	40.0	31.7	34.4	38.5	37.6	36.3
Indépendants								
. Niveau en milliers	695.0	708.5	714.8	717.0	720.2	720.8	721.2	721.9
. Variation en milliers	7.8	13.5	6.3	2.3	3.2	0.6	0.3	0.7
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	797.0	800.3	802.7	805.1	808.5	812.0	815.7	819.8
. Variation en milliers	3.2	3.3	2.3	2.5	3.3	3.5	3.7	4.1
6. Taux d'emploi	62.4	62.9	63.1	63.3	63.5	63.8	64.2	64.6
7. Chômage (administratif)								
Définition BFP								
. Niveau en milliers	695.4	633.4	607.6	612.0	613.4	613.7	614.1	611.2
. Variation en milliers	-15.0	-61.9	-25.9	4.4	1.4	0.3	0.4	-3.0
. Taux de chômage	13.8	12.6	12.0	12.0	11.9	11.8	11.7	11.6
Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	579.2	525.5	508.4	514.9	519.3	517.4	515.2	509.3
. Variation en milliers	-5.5	-53.7	-17.1	6.5	4.4	-1.9	-2.2	-5.9
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	1.4	1.8	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9	0.8

Tableau 18 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Exportations	277641	296021	314109	330372	354252	379052	405833	434643
a. Biens non énergétiques	209434	225821	238762	252074	271743	291750	313238	336247
b. Services	42636	44057	46115	48009	51491	55085	59056	63446
c. Energie	19039	19270	21976	22698	23049	23831	24676	25568
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	6531	6873	7256	7590	7969	8386	8862	9382
2. Importations	267560	285469	305602	321947	344450	369112	395217	422945
a. Biens non énergétiques	190786	207363	220004	233689	252842	273200	294630	317423
b. Services	33437	35760	37339	38793	41215	43740	46454	49321
c. Energie	33599	32163	37672	38469	38917	40166	41537	42964
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	9738	10183	10587	10996	11476	12007	12597	13238
3. Balance des exportations et des importations	10081	10552	8507	8425	9802	9940	10616	11698
a. Biens non énergétiques	18648	18457	18758	18385	18901	18550	18609	18824
b. Services	9199	8298	8776	9216	10276	11345	12602	14125
c. Energie	-14560	-12893	-15696	-15771	-15869	-16335	-16860	-17396
d. Autres	-3207	-3310	-3331	-3406	-3506	-3621	-3734	-3856
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	5434	5744	6067	6378	6693	7008	7328	7660
2. Autres	49918	50905	52874	53972	55010	56031	57081	58169
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	1474	1554	1630	1703	1780	1856	1934	2016
2. Autres	48724	49569	51448	52478	53469	54464	55486	56546
5. Exportations nettes (3+4)	15236	16077	14371	14593	16255	16659	17605	18965
6. Autres transferts courants	-4843	-5013	-5359	-5543	-6231	-6435	-6827	-7126
7. Balance des opérations courantes	10393	11064	9012	9050	10025	10224	10779	11839

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Ressources	80417	83271	85400	88522	93443	98035	102665	106926
a. Epargne brute	79906	83292	85441	88765	93954	98604	103239	107510
1. Sociétés	49642	52598	55831	58239	61615	63671	66116	68338
2. Ménages	23406	23977	23139	25131	26665	28042	29388	30701
3. Administrations publiques	6474	6177	5828	4664	4856	5984	6733	7367
4. ISBL	383	541	643	731	817	908	1002	1104
b. Transferts nets de capitaux	511	-21	-41	-243	-511	-569	-574	-583
2. Emplois	69513	72228	76429	79715	83929	88380	92460	95671
a. Formation brute de capital	69513	72228	76429	79715	83929	88380	92460	95671
1. Sociétés	43473	44377	47827	49920	52911	55344	57710	60475
2. Ménages	20559	22135	22831	23448	24428	25559	26647	27754
3. Administrations publiques	5327	5551	5601	6172	6407	7286	7904	7235
4. ISBL	154	165	171	175	182	191	199	207
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	10904	11043	8971	8807	9514	9655	10204	11255

Tableau 20 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(pourcentages du PIB)

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Ressources	24.3	24.9	25.2	24.6	24.6	24.8	25.0	25.1	25.2
a. Epargne brute	24.4	25.0	25.2	24.7	24.6	24.9	25.1	25.3	25.3
1. Sociétés	14.5	16.2	15.9	16.1	16.2	16.4	16.2	16.2	16.1
2. Ménages	8.1	7.0	7.3	6.7	7.0	7.1	7.1	7.2	7.2
3. Administrations publiques	1.6	1.5	1.9	1.7	1.3	1.3	1.5	1.6	1.7
4. ISBL	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
b. Transferts nets de capitaux	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Emplois	20.5	22.4	21.8	22.1	22.1	22.3	22.5	22.6	22.5
a. Formation brute de capital	20.5	22.4	21.8	22.1	22.1	22.3	22.5	22.6	22.5
1. Sociétés	12.9	14.0	13.4	13.8	13.8	14.0	14.1	14.1	14.2
2. Ménages	5.9	6.5	6.7	6.6	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
3. Administrations publiques	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9	1.7
4. ISBL	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3.8	2.5	3.3	2.6	2.4	2.5	2.5	2.5	2.7

(^) Moyennes de période

Tableau 21 TAUX D'INTERET

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Nominal	2.7	4.0	4.0	4.3	3.8	3.8	3.9	4.0	4.0
Réel	0.6	1.7	2.0	0.5	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1
2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Nominal	4.1	4.4	4.3	4.0	3.8	4.3	4.6	4.7	4.7
Réel	2.0	2.1	2.4	0.2	1.8	2.4	2.7	2.8	2.8
3. Taux hypothécaire									
Nominal	4.8	5.1	5.1	4.8	4.6	5.1	5.3	5.5	5.5
Réel	2.7	2.9	3.1	1.0	2.6	3.2	3.5	3.6	3.5
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3m.)	2.9	4.0	4.3	4.4	3.8	3.8	3.9	4.0	4.0
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10a.)	4.1	4.3	4.3	3.9	3.7	4.3	4.6	4.7	4.7

(^) Moyennes de période

C. Comptes sectoriels

Tableau 22 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	07^02	13^08	07	08	09	10	11	12	13
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	60.5	59.0	59.4	59.1	59.2	59.0	58.9	58.8	58.9
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
c. Consommation	52.9	52.2	52.6	52.8	52.6	52.2	52.0	51.8	51.7
d. Epargne brute	8.3	7.3	7.4	6.9	7.2	7.3	7.4	7.4	7.5
e. Transferts en capital	-0.4	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
f. Formation brute de capital	6.0	6.6	6.7	6.6	6.6	6.5	6.6	6.6	6.6
g. Capacité nette de financement	1.9	0.1	0.2	-0.3	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	15.1	16.7	16.5	16.7	16.7	16.8	16.7	16.6	16.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
c. Epargne brute	14.5	16.2	15.9	16.1	16.2	16.4	16.2	16.2	16.1
d. Transferts en capital	0.3	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
e. Formation brute de capital	12.9	14.0	13.4	13.8	13.8	14.0	14.1	14.1	14.2
f. Capacité nette de financement	1.9	3.0	3.4	3.2	3.2	3.2	3.0	2.9	2.7
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.2	24.5	24.3	24.4	24.2	24.2	24.5	24.6	24.7
b. Consommation	22.6	22.9	22.4	22.7	23.0	22.9	23.0	23.0	23.0
c. Epargne brute	1.6	1.5	1.9	1.7	1.3	1.3	1.5	1.6	1.7
d. Transferts en capital	0.0	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
e. Formation brute de capital	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9	1.7
f. Capacité de financement	-0.0	-0.6	-0.3	-0.3	-0.8	-0.9	-0.8	-0.7	-0.4
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	24.4	25.0	25.2	24.7	24.6	24.9	25.1	25.3	25.3
b. Formation brute de capital	20.5	22.4	21.8	22.1	22.1	22.3	22.5	22.6	22.5
c. Transferts en capital	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	3.8	2.5	3.3	2.6	2.4	2.5	2.5	2.5	2.7
(*) Ménages et ISBL au service des ménages									
(^) Moyennes de période									

Tableau 23 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Opérations courantes								
a. Ressources	277014	289633	302447	315050	328513	342635	357264	372763
1. Excédent net d'exploitation	8685	8849	9284	9362	9586	9602	9597	9534
2. Revenu mixte	21921	22880	23800	24603	25391	26199	27031	27905
3. Rémunération des salariés	162117	169877	177883	185558	193928	202837	212143	221960
. Salaires et traitements bruts	121099	126686	132868	138349	144369	150808	157579	164651
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	31600	33201	34701	36219	37970	39838	41808	43866
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	9418	9990	10314	10990	11589	12191	12756	13443
4. Revenus nets de la propriété	25445	26987	27698	28555	29608	30765	31914	33101
. Intérêts	8522	9497	9334	9376	9410	9474	9449	9383
. Revenus distribués des sociétés	10245	10647	11222	11716	12340	12977	13670	14408
. Autres	6678	6844	7142	7463	7857	8314	8795	9311
5. Prestations sociales	57953	60160	62889	66206	69335	72707	76234	80133
6. Autres transferts courants nets	-942	-1027	-1071	-1128	-1186	-1247	-1310	-1377
7. Autres (*)	1834	1906	1963	1895	1851	1772	1654	1507
b. Emplois	263751	276148	290316	301471	313978	327345	341279	356144
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	39942	41551	44092	45626	47802	50447	53181	56123
2. Cotisations sociales, dont:	60670	64035	66744	69840	73270	76805	80504	84464
. Cotisations sociales effectives	51252	54045	56430	58850	61681	64614	67748	71021
. Cotisations sociales imputées	9418	9990	10314	10990	11589	12191	12756	13443
3. Dépenses de consommation finale	163139	170562	179480	186005	192906	200092	207594	215558
c. Epargne nette	13261	13481	12124	13571	14523	15276	15968	16599
II. Opérations en capital								
a. Ressources	565	613	602	617	615	621	624	629
1. Transfert en capital à recevoir	565	613	602	617	615	621	624	629
b. Emplois	12464	13912	14269	14513	15072	15724	16302	16885
1. Formation brute de capital fixe	20656	22232	22929	23546	24525	25657	26745	27852
2. Consommation de capital fixe (-)	10146	10496	11015	11561	12142	12766	13420	14101
3. Impôts en capital	2161	2225	2407	2527	2672	2816	2970	3132
4. Variation des stocks	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-241	-241	-241	-241	-241	-241	-241	-241
7. Autres transferts en capital à payer	133	291	289	342	356	357	348	344
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1361	182	-1543	-326	66	174	290	343
p.m. Revenu disponible net	174567	182140	189648	197690	205589	213610	221925	230669

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	18831	19345	20298	20923	21728	22368	23017	23635
2. Revenu mixte brut	21921	22880	23800	24603	25391	26199	27031	27905
3. Salaires et traitements	162117	169877	177883	185558	193928	202837	212143	221960
. Secteur privé	120676	126584	132583	138058	144381	151294	158633	166307
. Entreprises	115512	121240	126978	132172	138152	144699	151657	158924
. Ménages	2898	2931	3016	3143	3316	3496	3680	3875
. ISBL	2266	2413	2589	2744	2913	3099	3297	3507
. Administrations publiques	37481	39104	40862	42825	44635	46392	48116	50009
. Travailleurs frontaliers	3960	4190	4438	4674	4913	5151	5394	5644
4. Revenus nets de la propriété	25445	26987	27698	28555	29608	30765	31914	33101
. Intérêts	8522	9497	9334	9376	9410	9474	9449	9383
. Dividendes et assimilés	10245	10647	11222	11716	12340	12977	13670	14408
. Autres	6678	6844	7142	7463	7857	8314	8795	9311
Total (1 à 4)	228314	239090	249680	259639	270654	282169	294105	306601
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	40974	43144	44962	47151	49497	51961	54492	57231
2. Cotisations sociales des salariés	14856	15737	16477	17170	17971	18828	19738	20685
3. Cotisations sociales des indépendants	2983	3170	3210	3303	3472	3564	3696	3831
4. Impôts sur les revenus de remplacement	974	1051	1104	1173	1234	1303	1374	1456
5. Impôts des non-résidents	883	934	990	1043	1096	1149	1204	1259
Total (1 à 5)	60670	64035	66744	69840	73270	76805	80504	84464
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	39942	41551	44092	45626	47802	50447	53181	56123
Total (1 à 6)	100613	105586	110836	115466	121072	127253	133685	140586
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	57953	60160	62889	66206	69335	72707	76234	80133
2. Autres transferts nets	-942	-1027	-1071	-1128	-1186	-1247	-1310	-1377
Total (1+2)	57011	59133	61818	65077	68148	71460	74924	78756
IV. Revenu disponible	184712	192636	200662	209250	217731	226377	235344	244771

Tableau 25 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	2.0	0.7	1.1	1.1	1.9	1.1	1.0	0.8
2. Revenu mixte brut	0.4	2.4	0.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
3. Salaires et traitements	2.0	2.8	0.9	2.3	2.6	2.7	2.7	2.7
. Secteur privé	2.2	2.9	0.9	2.1	2.6	2.9	2.9	2.9
. Entreprises	2.3	2.9	0.9	2.0	2.6	2.8	2.9	2.8
. Ménages	0.4	-0.8	-0.9	2.2	3.6	3.5	3.3	3.3
. ISBL	3.6	4.4	3.4	3.9	4.2	4.4	4.4	4.4
. Administrations publiques	1.1	2.3	0.7	2.7	2.3	2.0	1.8	2.0
. Travailleurs frontaliers	3.0	3.7	2.1	3.3	3.1	2.9	2.8	2.7
4. Revenus nets de la propriété	-1.8	4.0	-1.1	1.1	1.8	2.0	1.8	1.8
. Intérêts	-8.8	9.3	-5.3	-1.5	-1.5	-1.2	-2.1	-2.6
. Dividendes et assimilés	-0.1	1.9	1.6	2.4	3.4	3.2	3.4	3.4
. Autres	5.9	0.5	0.6	2.4	3.3	3.9	3.8	3.9
Total (1 à 4)	1.4	2.7	0.6	1.9	2.3	2.4	2.3	2.3
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	1.8	3.3	0.4	2.8	3.0	3.1	2.9	3.1
2. Cotisations sociales des salariés	-1.5	3.9	0.9	2.2	2.7	2.9	2.9	2.8
3. Cotisations sociales des indépendants	2.7	4.2	-2.4	0.9	3.2	0.8	1.8	1.7
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1.2	5.8	1.2	4.1	3.3	3.6	3.5	4.0
5. Impôts des non-résidents	-13.7	3.7	2.1	3.3	3.1	3.0	2.8	2.7
Total (1 à 5)	0.7	3.5	0.4	2.6	3.0	2.9	2.9	3.0
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	-2.7	2.0	2.2	1.4	2.8	3.6	3.5	3.6
Total (1 à 6)	-0.7	2.9	1.1	2.1	2.9	3.2	3.1	3.2
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	1.2	1.8	0.7	3.2	2.8	2.9	2.9	3.1
2. Autres transferts nets	-3.6	6.9	0.5	3.3	3.2	3.2	3.1	3.1
Total (1+2)	1.3	1.7	0.7	3.2	2.8	2.9	2.9	3.1
IV. Revenu disponible	2.5	2.3	0.4	2.2	2.1	2.1	2.0	2.1

Tableau 26 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Opérations courantes								
a. Ressources	3551	3837	4105	4314	4527	4748	4979	5227
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0
2. Cotisations sociales	123	126	130	133	135	136	137	138
3. Revenus nets de la propriété	46	51	50	51	51	51	51	51
. Intérêts	45	50	49	49	49	50	50	49
. Autres	1	1	1	1	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	3382	3660	3925	4130	4341	4561	4791	5037
b. Emplois	3282	3416	3592	3721	3856	3996	4141	4297
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	44	32	34	35	37	38	40	42
2. Prestations sociales	123	126	130	133	135	136	137	138
3. Dépenses de consommation finale	3116	3258	3428	3553	3684	3822	3965	4117
c. Epargne nette	268	421	514	593	671	752	838	930
II. Opérations en capital								
a. Ressources	43	44	46	47	48	49	50	51
1. Transferts en capital à recevoir	43	44	46	47	48	49	50	51
b. Emplois	39	46	42	37	36	35	35	34
1. Formation brute de capital fixe	154	165	171	175	182	191	199	207
2. Consommation de capital fixe (-)	115	120	129	138	147	155	164	174
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	272	419	518	603	683	765	853	947

Tableau 27 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Opérations courantes								
a. Ressources	39818	41387	43472	45148	47953	49138	50613	51881
1. Excédent net d'exploitation	42495	45256	48084	50547	53836	55784	57622	59417
2. Cotisations sociales	9942	10426	10299	10735	11129	11538	11918	12376
. cotisations effectives à charge des employeurs	5342	5560	5789	5986	6214	6462	6726	7000
. cotisations à charge des salariés	2069	2106	1861	1948	2035	2135	2246	2366
. cotisations sociales imputées	2531	2760	2649	2801	2880	2942	2945	3010
3. Revenus nets de la propriété	-13599	-14795	-15388	-16612	-17493	-18667	-19412	-20400
. intérêts	8158	8876	9231	9966	10495	11199	11645	12238
. dividendes et autres revenus	-21757	-23670	-24619	-26578	-27988	-29866	-31057	-32638
4. Autres transferts courants nets	980	500	477	479	481	483	485	487
b. Emplois	22709	22815	23608	24614	25849	26808	27696	28649
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	12221	12594	13381	13955	14799	15350	15857	16353
2. Prestations sociales	8654	8315	8264	8763	9199	9686	10185	10788
3. Autres (*)	1834	1906	1963	1895	1851	1772	1654	1507
c. Epargne nette	17109	18573	19864	20534	22104	22331	22917	23231
II. Opérations en capital								
a. Ressources	2824	3599	3434	3600	3721	3843	3968	4100
1. Transferts en capital à recevoir	2824	3599	3434	3600	3721	3843	3968	4100
b. Emplois	11380	10797	12238	12597	13781	14385	14892	15748
1. Formation brute de capital fixe	39551	42396	44871	46940	49579	51938	54257	56953
2. Consommation de capital fixe (-)	32533	34025	35967	37704	39511	41340	43199	45107
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	162	174	112	111	110	109	108	106
4. Variation des stocks	3922	1981	2956	2980	3333	3406	3453	3522
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	2	2	2	2	2	2	2	2
6. Autres transferts en capital à payer	276	268	265	269	268	270	271	272
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	8553	11375	11060	11537	12044	11788	11993	11583

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 28 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
I. Opérations courantes								
a. Ressources	274947	293058	313619	330263	353594	378626	405298	433516
1. Importations de biens et services	267560	285469	305602	321947	344450	369112	395217	422945
2. Rémunération des salariés	1474	1554	1630	1703	1780	1856	1934	2016
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	2078	2260	2372	2504	2673	2857	3048	3247
4. Revenus nets de la propriété (-)	1195	1336	1426	1494	1541	1568	1595	1624
5. Autres transferts courants nets	2820	2771	2955	2959	3429	3401	3553	3601
6. Cotisations sociales	1344	1420	1501	1577	1655	1733	1812	1894
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	865	919	986	1067	1147	1235	1329	1436
b. Emplois	285340	304122	322630	339313	363618	388850	416077	445355
1. Exportations de biens et services	277641	296021	314109	330372	354252	379052	405833	434643
2. Rémunération des salariés	5434	5744	6067	6378	6693	7008	7328	7660
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	792	792	792	792	792	792	792	792
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	137	151	159	165	173	180	187	194
5. Cotisations sociales	512	539	566	591	618	644	671	700
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	823	874	938	1015	1091	1174	1264	1366
c. Solde des opérations courantes	-10393	-11064	-9012	-9050	-10025	-10224	-10779	-11839
1. Opérations sur biens et services	-10081	-10552	-8507	-8425	-9802	-9940	-10616	-11698
2. Rémunération nette des salariés	-3960	-4190	-4438	-4674	-4913	-5151	-5394	-5644
3. Revenus nets de la propriété	-1195	-1336	-1426	-1494	-1541	-1568	-1595	-1624
4. Impôts, nets de subventions	1148	1316	1421	1546	1708	1885	2068	2260
5. Autres transferts courants nets	3695	3697	3938	3997	4522	4550	4758	4866
II. Opérations en capital	-511	21	41	243	511	569	574	583
1. Transferts nets en capital	-40	115	135	337	605	663	668	677
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	472	94	94	94	94	94	94	94
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-10904	-11043	-8971	-8807	-9514	-9655	-10204	-11255

D. Finances publiques

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	154240	160832	169342	175756	183748	192193	200953	209931
A. Fiscales et parafiscales	139241	144869	152551	158143	165277	172822	180634	188568
1. Fiscales	96232	99371	104707	108212	112882	117892	122999	128107
a. Impôts directs	52362	54347	57685	59800	62830	66035	69286	72733
Ménages	39942	41551	44092	45626	47802	50447	53181	56123
Sociétés	12221	12594	13381	13955	14799	15350	15857	16353
Autres	199	202	211	219	229	238	247	257
b. Impôts indirects	41708	42799	44615	45885	47380	49041	50743	52242
c. Impôts en capital	2161	2225	2407	2527	2672	2816	2970	3132
2. Cotisations de Sécurité Sociale	43009	45498	47844	49930	52395	54929	57635	60461
B. Autres recettes des autres secteurs	8265	8890	9289	9594	9935	10297	10685	11110
1. Revenus de la propriété	1877	1984	1993	2032	2082	2147	2226	2328
2. Transferts courants reçus	1266	1104	1196	1228	1258	1289	1320	1352
3. Transferts en capital reçus	121	110	108	110	111	113	114	116
4. Ventes courantes de biens et services	5001	5693	5991	6224	6482	6748	7024	7313
C. Cotisations imputées	6734	7073	7502	8019	8536	9074	9634	10254
2. Dépenses	153522	161764	170406	178763	187026	195265	203885	211549
A. Dépenses primaires	140953	148878	157484	166237	174325	182542	190706	198097
a. Courantes	132914	139434	148077	155929	163406	170557	177957	185865
1. Rémunérations des salariés	37481	39104	40862	42825	44635	46392	48116	50009
2. Cons. intermédiaire et impôts	11446	12063	12885	13379	13883	14405	14959	15535
3. Subventions aux entreprises	5540	6497	7106	7802	8056	8308	8563	8826
4. Prestations sociales	70938	74762	79743	84260	88515	92974	97491	102407
- Prestations sociales en espèces	49188	51732	54510	57325	60019	62906	65938	69235
- Prestations sociales en nature	21750	23030	25233	26935	28496	30068	31553	33172
5. Transferts aux ménages et ISBL	3482	3636	3898	4067	4241	4421	4609	4809
6. Transferts aux entreprises	727	182	182	182	182	182	182	182
7. Contribution RNB	2389	2381	2471	2286	2432	2369	2502	2532
8. Autres transferts au reste du monde	912	810	930	1128	1462	1508	1536	1565
b. En capital	8039	9444	9407	10308	10919	11985	12749	12233
1. Formation brute de capital fixe	5324	5548	5598	6169	6404	7283	7901	7232
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	-390	-25	38	38	39	40	42	43
3. Transferts aux ménages et ISBL	221	225	238	243	248	253	258	263
4. Transferts aux entreprises	2666	3416	3264	3424	3548	3669	3794	3926
5. Transferts au reste du monde	218	279	269	433	679	740	754	769
B. Charges d'intérêt	12569	12886	12922	12527	12701	12723	13179	13452
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	718	-933	-1063	-3007	-3278	-3072	-2931	-1617
Epargne brute	6474	6177	5828	4664	4856	5984	6733	7367
4. Solde primaire	13287	11953	11859	9520	9423	9651	10248	11834
pm Consommation finale	70774	74002	78695	82734	86461	90156	93755	97673

Tableau 30 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	48.7	48.6	48.9	48.8	48.8	49.0	49.2	49.4
A. Fiscales et parafiscales	44.0	43.8	44.0	43.9	43.9	44.0	44.2	44.4
1. Fiscales	30.4	30.1	30.2	30.0	30.0	30.0	30.1	30.2
a. Impôts directs	16.5	16.4	16.6	16.6	16.7	16.8	17.0	17.1
Ménages	12.6	12.6	12.7	12.7	12.7	12.9	13.0	13.2
Sociétés	3.9	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	13.2	12.9	12.9	12.7	12.6	12.5	12.4	12.3
c. Impôts en capital	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de Sécurité Sociale	13.6	13.8	13.8	13.9	13.9	14.0	14.1	14.2
B. Autres recettes des autres secteurs	2.6	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6
1. Revenus de la propriété	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
2. Transferts courants reçus	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Transferts en capital reçus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
C. Cotisations imputées	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4
2. Dépenses	48.5	48.9	49.2	49.6	49.6	49.8	49.9	49.8
A. Dépenses primaires	44.5	45.0	45.4	46.1	46.3	46.5	46.7	46.6
a. Courantes	42.0	42.2	42.7	43.3	43.4	43.5	43.6	43.8
1. Rémunérations des salariés	11.8	11.8	11.8	11.9	11.8	11.8	11.8	11.8
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
3. Subventions aux entreprises	1.7	2.0	2.1	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1
4. Prestations sociales	22.4	22.6	23.0	23.4	23.5	23.7	23.9	24.1
- Prestations sociales en espèces	15.5	15.6	15.7	15.9	15.9	16.0	16.1	16.3
- Prestations sociales en nature	6.9	7.0	7.3	7.5	7.6	7.7	7.7	7.8
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
6. Transferts aux entreprises	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution FNB	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
b. En capital	2.5	2.9	2.7	2.9	2.9	3.1	3.1	2.9
1. Formation brute de capital fixe	1.7	1.7	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9	1.7
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	-0.1	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	0.8	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
B. Charges d'intérêt	4.0	3.9	3.7	3.5	3.4	3.2	3.2	3.2
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.2	-0.3	-0.3	-0.8	-0.9	-0.8	-0.7	-0.4
Epargne brute	2.0	1.9	1.7	1.3	1.3	1.5	1.6	1.7
4. Solde primaire	4.2	3.6	3.4	2.6	2.5	2.5	2.5	2.8
pm Consommation finale	22.4	22.4	22.7	23.0	22.9	23.0	23.0	23.0
Dette brute consolidée	88.2	84.8	81.6	79.5	77.1	75.0	73.0	70.8

Tableau 31 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	86262	88971	94461	97825	101975	106549	111130	115719
A. Fiscales et parafiscales	81368	83765	89067	92258	96213	100577	104939	109289
1. Fiscales	79397	81509	86738	89833	93700	97977	102252	106509
a. Impôts directs	47520	48936	52611	54697	57426	60357	63272	66358
- Ménages	35326	36388	39273	40782	42663	45039	47442	50028
- Sociétés	11995	12346	13126	13695	14534	15080	15583	16074
- Autres	199	202	211	219	229	238	247	257
b. Impôts indirects	31673	32410	33934	34911	36007	37308	38618	39730
c. Impôts en capital	204	163	194	225	267	311	362	420
2. Cotisations de Sécurité Sociale	1971	2255	2329	2425	2514	2601	2687	2781
B. Autres recettes des autres secteurs	2805	3111	3221	3264	3330	3407	3486	3570
1. Revenus de la propriété	926	1013	999	978	971	971	971	971
2. Transferts courants reçus	738	601	669	680	690	701	712	723
3. Transferts en capital reçus	39	26	22	22	22	22	22	22
4. Ventes courantes de biens et services	1103	1471	1531	1584	1647	1713	1781	1854
C. Cotisations imputées	1866	1961	2055	2182	2308	2438	2575	2725
D. Transferts des administr. publiques	223	135	118	121	124	127	131	135
1. de la Sécurité sociale	168	88	75	78	80	83	87	91
2. des Communautés et Régions	6	6	6	6	6	6	6	6
3. des pouvoirs locaux	49	41	37	37	38	38	38	38
dont, en capital	97	3	5	5	6	6	6	6
2. Dépenses	86420	92527	97629	101899	106307	110176	114737	119165
A. Dépenses primaires	74300	80130	85114	89760	93960	97790	101920	106115
a. Finales courantes	22737	24347	25808	27127	28428	29242	30262	31252
1. Rémunérations des salariés	7768	8149	8424	8752	9067	9367	9663	9997
2. Consommation intermédiaire et impôts	2274	2553	2639	2712	2744	2783	2834	2888
3. Subventions aux entreprises	2310	2881	3310	3808	3904	4004	4109	4216
4. Prestations sociales	6089	7174	7573	7971	8338	8721	9116	9541
- Prestations sociales en espèces	6030	7117	7482	7876	8241	8621	9014	9437
- Prestations sociales en nature	59	57	92	95	97	99	102	105
5. Transferts aux ménages et ISBL	533	483	549	560	573	585	598	612
6. Transferts aux entreprises	546	0	0	0	1	1	1	1
7. Contribution RNB	2389	2381	2471	2286	2432	2369	2502	2532
8. Autres transferts au reste du monde	827	724	840	1037	1369	1413	1439	1467
b. Finales en capital	1084	2549	2492	3051	3257	3356	3455	3560
1. Formation brute de capital	95	643	732	1022	913	887	905	925
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	-417	-51	12	12	13	14	16	17
3. Transferts aux ménages et ISBL	20	18	20	20	21	21	22	22
4. Transferts aux entreprises	1169	1660	1460	1563	1631	1694	1759	1828
5. Transferts au reste du monde	217	278	268	432	679	739	753	768
c. Transferts aux administr. publiques	50479	53234	56814	59582	62276	65192	68203	71303
1. Transferts de recettes fiscales	37003	39437	42218	44427	46552	48884	51288	53732
2. Autres transferts courants	13420	13740	14486	15041	15607	16188	16791	17443
3. Transferts en capital	56	58	110	114	117	120	124	127
B. Charges d'intérêt	12120	12397	12515	12138	12347	12386	12817	13050
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-158	-3556	-3167	-4074	-4332	-3627	-3607	-3446
Epargne brute	642	-1141	-787	-1162	-1252	-489	-418	-207
4. Solde primaire	11962	8841	9347	8065	8015	8759	9210	9603
pm Consommation finale	9600	10202	10569	10938	11242	11535	11835	12173

Tableau 32 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	44791	47329	49932	52087	54437	56959	59602	62374
A. Fiscales propres et parafiscales	7475	7818	8280	8346	8757	9120	9543	9955
1. Fiscales	7438	7780	8242	8308	8719	9082	9505	9917
a. Impôts directs - ménages	1054	1037	1002	799	857	900	971	1042
b. Impôts indirects	4425	4680	5027	5208	5456	5677	5927	6163
c. Impôts en capital	1958	2062	2213	2301	2406	2505	2608	2712
2. Cotisations de Sécurité Sociale	38	38	38	38	38	38	38	38
B. Autres recettes des autres secteurs	2849	3071	3220	3330	3454	3578	3704	3834
1. Revenus de la propriété	182	186	193	197	200	204	208	212
2. Transferts courants reçus	325	299	318	335	353	370	387	405
3. Transferts en capital reçus	38	38	40	41	42	42	43	44
4. Ventes courantes de biens et services	2304	2548	2669	2758	2859	2962	3066	3174
C. Cotisations imputées	3744	3943	4207	4522	4837	5166	5509	5888
D. Transferts des administr. publiques	30722	32498	34225	35888	37390	39095	40846	42697
1. Transferts de recettes fiscales	26600	28080	29507	30851	32032	33401	34799	36264
2. Autres transferts	4122	4418	4718	5037	5357	5694	6047	6433
a. du pouvoir fédéral	3963	4201	4491	4805	5121	5453	5802	6184
b. de la Sécurité Sociale	33	22	25	25	26	26	27	27
c. des pouvoirs locaux	126	195	202	206	210	214	218	222
dont, en capital	42	48	82	88	92	96	100	104
2. Dépenses	44169	46421	48579	50970	53309	55610	57965	60486
A. Dépenses primaires	43817	46051	48231	50675	53056	55402	57816	60409
a. Finales courantes	32384	34015	35735	37600	39444	41303	43177	45200
1. Rémunérations des salariés	17248	17953	18842	19825	20738	21635	22505	23456
2. Consommation intermédiaire et impôts	5150	5385	5838	6045	6296	6548	6806	7071
3. Subventions aux entreprises	1346	1495	1376	1443	1513	1586	1663	1745
4. Prestations sociales	6357	6726	7073	7556	8036	8538	9064	9637
- Prestations sociales en espèces	4672	4961	5248	5602	5964	6341	6732	7160
- Prestations sociales en nature	1685	1766	1826	1954	2072	2198	2332	2476
5 Transferts aux ISBL	2092	2264	2411	2535	2663	2796	2937	3088
6. Transferts aux entreprises	105	105	105	105	105	105	105	105
7. Transferts au reste du monde	85	86	90	92	93	95	97	99
b. Finales en capital	3598	3981	4134	4274	4416	4560	4706	4854
1. Formation brute de capital	2068	2208	2305	2386	2470	2553	2636	2719
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	3	3	3	3	3	3	3	3
3. Transferts aux ménages et ISBL	108	114	122	124	127	129	132	135
4. Transferts aux entreprise	1418	1655	1703	1760	1816	1874	1934	1997
5. Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1	1
c. Transferts aux administr. publiques	7834	8055	8363	8801	9196	9539	9934	10355
1. Transferts courants	7248	7454	7762	8188	8571	8903	9285	9694
2. Transferts en capital	586	601	601	613	625	636	648	661
B. Charges d'intérêt	352	370	347	295	253	208	150	77
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	622	908	1353	1117	1128	1349	1636	1888
Epargne brute	2768	3342	3753	3574	3630	3902	4240	4543
Solde primaire	974	1278	1700	1412	1381	1557	1786	1965
pm consommation finale	24642	25476	26868	28158	29397	30627	31845	33160

Tableau 33 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	21048	22211	22517	23454	24435	25351	26362	27443
A. Fiscales propres et parafiscales	6980	7590	7262	7455	7712	7948	8216	8502
1. Fiscales	6959	7569	7241	7434	7691	7927	8195	8481
a. Impôts directs	2707	3169	2808	2950	3108	3246	3413	3595
- Ménages	2707	3169	2808	2950	3108	3246	3413	3595
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4251	4400	4433	4484	4583	4681	4782	4886
c. Cotisations de Sécurité Sociale	21	21	21	21	21	21	21	21
B. Autres recettes des autres secteurs	2625	2708	2868	2995	3131	3269	3414	3565
1. Revenus de la propriété	826	826	864	898	937	974	1013	1052
2. Transferts courants reçus	201	204	209	212	215	218	221	224
3. Transferts en capital reçus	45	45	46	47	48	49	49	50
4. Ventes courantes de biens et services	1553	1633	1748	1838	1931	2028	2130	2238
C. Cotisations imputées	1105	1149	1219	1294	1369	1446	1527	1616
D. Transferts des administr. publiques	10338	10764	11169	11711	12224	12688	13206	13761
1. Transferts de recettes fiscales	146	126	111	113	115	118	120	122
2. Autres transferts	10192	10638	11057	11598	12109	12570	13086	13638
a. du pouvoir fédéral	2585	2680	2790	2894	3012	3132	3255	3388
b. des Communautés et Régions	7574	7923	8229	8664	9056	9397	9789	10208
c. de la Sécurité Sociale	34	36	38	39	40	41	42	43
dont, en capital	602	613	631	642	652	663	674	686
2. Dépenses	21765	22220	23042	24169	25327	27053	28530	28815
A. Dépenses primaires	21336	21719	22522	23632	24769	26456	27852	28030
a. Finales courantes	17884	18651	19585	20489	21361	22223	23097	24042
1. Rémunérations des salariés	11214	11702	12241	12838	13370	13880	14389	14945
2. Consommation intermédiaire et impôts	3087	3220	3435	3606	3783	3969	4164	4372
3. Subventions aux entreprises	494	510	538	557	576	596	617	639
4. Prestations sociales	2445	2553	2669	2760	2878	2997	3117	3248
- Prestations sociales en espèces	1938	2041	2156	2258	2366	2475	2585	2707
- Prestations sociales en nature	507	512	512	503	512	522	531	542
5. Transferts aux ménages et ISBL	568	591	626	652	678	705	733	763
6. Transferts aux entreprises	76	76	76	76	76	76	76	76
b. Finales en capital	3277	2832	2698	2899	3160	3981	4499	3728
1. Formation brute de capital	3086	2619	2482	2680	2940	3760	4275	3502
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	24	23	23	23	23	23	23	23
3. Transferts aux ménages et ISBL	91	93	97	99	100	102	104	106
4. Transferts aux entreprises	75	96	96	96	96	96	96	96
c. Transferts aux administr. publiques	175	236	240	244	248	252	256	260
1. Transferts courants	170	231	232	236	240	244	248	252
2. Transferts en capital	5	5	7	8	8	8	8	8
B. Charges d'intérêt	428	500	519	537	559	597	678	785
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-717	-8	-525	-714	-892	-1702	-2168	-1371
Epargne brute	1919	2171	1504	1503	1575	1575	1616	1629
4. Solde primaire	-289	492	-5	-178	-333	-1105	-1490	-587
pm consommation finale	14807	15384	16084	16786	17443	18083	18729	19428

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Recettes	61236	64381	68455	71612	75235	78960	82918	87006
A. Fiscales propres et parafiscales	43418	45696	47942	50084	52596	55176	57936	60821
1. Fiscales	2438	2513	2485	2638	2773	2906	3047	3200
a. Impôts directs	1080	1204	1264	1355	1439	1531	1630	1738
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	854	957	1010	1095	1175	1262	1355	1458
- Sociétés (transf. au F.A.T.)	226	248	255	260	265	270	275	280
b. Impôts indirects	1358	1308	1221	1283	1334	1375	1417	1462
- sur les primes d'assurance	801	850	842	867	903	929	955	983
- sur le CA pharma, -industrie	318	274	244	260	275	290	306	323
- cotisation unique des sociétés	161	161	155	155	156	156	156	156
- remboursement bio clinique	78	23	-19	0	0	0	0	0
2. Cotisations de Sécurité Sociale	40979	43183	45457	47447	49823	52270	54889	57621
a. Employeurs, régime obligatoire	25572	26809	28043	29330	30822	32410	34086	35838
- entreprises	22239	23349	24432	25556	26899	28346	29884	31487
- secteur public	3094	3217	3354	3506	3639	3763	3883	4015
- entreprises publiques (a)	240	244	257	268	284	301	319	336
b. Salariés, régime obligatoire	11600	12377	13007	13550	14207	14906	15647	16413
c. Indépendants, régime obligatoire	2680	2794	3149	3238	3402	3490	3618	3748
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	974	1051	1104	1173	1234	1303	1374	1456
e. Assurance libre OSSOM	51	53	55	57	59	60	63	65
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	102	99	98	99	100	100	101	102
B. Cotisations imputées	20	20	21	22	22	23	24	25
C. Autres recettes des autres secteurs	358	391	449	457	490	537	593	674
1. Revenus de la propriété	314	349	405	412	444	490	545	625
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	2	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de biens et services	41	42	44	44	45	46	47	48
D. Transferts des administr. publiques	17440	18273	20043	21049	22128	23224	24366	25486
1. Transferts de recettes fiscales	10257	11231	12600	13462	14404	15365	16369	17346
a. Financement alternatif	9020	9731	11030	11858	12763	13690	14657	15594
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1237	1500	1570	1604	1641	1675	1712	1753
2. Autres transferts	7183	7042	7443	7587	7724	7859	7997	8140
a. Du pouvoir fédéral	6928	6916	7315	7456	7591	7723	7858	7999
- Transferts courants	6928	6916	7315	7456	7591	7723	7858	7999
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des Communautés et Régions	255	126	128	131	133	136	139	141
2. Dépenses	60264	62657	67180	70948	74418	78053	81712	85694
A. Dépenses primaires	60224	62648	67171	70939	74406	78028	81666	85622
a. Dépenses courantes	59909	62422	66950	70712	74173	77789	81422	85370
1. Rémunérations des salariés	1251	1300	1355	1410	1460	1510	1559	1612
2. Consommation intermédiaire	934	905	972	1016	1060	1106	1154	1204
3. Subventions aux entreprises	1389	1610	1882	1994	2062	2121	2174	2226
- Maribel social	615	605	605	605	605	605	605	605
- Allocations d'activation (b)	215	245	254	268	278	288	296	305
- Bonus jeunes non-marchand	0	30	31	31	31	32	32	32
- Titres-services	446	614	873	967	1022	1069	1111	1151
- Emplois dans les hôpitaux	114	116	120	123	125	128	130	133
4. Prestations sociales	56046	58309	62428	65973	69263	72719	76195	79981
- Prestations sociales en espèces	36547	37613	39624	41590	43448	45469	47608	49932
- Prestations sociales en nature	19499	20695	22804	24383	25815	27249	28587	30049
5. Transferts aux ménages et ISBL	288	299	313	320	327	334	340	347
b. Dépenses en capital	80	81	83	85	86	87	89	90
1. Formation brute de capital	74	77	79	80	82	83	85	86
2. Transferts aux ménages	1	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises financières	4	4	4	4	4	4	4	4
c. Transferts aux administr. publiques	236	145	138	142	146	151	156	161
1. Transferts courants	141	145	138	142	146	151	156	161
2. Transferts en capital	94	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	40	9	9	9	12	25	46	72
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	971	1723	1276	664	818	908	1207	1312
Epargne brute	1145	1805	1359	749	904	995	1296	1402
Solde primaire	1011	1732	1285	673	830	933	1252	1384
p.m. Consommation finale	21725	22940	25174	26852	28379	29910	31346	32912

(a) VRT, RTBF et BRF (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB.

(b) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES*(en millions d'euros)*

	06	07	08	09	10	11	12	13
1. Pensions	18501	19160	20365	21408	22398	23577	24875	26301
- salariés	15340	15838	16798	17655	18469	19468	20574	21789
- indépendants	2196	2316	2503	2642	2771	2905	3050	3209
- agents définitifs de l'ONSS-APL	658	700	742	780	818	856	894	935
- affiliés à l'OSSOM	307	306	321	331	340	349	358	367
2. Soins de santé	19671	20990	23129	24741	26212	27689	29073	30587
- salariés et personnel de l'Etat	17890	18924	20291	21708	22994	24279	25478	26788
- indépendants	1315	1454	2169	2316	2449	2586	2713	2851
- affiliés à l'OSSOM	30	31	32	33	34	35	37	38
- à des sécurités sociales étrangères	172	294	325	358	397	439	486	538
- en cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	66	68	71	73	75	77	79	80
- assurance soins de santé Flandre	198	218	242	252	262	272	281	292
3. Indemnités de maladie et invalidité	3844	4153	4438	4673	4909	5128	5370	5620
- salariés	3622	3896	4156	4372	4592	4798	5026	5262
- indépendants	222	257	283	300	317	330	344	358
4. Allocations familiales	4357	4466	4665	4867	5061	5250	5439	5638
- salariés, y compris l'ONSS-APL	3962	4056	4220	4400	4575	4748	4921	5103
- indépendants	337	356	389	409	425	439	453	467
- allocations familiales garanties	37	35	35	37	38	40	41	43
- aux fonctionnaires de la S.S.	20	20	21	22	22	23	24	25
5. Chômage	7992	7812	8040	8437	8776	9099	9390	9714
- allocations de chômage, dont	6082	5809	5929	6188	6434	6679	6926	7167
. chô. compl. indem. demandeurs d'emploi	3707	3520	3657	3858	4050	4179	4301	4403
. chô. compl. indem. non demandeurs d'emploi	1187	1128	1092	1107	1113	1179	1251	1334
. chômeurs à temps partiel volontaires	139	135	135	137	139	143	148	153
. chô. à temps part. avec maintien des droits et AGR	201	192	212	224	241	259	278	298
. chômeurs temporaires	402	381	396	412	428	445	463	481
. programmes d'activation: PEP et ALE (*)	75	61	50	41	34	28	22	18
. autres indemnisés	320	343	373	396	415	432	448	464
. ajustement statistique	52	49	12	13	13	14	15	15
- interruption de carrière	610	647	698	746	790	832	871	912
- prépensions (partie ONEM)	1301	1357	1413	1504	1552	1588	1593	1635
6. Accidents du travail du FAT	180	187	194	201	208	214	220	227
7. Maladies professionnelles	324	322	322	324	323	322	320	319
8. Sécurité d'existence	1061	1098	1150	1194	1247	1307	1372	1439
9. Congé Education	112	114	119	121	123	126	128	130
10. OSSOM	5	5	6	6	6	6	6	7
Total	56046	58309	62428	65973	69263	72719	76195	79981
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécu.	1.7	1.5	3.4	2.3	2.2	2.0	1.8	2.0

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET (*)

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
A. Recettes	52923	56056	55027	57845	60861	64053	67410	70869
1. Cotisations, dont:	35282	37299	38320	40075	42057	44195	46449	48810
Cotisations patronales, y compris	22391	23667	24741	25896	27203	28612	30096	31652
réductions de cotisations patronales	4419	4744	4788	4805	4836	4906	4998	5085
Cotisations personnelles y compris	11992	12700	13366	13944	14601	15315	16073	16862
réductions de cotisations personnelles	610	642	617	629	589	553	510	474
De bénéficiaires de prestations	890	932	987	1048	1103	1164	1226	1299
2. Financement alternatif	9668	10599	9363	10159	10972	11797	12663	13511
3. Cotisation spéciale	846	956	1009	1095	1174	1261	1355	1457
4. Intervention de l'Etat	5431	5457	5678	5795	5907	6020	6136	6256
5. Autres transferts fiscaux	1036	997	112	154	161	166	172	178
6. Intérêts à recevoir	30	68	120	129	140	152	162	171
7. Autres transferts à la Sécurité Sociale	630	680	425	439	450	461	473	485
- cotisation sociale FFE	126	116	127	136	141	147	153	159
- des assureurs au FAT	226	248	255	260	265	270	275	280
- autres (conventions internat., ...)	278	317	42	43	44	45	46	47
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	53094	54567	54678	57751	60716	63886	67262	70886
1. Prestations sociales, dont:	49644	50838	33515	35176	36722	38416	40202	42146
- ONP-Pensions	15175	15671	16727	17582	18393	19388	20489	21700
- AMI-Soins de Santé (a)	17912	18993	0	0	0	0	0	0
dont la partie du prix de la journée d'hospitalisation	1242	1275	0	0	0	0	0	0
- AMI-Indemnités	3615	3890	4149	4367	4588	4795	5023	5260
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	18	17	17	15	13	12	11	10
- ONAFTS-Allocations familiales	3645	3739	3882	4040	4192	4342	4490	4645
- FAT-Accidents de travail	162	164	171	178	185	191	197	204
- FMP-Maladies professionnelles	309	301	302	304	303	302	300	299
- ONEM-Allocations de chômage	6309	6059	6155	6441	6706	6966	7227	7481
dont pécule de vacances jeunes	7	8	8	8	9	9	9	9
dont allocations d'activation	256	277	291	308	320	331	340	350
. plan activa	215	245	254	268	278	288	296	305
. supplément de reprise du travail	5	5	7	9	10	10	11	11
- ONEM-Prépensions	1301	1357	1413	1504	1552	1588	1593	1635
- ONEM-Interruptions de carrière	610	647	698	746	790	832	871	912
2. Frais de fonctionnement	1767	1813	1075	1121	1165	1210	1255	1304
3. Transferts divers aux ménages	1177	1446	1234	1335	1398	1452	1501	1549
dont chèques-services	446	614	873	967	1022	1069	1111	1151
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	23	22	21	22	23	24	24	25
bonus jeunes non-marchand	0	30	31	31	31	32	32	32
autres	708	780	310	316	321	327	334	340
4. Transf. aux entreprises: Maribel social	434	438	445	445	445	445	445	445
5. Transf. aux régions: Maribel social,..	33	22	25	25	26	26	27	27
6. Intérêts à payer	40	8	8	8	8	8	8	8
7. Transferts vers INAMI	0	0	18376	19640	20952	22329	23824	25408
C. Capacité de financement	-829	1489	349	94	145	168	148	-17
Remboursements de la dette	16	1	1	1	1	1	1	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-845	1488	348	93	144	166	147	-17
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2007	0	1488	1836	1929	2073	2239	2386	2369
Réserve de distribution et bâtiments	4102	5860	6208	6301	6444	6611	6758	6740
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	9	8	7	6	4	3	2	2
Mise à disposition sans intérêt	1007	1032	1032	1032	1032	1032	1032	1032

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des salariés. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau reprend donc jusqu'en 2007 toutes les recettes et dépenses des salariés et à partir de 2008 toutes les recettes et dépenses des salariés à l'exception de celles de soins de santé.

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique.

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET (*)

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
A. Recettes	4437	4764	5233	5369	5593	5766	5964	6171
1. Cotisations	2584	2700	2999	3129	3276	3374	3492	3618
2. Financement alternatif	460	666	812	791	842	893	947	1000
3. Intervention de l'Etat	1102	1109	1233	1259	1284	1308	1334	1360
4. Autres transferts fiscaux	272	269	171	172	173	174	174	175
5. Intérêts à recevoir	7	8	10	10	9	9	9	9
6. Autres transferts à la Sécurité Sociale	12	12	8	8	8	8	9	9
B. Dépenses	4203	4415	5224	5442	5735	6032	6325	6657
1. Prestations sociales, dont	4070	4270	3175	3352	3513	3674	3847	4035
- INASTI-Pensions	2196	2316	2503	2642	2771	2905	3050	3209
- AMI-Soins de santé (a)	1219	1341	0	0	0	0	0	0
dont partie du prix de la journée d'hospitalisation	112	115	0	0	0	0	0	0
- AMI-Indemnités et ass. faillite	222	257	283	300	317	330	344	358
- INASTI-Allocations familiales	337	356	389	409	425	439	453	467
2. Frais de fonctionnement	125	135	90	94	98	101	105	109
3. Transferts divers aux ménages	7	10	-1	-0	-0	-0	-1	-1
4. Intérêts à payer	1	1	1	1	1	3	13	32
5. Transferts vers INAMI	0	0	1959	1997	2124	2255	2361	2482
C. Capacité de financement	-22	349	9	-74	-141	-266	-361	-486
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-22	349	9	-74	-141	-266	-361	-486
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2007	0	349	358	284	143	-123	-484	-970
Réserves de distribution et bâtiments	552	901	910	837	696	552	552	552
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	0	0	0	0	0	123	484	970

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des indépendants. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau reprend donc jusqu'en 2007 toutes les recettes et dépenses des indépendants et à partir de 2008 toutes les recettes et dépenses des indépendants à l'exception de celles de soins de santé.

(a) Inclus les dépenses pour des conventions internationales et le plafond fiscal.

Tableau 38 REGIME SOINS DE SANTE SELON LES DEFINITIONS BUDGETAIRES (*)

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	13
A. Recettes	0	0	24640	26117	27728	29427	31239	33176
1. Cotisations propres	0	0	783	823	861	907	959	1015
2. Financement alternatif	0	0	2311	2380	2455	2538	2620	2692
3. Autres transferts fiscaux	0	0	903	958	1000	1035	1071	1109
4. Intérêts à recevoir	0	0	5	8	20	41	77	135
5. Autres transferts	0	0	305	311	317	323	329	335
Total : recettes propres	0	0	4305	4479	4653	4844	5054	5286
6. Transferts des gestions globales	0	0	20335	21638	23075	24584	26185	27890
Montant de base	0	0	19580	20431	21365	22415	23515	24685
Montant complémentaire	0	0	644	1093	1595	2051	2550	3084
a. Transfert de l'ONSS-GFG	0	0	18376	19640	20952	22329	23824	25408
Montant de base	0	0	17791	18647	19503	20466	21508	22608
Montant complémentaire	0	0	584	993	1449	1862	2316	2801
b. Transfert de l'INASTI-GFG	0	0	1848	1884	2007	2136	2240	2359
Montant de base	0	0	1789	1784	1862	1949	2007	2077
Montant complémentaire	0	0	59	100	146	187	233	282
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	0	0	111	114	116	119	121	123
Total: recettes courantes	0	0	24640	26117	27728	29427	31239	33176
B. Dépenses	0	0	24334	25885	27359	28836	30217	31724
1. Prestations	0	0	22542	24109	25530	26953	28279	29729
2. Frais de fonctionnement	0	0	921	960	998	1036	1075	1116
3. Transferts divers	0	0	872	816	831	847	863	879
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Solde	0	0	306	232	369	592	1022	1452
Solde cumulé	0	0	306	537	906	1498	2520	3972
Montant de la réserve	0	0	306	537	906	1498	2520	3972

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des salariés. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau présente, à partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé des salariés et indépendants.

E. Résultats par branche d'activité

Tableau 39 VALEURS AJOUTÉES BRUTES EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	1.1	-1.0	2.0
2. Energie	-5.1	5.3	0.0	1.0	2.1	1.2
3. Industries manufacturières	3.5	3.6	0.1	3.0	0.9	1.4
a. Biens intermédiaires	5.8	3.7	1.2	3.4	0.7	1.5
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.2	4.8	0.5	1.5
c. Biens de consommation	0.6	5.4	0.4	1.4	1.3	1.3
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	1.8	3.3	3.1
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.5	2.5	2.3
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.6	1.5	2.7
. Transports ferroviaires	-0.9	7.7	-0.5	0.7	4.3	0.3
. Transports urbains et routiers	-0.9	7.7	2.5	3.7	-1.8	2.9
. Transports par eau et aériens	4.1	5.2	14.0	2.3	10.0	4.0
. Services auxil. des transp. et communic.	2.2	6.2	2.0	2.6	1.7	3.0
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	-0.2	1.8	1.0
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	5.0	3.5	2.6
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	2.2	1.6	3.1
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.0	3.4	3.1	2.6
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.1	1.0	1.2	1.7
Total	1.0	3.2	1.5	2.3	2.0	2.1

Tableau 40 VALEURS AJOUTÉES BRUTES A PRIX COURANTS

(pourcentages du total)

	80	85	90	95	00	06	13
1. Agriculture	2.4	2.4	2.1	1.5	1.4	0.9	1.0
2. Energie	5.7	5.3	3.7	3.3	3.2	2.8	3.3
3. Industrie manufacturière	22.5	22.2	22.4	19.9	18.9	16.4	15.8
a. Biens intermédiaires	8.8	9.1	8.9	8.1	7.6	6.8	6.8
b. Biens d'équipement	5.8	5.4	5.8	4.8	4.7	3.9	3.5
c. Biens de consommation	7.8	7.6	7.7	7.1	6.6	5.7	5.5
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	5.0	4.8
5. Services marchands	44.7	48.2	52.7	55.9	57.8	60.9	61.5
a. Transports et communication	6.8	6.7	7.8	8.2	8.0	8.5	8.3
. Transports ferroviaires	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.9	0.7
. Transports urbains et routiers	1.8	1.6	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.3
. Services auxil. des transp. et communic.	3.6	3.8	4.7	5.0	4.9	5.3	5.4
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.8	13.2	14.6	14.0
c. Crédit et assurances	5.4	6.4	5.7	6.4	6.0	5.5	5.0
d. Santé et action sociale	5.0	5.5	5.7	6.1	6.5	6.9	7.3
e. Autres services marchands	14.5	16.9	19.0	21.4	24.1	25.3	26.9
6. Services non marchands	17.3	16.7	13.6	14.2	13.8	14.0	13.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 41 INVESTISSEMENTS EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	-0.3	6.0	-11.6	-0.8	6.8	-0.7
2. Energie	-0.6	2.3	3.0	-4.2	2.4	1.6
3. Industries manufacturières	4.2	16.9	-5.6	2.5	-0.0	2.5
a. Biens intermédiaires	4.2	20.1	-3.6	3.8	-0.1	2.0
b. Biens d'équipement	6.0	10.6	-6.3	0.6	2.1	2.1
c. Biens de consommation	3.1	18.0	-7.1	2.0	-1.0	3.3
4. Construction	-2.9	18.6	-3.6	3.8	5.7	5.8
5. Services marchands	-2.2	7.2	0.8	6.5	2.8	3.2
a. Transports et communication	-5.4	1.4	4.9	3.2	2.5	2.6
. Transports ferroviaires	-12.6	-15.0	45.6	3.4	2.6	3.7
. Transports urbains et routiers	5.9	11.2	12.5	1.4	5.6	3.9
. Transports par eau et aériens	-5.3	6.4	-21.9	-10.0	16.7	6.3
. Services auxil. des transp. et communic.	-5.1	-3.4	13.8	5.5	-0.1	0.7
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.6	3.6	5.2	3.9
c. Crédit et assurances	3.0	6.0	-10.2	13.5	-6.3	4.6
d. Santé et action sociale	-7.6	14.9	2.1	-4.0	2.3	2.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	-2.7	6.8	5.0	11.3	4.0	2.9
6. Logements	-9.8	11.6	1.0	0.3	5.8	2.0
7. Services non marchands	-7.2	-6.7	3.1	1.1	5.5	3.4
Total	-3.7	8.8	-0.6	3.5	3.4	2.8

Tableau 42 TAUX D'INVESTISSEMENT

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	95^91	01^96	07^02	13^08
1. Agriculture	24.1	30.1	25.3	22.8	30.9	31.8
2. Energie	21.1	21.7	34.8	25.5	24.1	22.3
3. Industries manufacturières	11.9	18.2	19.6	20.9	17.9	19.1
a. Biens intermédiaires	9.3	14.8	18.6	22.1	18.0	18.9
b. Biens d'équipement	12.4	15.8	15.4	17.3	14.7	16.4
c. Biens de consommation	14.6	23.9	23.7	22.1	19.9	21.2
4. Construction	7.6	12.3	12.0	13.8	14.8	18.6
5. Services marchands	19.0	17.9	16.7	18.5	17.8	18.3
a. Transports et communication	55.7	38.7	33.6	39.3	35.0	34.9
. Transports ferroviaires	57.9	19.8	43.2	78.4	73.9	77.2
. Transports urbains et routiers	11.0	20.7	23.7	26.5	26.2	29.3
. Transports par eau et aériens	130.6	205.8	114.2	59.3	81.6	94.8
. Services auxil. des transp. et communic.	65.5	30.2	26.8	36.3	29.3	26.6
b. Commerce et horeca	11.4	16.6	16.8	17.6	16.4	19.2
c. Crédit et assurances	19.4	26.1	16.7	18.2	14.8	15.5
d. Santé et action sociale	6.3	9.1	10.6	8.5	7.4	6.5
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.1	11.0	11.7	14.7	16.5	16.3
Total branches d'activité marchande	16.6	18.1	18.0	19.1	18.0	18.8
6. Services non marchands	14.3	9.6	8.8	8.5	8.1	9.6
Total (logements exclus)	16.3	16.9	16.8	17.7	16.7	17.5

(^) Moyennes de période

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	80	85	90	95	00	06	13
1. Salariés	3167.3	2999.1	3183.4	3161.2	3396.5	3582.9	3877.4
a. Agriculture	16.6	16.7	18.6	20.9	23.6	26.1	24.4
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	30.6	29.0
c. Industries manufacturières	869.5	759.6	738.7	646.8	628.3	566.9	529.2
Biens intermédiaires	296.0	247.5	240.7	214.6	210.9	200.6	189.8
Biens d'équipement	215.9	187.8	184.9	160.8	159.7	137.4	128.4
Biens de consommation	357.6	324.3	313.2	271.4	257.7	228.8	211.0
d. Construction	246.7	161.6	186.7	187.0	190.5	197.3	210.5
e. Transports et communication	283.2	267.8	264.6	261.2	280.3	279.0	297.5
Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	37.5	38.4
Transports urbains et routiers	50.8	50.7	62.2	65.8	77.2	84.3	89.9
Transports par eau et aériens	18.7	17.9	15.8	16.3	14.9	6.9	8.3
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	143.1	136.9	135.8	137.0	146.5	150.4	160.9
f. Commerce et horeca	439.9	427.3	484.3	494.4	528.3	588.2	633.8
g. Crédit et assurances	116.6	123.4	131.5	128.7	132.3	128.6	129.7
h. Santé et action sociale	181.0	207.2	252.8	283.5	333.5	405.5	493.5
i. Autres services marchands	193.7	220.8	307.2	353.8	472.6	540.9	694.1
j. Services non marchands	756.4	756.7	759.1	750.5	774.6	819.7	835.6
j.1. Adm. publique et éducation	682.7	688.0	698.7	688.9	705.0	758.5	778.8
j.2. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	61.2	56.9
2. Indépendants	613.2	640.4	681.4	706.8	694.9	695.0	721.9
a. Agriculture	115.7	109.4	99.9	88.0	71.2	57.3	48.4
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	37.1	34.5	32.4	29.5	26.3	25.8	23.4
Biens intermédiaires	6.3	5.8	5.6	5.2	4.7	4.8	4.2
Biens d'équipement	3.0	3.3	3.4	3.1	2.6	2.3	1.8
Biens de consommation	27.8	25.4	23.4	21.2	19.0	18.7	17.4
d. Construction	40.8	40.7	44.5	48.9	49.3	49.9	54.1
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.7	12.2	12.8	12.6
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	7.6	6.9	6.9	6.8	6.1	5.5	5.0
Transports par eau et aériens	6.7	5.2	3.6	3.1	2.5	1.9	1.1
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	2.6	2.6	2.7	2.8	3.5	5.4	6.5
f. Commerce et horeca	230.1	234.1	236.2	215.2	180.4	168.0	154.8
g. Crédit et assurances	18.9	21.3	21.5	17.9	14.9	10.0	5.7
h. Santé et action sociale	36.6	47.2	60.3	71.6	77.0	70.5	69.4
i. Autres services marchands	116.7	137.6	172.6	221.9	262.6	299.0	351.3
j. Services non marchands (éducation)	0.5	0.6	0.9	1.1	1.1	1.7	2.1
3. Emploi intérieur (1+2)	3780.4	3639.5	3864.9	3868.0	4091.3	4277.9	4599.3
a. Agriculture	132.2	126.2	118.5	109.0	94.8	83.4	72.8
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	30.6	29.0
c. Industries manufacturières	906.5	794.2	771.1	676.3	654.6	592.7	552.6
Biens intermédiaires	302.3	253.3	246.2	219.8	215.6	205.4	194.0
Biens d'équipement	218.9	191.2	188.2	163.9	162.3	139.8	130.2
Biens de consommation	385.3	349.7	336.6	292.5	276.7	247.5	228.4
d. Construction	287.6	202.4	231.2	235.8	239.8	247.2	264.7
e. Transports et communication	300.0	282.6	277.8	273.9	292.5	291.9	310.2
Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	37.5	38.4
Transports urbains et routiers	58.4	57.6	69.0	72.6	83.4	89.8	95.0
Transports par eau et aériens	25.3	23.1	19.4	19.5	17.5	8.8	9.4
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	145.7	139.5	138.5	139.8	150.0	155.8	167.4
f. Commerce et horeca	670.0	661.4	720.5	709.6	708.6	756.2	788.6
g. Crédit et assurances	135.4	144.7	153.0	146.7	147.2	138.7	135.4
h. Santé et action sociale	217.6	254.4	313.1	355.1	410.5	476.1	562.9
i. Autres services marchands	310.4	358.4	479.8	575.8	735.2	839.9	1045.4
j. Services non marchands	756.9	757.3	760.0	751.6	775.7	821.4	837.7
j.1. Adm. publique et éducation	683.3	688.6	699.6	689.9	706.1	760.2	780.8
j.2. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	61.2	56.9
4. Travailleurs frontaliers (solde)	42.8	41.6	45.8	46.1	50.1	55.8	65.3
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	695.4	611.2
6. Population active, définition BFP	4182.7	4253.5	4365.8	4563.2	4741.0	5029.1	5275.8

Tableau 44 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	95-90	01-95	07-01	13-07
1. Salariés	-168.2	184.4	-22.3	298.3	180.0	237.9
a. Agriculture	0.2	1.9	2.4	3.2	2.0	-1.7
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.2	-0.7	-2.4
c. Industries manufacturières	-109.8	-20.9	-91.9	-12.7	-71.8	-33.2
Biens intermédiaires	-48.5	-6.8	-26.0	-4.8	-9.7	-10.4
Biens d'équipement	-28.1	-3.0	-24.1	3.0	-27.4	-8.0
Biens de consommation	-33.3	-11.1	-41.8	-10.9	-34.7	-14.8
d. Construction	-85.1	25.0	0.3	7.9	9.5	6.2
e. Transports et communication	-15.4	-3.1	-3.4	27.5	-7.2	16.1
Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	0.6	-4.9	0.7
Transports urbains et routiers	-0.2	11.5	3.6	14.5	4.6	5.0
Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-2.3	-6.8	1.0
Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.1	1.1	14.7	-0.3	9.5
f. Commerce et horeca	-12.6	57.0	10.1	50.3	53.5	35.6
g. Crédit et assurances	6.9	8.1	-2.8	4.1	-3.6	0.5
h. Santé et action sociale	26.2	45.6	30.7	64.5	70.0	75.5
i. Autres services marchands	27.0	86.5	46.6	124.4	94.0	121.8
j. Services non marchands	0.4	2.4	-8.6	31.3	34.4	19.5
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.9	24.4	48.2	17.3
j.2. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	6.9	-13.8	2.2
2. Indépendants	27.3	41.0	25.4	-16.6	18.2	13.4
a. Agriculture	-6.2	-9.5	-11.9	-20.3	-10.6	-8.7
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.5	-2.2	-2.9	-3.6	-0.3	-2.2
Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.5	0.1	-0.5
Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.2	-0.8	-0.0	-0.4
Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.3	-2.2	-0.3	-1.2
d. Construction	-0.1	3.8	4.4	-0.4	2.8	2.9
e. Transports et communication	-2.0	-1.6	-0.4	-0.6	1.3	-0.7
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	-0.7	-0.1	-0.1	-0.8	-0.3	-0.7
Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-0.8	-0.6	-0.6
Services auxil. des transp. et communic.	0.1	0.0	0.2	1.0	2.2	0.6
f. Commerce et horeca	4.0	2.1	-21.1	-41.6	-2.9	-15.8
g. Crédit et assurances	2.4	0.2	-3.5	-3.7	-4.7	-3.8
h. Santé et action sociale	10.6	13.1	11.3	5.8	-6.7	-1.4
i. Autres services marchands	21.0	35.0	49.3	47.9	38.7	42.8
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.2	0.2	-0.0	0.6	0.4
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.9	225.4	3.2	281.8	198.2	251.3
a. Agriculture	-6.1	-7.7	-9.5	-17.1	-8.6	-10.4
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.2	-0.7	-2.4
c. Industries manufacturières	-112.4	-23.1	-94.8	-16.3	-72.0	-35.4
Biens intermédiaires	-49.1	-7.1	-26.4	-5.3	-9.6	-10.9
Biens d'équipement	-27.7	-2.9	-24.3	2.2	-27.4	-8.4
Biens de consommation	-35.6	-13.1	-44.1	-13.1	-35.0	-16.0
d. Construction	-85.2	28.8	4.7	7.5	12.3	9.0
e. Transports et communication	-17.5	-4.8	-3.9	26.9	-6.0	15.4
Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	0.6	-4.9	0.7
Transports urbains et routiers	-0.9	11.5	3.5	13.8	4.4	4.3
Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.1	-3.1	-7.4	0.4
Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.0	1.3	15.7	1.9	10.1
f. Commerce et horeca	-8.5	59.1	-11.0	8.7	50.6	19.8
g. Crédit et assurances	9.3	8.3	-6.3	0.4	-8.4	-3.3
h. Santé et action sociale	36.8	58.7	42.0	70.3	63.3	74.1
i. Autres services marchands	48.0	121.4	95.9	172.3	132.7	164.6
j. Services non marchands	0.5	2.6	-8.4	31.3	35.0	19.9
j.1. Adm. publique et éducation	5.4	11.0	-9.6	24.4	48.9	17.7
j.2. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	6.9	-13.8	2.2
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.2	4.2	0.2	3.9	7.5	7.8
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	-44.4	28.7	-22.3
6. Population active BFP	70.8	112.3	197.4	241.3	234.5	236.8

Tableau 45 SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: DETAIL*(moyennes annuelles, en milliers d'unités)*

	07	08	09	10	11	12	13
I. Population totale (II+III)	10620.0	10692.7	10768.7	10846.7	10925.8	11005.2	11084.1
I.bis Population d'âge actif	7007.3	7061.5	7105.3	7145.6	7177.6	7201.9	7225.6
II. Population inactive (concept BFP)	5581.0	5628.5	5661.9	5696.3	5731.5	5768.1	5808.3
dont avec allocation ONEM (1):	191.1	192.3	196.8	197.1	196.2	192.9	191.7
- dispenses pour raisons sociales et familiales	10.8	11.5	12.0	12.3	12.4	12.5	12.5
- dispenses pour reprise d'études	21.4	22.6	23.4	23.8	24.0	24.1	24.2
- interruptions complètes de carrière (2)	28.1	27.6	27.5	27.5	27.7	27.9	28.0
- prépensions conventionnelles à temps plein	113.6	113.2	116.3	115.7	114.3	110.6	109.2
- chômeurs complets en formation professionnelle	17.2	17.5	17.6	17.7	17.8	17.8	17.8
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5038.9	5064.3	5106.9	5150.4	5194.3	5237.1	5275.8
IV. Emploi intérieur	4348.0	4396.6	4433.1	4473.9	4516.6	4558.2	4599.3
dont avec allocation ONEM (1)(3):	313.3	333.5	346.9	356.6	365.0	372.1	378.6
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	47.5	49.9	52.1	54.3	56.5	58.6	60.8
* total activation ONEM	69.3	75.3	77.9	78.5	78.9	79.0	79.1
** agences locales pour l'emploi	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7	2.2
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa'	50.7	55.9	58.2	59.1	59.9	60.5	61.0
** réintégration de chômeurs âgés	4.6	6.8	8.3	9.1	9.5	9.7	9.8
** programme de transition professionnelle	5.7	6.0	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (2)	195.2	207.2	215.9	222.8	228.7	233.5	237.7
* prépensions à temps partiel	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
* chômeurs complets en atelier protégé	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	57.5	60.0	61.8	63.0	64.0	64.7	65.3
VI. Chômage (concept BFP)	633.4	607.6	612.0	613.4	613.7	614.1	611.2
(a) demandeurs d'emploi inoccupés (5)	525.5	508.4	514.9	519.3	517.4	515.2	509.3
(b) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	107.9	99.2	97.1	94.1	96.3	99.0	101.9
p.m. temps partiels volontaires indemnisés (1)	29.3	27.9	27.1	26.7	26.6	26.5	26.4
p.m. chômage temporaire (1) (unités budgétaires)	30.0	29.4	29.5	29.6	29.6	29.6	29.5

(1) Définitions Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR: allocation garantie de revenu.

(5) Hors emploi ALE.

Tableau 46 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES*(soldes en millions d'euros)*

	80	85	90	95	00	06	13
1. Agriculture	-1273	-2389	-1931	-2145	-1707	-2227	-3502
2. Energie	-3477	-6612	-3623	-3248	-7956	-14560	-17396
3. Industries manufacturières	2579	10533	8034	14063	14940	20876	22326
a. Biens intermédiaires	2954	5571	5661	10150	12848	16169	16387
b. Biens d'équipement	-427	1264	-1124	-15	-3673	-1915	-3181
c. Biens de consommation	52	3698	3496	3928	5765	6622	9120
4. Construction	-355	-560	-754	-813	-1413	-1416	-2431
5. Services marchands	567	1066	2806	3240	5975	10615	16556
a. Transports et communication	650	1050	2030	2603	3741	4991	7350
. Transports ferroviaires	-21	-36	-39	-30	-48	-47	-47
. Transports urbains et routiers	-255	-431	-468	-361	-572	-669	-1241
. Transports par eau et aériens	266	436	711	825	1205	1620	1959
. Services auxil. des transp. et communic.	660	1081	1826	2169	3156	4088	6679
b. Commerce et horeca	90	187	1042	1093	2300	4121	6431
c. Crédit et assurances	-130	-193	-114	-139	-195	-173	-223
d. Autres services marchands	-42	22	-152	-317	129	1677	2998
Total	-1959	2038	4532	11097	9839	13287	15554

Tableau 47 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	5.4	1.8	6.8	4.1	-0.2	4.4
2. Energie	-2.3	13.4	2.8	2.3	2.4	2.6
3. Industries manufacturières	6.8	4.2	3.4	3.5	3.0	2.6
a. Biens intermédiaires	9.9	4.1	4.6	3.8	1.6	2.5
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.1	4.8	3.7	2.6
c. Biens de consommation	3.5	6.1	3.7	2.1	3.8	2.6
4. Construction	2.5	0.9	1.9	0.9	2.9	2.5
5. Services marchands	1.4	1.7	1.2	0.3	0.9	0.8
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	0.9	2.4	2.0
. Transports ferroviaires	2.1	11.7	3.1	-0.1	7.0	-0.1
. Transports urbains et routiers	-0.2	3.4	1.2	0.7	-1.5	2.1
. Transports par eau et aériens	5.7	9.9	14.8	6.8	21.1	3.2
. Services auxil. des transp. et communic.	3.8	6.4	1.8	0.6	1.7	2.2
b. Commerce et horeca	0.2	-0.2	1.0	-0.3	0.6	0.8
c. Crédit et assurances	3.6	2.1	6.1	5.1	5.1	3.3
d. Santé et action sociale	-1.6	1.8	-1.0	-0.3	-0.5	0.8
e. Autres services marchands	0.4	-0.5	-0.8	-1.8	0.1	-0.2
Total	2.8	2.6	2.0	1.1	1.4	1.2

Tableau 48 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	7.1	4.6	5.5	1.1	-0.1	3.5
2. Energie	5.3	0.7	4.0	2.9	3.9	3.9
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.6	2.5	3.5
a. Biens intermédiaires	9.8	4.3	5.6	2.6	2.4	3.5
b. Biens d'équipement	6.2	6.5	3.5	2.5	2.4	3.6
c. Biens de consommation	7.3	5.4	6.1	2.6	2.7	3.3
4. Construction	6.8	0.3	5.4	2.4	2.9	3.9
5. Services marchands	6.8	4.0	5.2	2.4	2.5	3.6
a. Transports et communication	6.0	4.2	8.0	2.9	2.9	3.6
. Transports ferroviaires	5.5	7.9	10.3	2.2	5.0	3.5
. Transports urbains et routiers	2.8	-0.7	5.2	1.5	3.1	3.3
. Transports par eau et aériens	7.7	-1.1	12.0	3.1	5.1	2.8
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	5.9	8.2	4.0	2.4	3.8
b. Commerce et horeca	6.6	5.7	3.8	2.3	2.8	3.5
c. Crédit et assurances	7.8	3.9	3.1	2.4	3.3	3.9
d. Santé et action sociale	5.3	2.7	5.2	2.6	2.7	3.6
e. Autres services marchands	7.1	2.0	6.6	2.3	1.7	3.8
Total	7.1	3.9	5.1	2.4	2.5	3.6

Tableau 49 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	6.8	4.0	3.1	2.1	3.4	3.7
2. Energie	5.2	4.4	5.6	2.8	3.4	3.7
3. Industries manufacturières	8.0	6.0	5.2	2.7	2.9	3.2
a. Biens intermédiaires	9.9	5.3	5.1	2.8	2.6	3.4
b. Biens d'équipement	7.1	6.8	4.0	2.2	3.4	2.8
c. Biens de consommation	7.0	6.1	6.0	2.8	2.7	3.2
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.3	2.5	3.9
5. Services marchands	6.2	3.7	4.6	2.6	2.3	3.5
a. Transports et communication	6.3	5.2	7.0	3.0	2.7	3.4
. Transports ferroviaires	5.6	9.1	9.7	3.0	3.9	3.3
. Transports urbains et routiers	3.1	0.6	4.4	1.5	2.7	3.6
. Transports par eau et aériens	8.9	-1.0	10.1	2.1	5.6	3.0
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.8	6.9	4.0	2.5	3.5
b. Commerce et horeca	6.0	5.0	3.6	2.1	2.8	3.6
c. Crédit et assurances	7.0	4.4	3.5	2.1	2.5	3.6
d. Santé et action sociale	4.6	2.0	4.2	2.2	2.4	3.5
e. Autres services marchands	6.2	1.7	5.6	3.7	2.0	3.8
Total	6.8	4.2	4.5	2.5	2.4	3.4

Tableau 50 COUT SALARIAL REEL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Agriculture	0.4	2.0	0.3	0.5	1.3	1.4
2. Energie	-1.1	2.4	2.7	1.2	1.2	1.4
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.3	1.1	0.8	1.0
a. Biens intermédiaires	3.3	3.2	2.3	1.2	0.5	1.1
b. Biens d'équipement	0.7	4.7	1.2	0.6	1.3	0.6
c. Biens de consommation	0.6	4.0	3.2	1.1	0.5	1.0
4. Construction	0.6	1.1	0.9	0.7	0.4	1.6
5. Services marchands	-0.2	1.7	1.7	1.0	0.2	1.3
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.1	1.4	0.6	1.2
. Transports ferroviaires	-0.8	7.0	6.7	1.4	1.7	1.1
. Transports urbains et routiers	-3.1	-1.4	1.6	-0.1	0.5	1.3
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.1	0.5	3.4	0.8
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.8	4.0	2.4	0.4	1.2
b. Commerce et horeca	-0.4	3.0	0.8	0.5	0.7	1.3
c. Crédit et assurances	0.6	2.4	0.7	0.5	0.4	1.4
d. Santé et action sociale	-1.7	0.0	1.4	0.6	0.3	1.2
e. Autres services marchands	-0.2	-0.3	2.8	2.1	-0.1	1.5
Total	0.4	2.2	1.7	0.9	0.2	1.1

Tableau 51 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	0.9	0.9	0.4	0.6	1.5	1.2
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	0.1	2.6	1.4
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	2.5	0.8	1.8
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-0.9	-0.2	2.2	0.5	1.1
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	1.0	-4.6	-0.4
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.7	2.7	2.7
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.8	1.1	1.9
4. Chauffage	-2.4	-2.6	2.8	1.4	-0.6	-0.4
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	1.0	1.6	1.1
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	1.5	3.1	2.6
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.3	0.9	0.1	2.9	2.7
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	5.2	2.7	2.4
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.7	3.3	2.5	0.1	-0.4	-0.1
a. Essence	-2.2	0.1	2.0	-1.1	-7.0	-3.9
b. Diesel	16.9	13.8	8.0	5.1	8.2	4.6
10. Achats de services de transports	-1.4	-0.5	0.6	3.0	3.3	3.6
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.5	3.4	3.9
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	2.2	4.9	3.8
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	5.2	0.0	1.6
11. Communications	3.1	5.1	3.7	12.1	2.7	3.6
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	4.0	2.3	3.0
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	3.6	1.8	1.3
14. Autres biens et services	3.1	4.8	3.4	2.3	0.6	1.7
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	7.7	0.3	2.2
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	2.4	1.4	1.8

Tableau 52 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	80	85	90	95	00	06	13
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.1	21.8	19.7	17.0	15.5	15.6	14.9
a. Produits alimentaires	16.1	16.1	14.3	12.0	10.2	11.2	10.9
b. Boissons non alcoolisées	1.1	1.1	1.5	1.5	1.3	1.2	1.2
c. Boissons alcoolisées	3.0	2.6	2.3	1.9	1.9	1.8	1.6
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.0	1.5	1.2
2. Habillement et chaussures	7.4	6.5	6.9	5.9	5.2	5.0	5.0
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.2	15.0	15.5
4. Chauffage	3.9	4.2	1.9	1.8	2.1	2.6	2.8
5. Electricité	2.1	2.5	2.3	2.4	2.0	1.9	2.0
6. Services domestiques	1.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8
7. Meubles, équipement ménager,...	5.8	5.4	5.3	5.0	4.1	4.3	4.5
8. Achats de véhicules	5.1	5.1	6.5	4.9	5.9	5.8	5.9
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.2	3.2	2.6	2.7	3.0	3.1	2.8
a. Essence	2.9	2.6	1.8	1.7	1.8	1.2	0.8
b. Diesel	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	1.5	1.9
10. Achats de services de transports	1.6	1.4	1.1	0.9	0.9	0.9	1.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
c. Autres services de transport	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
11. Communications	1.2	1.2	1.3	1.4	2.0	1.9	2.2
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.6	2.8	2.7	3.2	3.8	4.0	4.4
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.1	9.9	9.4	8.9
14. Autres biens et services	20.0	20.4	22.2	24.7	23.8	23.7	23.6
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.6	3.2	3.7	4.4	5.9	5.7	5.9
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 53 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	1.9	2.0	2.2
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	1.9	1.6	2.5
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.2	0.9	2.1
c. Boissons alcoolisées	6.1	2.9	0.5	1.1	2.1	1.9
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	3.5	5.8	0.5
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.7	1.3
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.7	2.3	2.6
4. Chauffage	12.3	-7.8	-0.5	6.9	5.6	6.3
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	0.2	0.9	4.0
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	1.9	2.0	1.8
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.0	0.9	2.1
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.1	1.4	1.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.7	2.1	4.9	4.9	2.7
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.5	5.0	1.3
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	4.3	5.8	3.3
10. Achats de services de transports	5.8	0.8	-0.4	0.6	0.2	1.5
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.1	2.3	2.1
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	1.0	-0.3	2.4
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-1.9	-2.8	-3.1
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.9	0.3	1.8
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.2	2.7	2.6
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.6	1.0	1.8
14. Autres biens et services	4.9	1.9	2.7	1.2	2.9	2.0
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	1.9	2.3	2.2
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.6	2.2	2.3

Tableau 54 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS*(millions de TEP)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01	13//07
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.6	-1.1	2.2	2.1	3.0
Importations	-5.1	5.2	1.0	2.2	0.3	0.1
Exportations totales	-5.8	5.9	-1.5	3.6	0.7	-0.5
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	5.0	7.8	2.0
Consommation intérieure brute	-1.1	1.9	1.2	1.7	-0.8	0.9
Entrées en transformation	-5.1	4.4	-0.1	3.0	-0.9	1.0
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	2.1	-1.6	4.7	2.3
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	2.4	0.3	1.0
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.1	-2.4	0.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.7	-1.4	3.4
Raffineries	-9.3	5.9	0.9	4.9	-2.3	0.6
Sorties de transformation	-6.7	4.3	-0.0	3.8	-0.8	0.8
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.1	1.5	2.4	1.0
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.9	0.3	1.0
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-2.4	-2.6	0.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.7	-1.4	3.4
Raffineries	-9.3	5.9	0.8	5.0	-1.1	0.6
Echanges et transferts	-	-	-	-5.5	-11.6	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	0.9	-0.3	2.5	0.3	0.2
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.8	1.7	1.4	0.9
Disponible pour la cons. finale	-1.6	1.3	3.2	1.6	-1.1	0.7
Consommation finale non énergétique	1.0	1.6	2.8	9.8	-4.4	2.1
Consommation finale énergétique	-1.8	1.1	2.3	1.4	-0.6	0.5
Industrie	-3.6	1.5	0.6	2.4	-2.2	0.7
Transports	0.9	4.9	2.0	1.8	0.4	0.5
Foyers domestiques	-0.9	-1.8	3.2	1.0	-0.5	-0.0
Commerce, services, agriculture	-2.5	-0.1	5.5	-1.1	1.9	0.6

